This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073762096

0914
.108
v.63

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Metz. — Imprimerie DELHALT, place Saint-Louis, 8.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

SECONDE PÉRIODE. — LXIII[e] ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — XI[e] ANNÉE

1881-1882

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

METZ
BALLET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
Rue des Clercs, 14

1885

Digitized by Google

0910
v. . (1772/82)

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE.

486031 Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1881-1882

Par M. l'abbé A. BÉRARD, Secrétaire.

Messieurs,

Si jamais on a pu dire avec vérité : *Bis repetita placent,* c'est assurément quand il s'agit de vos travaux, puisque cette revue joint toujours l'utile à l'agréable.

Assuré d'ailleurs de votre bienveillance, votre secrétaire peut donc en toute confiance, entreprendre le Compte-Rendu de l'année Académique.

Pour me conformer à nos usages, laissez-moi commencer par rappeler brièvement les changements survenus parmi nous.

PERSONNEL.

Quoique la mort ait été, cette fois, exceptionnellement douce pour notre Société, nous avons eu pourtant la douleur de perdre un de nos membres associés-libres non résidants des plus distingués.

Digitized by Google

M. le comte Camille Durutte, ancien élève de l'École polytechnique, appartenait à l'Académie depuis l'année 1836. Les diverses étapes de sa vie, ses travaux remarquables vous seront bientôt remis en souvenir par la plume habile de M. Prost.

Vous avez inscrit au rang de membre titulaire M. Lamaille, président du Comice agricole, que sa compétence en agriculture recommandait depuis longtemps à vos suffrages.

M. Maurice Du Coëtlosquet a été admis en qualité d'associé-libre non résidant, vous apportant le concours de sa bienveillance éclairée.

La liste de vos membres correspondants s'est enrichie des noms de

M. Schlincker de Creutzwald, habile collectionneur et savant archéologue ;

Et de M. l'abbé J. Bosmans, conservateur-bibliothécaire à Enghien, aumônier de la sérénissime maison d'Arenberg. Son talent s'est assez fait connaître par des Études sur le Salon de 1881, et de nombreuses *Études généalogiques et archéologiques.*

Ce sont les seuls changements survenus dans le personnel de notre Académie.

LITTÉRATURE — ARCHÉOLOGIE.

Ce fut au milieu de l'attention émue de notre Société, il vous en souvient encore, que M. A. Prost donna lecture de sa *Notice nécrologique sur M. le Baron de Salis.*

Cette notice, très-complète et largement conçue, nous a montré en notre regretté confrère tour à tour l'homme privé, l'homme politique, le savant. Elle

Digitized by Google

nous a rappelé non seulement ses qualités aimables, sa bienveillance, sa générosité, mais encore ses travaux nombreux et aussi utiles que modestes. Elle a passé en revue et ses recherches archéologiques sur notre cathédrale, et ses investigations multiples sur le terrain de sciences bien diverses, de la paléographie et de la diplomatie, des hautes mathématiques et en particulier de la gnomonique.

Après avoir entendu M. Prost, comment ne pas sentir, dans toute son étendue, la perte qu'a faite notre Académie? Comment ne pas regretter l'excellent confrère qui nous a quittés?

Comme les années précédentes, l'Archéologie a tenu une grande place dans vos occupations.

Signalons en première ligne les travaux de M. Abel.

A propos de la construction, rue Belle-Isle, d'un temple évangélique pour la garnison, temple qui, disait-on, devait être consacré à saint Michel, notre confrère a voulu nous donner quelques notes sur le *Culte aérien de S. Michel dans le Pays mosellan.*

Après avoir rappelé brièvement les développements de la dévotion à ce grand saint dans l'Église universelle, M. Abel établit historiquement, pour Metz et le Pays mosellan, le culte aérien de saint Michel sur le sommet des montagnes et dans les étages de nos anciennes basiliques, plus spécialement dans la tour de la cathédrale, dans celles de Saint-Vincent et de Saint-Félix, devenu ensuite Saint-Clément. — Le pourquoi de cet usage, M. Abel le trouve dans la croyance catholique du pouvoir de saint Michel sur les démons, et voit cette croyance matérialisée par les sculpteurs du moyen-âge, dans les gargouilles, qui seraient autant de diables accourus au secours de Satan, mais épou-

Digitized by Google

vantés et s'enfuyant avec toutes sortes de contorsions devant la lance de saint Michel, debout dans les hauteurs de la tour.

Fidèle aux traditions de notre Académie qui, à diverses époques, s'est toujours préoccupée des travaux d'entretien et de restauration de notre cathédrale, sachant qu'il était question d'élever une petite flèche au centre de la croix du transept, M. Abel nous a donné lecture d'un mémoire développé, ayant pour titre : *A propos de l'Érection d'une lanterne au-dessus de la cathédrale de Metz.*

Cette innovation, d'après notre confrère, ne s'explique pas historiquement et ne saurait se justifier architectoniquement. Il est bien vrai que les anciennes vues de la cathédrale nous montrent au dessus du chœur une lanterne polygonale, à baies circulaires, terminée par un toit pointu. Mais il faut remonter à l'installation de cette lanterne afin d'en comprendre le but; et pour cela, il faut se rappeler la manière dont se transmettaient, aux différentes époques, les signaux de l'office divin, suivant que les habitations des chanoines demeurèrent ou non groupées autour de l'édifice. Ce fut au XIV^e^ siècle que l'on imagina de placer en dehors de la tour du Chapitre et en dehors du cloître, une cloche pour le service intérieur de la cathédrale. On eut alors l'idée de construire une lanterne au dessus du chœur.

Mais cette idée qui n'a plus sa raison d'être actuellement, ne se justifie pas au point de vue architectonique, puisque les anciens ne connaissaient pas l'usage des lanternes pour couronner les coupoles de leurs édifices et que cette ornementation est empruntée au style roman.

Digitized by Google

Avant qu'on l'ait entièrement transformé et restauré, M. Abel a voulu nous faire la *Description du portail d'angle de la cathédrale Saint-Étienne de Metz.*

On trouve dans ce travail, exposé avec le plus grand soin, l'état dans lequel ce portail, qui se composait d'une porte ogivale précédée d'un porche carré, s'est présenté aux yeux et au crayon de notre confrère, le 28 février 1868.

Après avoir donné la description et le symbolisme de toutes les parties de ce portail, M. Abel a cherché à fixer l'époque de sa construction et indiqué, pour le tympan, la date du XIII^e^ siècle.

Durant le mois d'octobre (1881), pendant qu'on levait le pavé de la partie supérieure de la nef de la cathédrale, afin de vérifier la force des piliers du transept, M. Prost, de son côté, attirait votre attention sur les deux sortes d'antiquités que les ouvriers mettaient à découvert. On a d'abord trouvé des tombes : les ossements et les croix ont montré que c'étaient des tombes de chanoines, presque toutes connues et décrites par M. Bégin. On a ensuite rencontré deux gros murs de deux mètres d'épaisseur qui sont des restes de l'ancienne basilique, construite par Théodoric I ou II, et qui remontent par conséquent à la fin du X^e^ ou au commencement du XI^e^ siècle.

Cependant d'autres travaux s'exécutaient au bord de la Moselle : une tour de la vieille enceinte était condamnée à disparaître.

D'après ce que nous a dit M. Prost, cette tour est celle appelée : *A côté de la tour des vignerons.* Elle était en effet placée à côté de celle confiée aux vignerons et que l'on voit encore à la pointe du jardin de

Digitized by Google

Boufflers. Ces deux tours étaient reliées l'une à l'autre par une poterne ou porte nommée d'Anglemur. Il y a une quinzaine d'années, elle avait été restaurée par le génie militaire ; aujourd'hui elle a disparu ; il ne reste que deux contreforts ; mais M. Prost garde, dans ses cartons, un dessin très-bien fait de cette tour.

Une affiche officielle portait, défigurées, les *Armoiries de la ville de Metz*. M. Bellevoye nous fit connaître que, sur ses réclamations, M. l'administrateur avait promis qu'il les ferait rétablir exactement. Ce fut une occasion de bien préciser ces armoiries.

M. Bellevoye ayant observé que M. Brémond, dans son mémoire sur les armoiries de la ville, ne croyait pas que l'aigle de l'écu de Metz fût la même que l'aigle de l'Empire allemand, M. Prost remarqua que les armes anciennes de Metz sont un écu blanc et noir, le plus souvent sans cimier, et que jusqu'en 1552, on ne rencontre jamais l'image de l'aigle impériale à deux têtes.

A dater de sa fondation, où l'Académie de Metz a-t-elle tenu ses séances?

M. Bellevoye vous a lu divers documents qui le déterminent, et nous a fait suivre les pérégrinations de nos aînés depuis la Salle des Chanoines réguliers de Saint-Augustin — Collége royal au Fort-Moselle, — jusqu'à celle de l'hôtel de ville en 1761, après avoir auparavant passé par le palais du gouvernement.

Entre temps, dans le but d'éveiller notre attention sur les objets d'art qui se trouvent au pays et afin de les y retenir autant que faire se peut, M. Fél. de Saulcy vous racontait l'*histoire du Reliquaire de Somsois*, près de Vitry (Marne). Ce reliquaire d'argent, remarquable par son style et son antiquité, avait été

Digitized by Google

vendu à un juif de Metz. Touchés bientôt de repentir, les vendeurs cherchèrent à rentrer en possession de cet objet d'art ; mais il avait déjà passé en d'autres mains, et finalement il est au musée de Nuremberg d'où il sera presque impossible de le tirer.

M. Bellevoye nous a appris que les vieux vitraux de Sainte-Barbe, qui sont probablement de Valentin Bousch, ont failli avoir le même sort. Vendus à un amateur d'antiquités, ils allaient également quitter le pays, lorsque M. du Coëtlosquet les a rachetés.

Quand donc les administrations seront-elles moins promptes à se dessaisir de tous ces restes des temps passés et à appauvrir ainsi la contrée de ses richesses archéologiques ?

La construction d'un nouveau chemin de fer qui doit relier la gare d'Hagondange avec la ligne de Briey par la vallée de l'Orne, a amené, près d'Homécourt, la découverte d'une *Villa romaine* dont M. Dupriez vous a entretenus.

Notre confrère a trouvé, également à Homécourt, un *Cimetière gallo-romain*. Ce cimetière est situé au lieu dit La Roche. Il renfermait des tombes très-bien faites avec des moëllons piqués, une grande quantité de squelettes, des vases funéraires, un schramsak, des couteaux, un poignard, des boucles de ceinturons, deux morceaux de silex, une pointe de flèche et divers autres objets qui sont destinés au Musée.

En visitant une maison de Jouy-aux-Arches, M. Maurice a trouvé une plaque en fonte, d'environ un mètre de côté et pesant à peu près 100 kilos. Au centre, on voit un écusson représentant les *armes de Forbach*, aux quatre angles différents dessins en relief.

Sur la demande de notre confrère, M. Hollard, le

Digitized by Google

propriétaire de cette curiosité, a promis d'en faire don au Musée de la ville.

On a dit, avec raison, il semble, que les carrières du Sablon étaient un véritable musée d'archéologie pour les amateurs du Pays messin. Des découvertes d'importance diverse le prouvent chaque jour.

M. l'abbé Ledain vous a décrit la *Statue de la victoire,* trouvée dans la sablière de M. Mey. Cette femme aîlée est posée sur la partie supérieure d'un globe ; la main gauche tient la tige d'une palme. La statue passablement détériorée est d'un style grossier, en pierre blanche, et mesure en hauteur 1^{m} 50.

Au même endroit, on découvrit un pot d'airain, renfermant de 300 à 400 pièces romaines. D'après notre confrère, ces médailles sont assez bien conservées et sont principalement de César, Auguste, Néron, Trajan, Antonin-le-pieux, Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, Galienus, Constantin et de sainte Hélène.

Toujours au Sablon, le 14 mars 1882, des carriers mettaient au jour les fondements d'une tour romaine mesurant 5^{m} de diamètre. Ils sont en maçonnerie parfaitement conservée ; les pierres sont fort belles ; on croirait qu'elles sortent des carrières de Jaumont, d'Ancy ou de Norroy, à en juger d'après le grain. Elles n'ont pas moins de 0^{m},85 d'épaisseur. On y voit une entaille de 0^{m},20, recouverte de briques très-légères aussi minces que des tuiles plates. Quelle était la destination de cette construction importante ? Cheminée, citerne, temple, baptistère ? — Laissons aux savants le temps de se hâter lentement et sans perdre courage, et nous ne perdrons rien pour attendre.

Dans une autre région, à Creutzwald, M. Schlincker collectionne avec ardeur une foule d'antiquités re-

Digitized by Google

cueillies par lui sur d'anciennes voies romaines. Notre confrère nous a promis de les faire passer sous nos yeux, ainsi que la nouvelle carte topographique à laquelle il donne tous ses soins.

Ajoutez les travaux qui n'ont pas été lus en séance :

Chronique espagnole de la Pucelle d'Orléans, par M. de Puymaigre ;

Quelques mots sur les abbayes de Moyenmoutier et de Senones en 1759, par M. Benoit ;

Le 1er volume *de la vie de Corneille Agrippa*, par M. Prost ;

Journal de Jean Coullon, par M. de Bouteiller ;

Ceux de vos membres correspondants :

Nathan le sage, par Isaac Lévy ;

Réglements somptuaires de la Communauté juive de Metz à la fin du XVIIe siècle, par Abraham Cahen ;

Notices biographiques de M. Dufaure ;

— *de M. Paulin Gillon*, par M. Salmon ;

Inventaire général des Pièces d'artillerie de l'arsenal de Nancy au 1er *août* 1624, par M. Des Robert, etc., etc.

Et vous avez, à grandes lignes, le résumé de vos principales observations littéraires et archéologiques durant cette année.

SCIENCES. — VITICULTURE.

Ces travaux, du reste, ne vous faisaient pas négliger les études scientifiques.

Enregistrons d'abord une note de M. Deny sur la *Conductibilité calorifique.*

Les coefficients de conductibilité de chaleur, que

Digitized by Google

l'on donne dans l'enseignement de toutes les écoles spéciales, ont été déterminés par Péclet avant l'établissement de la Thermo-dynamique. Or, bien que l'on s'occupe depuis une quarantaine d'années déjà de cette branche de la mécanique, on n'a pas encore songé à s'en servir pour montrer que les chiffres, trouvés par Péclet, ont été faussés par l'échauffement de l'eau dû au rapide mouvement giratoire qu'il croyait pouvoir lui communiquer sans inconvénient dans ses expériences sur la conductibilité. Ces chiffres, M. Deny a cherché à les rectifier et c'est de la rectification de ces chiffres qu'il a pris acte devant notre Société.

Quoique étant un poison violent, la *Morphine* est devenue à la mode, en raison des injections qu'on peut en faire.

Grâces à M. le Dr Winsback, qui nous a fait passer sous les yeux l'instrument dont on se sert, nous avons compris la manière de pratiquer ces injections, et plusieurs exemples intéressants nous en ont parfaitement démontré l'utilité.

Dans certains cas, la Chirurgie peut rendre d'immenses services et venir puissamment en aide à la médecine.

Notre confrère, qui nous avait déjà, l'an dernier, fait toucher du doigt cette vérité importante, nous a donné quelques détails sur une opération à laquelle un petit garçon de six ans a dû la vie. Cet enfant, fortement atteint du croup, était considéré comme perdu et n'avait plus aucune respiration, quand M. le docteur Winsback se décida à pratiquer la *Trachéotomie*, qui consiste dans l'incision des premiers anneaux de la Trachée artère. L'opération ayant parfaitement réussi, l'air trouvant une voie libre et plus facile, la respiration

Digitized by Google

se rétablit : l'enfant était sauvé, et il est venu lui-même nous montrer depuis sa cicatrice et la bonne envie qu'il a de continuer à vivre.

Si ce n'était pas faire incursion sur un terrain réservé, interdit aux profanes, ce serait le moment de vous décrire l'attitude et les mœurs de ce *Longicorne* que M. Bellevoye nous a montré encore vivant et qui s'était fait une demeure inaccessible dans le cœur d'une bûche. L'explication de ce phénomène curieux était vraiment pleine d'intérêt... Mais passons vite.

M. l'abbé Bourgeat nous a présenté deux *Cartes nouvelles d'un Atlas céleste.*

La nouveauté de ces cartes consiste en ce qu'elles sont percées à jour de façon à rendre sensible le système planétaire par transparence et à la lumière.

Ceux qui se souviennent de la difficulté qu'on avait autrefois de suivre les démonstrations, sauront gré à notre confrère de cette heureuse innovation.

La Météorologie a pour objet l'étude des phénomènes et des modifications de l'atmosphère. On comprend toute l'importance de cette recherche pour l'agriculteur, le marin, l'industriel, le médecin et un peu pour tout le monde puisque notre bien être physique et moral dépend souvent de l'état atmosphérique. Mais pour arriver à la connaissance des lois auxquelles obéissent les phénomènes de l'atmosphère, la première condition est de posséder un grand nombre de faits sérieusement observés. Aussi M. Schuster est-il toujours le bien venu quand il nous apporte ses *observations météorologiques*, et votre Société est heureuse, chaque année, de l'encourager dans cet obscur mais utile travail.

Nous ne sommes plus en l'an 92 de l'ère vulgaire,

Digitized by Google

alors que sous prétexte d'une famine et de la nécessité de semer les terres en blé, mais plutôt par jalousie, ou, peut-être, pour ne pas attirer de nouvelles invasions, le farouche Domitien ordonnait de détruire toutes les vignes qui décoraient le sol Gaulois, et le sol Mosellan en particulier. Bien au contraire; depuis que les tarifs des douanes ont fait renchérir le prix des vins en nos contrées, c'est à qui s'efforcera de planter et d'introduire de nouveaux ceps. Répondant à cette tendance, M. Amblard vous a lu une *Note sur les variétés de vignes à planter dans les terres légères et peu fertiles.*

Notre confrère mentionne, comme devant mieux réussir, l'Ericey de Bourgogne, l'Ericey d'Archin, l'Ericey de la Montée et la Romaine de Rambercourt, dont il donne la description et la manière d'en tirer profit.

Avis aux amateurs ainsi qu'à ceux qui voudront conserver des grappes dans l'alcool, car M. Amblard pourra leur montrer, comme il l'a fait pour nous, de beaux échantillons de sa curieuse collection.

BEAUX-ARTS.

Si maintenant nous passons aux Beaux-Arts, nous verrons que notre Société maintient sans bruit ses anciennes traditions. — C'est d'abord M. Léon Simon, dont le talent remarquable vous est bien connu. Trois de ses fusains figurent avec honneur à l'exposition du Palais de l'Industrie, ouverte depuis le 1er Mai.

La Forêt de Mesterwald (Lorraine),
Le Lac Blanc (Vosges),
Un chemin à Servigny (Lorraine),

Digitized by Google

Ont été accueillis par le jury d'admission avec le n° 1 et ont été placés à la cymaise, qui est le rang le plus favorable. — Dans des comptes-rendus sur le Salon, différents journaux en ont parlé en un sens très-élogieux, constatant des progrès. Notre confrère a également pris part aux Expositions qui ont lieu cette année à Nancy, Auxerre, Chaumont, etc., et partout ses succès soutiennent l'honneur du Pays messin.

Un catalogue de l'OEuvre lithographié et gravé de A. de Lemud par Aglaüs Bouvenne a paru, cette année, à Paris.

M. Bellevoye, qui annonce ce catalogue de l'œuvre d'un artiste Messin contemporain, regrette que l'auteur M. Bouvenne, un véritable chercheur lui-même, n'ait pas songé à demander des renseignements aux amateurs Messins. Tous les cartons lui auraient été ouverts, et il aurait pu mener à bonne fin son ouvrage qui renferme de nombreux desiderata remontant à la jeunesse du maître.

Notre confrère en effet nous montre différentes lithographies qui ne sont pas renfermées dans ce catalogue. Ces pièces très-rares ont été offertes l'une par M. Prost, les autres par M. Marcus et seront déposées au Musée où l'on cherchera à compléter la collection commencée à Paris, en l'honneur de notre compatriote.

M. Bellevoye a fait également passer sous vos yeux un dessin, fait par lui, représentant les divers aspects de la *Tour dite à côté de celle des Vignerons ;* ainsi que des épreuves de divers cuivres provenant de l'Union des arts, et reproduisant des travaux de MM. Malardot, de Lemud et Hussenot.

M. A. Benoît vous a présenté un dessin de M. Louis

Digitized by Google

Benoît, son frère. C'est la représentation du *Cimetière des Trois-Saints (Comté de Dabo);* ce cimetière de la période Gallo-Romaine est détruit actuellement, ce qui ajoute à la valeur de cette gravure.

Tels sont, MM. les principaux travaux de notre Société durant l'année 1881-1882, et vous pouvez en apprécier l'importance.

En les faisant repasser devant vous, quelle que soit ma bonne volonté, il est presque impossible que je n'aie commis une foule d'inexactitudes; mais n'ayez peur, il y a longtemps que Boileau a écrit la devise de tout bon secrétaire:

... Aimez qu'on vous censure,
Et, souple à la raison, corrigez sans murmure.

Que vos avis utiles me soient donc en aide!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1881-1882

Présenté à l'Académie dans sa séance du 27 avril 1882

Au nom d'une Commission composée de
MM. l'abbé FRIREN, le Docteur WINSBACK et BURTAIRE, Rapporteur.

Messieurs,

Quand on a l'honneur de parler devant un auditoire comme le vôtre, et au nom d'honorables confrères que vous avez investis de votre confiance, on ne peut guère se défendre d'un profond sentiment d'inquiétude qu'en se souvenant, à propos, de l'indulgence avec laquelle vous accueillez toujours les communications qui vous sont faites.

Et si l'on a à formuler un jugement sur des travaux de valeurs si diverses, on sent peser sur soi une bien grande responsabilité, agité que l'on est par la crainte de ne pas faire ressortir, comme il convient, le mérite des auteurs qui ont fixé l'attention de votre Com-

Digitized by Google

mission et qu'elle a crus dignes de distinctions honorifiques.

D'autre part, parmi le nombre assez considérable de pièces que nous avons eues à examiner, il en est qui sont d'une valeur absolument négative. Le plus grand honneur qui pût leur être fait, ce serait de les passer sous silence, car elles ne résistent pas à la lecture. Mais votre Commission n'a pas voulu qu'il en fût ainsi. Autant elle tient à encourager de premiers essais, autant elle a voulu se montrer sévère pour des élucubrations qui dénotent chez leurs auteurs plus de présomption que de talent.

Qu'il soit donc donné satisfaction immédiate au vœu de votre Commission.

Sur les 25 pièces admises au concours de poésie, il en est quatre qu'à l'unanimité nous avons dû écarter d'abord comme entachées de nombreux défauts littéraires. C'est assez vous dire pourquoi nous n'entreprendrons pas de justifier la sévérité de notre jugement, en les soumettant devant vous à une analyse qu'elles ne supporteraient point.

Ces pièces, absolument sans valeur, portent les titres suivants :

1° L'Ami de la Paix, sous l'épigraphe « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. »

2° A mon enfant ou l'Insaisissable Bonheur, sous l'épigraphe « Sicut fumus.... »

3° A la Calvitie, sous l'épigraphe « Calvities, nobilitatisque ingenii sigillum est. »

4° Règne de Joseph II, sous l'épigraphe « J'ai fait le mien. »

Parmi celles dont nous avons à vous entretenir, il y en a *seize* qui portent pour épigraphe cette excellente

Digitized by Google

maxime « Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire. » De là à conclure qu'elles sont toutes du même auteur, il n'y avait qu'un pas, surtout en tenant compte, comme nous l'avons fait, de la parfaite similitude de l'écriture.

L'auteur de ces pièces aurait bien fait de s'appliquer à lui-même la maxime qui lui sert d'épigraphe et d'en faire son profit. S'il eût su se borner, s'il se fût montré plus sévère pour quelques-unes de ses productions, et qu'il eût conservé en portefeuille ses dix commandements de l'Électeur; ses dix commandements du Conseiller; ses commandements du Maire; ses commandements du Juge, qui n'ont rien de poétique, si ce n'est la sempiternelle rime en « ras » et en « ment » qui termine ses lignes *impitoyablement*, il nous eut épargné la pénible mission de lui rappeler qu'il lui sera difficile d'atteindre au sommet du Parnasse, chargé de telles rapsodies.

Plus d'un savant de village s'était exercé en ce genre avant notre auteur, sans se douter qu'il y eût en lui l'étoffe d'un concurrent aux palmes académiques.

Des onze autres pièces placées sous la même épigraphe et dont quelques-unes ne sont pas sans valeur, votre Commission a dû éliminer l'*Improvisation à l'occasion de la mort de l'Empereur Alexandre II*, et *l'Exil volontaire*, toutes deux pour cause de suspicion politique. Deux sonnets: 1° *L'album*, 2° *à M. l'abbé X .., ancien principal du collège de W...., mort à 84 ans*, ont eu le même sort.

Votre Commission a pensé que, de même qu'il ne suffit pas de savoir accoupler des adverbes en « ment » et des futurs en « ras » pour oser prétendre à l'honneur de vos suffrages, il est moins permis

Digitized by Google

encore d'ignorer que, si un sonnet sans défaut a la valeur de tout un poème, une pièce qui n'a du sonnet que ses deux quatrains sur deux rimes et ses deux tercets sur deux autres, manque des qualités essentielles du genre, c'est-à-dire de la division du sens des quatrains et des tercets et de la pensée finale brillante ou gracieuse.

Je n'entreprendrai pas de relever une à une toutes les imperfections de style et de goût que nous a révélées la lecture des autres pièces placées sous la même épigraphe. Qu'il me soit permis cependant de vous faire remarquer un contraste frappant entre l'excellente maxime épigraphique de l'auteur et le peu de soin qu'il a pris de s'en faire à lui-même l'application. Pour cela je ferai passer sous vos yeux, sans commentaire, quelques extraits qui vous expliqueront le motif de l'élimination dont ces pièces ont été l'objet.

Nous lisons dans celle qui a pour titre *Le Songe :*

Il venait du séjour
Dont bien souvent l'on songe. (2e strophe.)
J'ignorais qu'on *m'aimait*. (7e strophe.)
Le signe du Sauveur
Et *du cœur des prières*
Aux morts font plus d'honneur
Que de riches *matières*. (10e strophe.)
Là-haut *l'a*ttend *la* palme. (45e strophe.)
J'aimai l'humanité,
Et les fleurs, et les *bêtes ;*
De *la Divinité*
C'est *comprendre les fêtes*. (50e strophe.)

Cueillons encore çà et là, dans les autres pièces, quelques insanités du même genre :

Que de malheurs *sont son* ouvrage. (Le vautour, 2e str.)
De *s'amuser, c'est* bon et *sage*. (La Fête de St Jean, 3e str.)

Digitized by Google

Pourquoi *Dieu jeta-t-il au gouffre*
Tant *d'innocence* et de *candeur*? (A une mère qui vient de perdre sa fille, 8e str.)

Il vient sur sa *bourrique*. (St Nicolas et St Fouettard, 4e str.)

Ce vilain domestique
Ne connait que la *trique*. (idem, 14e str.)

Car nul mieux que moi, je m'en flatte,
Ne tient la pioche et la *haouatte*. (Profession de foi d'un vigneron philosophe, 2e str.)

Les mauvais *tocs*, n'hésitons pas,
Il faut les *mettre tous en bas*. (idem, 5e str.)

L'unique honneur que je *complote*
C'est de porter gaîment *ma hotte*. (idem, 6e str.)

Et, quand je pense à la vendange,
D'avance la main me *démange*
Et le *roi n'est plus mon cousin*,
Quand je vois mûrir le raisin. (idem, 7e str.)

Bêcher les vignes c'est ma gloire
Pour mon compte ou bien *à façon;*
Ça me rend gai comme un pinson. (idem, 8e str.)

Vous venez de voir, Messieurs, que l'auteur a trouvé de son goût d'émailler ce que l'on est convenu jusqu'alors d'appeler « la langue des dieux, » d'expressions triviales, de termes bas et populaires et jusque de la « *haouatte* » mot emprunté à la langue du « Chan Heurlin. » Il n'est pas jusqu'aux lois de la grammaire qui aient trouvé grâce à ses yeux. Et que dire de « la Bourrique » et de la « trique », de « là-haut l'attend la palme », des « tocs » de vignes *e tutti quanti?*

Heureusement que nous n'en sommes pas réduits à ces tristes fruits de l'ineptie ou d'une présomptueuse

Digitized by Google

ignorance, et qu'il nous reste, pour nous consoler, cinq productions que nous allons énumérer comme si rien n'était préjugé sur leur mérite relatif :

1° La Fête-Dieu, sous l'épigraphe : « Excelsior. »

2° L'Examen de conscience, ayant pour épigraphe le quatrain suivant :

« O Dieu, bonté suprême, écoute ma prière;
« Prends pitié du combat qui tourmente mon cœur!
« Détache-le, Seigneur, de l'amour de la terre,
« Pour qu'en toi, seulement, il cherche le bonheur. »

3° 4 Août 1851 (S[t] Dominique). Adoration perpétuelle du Saint Sacrement à la chapelle des Dominicains et 1[re] Messe du R. P. Pierson, de l'ordre des frères prêcheurs, avec l'épigraphe :

« Esprit divin, Esprit de lumière et de gloire,
« Illumine mon cœur de ta sainte charité!
« Viens inspirer mes chants, prépare la victoire
« De l'immortel amour sur l'incrédulité! »

4° Le Roitelet, idylle placée sous cette épigraphe :

« O bonté de l'âme. »

5° Notre-Dame des Buis ou la Chevauchée de la Vierge, légende ayant pour épigraphe :

« Qui veut de Notre-Dame
« Ouïr une légende? »

Nous touchons ici, Messieurs, au point délicat de notre mission, et nous avons besoin de faire appel au goût et au sentiment littéraires de chacun et de tous, pour prononcer un équitable jugement.

Digitized by Google

Les cinq pièces dont nous venons de vous parler ont été trouvées bonnes par votre commission. Elle a cru devoir les classer dans l'ordre de mérite suivant :

1° *Notre-Dame des Buis ;*

2° *Le Roitelet ;*

3° *Le 4 août* 1851, *jour de la fête de S^t Dominique ;*

4° *La Fête-Dieu ;*

5° *L'Examen de conscience.*

De l'aveu même de l'auteur, cette dernière pièce n'étant qu'un fragment n'a pas, pour cette raison, résisté à l'élimination proposée.

Notre-Dame des Buis et le Roitelet que, d'après l'écriture, nous croyons être du même auteur, ont réuni l'unanimité de nos suffrages.

Le plan en est bien conçu ; l'unité du sujet s'y maintient d'un bout à l'autre. On n'y trouve que des pensées vraies, des images justes et des sentiments naturels. La diction en est pure, noble parfois. On y reconnaît le poète à l'harmonie de ses vers, à la vérité de ses tableaux, qui fait que ces deux fictions prennent sous sa plume inspirée une saisissante apparence de réalité ; rien n'y paraît sacrifié à la rime. Dans l'une et l'autre pièce l'intérêt augmente, le nœud se resserre et le dénouement se présente d'une façon soudaine et inopinée qui en accroît encore l'effet. Du reste, en voici le résumé succinct.

Notre-Dame des Buis. Un seigneur du moyen-âge s'était ruiné au jeu. — Il se désolait de n'être pas en mesure de recevoir la visite de l'empereur Frédéric Barberousse. — Satan se présente à lui et lui offre de l'or en échange de sa fille unique. — Qu'on juge de ses perplexités. — Il cède enfin et s'engage à livrer Blanche à Satan, dans la forêt, à l'heure de minuit. —

Digitized by Google

Le père et la fille vont au rendez-vous. — Blanche obtient de son père la permission d'entrer, en passant, dans la chapelle de Notre-Dame des Buis. — Elle en sort voilée et remonte sur son palefroi. — Le trajet s'achève en silence. — On arrive enfin. — Les nouveaux venus sont introduits. — O terreur! Blanche lève son voile,.... Satan et sa cour reculent épouvantés à l'aspect de Notre-Dame des Buis.

Le malheureux père se prosterne, obtient sa grâce et va reprendre sa fille endormie devant l'autel de Notre-Dame.

Le Roitelet. C'était un dimanche de la saison d'hiver. — La neige couvrait la terre. — Une enfant se rendant à l'église voit à ses pieds, sur la route, un roitelet mourant. — Elle l'emporte à son logis, le réchauffe et le rappelle à la vie. — On ne la vit pas à l'église ce jour-là ; mais Dieu sans doute lui pardonna. — Au printemps elle rend la liberté à l'oiseau qui vient, chaque année, chanter sous sa fenêtre.

Votre Commission vous propose de donner à l'auteur de *Notre-Dame des Buis,* une médaille de bronze, grand module, et à l'auteur du *Roitelet*, une médaille de bronze, moyen module, avec cette réserve que si, comme tout porte à le croire, ces deux pièces sont d'un même auteur, les deux médailles de bronze se confondront en une médaille d'argent, moyen module.

Le *4 Août* 1851 et la *Fête-Dieu* étant d'un mérite inférieur aux précédentes, nous vous proposons de donner à leurs auteurs les récompenses suivantes :

Au *4 Août* 1851, une médaille de bronze, petit module ;

A la *Fête-Dieu,* une mention honorable.

Digitized by Google

Les conclusions du rapport ont été votées à l'unanimité, par l'Académie, dans sa séance du 27 avril 1882.

Les plis cachetés ont été ouverts et ont fait connaître les noms des concurrents.

En conséquence, l'Académie a décerné :

A M. L. MERCIER, auteur de *Notre-Dame des Buis* et de l'idylle *Le Roitelet*, une médaille d'argent, moyen module.

A Mme veuve GOETZMANN, pour *Le 4 Août 1851*, une médaille de bronze, petit module.

A M. Achille MILLIEN, une mention honorable.

Digitized by Google

LE ROITELET

(Idylle)

Par M. L. MERCIER, Lauréat.

O bonté de l'âme!
(Victor Hugo).

C'était d'hiver un beau dimanche :
La neige argentait les coteaux ;
En girandole, à chaque branche,
Du givre brillaient les cristaux.

La forêt, de brume voilée,
Sous l'âpre brise frissonnait
Et dans le fond de la vallée
La cloche sainte résonnait.

L'essaim familier des mésanges,
S'envolant des buissons rouillés,
Venait quêter autour des granges
Les grains du vanneur oubliés.

La campagne était solitaire,
Et cachant l'espoir du semeur,
Ainsi qu'un immense suaire,
Les champs étalaient leur blancheur.

De l'horizon couleur d'opale
Le soleil blafard émergeant
Rosait de sa lumière pâle
Les vieux arbres poudrés d'argent.

Digitized by Google

Et sur la route éblouissante,
Dans les froids rayons du matin,
Toute frileuse et rougissante,
Une enfant apparut soudain.

Sous sa coiffe blanche, proprette
Elle arrivait pressant le pas,
Faisant sous son pied de chevrette
A peine craquer le verglas.

Avec une candeur divine,
La mignonne tenait serré
Sur sa virginale poitrine
Son beau paroissien doré.

Mais tout à coup, tombé d'un chêne,
L'enfant aperçut en passant,
L'aile sanglante et sans haleine,
Un petit roitelet gisant !..

Sous les glaçons couvrant la mousse
Il s'était blotti pour mourir,
Et semblait, dans sa plainte douce,
Exhaler un dernier soupir.

L'enfant, d'émotion tremblante,
Mit le passereau dans son sein,
Et le réchauffant sous sa mante
De son toit reprit le chemin.

Or, de son absence à l'église
Chacun ce jour-là s'étonna ;
Mais le bon Dieu sans doute à Lise
En sa tendresse pardonna.

Comme une sœur hospitalière,
Elle soigna le pauvre oiseau :
De laine douillette et légère
Elle lui fit un chaud berceau.

Et l'enfant, de joie enivrée,
Couvrait de baisers tous les jours

Digitized by Google

Du roitelet l'aile moirée
Et le joli cou de velours.

Mais, quand réveillant le bocage,
Rayonna le printemps fleuri,
La jeune fille ouvrit la cage
Du doux petit oisel guéri.

Vers les bois, d'une aile rapide,
Le roitelet partit joyeux,
Et Lise, la paupière humide,
Longtemps suivit son vol des yeux...

.....

Dès qu'Avril commence à renaître,
Chaque printemps, depuis ce jour,
Un roitelet sous sa fenêtre
Fait éclater ses chants d'amour!

Digitized by Google

NOTRE-DAME DES BUIS

Ou la Chevauchée de la Vierge

(Légende)

Par M. L. MERCIER, Lauréat.

A Mme ***

Qui veut de Notre-Dame ouïr une légende?

I.

Si vous veniez, Madame, un soir, dans nos chaumières
Vous asseoir devant l'âtre aux magiques lumières,
A l'heure où les bergers égrènent le maïs,
Lorsque le fuseau ronfle et le vent se lamente,
Oh! vous écouteriez, charmée et frissonnante,
Les récits et les chants de mon aimé pays!

Nos pâtres, longs conteurs, vous diraient à la ronde
L'histoire du Coursier de la Fontaine-Ronde,
Ou les exploits fameux du héros Lacuzon;
Ils vous diraient aussi la touchante complainte
De sire Varambon, captif en Terre-Sainte,
Ou de Berthe de Joux, pleurant dans sa prison.

Ils vous diraient encor la ballade charmante
De Jeanne de Chyssey, l'inconsolable amante,
Au joli val d'amour errant toutes les nuits;
Mais, si vous le voulez, aujourd'hui pour vous plaire,
Moi, je vais vous conter, humble et simple trouvère,
Une légende: c'est Notre-Dame des Buis.

Digitized by Google

II.

.... Par les rochers il court, l'œil enflammé de rage,
Les cheveux hérissés... et pourtant dans le ciel,
Au dessus d'Aveney, s'amoncelle un orage :
Dieu ! qu'a-t-il donc ce soir le sire d'Arguel?

Dans toute sa fureur éclate la tourmente ;
Mais il est insensible au tumulte des cieux,
Un immense chagrin l'obsède, le tourmente,
La sueur coule à flots sur son front soucieux.

Il cache dans ses mains son visage livide
En répétant ces mots, riant d'un rire aigu :
« Il va venir demain et l'escarcelle est vide !
Frédéric Barberousse ! et pas un seul écu !

Au jeu j'ai tout perdu ; ma bourse est plus tarie
Que le sein d'une goule... A mon secours venez,
Enfer ou ciel, c'est vous que j'évoque et je prie.
Ah ! jetez-moi de l'or, archanges ou damnés ! »

Pareil au sanglier pantelant sous les piques,
Il s'affaisse hurlant, brisé de désespoir,
Mais tout à coup le bois de lueurs fantastiques
S'illumine — et surgit un grand cavalier noir !

« Je suis Satan, dit-il. Pour te venir en aide,
De l'enfer, chargé d'or, tu me vois accouru ;
Regarde ce trésor, eh bien ! je te le cède,
Si tu veux me livrer ta fille... dis, veux-tu ? »

« Va-t-en, Esprit du mal, va-t-en, te dis je, infâme !
Tu voudrais me ravir mon enfant, mon bonheur !
Mon beau lys d'innocence !.. Ah ! prends plutôt mon âme. »
« Ne l'ai-je pas déjà, mon généreux seigneur ! »

Répondit le démon de sa voix de vampire ;
« Ce qu'il me faut, à moi, c'est Blanche, — entends-tu bien?
Pour embellir ma cour et charmer mon empire ;
Je veux jouer ce tour à son ange gardien ! »

— « Jamais ! » ... Satan reprit : « Que la comté va rire
Demain en apprenant que le très haut seigneur

Digitized by Google

De Pugez, de Montrond, d'Arguel, noble sire,
N'eut pas un sou vaillant pour fêter l'Empereur !

Non, l'on ne rira pas; on dira : voyez comme
Amaury d'Arguel traite les souverains ;
De la province c'est le plus grand gentilhomme ;
Que superbe est sa chasse et brillants ses festins ! » ...

Ainsi que l'aquilon de son souffle ranime
Ces feux que les bergers allument sur les monts,
Le Maudit attisait l'orgueil de sa victime....
Et Blanche fut promise au prince des démons !

Le diable disparut; et d'une voix sonore
Il redit au seigneur : « Tous deux je vous attends
Quand sonnera minuit dans les gorges de Morre. »
— Sur le sol les sequins chatoyaient éclatants !

Comme dans nos rochers, s'élance sur sa proie
Un vorace vautour, Amaury frémissant
Fondit sur son trésor avec un cri de joie :
— A minuit !... répéta l'écho retentissant.

III.

Blanche dort doucement dans sa svelte tourelle
Aux vitraux treillissés, au clocher de dentelle.
Qu'elle est belle ! Son front couronné de candeur
Est plus immaculé que l'aubépine en fleur !
Le ciel n'a plus d'orage ; un blond rayon de lune
Baigne la chaste enfant, sa chevelure brune
Sur ses épaules roule en ondulants anneaux ;
Souriante elle dort !.. Sous ses légers rideaux
L'archange du sommeil la berce d'un doux rêve.
Mais voici qu'une main furtivement soulève
La tenture en velours du virginal retrait
De l'enfant endormie... et le sire apparaît !
Ainsi qu'un spectre noir, vers la couche paisible
De sa fille il s'avance... il sent, combat horrible,
L'orgueil et la tendresse en son âme lutter,
Mais du rendez-vous l'heure approche et va tinter...
« Blanche, » murmure-t-il d'une voix défaillante,
« Éveille-toi, ma fille ! » Inquiète et tremblante,
La vierge se réveille : « Est-ce vous que je vois,

Digitized by Google

Mon père?.. Qu'avez-vous ? Vous frissonnez, je crois.
Que voulez-vous de moi ? » « Cher ange, à l'instant même
Un voyage imprévu, mais d'une urgence extrême,
Nous appelle tous deux... Vite prépare-toi !
Dans la cour, tout sellé, t'attend ton palefroi ;
Ne crains rien, mon enfant, du soir l'astre étincelle,
Le vent est calme et pur, la route sera belle. »
« Mais dites-moi, si tard, où me conduisez-vous ? »
« Nous allons à la ville... acheter des bijoux. »
« Des bijoux à cette heure ! Ah ! vous raillez, mon père ;
De grâce, expliquez-moi cet étrange mystère ? »
« Il faut partir, vous dis-je. Allons ! c'en est assez,
Plus un mot, hâtez-vous, ma fille, obéissez ! »

Et le sire sortit. Blanche, tout atterrée,
Vint baiser le portrait de sa mère adorée
Dormant dans le tombeau depuis longtemps, hélas !
« Ma bonne mère, et vous, Sainte Vierge ! dit-elle,
Mon cœur est assailli d'une angoisse mortelle.
Oh ! mes chères amours, ne m'abandonnez pas ! »

IV.

La lune pâle et ronde argente la campagne;
On n'entend que le cri des funèbres hiboux.
Le seigneur et sa fille à travers la montagne
Chevauchent emportés au sombre rendez-vous.

D'Amaury l'éperon anxieusement presse
De son coursier le pas.
Et Blanche, dans son cœur que la terreur oppresse,
Implore Dieu tout bas.

Tels que dans l'ombre on voit fuir des spectres rapides,
Ils franchissent les bois, les vallons, les coteaux ;
La brise bat leur front de ses ailes humides,
Et l'étincelle luit sous le pied des chevaux.

Ils passèrent devant un humble sanctuaire
De la Reine du ciel.
D'une lampe d'argent la tremblante lumière
En éclairait l'autel.

Digitized by Google

« Mon père, dit l'enfant, laissez-moi, je vous prie,
En ce pieux asile entrer quelques instants... »
« Non, Blanche, le temps presse. » « A Madame Marie
Rien qu'un mot d'oraison. » « Eh bien ! va, je t'attends... »

V.

Vous souvient-il, Madame, un beau jour de septembre,
De notre ascension à la Chapelle aux Buis?
Les vignes revêtaient leur riche couleur d'ambre,
Les vergers étaient pleins de fruits.

La montagne, plus haut, prit un aspect sauvage,
Mais, au bout du sentier si pénible à gravir,
Vous souvient-il aussi du brillant paysage
Qui tout à coup vint nous ravir?

Ce n'étaient que des monts s'étageant dans les nues,
Estompés par la brume au soleil déclinant;
Des forts altiers dressant leurs tours sombres et nues;
Au fond Besançon bourdonnant.

Et puis dans la vallée, indolent et limpide,
Sous les saules le Doubs errant capricieux,
Tandis que Rosemont de son cône splendide
Semblait toucher le dais des cieux!

Près de nous s'élevait un gothique oratoire :
Une Madone y fit maints prodiges, dit-on.
Déjà ce sanctuaire, au temps de cette histoire,
Avait en Comté grand renom.

C'est dans cette chapelle antique et merveilleuse
Que Blanche s'arrêta.
L'enfant revint bientôt,.. toujours silencieuse,
A cheval remonta.

Son voile était baissé. Les coursiers repartirent
Hennissants et légers; mais au prochain beffroi
Douze coups dans la nuit lentement retentirent :
Amaury frissonna tout blémissant d'effroi!

Digitized by Google

Minuit!.. Du rendez-vous c'était l'heure fatale.
Au fond d'un rocher noir,
Un antre devant eux s'engouffrait en spirale,
Épouvantable à voir.

Du sein de la caverne, avec des cris sans nombre,
Par instants s'échappait un éclair éclatant;
Des fantômes hideux partout rôdaient dans l'ombre;
Ils étaient arrivés au palais de Satan!...

VI.

Ce soir-là, le Maudit donnait brillante fête.
De l'infernale cour la joie était complète;
Blanche était attendue... et pour la recevoir,
Des damnés se pressait l'essaim bruyant et noir.

Blanche sans frissonner pénétra dans la salle,
De l'enfer sur la terre immonde succursale;
Le sire chancelait et, plus pâle qu'un mort,
Au cœur sentait déjà la griffe du remord.

Les damnés accourus en mêlée empressée,
De leur Maître acclamaient la jeune fiancée.
Satan vint galamment pour lui tendre la main;
Mais avec un blasphème il recula soudain!

Blanche leva son voile! Éperdus d'épouvante,
Ainsi que des hiboux surpris par l'aube ardente,
S'enfuirent les démons jetant des cris affreux :
Notre-Dame des Buis rayonnait devant eux!...

« Ah! malédiction! » hurlait plein de furie
Le diable se roulant sur le sol, « O Marie!
Me faudra-t-il toujours ramper sous ton talon?
La farce est bien jouée, Amaury le félon!... »

Le sire frémissait la face contre terre.
« Amaury, » dit la Vierge imposante et sévère,
« Pour tes iniquités demande grâce au Ciel,
Et va réveiller Blanche au pied de mon autel! »

Digitized by Google

VII.

A **Morre**, il est, Madame, une combe sauvage,
Combe mystérieuse évitée au village,
On n'y voit que des rocs mornes et désolés,
Des arbres sans verdeur penchant étiolés.
Autrefois, chaque nuit, le Prince des ténèbres
Tenait bruyant sabbat sous ces roches funèbres;
Et, c'est en souvenir de maître Lucifer,
Que ces lieux ont gardé le sombre nom d'*Enfer!*..

Digitized by Google

4 Août 1851, SAINT DOMINIQUE

ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT SACREMENT

A la Chapelle des Dominicains, et première Messe du R. P. Pierson, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Par Mme R. GŒTZMANN, Lauréat.

Esprit divin, Esprit de lumière et de gloire,
Illumine mon cœur de ta sainte clarté !
Viens inspirer mes chants, prépare la victoire
De l'immortel amour sur l'incrédulité !

La foule émue accourt à la pieuse fête,
Qu'annonce l'humble airain de la simple retraite
Des hommes généreux dont le cœur plein d'amour,
Pour détruire l'erreur, s'immole chaque jour.

Pourquoi donc aujourd'hui dans l'étroite chapelle,
Ces fleurs, ces ornements, ce luxe inusité?
C'est qu'on fête le nom d'un cœur pur et fidèle.
Pour ajouter encore à la solennité
Un de ses successeurs, comme lui l'âme ardente,
Pour la première fois à l'Eternel présente,
Avec un saint transport d'amour et de bonheur,
L'holocauste divin de notre Rédempteur.
Oh! qui dira jamais son bonheur ineffable!
Il voit agenouillés autour du saint autel,
Où brille, dans ce jour triplement solennel,
Le corps mystérieux du Sauveur adorable,
Son père résigné, versant ses premiers pleurs (1),

(1) Il s'était toujours opposé à la vocation de son fils unique.

Digitized by Google

Qui, surpris d'y trouver des douceurs et des charmes,
Abjure ses tourments, ses amères alarmes,
Car il se sent payé de toutes ses douleurs ;
Méditant son bonheur, comme autrefois Marie
Glorifiant son Dieu, sa mère recueillie
Attendant avec foi dans un désir pieux
De son fils bien aimé le pain sacré des cieux ;
Et celle qui pour lui répondit en chrétienne,
De ses nombreux parents respectable doyenne,
Qui, bravant la douleur, d'un pas faible et tremblant,
Vient, au Dieu qui jadis lui confia l'enfant,
Rendre l'homme au cœur pur, au seuil du sanctuaire
Et recevoir de lui l'auguste et saint mystère ;
Ses proches, ses amis, reprenant à sa voix
Le chemin oublié de la divine croix ;
Et cet ami plus cher, qui, dès sa tendre enfance,
Du maître et de l'élève en comblant la distance,
Chargé du noble soin d'en faire un érudit,
Éleva vers le ciel, son cœur et son esprit.
Tous sont là réunis : avec un œil humide
Il a pu les bénir dans un regard rapide ;
Puis, adressant au monde un éternel adieu :
Mon amour, leur dit-il, réside au sein de Dieu !

De ce bonheur humain franchissant les limites,
Le jeune et pieux prêtre entouré de lévites,
Par une main bien chère est conduit à l'autel.
Pour lui tout disparait... silence ! il est au ciel ! !

Mais, humblement dans l'ombre, assiste à cette fête
De cet ordre savant la jeune et docte tête (1) ;
Rien ne décèle en lui sa haute dignité
Que l'éclat du génie et de la sainteté.
Dès longtemps de l'élu confident et modèle,
Il a vu ses combats, ses tourments et son zèle;
Il sait ce que son cœur embrasé d'un saint feu,
A refoulé d'amour pour obéir à Dieu !
Aussi, dans un discours, à tous faisant justice,
Pour texte il a choisi : *L'esprit de sacrifice.*

Déployant son sujet avec force et talent,
Il déroule à nos yeux de fécondes merveilles !

(1) Le Révérend Père Jandel, général de l'ordre.

Digitized by Google

L'univers éclairé par de pénibles veilles
Consolé, soutenu par un saint dévoûment.
« Jamais sans dévoûment rien de grand ni d'utile;
« Le ciel refuse à l'homme égoïste et futile
« Ses étonnants secrets, ses plus chères faveurs;
« Par l'immolation il marque les grands cœurs.
« Apôtres et docteurs passent leur vie entière
« A répandre en tous lieux le salut, la lumière,
« Et préparent encore aux siècles à venir
« La foi, pure d'erreurs, où tous doivent s'unir.
« Les glorieux martyrs attestent leurs croyances
« Dans les chaînes, l'exil, la mort dans les souffrances,
« Offrant d'avance à Dieu tout leur sang généreux
« Pour expier l'erreur des siècles orgueilleux;
« Et dans le ciel encor, pleins d'une sainte ivresse,
« Pour nous, pauvres pécheurs, ils implorent sans cesse.
« Les Charles Borromé, les Bernard, les Vincent,
« Bravant l'affreuse mort, arrachent des victimes
« Chaque jour au malheur, aux autans, sur les cimes,
« Où Dieu seul est témoin de leur saint dévoûment.
« Plus près de nous encor, ces anges de la terre,
« Que l'infirme bénit, que le pauvre révère,
« Tant d'asiles ouverts au vieillard, à l'enfant,
« Aux faiblesses du cœur, au vice repentant.
« Ah! voilà les parvis de la vie éternelle! »
Puis, à ces fiers guerriers, qu'un regard interpelle (1),
Puisant dans son génie un heureux argument,
Du soldat et du prêtre il fait le parallèle :
« Chacun, quand sa patrie ou quand son Dieu l'appelle,
« Dit-il, trouve en son cœur amour et dévoûment.
« Au milieu des combats l'un vole à sa défense,
« L'autre dans les déserts va porter l'espérance :
« Aux palmes des martyrs ajoutant un rameau,
« Tous deux livrent leur vie au vainqueur, au bourreau;
« Mais leur sang généreux, leurs efforts magnanimes
« A la honte, à l'erreur arrachent des victimes!
« Et vous vous étonnez, vous, dont le noble cœur
« Soulève en palpitant l'étoile de l'honneur,
« Que vos fronts glorieux, parés de cicatrices,
« Inspirent à vos fils l'amour des sacrifices?
« Ah! plutôt soyez fiers, en ces temps malheureux,
« Quand votre noble exemple est imité par eux.
« Jamais votre patrie, en ses moments d'alarmes,

(1) Le père et l'oncle du jeune prêtre, officiers en retraite et décorés.

Digitized by Google

« Répéta-t-elle en vain : Enfants, enfants, aux armes !
« A cet appel puissant vous répondîtes tous,
« Et ses fiers ennemis tombèrent sous vos coups !
« Qui de vous eût pensé que, mère, enfants et femme,
« Ce triple amour vivant aux profondeurs de l'âme
« Dût arrêter l'élan de vos cœurs généreux,
« Vous faire fuir la mort, pour vivre au milieu d'eux.
« Ah ! vous eussiez puni par un sanglant outrage
« Ce flétrissant soupçon d'un trop faible courage.

« Eh bien ! comme autrefois la patrie est en pleurs,
« Et du sein de sa gloire ont surgi des douleurs ;
« Votre sang généreux en vain coula pour elle,
« En vain tous vos efforts la firent grande et belle.
« Il ne faut plus, hélas ! vaincre ses ennemis :
« Dans son sein malheureux se déchirent ses fils !
« Et, pour la préserver de leurs coups parricides,
« Ses enfants les plus chers tombent sous les perfides !
« Ah ! laissez-nous du moins, nous, ministres de paix,
« Laissez-nous essayer d'arrêter leurs forfaits ;
« Laissez-nous ramener au sein de la patrie
« Et l'amour et la foi, bannis d'un siècle impie ;
« L'égoïsme et l'orgueil ont trop su l'égarer ;
« En lui rendant son Dieu, laissez-nous l'éclairer !

Ces tableaux saisissants, cette voix convaincue
Ont fait vibrer le cœur de l'assemblée émue.
Un murmure flatteur, par respect comprimé,
Parcourt en un instant l'auditoire charmé,
Sous cette impression, le chant de foi s'élève ;
D'un unanime élan, la voix de tous l'achève
Comme un seul cri d'amour et de fidélité,
Un serment solennel à la Divinité.
Mais bientôt tout se tait, et le pieux silence
D'un saint recueillement aux chants a succédé ;
Vers son Dieu qui l'attend, le prêtre ému s'avance ;
D'un céleste bonheur son cœur est inondé.
Aux pieds du Tout-Puissant transportée et ravie
Son âme, avec ivresse, adore et glorifie :
Quoi ! vous voulez, mon Dieu ! qu'un infime mortel
Vous offre du Seigneur l'holocauste éternel,
Et vous m'avez admis, moi, serviteur indigne,
A l'honneur éclatant de cette grâce insigne !
Cet adorable Sang, répandu sur la croix,

Digitized by Google

Pour nos crimes nouveaux va couler à ma voix!
Ce Corps mystérieux, qui sur les cieux domine,
Jusqu'à moi descendra! puis, cette chair divine,
Vrai miracle d'amour! au banquet précieux
Par moi sera donnée, et j'ouvrirai les cieux
A mes frères aimés, à toi, mère chérie!
Par ton fils, chaque jour, oh! tu seras bénie!
Je répandrai sur toi les célestes trésors
Qui doublent les vertus, et calment les remords.
En offrant au Très-Haut le Sauveur de la terre
J'implorerai pour toi, mon bon et tendre père,
Ce Dieu d'immense amour qui pardonne à l'erreur,
Ce Dieu toujours clément qui fait grâce au pécheur.
Oh! gloire à vous, Seigneur! et je n'ai que ma vie,
Qu'un cœur faible et mortel que je vous sacrifie:
Ma voix pour vous bénir, mon cœur pour vous aimer,
Et mon cœur et ma voix ne peuvent s'exprimer!
A chaque instant du jour je sens mon impuissance;
En vain de ma poitrine un cri d'amour s'élance,
Il n'a point formulé mon désir dévorant,
Mon aspiration vers mon Sauveur mourant!

Un doux ravissement arrête ses louanges:
Près d'étreindre son Dieu, la voix manque à son cœur;
Mais, parmi les concerts des célestes phalanges,
Son âme ardente et pure a béni le Seigneur!

Viens, viens te prosterner, ô trop heureuse mère!
Viens! ton fils bien-aimé, du Ciel médiateur,
Jusqu'aux pieds du Très-Haut va porter ta prière,
Et par lui jusqu'à toi descendra ton Sauveur!
Ah! combien il te rend pour la vie éphémère!
Ces soins pourtant si doux qu'il doit à ton amour,
Ils n'ont pu le sauver des maux de cette terre,
Mais lui t'ouvre le port du bienheureux séjour!
C'eut été peu pour lui de consacrer sa vie
A t'aimer, te bénir, soulager ta douleur,
Son amour généreux à Dieu la sacrifie
Pour jouir avec toi d'un immortel bonheur.
Viens donc: viens recevoir, de sa main sainte et pure,
L'heureux et premier fruit de son divin pouvoir:
Si tendrement unis déjà par la nature,
Dans un sublime amour confondez votre espoir.

Digitized by Google

Et nous tous, allons joindre aux liens de famille
La céleste union de ce banquet sacré.
Mon Dieu! qu'en tous ces cœurs la lumière brille,
Pardonnez au pécheur, ramenez l'égaré!

Avant de terminer l'auguste sacrifice,
Le ministre nouveau, pour ses frères zélé,
Veut répandre sur eux, en ce jour si propice,
Les divines faveurs dont lui-même est comblé;
Chacun agenouillé, sous ses mains bénissantes,
Vient recevoir les dons de l'Esprit créateur,
Dons de miséricorde et de grâces puissantes,
Qui soutiennent la force et consolent le cœur.

Mais, quelle est pour l'élu cette tête si chère,
Qu'avec amour, transport, il presse longuement?
Au milieu des sanglots, la foule a dit: Son père!
Oui, son père, entraîné par un bon mouvement,
Vient donner à son fils, sur la dalle sacrée,
Du pouvoir paternel la sainte sanction,
Et, courbant devant lui sa tête vénérée,
Rend au prêtre du Christ respect, soumission.

Digitized by Google

LA FÊTE-DIEU

Par M. Achille MILLIEN, Lauréat.

Excelsior.

I.

Quoi donc! aurait-on vu le spectre de la guerre
Surgir ensanglanté du fond de l'horizon!
Le canon fait trembler la terre,
Et des tambours j'entends le son.
La ville était déjà frémissante à l'aurore...
Et quelle émotion ainsi l'agite encore?
Mais aucun des passants ne semble soucieux :
Non, ce n'est point la guerre et sa rumeur horrible,
Car les mères, que fait pleurer ce nom terrible,
N'ont pas de larmes dans les yeux.

Au contraire, leur front rayonne d'allégresse;
Rien ne rappelle ici les emblèmes de deuil.
Pour recevoir le peuple qui s'empresse,
La cathédrale a parfumé son seuil.
Les cloches maintenant, avec force ébranlées,
Résonnent dans la tour en joyeuses volées
Et les accents de l'orgue emplissent le saint lieu;
Sur la pierre, à genoux tombe la foule entière;
De tous les cœurs émus s'élève la prière :
C'est un beau jour, la Fête-Dieu!

Ah! pour fêter Jésus qui racheta le monde,
Déployez ces apprêts, ces pompeux appareils;
Que l'or, la pourpre, tout abonde,
Vases, flambeaux, tapis vermeils!
Mais moi, hors des cités et loin de leur tumulte,
Au Verbe rédempteur j'irai rendre mon culte

Digitized by Google

Dans la paix du hameau, c'est mon rêve et mon vœu.
Là-bas, dans le village où la brise est si pure,
En contact avec la nature,
Je me croirai plus près de Dieu.

II.

L'église est sans tableaux et sans tapisseries,
L'huile n'y brûle pas dans des coupes d'argent ;
Mais si l'œil cherche en vain de riches boiseries,
Des fleurs cachent la pierre et le mur indigent.

Votre regard se porte à l'étroite fenêtre,
Que pensez-vous y voir? Des vitraux précieux?
Non, non ; mais aussitôt que l'aube vient de naître,
Le soleil du bon Dieu l'inonde de ses feux.

Nous ignorons l'éclat qui plaît aux multitudes,
Pas d'habits chamarrés de larges galons d'or ;
Nul panache arboré ; mais sous nos blouses rudes,
La foi, la vieille foi demeure vive encor.

Lorsqu'au pied de l'autel le prêtre vénérable
Récite l'Évangile et parle au fond du chœur,
La voix de leur pasteur trouve un écho durable
En tous ces paysans, droits et simples de cœur.

Et ces bons travailleurs, au teint bruni de hâle,
Hier tremblant de froid, demain souffrant le feu,
En ce jour solennel abaissent leur front mâle,
Et tous ont pour prier des accents qu'aime Dieu.

Ah! priez, bonnes gens, à genoux sur ces pierres
Où vos pères défunts se courbaient avant vous!
Dieu répond par ses dons à toutes vos prières,
Et vous lui devez tout sans réserve : à genoux!

Vos moutons paissent l'herbe au flanc de la colline ;
Voyez vos bœufs là-bas dans la plaine accroupis ;
De vos pommiers chargés le faîte vert s'incline,
Et vos blés sont courbés sous le poids des épis.

Digitized by Google

Et partout la campagne, où sourit l'abondance,
Représente un Eden à vos yeux satisfaits :
Rendez grâces à Dieu, car de sa Providence
Chaque fleur, chaque fruit rappelle les bienfaits.

L'allégresse s'étend de l'âme à la nature ;
Ses prières, ses vœux aux vôtres vont s'unir...
L'autel se dresse aux champs, le ciel est sa tenture,
Et là Dieu vous attend, venez tous l'y bénir.

— Et le front nu, levant l'étendard sous la brise,
Répétant d'une voix les chants religieux,
Le cortège pieux sort de la vieille église
Et défile à pas lents le long des chemins creux.

III

Et les agrestes théories
Se déroulent, suivant la croix,
Dans l'ombre des routes fleuries,
Sur l'herbe des sentiers étroits.

La nature s'est mise en fête,
Rien n'altère la paix des cieux ;
On a l'éther bleu sur la tête,
Sous les pieds les gazons soyeux.

Chacun entend des rumeurs douces,
Échos de gracieux concerts,
S'exhaler du sein frais des mousses,
Ou descendre du haut des airs.

Quand les enfants, en aubes blanches,
Sur le chemin jettent des fleurs,
La brise fait pleuvoir des branches
Des corolles de cent couleurs.

Tout à l'entour de la bannière
Vole un essaim de papillons ;
Le soleil verse sa lumière
Sur l'ostensoir ceint de rayons.

Digitized by Google

La senteur des lis et des roses,
Des muguets dans le bois naissants,
De mille fleurs soudain écloses,
Se mêle au parfum de l'encens.

Lorsque s'interrompt le cantique,
Dans les feuillages d'alentour
Le rossignol, chanteur rustique,
Module son hymne à son tour.

Et quand, du champ où sont les tombes,
Le cortège longe le mur,
On voit s'élever des colombes,
Comme des âmes, dans l'azur.

Le souffle des chênes dans l'ombre,
Le soupir vague des roseaux
Montent du fond du taillis sombre
Et des berges des claires eaux ;

Et tandis que passe le Verbe
Sous l'abri des arbres épais,
Sur les rameaux, sur l'onde et l'herbe
S'étendent l'amour et la paix !

IV.

O Fête-Dieu, fête bénie
Entre toutes, si douce au cœur
Lorsque tu viens charmer la plaine reverdie,
Arrache à son sommeil plus d'une âme engourdie
Qui, maintenant trop refroidie,
Reste insensible à ta splendeur...

Ce siècle est fort : son nom se grave
Sur un impérissable airain ;
De son cerveau qui veut secouer toute entrave,
L'Idée en bouillonnant jaillit comme une lave ;
Pas un obstacle qu'il ne brave ;
Son audace n'a pas de frein ;

Digitized by Google

Il s'évertue, il cherche, il veille,
Il soumet l'eau, l'air et le feu ;
Il conçoit, il produit merveille sur merveille...
Mais cette ère puissante et qu'on dit sans pareille,
Aux voix d'en haut fermant l'oreille,
Oublie, hélas ! le nom de Dieu !

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

DE L'ANNÉE 1881-1882

Présentés à l'Académie dans ses séances des 29 Mars et 27 Avril 1882

I — *Le Procès de Jean-Baptiste-Nicolas Flosse, né à Boulay, le 7 Décembre 1757*

(Séance du 29 Mars 1882. — M. G. CHARTENER, Rapporteur.)

Messieurs,

Le travail qui vous est présenté pour le concours de cette année, sous l'épigraphe : *Forum et Jus,* relate un fait intéressant pour notre histoire locale.

Tout d'abord, votre Commission s'est demandé si le sujet répond bien au programme de l'Académie, l'abbaye de Wadgasse n'étant citée qu'incidemment à propos de l'exécution de nos malheureux compatriotes.

Sans doute, à ne considérer que la lettre du programme, votre Commission aurait pu, peut-être, se

Digitized by Google

montrer sévère, mais elle a pensé que l'Académie, en rédigeant son programme, n'a voulu qu'attirer l'attention des chercheurs sur certains points de notre histoire et n'a pas eu l'intention de se lier ; aussi a-t-elle toujours accueilli un travail historique concernant notre province.

Or, le travail qui vous est présenté a trait à l'histoire du département de la Moselle ; il est fort intéressant ; c'est un des premiers écrits sur l'époque révolutionnaire dans notre pays, et l'auteur a puisé aux sources officielles qu'il transcrit textuellement comme pièces justificatives.

Votre Commission vous propose donc d'admettre ce travail au concours, et, à titre d'encouragement, d'accorder à l'auteur une mention honorable.

L'Académie ayant adopté la proposition du rapporteur, l'ouverture du pli cacheté joint au mémoire, a fait connaître le nom de l'auteur, et une mention honorable est accordée à M. Poulmaire, Conseiller à la cour d'appel de Douai.

Digitized by Google

II. — *Notice sur le château et les sires de Warsberg.*

(Séance du 27 Avril 1882, — M. A. BENOIT, Rapporteur)

Messieurs,

Chargé de vous rendre compte de l'histoire manuscrite du château de Warsberg, je m'acquitte avec d'autant plus de satisfaction de ma tâche que je me plais à croire que l'auteur a parfaitement compris ce que l'Académie demandait pour le concours d'histoire locale. Il a été résolument aux sources et il a rapporté une ample moisson de documents sur les faits et gestes des sires de Warsberg dans le cours du moyen-âge. Il a consulté non seulement les archives départementales et les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Metz, mais encore les papiers de famille et les publications étrangères. Il est à regretter que l'auteur ait négligé si fort la partie pittoresque de son sujet; il ne dit presque rien des anciens débris du château, ni du panorama splendide qui s'étend sous les yeux lorsqu'on a gravi la côte escarpée sur laquelle il est bâti.

Cette observation faite, votre Commission rend complètement justice au travail qui vous est présenté; l'auteur, je le répète, a fait tout ce qu'il a pu pour rendre son œuvre la plus complète possible; il s'est livré à bien des recherches pénibles dont profiteront

Digitized by Google

plus tard les curieux, car il a dû s'étendre au-delà des étroites limites de la seigneurie de Warsberg. Votre Commission propose donc de le récompenser en lui accordant une médaille d'argent, moyen module, et elle prie l'Académie de ratifier cette décision qu'elle a prise à l'unanimité.

L'Académie, après en avoir délibéré, émet un vote conforme aux conclusions de sa Commission, et, le nom de l'auteur de la notice ayant été connu par l'ouverture du pli cacheté, elle décerne une médaille d'argent, moyen module, à M. l'abbé Chatelain, professeur au Grand-Séminaire de Metz.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

CHATEAU ET LES SIRES DE WARSBERG

Par M. l'abbé CHATELAIN, Lauréat.

« Et pius est patriæ facta referre labor. »
(Ovide).

I.

ANTIQUITÉS ET TRADITIONS.

Warsberg est aujourd'hui un modeste village, situé dans l'arrondissement de Boulay, sur le ruisseau de la Bisten, qui se rend dans la Sarre. Un peu à l'est, au sommet d'une colline presque conique, qui s'avance comme un véritable promontoire dans la vallée, s'élève, au-dessus d'un épais taillis de sapins, le château moderne de Warsberg, bâti sur les ruines d'un ancien château-fort du moyen-âge. Au sud, le village est surplombé par une autre colline, sur laquelle on découvrait encore au commencement de ce siècle les ruines d'une vieille tour, qui était l'objet de bien des commentaires dans le pays ; un peu plus loin, un bois

Digitized by Google

de mélèzes cache les ruines du burg de la *Vieille-Warnesperch* (1). Qui nous redira le passé de ces deux châteaux? Qui nous racontera les faits et gestes des sires de Warnesperch? Assurément, il y aurait de l'intérêt à retracer le rôle qu'ils ont joué dans cette petite vallée pendant plusieurs siècles, à rappeler quelques traits de la vie, des mœurs et de la foi de nos ancêtres, à faire le récit des souffrances, des malheurs et des guerres désastreuses qui ont tant de fois désolé ces régions. Mais c'est en vain que nous demanderions des renseignements aux historiens du pays : c'est à peine si le nom de Warsberg paraît quelquefois sous leur plume. Cette notice a été composée à l'aide de documents anciens que nous avons recherchés patiemment dans les archives, et, s'ils permettent de donner à ce travail une grande exactitude, ils n'offrent cependant trop souvent que des détails pleins de sécheresse. Les plus anciens titres que nous connaissions remontent à la fin du XII[e] siècle ; pour les temps antérieurs, il faut nous contenter de quelques traditions et de quelques découvertes archéologiques.

Dès le troisième siècle certainement, et probablement déjà à la fin du premier, une voie romaine, d'une certaine importance, sortait de Metz, et, montant par la vallée de Vallières, se dirigeait sur Pontigny, Narbéfontaine et Boucheporn, jusqu'au pied du Hiéraple, où elle se bifurquait dans la direction de Strasbourg et de Mayence (2).

(1) *Warsberg* est la dénomination moderne; *Warnesperch*, la forme plus commune autrefois. Nous reproduirons, autant que possible, l'orthographe de ce nom telle que nous l'aurons trouvée dans les documents consultés.

(2) Cfr. *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la*

Digitized by Google

On en retrouve encore les traces sur une grande étendue. Près de Varize, son relief au-dessus du sol est de 0m 50 environ, et sa largeur au sommet de 5m 70. Sur la hauteur, en face de Brouck, elle est recouverte de terre, et plus d'une fois le soc de la charrue vient heurter son pavé séculaire. Les substructions, les débris de marbre, les restes de mosaïques, les armes et les nombreuses monnaies qu'on a découvertes à Boucheporn ne permettent pas de douter qu'il n'y eût en ce lieu des établissements romains et une station militaire importante (1). « On « voit au village de Bouchborm, dit déjà Dom Calmet, « des vestiges d'une chaussée et d'un camp romain; « j'y ai vu à la profondeur d'un pied en terre, dans « un jardin d'un particulier, un ancien pavé en mo- « saïque, composé de très-petites pierres quarrés, « ou en lozanges blanches et bleues disposées en « rond, en quarré, en lozanges; on voit aussi près « de là des fondements forts remarquables et des « tuiles antiques épaisses de deux doigts, avec un « rebord d'un doigt, beaucoup plus larges que nos « tuiles ordinaires et quarrées (2). » Située à une journée de marche de *Divodurum*, l'ancienne ville des Médiomatriciens, sur un point culminant, et près

Moselle, par M. de Bouteiller, p. 277. — *Les voies romaines dans le département de la Moselle*, par M. Abel, Revue de l'Austrasie, 1838. Omise dans la carte de Peutinger (IIIe siècle), et indiquée dans l'itinéraire d'Antonin (IVe siècle), elle aurait été construite entre ces deux époques; mais il est bien probable qu'elle existait déjà à la fin du Ier siècle.

(1) Parmi ces monnaies, nous en avons remarqué une très bien conservée de l'impératrice JULIA MÆSA, FELICITAS SÆCULI. Mariée à Julien Avitus, consul en 209, elle eut de lui Julie Sœmis, mère d'Héliogabale, et Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère. Elle fit proclamer Héliogabale empereur, et gouverna sous son nom au commencement de son règne.

(2) *Notice de Lorraine*, par D. Calmet, art. St. Avold.

Digitized by Google

d'une frontière toujours exposée aux incursions des barbares, le camp de Boucheporn servait à relier la ligne de retranchements que les Romains avaient élevée sur les frontières des Trévires, et qui s'étendait depuis le Titelberg jusqu'au Hiéraple, en comprenant les campements de Dalheim et de Castel, sur les bords de la Sarre. C'est dans ces divers retranchements que dut séjourner Labiénus, lieutenant de César, lorsqu'il fut envoyé avec plusieurs légions prendre ses quartiers d'hiver chez les Trévires, soit pour contenir le pays, soit pour surveiller les avenues du Rhin (1).

Or, du camp de Boucheporn partait un *diverticulum* qui passait au pied même de Warsberg, et se dirigeait vers la Sarre, dans la direction de Wadgasse. M. G. Boulangé, à qui l'archéologie de la Moselle doit tant de notices intéressantes, en a retrouvé les traces entre Creutzwald et Diesen. Des débris de poteries romaines qui jonchaient la surface du sol, et des urnes cinéraires disposées en triangle lui ont permis de reconnaître, le long de cette voie, l'emplacement d'un cimetière gallo-romain. Des monnaies d'Hadrien et de Domitien, découvertes au même endroit, nous ramènent au premier siècle (2). Il est à présumer que la colline de Warsberg, peu éloignée du camp de Boucheporn, et très bien située pour dominer la vallée de la Sarre, servait de poste d'observation aux romains. On a même cherché à prouver son origine romaine en rattachant son nom à Varus,

(1) *César dans le Nord-Est des Gaules*, par M. Abel; dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1862.

(2) *Une excursion à Creutzwald*, par M. Boulangé; dans la *Revue d'Austrasie*, année 1856.

Digitized by Google

général romain et adversaire malheureux de Hermann ou Arminius. Nous préférons l'étymologie allemande, qui dérive ce nom de *warnen*, avertir, et *berg*, montagne ou colline. Cette interprétation est plus conforme à l'orthographe primitive du mot, qui s'écrivait *Warnesperch*, et jamais *Warusburg*, comme on l'a supposé.

Mentionnons encore quelques trouvailles récentes d'armures et de colliers accompagnant des sépultures franques, qui peuvent remonter au V^e^ siècle, et c'est tout ce que nous savons sur ces temps reculés.

Mais si l'histoire se tait, la légende est moins timide. Du temps que le pays était encore païen, il y aurait eu sur une des collines de Warsberg une vieille tour, gardée par les Romains. Un jour, un homme nouveau parut dans ces contrées, prêchant une religion nouvelle; c'était l'évêque Tulpi, disent les uns; c'était S^t^ Clément, le premier apôtre des messins, d'après les autres. A la voix de cet homme inspiré, les idoles tombèrent, et les néophytes accoururent en foule pour recevoir le baptême. Effrayé des progrès rapides de la nouvelle religion, le gouverneur romain fit arrêter le zélé prédicateur, et le fit enfermer dans la tour de Warsberg. Que faut-il penser de cette légende? Il n'est pas possible sans doute qu'une tradition si ancienne ait pu se conserver dans le pays; mais le fait en lui-même n'offre du moins rien d'invraisemblable. Nous aimons à croire que S^t^ Clément ne borna pas son zèle à la capitale des Médiomatriciens, renfermée alors dans une enceinte étroite; mais, profitant des routes que les pionniers romains avaient tracées partout devant l'Evangile, il reprit un jour en main le bâton apostolique que lui avait confié S^t^ Pierre, s'a-

Digitized by Google

vança sur cette voie romaine que nous avons décrite, et répandit lui-même dans cette région les semences d'une religion aujourd'hui dix-huit fois séculaire.

Nous avons retrouvé dans les souvenirs du peuple un autre récit qui semble se rapporter aux premiers temps du moyen âge. Nous le reproduisons tel qu'il nous a été raconté par un habitant du pays. Un jour, le sire de Warsberg, suivi de ses hommes bien armés, descendit de sa forteresse pour aller guerroyer, non contre les infidèles, mais contre l'évêque de Metz, qui était alors un puissant seigneur et baron de l'empire. Et il fit tant par force et par adresse, qu'il parvint à faire l'évêque lui-même prisonnier, l'emmena sous bonne escorte dans son château et l'enferma dans une sombre tour, espérant bien tirer de lui une forte rançon. Les serviteurs de l'évêque, ignorant ce qu'était devenu leur maître, ne purent rien faire pour sa délivrance. Un jour que l'évêque songeait au moyen de recouvrer sa liberté, il vit monter sur le toit de la tour un couvreur qui fredonnait une chanson. « Gai compagnon, lui dit-il, ma prison est bien dure et la tristesse est ma compagne; apporte-moi une plume et du papier. » Ce qu'ayant fait le couvreur, le prisonnier écrivit quelques lignes, et remettant ensuite le pli au couvreur avec un anneau qu'il tira de son doigt: « Va, lui dit-il, à la cour de l'évêque, remets cet écrit au premier que tu verras, et montre cet anneau en signe de vérité; et je te promets qu'à l'avenir tu ne couvriras plus de toits, et tu chanteras plus à l'aise ta chanson. » Le couvreur accomplit fidèlement sa mission. Les vassaux de l'évêché s'assemblèrent en toute hâte, vinrent à grand renfort assiéger le château

Digitized by Google

de Warsberg, et délivrèrent le seigneur évêque (1).

Peut-être que cette légende se rattache à un fait historique. Nous verrons plus loin qu'un sire de Warnesperch fut mêlé à des guerres où deux évêques de Metz furent successivement faits prisonniers (2).

(1) A. Digot (*Histoire de Lorraine*, § 11, p. 121) reproduit un récit naïf et curieux de Louis d'Haraucourt, qui offre beaucoup d'analogie avec la légende qui nous a été racontée. Mais le prisonnier est Ferry III, duc de Lorraine. Conférez: *De la prison de Ferry III dans la tour de Maxéville*, par M. Beaupré; Nancy, 1839. — *La légende de Maxéville*, par M. le baron de Saint-Vincent, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1866. — *Opinion de D. Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III*, par M. Henri Lepage, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1876.

(2) Nous trouvons, dès le treizième siècle, deux châteaux voisins et deux ou trois familles qui ont porté le nom de Warnesperch. Pour éviter la confusion, nous parlerons dans les sept chapitres suivants de l'origine et des sires de la Vieille-Warnesperch, réservant pour le neuvième et le dixième ce qui a rapport à la Neuve-Warnesperch.

Digitized by Google

II.

LE CHATEAU DE LA VIEILLE WARNESPERCH
SON ORIGINE — SES PREMIERS SEIGNEURS.

Après le démembrement du vaste empire de Charlemagne, les pays compris entre la Meuse et le Rhin formèrent d'abord l'apanage de l'empereur Lothaire. Lothaire II, son fils, étant mort sans postérité, la Lorraine, à laquelle il avait donné son nom, fut dès lors comme une pomme de discorde jetée entre la France et la Germanie. Gouvernée par des ducs bénéficiaires nommés à vie, elle fut de nouveau démembrée et donna naissance à la Basse-Lorraine, à l'électorat de Trèves, au temporel de l'évêché de Metz et à la Haute-Lorraine. C'est en 1048 que ce dernier duché fut accordé par diplôme impérial à titre héréditaire à Gérard d'Alsace, tige de l'illustre maison d'Alsace-Lorraine qui fournit pendant sept siècles des souverains populaires à notre pays, et dont le descendant direct occupe encore aujourd'hui le trône impérial d'Autriche. Dès le dixième siècle, les évêques de Metz possédaient aussi un domaine considérable et jouissaient de droits qui devaient aboutir à une véritable souveraineté. Dans tout le diocèse, on trouvait des hommes qui appartenaient à la *familia* de saint Étienne. Le démembrement de l'empire, la faiblesse du pouvoir central, les troubles et les guerres amenèrent la dissolution de l'ancien *pagus* romain, et fa-

Digitized by Google

vorisèrent la constitution d'un grand nombre de petites seigneuries. Les comtes, anciens chefs du *pagus*, parvinrent à se rendre héréditaires, et formèrent les premières assises de la noblesse lorraine. C'est ainsi que la grande maison des Ardennes, issue de Vigéric, se répandit en vingt-sept branches distinctes dans les pays arrosés par la Moselle et la Sarre, et se continua dans les ducs de Luxembourg, les comtes de Sarrebruck, de Deux-Ponts et de Salm, les sires de Bitche, de Blâmont, de Réchicourt et de Forpach. D'un autre côté, les comtes de Lunéville s'avançaient vers le nord, et nous retrouvons leurs descendants à Hombourg-l'Évêque, à Blies-Castel, à Sarrewerden, à Lutzelstein, à Riste, et peut-être à Raville (1). Durant les troubles qui agitèrent notre pays, au X^e^ et au XI^e^ siècle, ces seigneurs jouèrent souvent un rôle prépondérant. C'est ainsi qu'en 959 il y eut en Lorraine une révolte contre l'autorité de l'archiduc Brunon. Un seigneur, nommé Immon, souleva les nobles lorrains en leur persuadant que l'on se proposait de raser les forteresses qu'ils avaient élevées depuis peu de temps (2). C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'origine des châteaux féodaux de nos contrées.

La première fois qu'il est fait mention du château de la Vieille-Warnesperch, nous trouvons qu'il était tenu en fief des évêques de Metz par les comtes de

(1) Les comtes d'Ardenne et ceux de Lunéville descendaient probablement, par les comtes du Chaumontois, de saint Arnould, évêque de Metz, qui serait ainsi la tige de toute la noblesse lorraine. Le nœud de cette question se trouve dans une charte de l'an 950, d'Ève, veuve de Hugues, comte du Chaumontois, et mère d'Arnould et d'Udalric, archevêque de Reims.

(2) *Histoire de Lorraine*, par A. Digot, p. 200.

Digitized by Google

Sarrebruck, qui en avaient confié la garde à une famille de châtelains héréditaires. Comment ce château était-il venu en la possession de l'évêché? Les *Chroniques de Huguenin* nous apprennent que Thierry de Bar, évêque de Metz, « eust souveraine diligence de » destruire et mettre à fin touttes manières de lairons » et de pillairs pour son peuple vivre en paix, » et qu'à cet effet il acquit à son église *Wersmnespere* et Radonville (1). Était-ce *Warnesperch*, ou *Winsperch*, ancien château ruiné près de Luttange, qui relevait aussi des évêques de Metz? Il est possible d'ailleurs que le château de Warnesperch fût déjà compris dans la « donation faite par Othon Ier, empereur, à son » neveu Adalbéron Ier, évêque de Metz, pour luy et » son église de Metz, du chasteau de Sarbruck, forest » de *Vernest* (2), *Kirschid*, et *Falqueling* (3), avec « tout le patrimoine, villes, terres, moulins, usuines, « rentes, hommes, femmes et touttes les dépen- « dances... Ledit acte de 951 (4). » Il est certain que dans la suite les comtes de Sarrebruck tenaient Warnesperch en fief de l'évêché. Simon III, comte de Sarrebruck, ne laissa qu'un fils, qui mourut sans

(1) « Adquisivit nihilominus sibi et posteris suis Wersmnespere et Radonisvillam. » *Chron. metens. I sup.* ad an. 1166. Cfr. D. Calmet, *I. preuves.* Philippe de Vigneules et Meurisse tiennent pour Winsperch. « Il acquist encore à son église Winsperch, Randonville et Conflans. » D. Calmet et G. Boulangé sont pour Warnesperch et Raville.

(2) *Wernest*, *Warnest*, sylva *Warant*, *Warende*, *Warance*, *Warnewald*, forêt qui couvrait tout le pays situé entre Sarrebruck, Forbach, Saint-Avold, Longeville, Bérus et Wadgasse.

(3) *Quierscheid*, village situé à trois lieues au nord de Sarrebruck. *Vœlklingen*, village situé sur la Sarre, cercle de Sarrebruck.

(4) *Origines bipontinæ*, par Crollius, p. 175. Cfr. *Archives de la présidence.* — *Inventaire des titres du roi à Metz.* Série B, registre I, p. 190.

Digitized by Google

postérité, et plusieurs filles. Lorette, l'aînée, à qui Jacques de Lorraine, évêque de Metz, avait donné l'investiture du comté, étant morte aussi sans enfants, « les trois sœurs de ladite Laurette s'en voulurent « emparer et particulièrement l'aisnée nommée Ma- « haut, dame de Montfaucon, qui s'en estoit mise en « possession *et de Warnesperch* contre la justice et « deffense qui luy en avoit esté faite et avant que « d'en avoir demandé l'investiture et en avoir fait « hommage, ce qui estoit contraire aux usages d'Alle- « magne et de l'évesché de Metz, les femmes ne suc- « cédant point dans les baronies sans permission. » Par des lettres datées de 1271, Laurent, évêque de Metz, notifie ces faits et mande à l'abbé de Bouzonville, aux prieurs de ladite abbaye et de Saint-Symphorien, au doyen et au chantre de Saint-Arnould, de l'avertir trois fois, et que, si elle ne revient à résipiscence, ils procèdent contre elle par voie de censure et d'excommunication, et mettent les terres en interdit. A ces lettres est jointe une copie du monitoire fait pour la troisième fois à la dame de Montfaucon, lui intimant l'ordre d'obéir à l'évêque, faute de quoi elle serait excommuniée avec tous ses adhérents (1). Mahaut ne laissa pas de se maintenir dans ses possessions jusqu'à sa mort, arrivée en 1274; Simon, son fils, s'accorda ensuite avec l'évêque et reçut de nouveau l'investiture (2).

Il paraît que les comtes de Deux-Ponts, puînés de la maison de Sarrebruck, tenaient, en commun avec leurs aînés, le fief de Warnesperch. En 1258,

(1) *Archives de la présidence. — Inventaire des titres du roi à Metz.* Série B, registre Ier, p. 249.

(2) *Origines bipontinæ*, par Crollius, I, p. 232.

Digitized by Google

Henri, comte de Deux-Ponts, déclare qu'il a donné et octroyé à tenir franchement, sans hommage ni autre droiture au seigneur Jean de Warnesperch, voué de *Chancey* (Chaussy), tout ce que le sire Jacques, son frère, et lui, tiennent au château de Warnesperch et en la montagne (1). C'est probablement le même qui en 1261 fait « reprise pour *Warnesperg* de l'évêché de Metz, » pièce dont nous n'avons retrouvé que le titre (2). Le 16 février 1380 (nouv. st. 1381), Évrard, comte de Deux-Ponts, donne une quittance aux messins, pour tous les dommages qu'ils pouvaient lui avoir faits dans sa forteresse de la *petite Warnesperch*, durant la guerre qu'ils avaient contre Jean de Milleberch, chevalier, sire de Warnesperch (3).

Roric est le premier sire de Warnesperch dont il soit fait mention. Il était fils de Boémond de Sarrebruck, et avait deux frères, nommés Hugues et Jean. En 1195, « *Joannes et Roricus filii Boemundi* » sont cités comme témoins dans un accord entre Godefroi, abbé de Wadgasse, et Louis, comte de Sarrewerden, touchant la voucrie de Rorbach (4). En 1191, Roric et Hugues, son frère, paraissent avoir été gardiens de Sarralbe ; ils sont appelés « *Roricus et Hugo de Albe* (5). » Leur mère Gertrude vivait encore en 1223. Nous ignorons la descendance de Jean, le troisième frère. Quant à Hugues d'Albe, il laissa trois fils, cités déjà en 1211,

(1) Dufourny, *Inv. lor.* II, p. 402. *L. c. Bitche, Castres*, n° 7.

(2) *Archives de la présidence.* — *Inv. des titres de la chancellerie de Vic.* Série G, n° 37.

(3) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. IV, p. 356.

(4) et (5) *Cartulaire du Moyen-Rhin*, II, p. 161 et 187.

Digitized by Google

savoir: Boémond, Reiner, et Frédéric. Reiner épousa N. de Raville ou de Warnèsperch, sœur de Jean-le-Justicier, voué de Chancey, et en eut Boémond de Sarrebruck, Godelman de *Torvillers* (Torcheville), Robert de Torvillers et une fille nommée Catherine. En 1283, « Boémond de Sarbruck, chevalier, fils de feu seigneur Regnier, » échangea ce qu'il avait en la cour de *Ham-sous-Warnesperg* contre la cour de *Wilre* en la terre de *Montclaire* (1). Il est appelé aussi sire de Dagstoul. Il avait épousé Agnès, fille de Hugues de Fénétrange (2), et en eut Raimbault de Sarrebruck, Nicolas de Sarrebruck, sire de Dagstoul, et Boémond de Sarrebruck, qui fut archevêque de Trèves.

Godelman de Torvillers se mit au service de l'évêché. L'évêque, pour le récompenser, lui abandonna en 1296 la garde des forteresses de l'évêché, notamment celle de *Vy* et *Moyenvy*, *Marsal*, le château d'*Épinal*, ceux de *Condé*, de *Denneuvres*, de *Lucembourg*, de *Herrestein*... (3). Godelman mourut vers 1310, laissant de Lorette, son épouse, deux fils : Wirich de Torvillers et Georges de Créhange (4). Robert de Torvillers, mort en 1301, eut également deux fils : Stébelon et Willaume, père de Perrin de Torvillers.

Revenons à Roric d'Albe. Il est cité en 1211 dans des lettres de Pérégrin, abbé de Wadgasse. Ces lettres sont signées par les témoins suivants : *Roric de*

(1) Dufourny, *Inv. lor.* II, p. 402. *L. c. Bitche...* n° 9. Le sceau de Boémond, en cire blanche, porte deux bandes en croix.
(2) *Archives de Reinach*, n° 64.
(3) *Ibid.*, n° 58.
(4) *Archives de Longev.*, an. 1321.

Digitized by Google

Warnsberk et son fils *Isambard*, *Roric* le jeune, Jean de Brukke, *Rodolphe de Warnsberk*, et Louis de Welling (1). En 1221, Conrad, évêque de Metz, et Conrad de Daun, dit comte sauvage, comme seigneur suzerain, confirment la donation que Roric avait faite à l'abbaye de Wadgasse du patronage de l'église d'Eberswiller (*ecclesiam in Erembrhetzwilre*). L'évêque l'appelle « *Roricus vir nobilis de Warnesberch*, » et le comte « *Roricus vir nobilis de Albâ* (2). » Vautier, abbé de Glandières, céda à Roric pour lui et ses successeurs tous les droits qu'il avait sur l'étang de Warnesperch (3).

Isambard de Warnesperch, chevalier, fils de Roric, eut plusieurs enfants que nous retrouverons plus loin.

(1) *Cartulaire du Moyen-Rhin*, II, p. 315.
(2) *Ibid.*, II, p. 148 et 153.
(3) *Cartulaire D de Longev.*, p. 77.

Digitized by Google

III.

JEAN DE WARNESPERCH, VOUÉ DE CHANCEY, JUSTICIER DU DUC DE LORRAINE.

Les premiers seigneurs, dont nous venons de parler, portaient dans leurs armes un sautoir d'or ; ces armoiries sont restées à la ville de Sarralbe, dont Roric d'Albe avait sans doute été gardien pour les comtes de Dagsbourg. Mais voici qu'au milieu du treizième siècle apparaît à Warnesperch un nouveau seigneur portant, avec le même nom, des armoiries différentes. C'est Jean de Warnesperch, fils de Robert de Raville, sire de Warnesperch, dont l'écu était orné de trois chevrons de gueules. En 1250, sire Jean de Hénalménil, sire Thiri de Raville, sire Robert, son frère, père de Jean-le-Justicier, déterminent les divers héritages qu'ils ont à Raville, et ce après une longue guerre entre eux (1). En 1259, Henri, comte, et Agnès, comtesse de Deux-Ponts, engagent pour la somme de 400 livres de messeins leur cour de Liestroff (2) à Jean de Warnesperch, chevalier, fils de feu Robert, chevalier, « *domino Johanni militi de Warnesperch, filio quondam domini Roberti militis loci ejusdem* (3). » Les comtes de Deux-Ponts, ayant conservé leur part au château de Warnesperch, vou-

(1) *Archives de Reinach*, n° 397.
(2) *Liesdorf*, village situé sur la Sarre, près de Sarrelouis.
(3) *Arch. de Coblence*, carton *Warnesperch*.

Digitized by Google

lurent sans doute en confier la garde à des châtelains particuliers, et s'attachèrent les sires de Raville.

De tous les sires de Warnesperch, c'est Jean-le-Justicier qui a joué le rôle le plus important. Il est nommé dans un grand nombre de pièces et loué comme un homme distingué par la sagesse de ses conseils et son esprit de justice (1). Aussi tous ses puissants voisins, le duc de Lorraine, les comtes de Luxembourg, de Sarrebruck et de Deux-Ponts, cherchent à l'attacher à leurs intérêts en lui accordant des terres en fief ou d'autres priviléges et distinctions. En 1258, au mois d'août, Henri, comte de Deux-Ponts, lui accorde la franchise du château de Warnesperch par des lettres dont voici la teneur: « Je « Henris cuens de Douspons faiz savoir à tous q.. jai « donnei et octroieit à tenir franchement sanz hom- « maige et sanz autre droicture à *seignor Jehan de* « *Warnesperch woé de Chancey* kanke li sires Jàbes « ses frères et il tinrent et tiegnent ou chastel *de* « *Warnesperch* et en la montaigne. Et ce doit li sires « Jehans aider et ses hoirs totes les foiz q.. els plura... « *dou chastel de Warnesperch et de la tour*, et lor « doit li portiers ouvrir la porte et recever contre « totes gens fors kencontre my et mes hoirs que « Warnesperch tenroient... (2) »

Quelques années plus tard, en 1262, avec le consentement du même Henri, son seigneur, *Jean de*

(1) « *Virum sapientiæ atque justitiæ laudibus eximium.* » *Brow., Ann. trev.*, t. II, p. 159.

(2) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, p. 402. *L. c. Bitche, Castres..*, n° 7. Cette pièce et beaucoup d'autres dont nous avons pu voir l'original, nous permettent de constater que la langue française, qu'on veut proscrire aujourd'hui, avait dès lors la préférence comme langue officielle dans la Lorraine allemande.

Digitized by Google

Warnesperch fait hommage lige à Ferry, duc de Lorraine, et reconnait qu'il tient et a repris de lui le *neuf chastel qu'il fait construire devant Warnesperch*, et dont le duc et ses hoirs pourront s'aider contre tous hommes ; il tient encore de lui tout ce que le duc Mathieu et le duc Ferry, son fils, avaient à *Titreken* (Téterchen) et *Falk*, la vouerie de *Chancey* (1), la pêche de la *vanre?* de *Rhoden*, qui est sur la Sarre, jusqu'à *Luteren* (Fraulautern), et vingt muids de sel qu'il doit avoir chaque année en la saline de Dieuze (2). La même année, il fait hommage à Henry, comte de Luxembourg et de la Roche, pour la moitié d'Aboncourt et de ses appartenances qu'il tenait en fief de Geoffroy de Rudick (Roussy?) (3). Jean de Warnesperch, voué de Chancey, ayant acquis de Joffrois de Rosières la vouerie de Herbatesheim, de Castres (4) et les appendices, pour la somme de 450 livres de messeins bons et loyaux, Mahaut, comtesse de Sarrebruck, qui tenait ces biens en fief de son cher cousin Ferry, duc de Lorraine, consent, en 1271, que ledit Jean les détienne toute sa vie, sans faire de garde à Sarrebruck ; après sa mort, ils seront attribués à Boémond, fils de sa sœur, qui les aura en héritage et devra garde an et jour à Sarrebruck (5). Il paraît que la prise de possession de ce nouveau fief ne s'opéra pas sans difficulté. Dans le courant de l'année suivante, sire Bruns de Rosières, qui avait sans doute

(1) Courcelles-Chaussy et ses dépendances.

(2) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, p. 402. *L. c. Bitche*, *Castres*, etc., n° 8.

(3) Ibid., VI, p. 360, *L. c. Gondrecourt*, n° 23.

(4) Il s'agit de Herbitzheim et de Châtenoy.

(5) Dufourny, *Inv. lor.*, II, p. 394. *L. c. Bitche et Castres*, n° 7. — Ces lettres sont datées du jour de saint Remy, 1271.

Digitized by Google

quelque part dans les biens aliénés par Joffrois, reconnaît que sire *Jean de Warnesperch*, *voué de Chancey*, ne lui doit plus rien à raison des dommages causés en la terre et en la vouerie de *Herboresheim* (1).

En 1250, Jean de Warnesperch, voué de Chancey, est déjà nommé « *justicier du duc de Lorraine* (2). » En cette qualité, il présidait les assises de la noblesse, rendait la justice dans les affaires ordinaires, terminait les différends et les contestations sur les terres du duc, et faisait exécuter les sentences prononcées par les justices particulières. Ce fut un utile auxiliaire pour le duc Ferry III qui essaya de faire bonne justice en Lorraine, et de « mettre empêchement ès pri-
« vilèges que certains de la noblesse des siens états
« avaient eu prétention, et dont n'usaient en bons et
« loyaux hommes, mais bien comme leur duisait et à
« leur intérêt, dont pauvre peuple moult eut de souf-
« france. » Mais Ferry se heurta à une noblesse fière et jalouse de ses droits et expia cet effort généreux par une dure captivité dans la tour de Maxéville. Il fut plus heureux dans ses entreprises contre le temporel de l'évêché. Jean de Warnesperch eut sans doute une grande part aux guerres qui suivirent. En 1269, il est cité au nombre des quarante chevaliers que Ferry III donna pour caution à son beau-frère Henri, fils aîné

(1) *Archives de Reinach*, nos 14 et 16.

(2) Cette qualification est synonyme de celle de *bailli*. Un acte de foi et d'hommage de 1285 commence par ces mots : « *Je, Jehans, dis de Warnesperg, voeiz de Chancei, justicier* mon chier seignour noble baron Ferry duc de Lorregne... » L'intitulé de la même pièce, rédigé au quinzième siècle, porte : *Jean, sieur de la Nœuve-Warnesperg, bailly* d'Allemagne... » Cfr. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1869, p. 108. *Baillis d'Allemagne.*

Digitized by Google

du comte de Luxembourg, avec lequel il avait fait alliance. En 1274, Boémond de Warnesperch, princier de Metz, et Jean, seigneur de Warnesperch, furent choisis comme arbitres par Ferry III et l'évêque de Metz pour statuer sur leurs prétentions réciproques (1). Les historiens nous apprennent que durant ces guerres deux évêques de Metz furent faits prisonniers par le duc de Lorraine : en 1269, il fit enlever Guillaume de Traind, et l'enferma dans un de ses châteaux ; en 1272, Laurent, son successeur, ayant voulu marcher au secours d'Épinal, fut également défait et tomba entre les mains de Ferry qui le retint prisonnier jusqu'au concile général de Lyon (1274). Il n'est pas impossible que l'un ou l'autre de ces deux évêques ait passé le temps de sa captivité au château de la Neuve-Warnesperch ; ainsi s'expliquerait la légende que nous avons rapportée.

Brower, historien des archevêques de Trèves, raconte d'une manière tragique la fin de Jean de Warnesperch. Sa mort aurait été une juste punition du ciel pour la part qu'il aurait prise aux troubles qui agitèrent en ce temps l'église de Trèves. Ayant porté le ravage et l'incendie sur les terres de l'abbaye de Saint-Mathias, il aurait été privé subitement de la vue et ramené dans cet état au milieu des siens. Mais quelle ne fut pas sa désolation en apprenant que son épouse et tous ses enfants étaient également frappés de cécité ! Ne pouvant supporter un sort si déplorable, consumés par la tristesse et la douleur, ils seraient morts tous ensemble dans le courant de l'année 1275 (2). Mais il est certain qu'il y a là une

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. diij.
(2) Brower, *Ann. trev.*, t. II, p. 161.

Digitized by Google

confusion. « *Johannes de Novo-Castro* » peut bien être un Jean de Neuerbourg. Jean de Warnesperch, appelé aussi « *Johannes de Warnesperch Novo-Castro,* » vivait encore dix ans plus tard avec son épouse Ide de Miréville, et il n'y a aucune vraisemblance qu'il ait envahi les possessions de Saint-Mathias, dont son frère était abbé légitime. Jean de Warnesperch mourut en 1285 sans laisser de postérité, et il trouva sa sépulture dans l'abbaye de Wadgasse dont le nécrologe marque à tort 1282 comme l'année de sa mort. Avant de mourir, il se signala par ses libéralités envers les églises et les abbayes. A l'abbaye de Wadgasse, il donna, en 1276, le patronage de l'église de *Béringen* (Coume) et fit confirmer cette donation par Bouchard, évêque de Metz (1); en 1274, il lui avait déjà abandonné les deux tiers des dîmes *d'Ensdorf* (2); il y ajouta, en 1284, la part qu'il avait au ban de *Liestroff* et qu'il tenait de Henri, comte de Deux-Ponts (3). En 1281 et en 1285, il fit également donation à l'abbaye de Longeville de tout ce qu'il possédait à *Fullinga* (Fouligny) et *Herlinga* (Herling), et d'une vigne située à *Altorf,* à charge de célébrer un anniversaire pour lui, ses parents et ses ancêtres (4). Il fit aussi du bien à l'abbaye de Villers-Bettnach à laquelle il avait vendu, en 1264, pour la somme de cent livres de messeins, la dîme de *Tittriche* (Téterchen) qu'il tenait en fief de Ferry, duc de Lorraine (5).

(1) Brower: *Ann. trev.*, t. II, p. 161.
(2) Baltzer, *Notice sur l'abbaye de Wadgassen.*
(3) *Inventaire des titres du roi à Metz*, Série B, reg. II, p. 27.
(4) *Cartulaire de Longeville*, D, p. 41 et 45.
(5) *Cartulaire ancien de Villers*, p. 590.

Digitized by Google

Jean-le-Justicier ne laissant pas d'héritiers directs, le château et la seigneurie de la Neuve-Warnesperch retournèrent à la disposition du duc. Quant à ses autres possessions, elles furent partagées entre ses parents et ses neveux.

En 1284, Ferry, duc de Lorraine et marquis, déclare qu'après le décès de Jean, seigneur de la Neuve-Warnesperch, il ne peut rien réclamer en la cour de *Bouspne* (Boucheporn), ni de *Biste* (Bisten), ni en la dîme de la cense de *Beiranges* (village détruit au-dessus de Coume), ni à *Nydewies* (Niederwiese), ni à *Ainlanges* (Denting), ni à *Momelstorf* (Momerstroff), *Chancei* (Chaussy), *Weinval? Holderchanges?* et dépendances (1). Ces terres, qui dépendaient anciennement de Warnesperch-la-Vieille, passèrent à Boémond de Sarrebruck, sire de Dagstoul, à Godelman de Torcheville, tige des sires de Créhange, et à Robert de Torcheville, frères et neveux de Jean-le-Justicier. Ces derniers prièrent en 1285 le duc Ferry de donner la vouerie de Chancei (Chaussy) et les dépendances, en fief et hommage, à Thierry de Warnesperch, chevalier, à Jean et à Thierry de Mengen, ses neveux. Enfin, en 1268, Jean de Warnesperch avait fait lui-même donation à son neveu Boémond, sire de Dagstoul, de la vouerie de Herbitzheim, dite la terre de Notre-Dame, acquise de Jeoffroy de Rosières (2).

(1) *Archives de Reinach*, n° 29.

(2) *Archives de Reinach*, n° 9. Jusqu'à la veille de la Révolution, nous trouverons à Momerstroff une part de Dagstoul et de Créhange, à Chaussy, une part de Raville et de Mengen.

Digitized by Google

IV.

THIERRY DE WARNESPERCH, ABBÉ DE SAINT-MATHIAS DE TRÈVES (1257-1287.) — ROBERT DE WARNESPERCH, ABBÉ DE SAINTE-MARIE-AUX-MARTYRS (1263.) — SIMON DE WARNESPERCH, GRAND-PRÉVOT DE LA CATHÉDRALE (1263.) — RORIC DE WARNESPERCH, GARDIEN DU COUVENT DES FRANCISCAINS (1262.)

En 1260, Henri de Fénétrange, grand doyen de l'église de Metz, fut nommé archevêque de Trèves et sacré à Rome par le pape Alexandre IV, à l'exclusion des deux compétiteurs Arnold de Sleide et Henri de Bolanden, tous deux archidiacres de Trèves. Le commencement de son règne fut marqué par de fâcheuses dissensions, auxquelles se trouvèrent mêlés plusieurs personnages qui appartiennent à notre sujet.

Arnold de Sleide attribuait l'insuccès de son élection à Thierry, abbé de Saint-Mathias (1), qui avait soutenu le parti de Henri de Bolanden et qui est loué pour la noblesse de sa naissance, sa vertu, sa grandeur d'âme et son admirable constance au milieu des revers (2). Animé d'un vif ressentiment contre

(1) Saint-Mathias était une célèbre abbaye de Bénédictins, située à une demi-lieue au nord de la ville de Trèves, à l'endroit où saint Eucaire, premier apôtre de ce pays, avait bâti un oratoire et choisi sa sépulture.

(2) ... « vir eximiâ animi celsitudine et incomparabili fortitudinis laude inter adversa spectatus. » *Metrop. trev.*, I, p. 411.

Digitized by Google

lui, il chercha toutes les occasions pour le perdre dans l'esprit du nouvel archevêque et pour le dépouiller de son bénéfice; il ne réussit que trop facilement dans son entreprise. Au retour d'une expédition militaire, les religieux de Saint-Mathias virent leurs possessions abandonnées au pillage des soldats de l'archevêque, leurs belles fermes ruinées, le ravage et l'incendie portés jusque dans les jardins de l'abbaye. Effrayés, ils s'enfuirent à la cathédrale et supplièrent les chanoines de la grande église de s'intéresser à leur sort et de faire cesser ces violences; mais l'intervention du chapitre ne put leur assurer une protection efficace. Ils portèrent alors leurs plaintes aux pieds d'Urbain IV qui avait succédé en 1261 à Alexandre IV, et qui s'employa avec un grand zèle à rétablir la paix dans l'église de Trèves. Il nomma d'abord les évêques de Spire et de Worms pour aller connaître des accusations formées contre l'archevêque. Comme ces deux commissaires s'acquittaient avec négligence de leur mission, il leur substitua deux moines franciscains, dont l'un était gardien du couvent de Wesel, et l'autre, nommé *Roric de Warnesberg*, de celui de Trèves. Ces deux nouveaux inquisiteurs furent mal accueillis, et leurs propres supérieurs leur défendirent, sous peine de prison, de continuer leurs informations. N'osant demeurer plus longtemps à Trèves, ils se retirèrent à Metz, où ils ne trouvèrent pas d'hospitalité, même chez leurs propres confrères. Le pape, ayant appris ce qui se passait, infligea un blâme sévère aux supérieurs de la province, en présence des cardinaux et de saint Bonaventure qui était alors supérieur général des franciscains; il écrivit ensuite aux deux

Digitized by Google

religieux, qui étaient encore à Metz, pour les exhorter à continuer l'enquête qu'ils avaient commencée et à lui en faire connaître au plus tôt le résultat.

L'archevêque ne vit pas sans inquiétude la tournure sérieuse que prenait cette affaire. Mais, au lieu de reconnaître ses torts, il ne songea qu'à se venger de l'abbé de Saint-Mathias, en le privant, lui et les siens, de tous leurs bénéfices. Il fit faire plusieurs enquêtes contre Thierry et essaya de soulever ses religieux dans l'espoir de leur faire élire un nouvel abbé. Ceux-ci répondirent avec fermeté que ni les prières ni les menaces ne pourraient les séparer de Thierry, que rien ne serait capable d'altérer l'estime et la vénération qu'ils éprouvaient pour lui, et que jamais ils n'abandonneraient l'abbé auquel ils étaient liés par le vœu d'obéissance et par la promesse d'une plus étroite observance. Henri ne fut pas plus heureux dans ses entreprises contre Robert, abbé de Sainte-Marie aux-Martyrs (1), dont le seul tort était d'être frère de l'abbé de Saint-Mathias. Il eut alors recours à d'autres moyens. Feignant de vouloir arriver à un accommodement, il invita l'abbé de Saint-Mathias à une assemblée qui devait se tenir dans le couvent des Dominicains. Thierry s'y rendit avec quelques-uns de ses religieux et de ses amis ; mais, voyant sa dignité compromise et l'impossibilité d'arriver à une conciliation, il se leva de son siège et déclara qu'il en appelait au pape. En même temps, Simon, grand prévôt de la cathédrale et autre frère de l'abbé

(1) L'abbaye de Sainte-Marie-aux-Martyrs était située sur la Moselle, à un quart de lieue de Trèves. Fondée par saint Villibrod vers 698, elle fut cédée aux bénédictins vers 964.

Digitized by Google

Thierry, se leva et lut des lettres apostoliques qui interdisaient à l'archevêque toute fonction épiscopale. Cette lecture causa un grand tumulte et faillit coûter cher à son courageux auteur. Thierry renouvela peu de temps après, en présence des chanoines de la cathédrale, l'appel qu'il avait interjeté auprès de la cour de Rome; et, jugeant qu'il n'était plus en sûreté et que sa présence attirerait de nouvelles violences sur son monastère, il se retira en Lorraine auprès du duc Ferry III qui l'accueillit avec beaucoup d'honneur, le prit sous sa protection et lui assigna pour retraite le château de Sierck.

La retraite volontaire de Thierry n'arrêta pas la persécution. L'archevêque continua à sévir contre les religieux de Saint-Mathias et de Sainte-Marie-aux-Martyrs, et nomma deux intrus qu'il introduisit à main armée dans les deux abbayes. Cependant des lettres nouvelles étaient arrivées de Rome, à la date du 22 mai 1263, enjoignant à Jean, abbé de Glandières ou de Longeville, et à Jean, chantre de la cathédrale de Trèves, de dénoncer l'excommunication encourue par l'archevêque, de déclarer nul et sans valeur tout ce qu'il avait fait, de procurer de tout leur pouvoir l'éloignement des intrus et le rétablissement des abbés légitimes, et d'invoquer, au besoin, le secours du bras séculier. Lecture de cette sentence fut donnée au réfectoire de la grande église, en présence de tout le chapitre. Les partisans de l'archevêque soutinrent d'abord que ces prétendues lettres de Rome étaient l'œuvre d'un faussaire dévoué à l'abbé de Saint-Mathias ; mais le pape dissipa tous les doutes en notifiant la même sentence aux suffragants de l'église de Trèves, aux archidiacres de la même

Digitized by Google

église, aux ducs de Lorraine et de Luxembourg, au maître-échevin et aux treize jurés de la cité de Metz, et aux échevins de la ville de Trèves. L'abbé de Glandières, chargé de l'exécution de la sentence, s'était présenté lui-même au palais archiépiscopal pour exhorter Henri à se désister des poursuites injustes dont il accablait les abbés légitimes de Saint-Mathias et de Sainte-Marie-aux-Martyrs, et les religieux qui leur étaient demeurés fidèles.

Dans cette extrémité, l'archevêque reconnut enfin ses torts. Il chercha à entrer en accommodement avec les religieux de Saint-Mathias, leur témoigna sa douleur pour tout ce qu'ils avaient souffert, et promit de réparer tous les dommages causés à leur monastère. Il se rendit ensuite à Rome, dans l'espoir d'apaiser le pape. Ceci se passait à la fin de l'année 1263. En même temps, Thierry quittait son exil et rentrait à Trèves, accompagné d'un grand nombre de parents et d'amis. Il fut reçu avec beaucoup d'honneur et de grands témoignages de joie ; mais les partisans de l'archevêque ne le laissèrent pas jouir longtemps de son triomphe. Étant allé un jour sur les bords du Rhin pour envoyer à Rome les documents dont le pape lui avait demandé communication, il fut arrêté, avec plusieurs de ses religieux, par Henri et Thiedard de Paffendorf, chevaliers et officiers de l'archevêque, qui lui mirent les fers aux pieds et aux mains et le retinrent, durant plus de trois ans, prisonnier dans le château de Thuron.

Le pape Clément IV avait succédé, en 1265, à Urbain IV. Ayant appris l'arrestation de Thierry, il fit venir l'archevêque en sa présence et lui ordonna de faire remettre l'abbé en liberté. Henri s'excusa en

Digitized by Google

disant qu'il ne lui était pas facile de se faire obéir de si loin. Mais le pape lui fit défense de sortir de Rome, le déposa et nomma un administrateur pour l'archevêché de Trèves. Cependant la mort du pape, arrivée en 1268, et une vacance de trois ans du saint-siège, permirent à Henri de retourner dans son pays. N'osant se présenter à Trèves, il se retira vers les bords de la Sarre, chez Brunicon de Fénétrange, son frère. De là il s'employa enfin à faire rendre la liberté à l'abbé de Saint-Mathias, en la lui faisant payer toutefois bien chèrement. Il gagna aussi à prix d'argent un des frères de l'abbé qui était à la cour de Lorraine et plusieurs de ses amis, espérant arriver par leur intermédiaire à un arrangement. Mais Thierry répondit qu'il ne ferait aucune paix sans le consentement de la cour romaine (1).

Dès qu'il eut appris la promotion de Grégoire X, il se rendit à Rome, où l'archevêque ne tarda pas à le suivre ; et, par l'intermédiaire des arbitres désignés par le pape, la paix fut enfin rétablie entre les parties, et l'archevêque relevé de ses censures. Ainsi se termina cette longue et fâcheuse contestation. Thierry, à son retour de Rome, échappa comme par miracle, ainsi que ses compagnons, à une bande de brigands qui les assaillirent près de Crémone. Rentré à Trèves, il vécut désormais dans les meilleures relations d'amitié avec l'archevêque, s'employa à réparer les désastres éprouvés par son abbaye, et en jouit paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée en 1287.

Quel était cet abbé Thierry qui eut tant d'épreuves

(1) ... « dixitque... quod nullam pacem faceret hic in terrâ, nisi ipsa pax facta vel facienda per curiam romanam ratificaretur et confirmaretur. » *Gest. trev.*

Digitized by Google

à traverser? D. Calmet nous dit qu'il était « d'une fort grande naissance » et qu'un de ses frères, dont on ne dit pas le nom, « avait un très grand crédit auprès du duc de Lorraine. » Brower avance, sans preuve, que Thierry était de la maison de Lorraine, et nous apprend que son frère était préposé à l'exécution des sentences capitales. Remontons à la source où ces deux auteurs ont puisé leurs renseignements et nous trouverons une indication plus précise. Le clerc de Saint-Mathias, qui a écrit les Actes de Henri de Fénétrange, nous dit expressément que le frère de l'abbé Thierry était justicier du duc de Lorraine (1). Ce ne pouvait être que Jean de Warnesperch, voué de Chancey, qui était simplement appelé alors le justicier et qui avait par conséquent pour frères : Thierry de Warnesperch, abbé de Saint-Mathias, Robert de Warnesperch, abbé de Sainte-Marie-aux-Martyrs, et Simon de Warnesperch, grand prévôt de la cathédrale.

Roric de Warnesperch, choisi pour inquisiteur par le saint-siège, est nommé, dans les lettres d'Urbain IV, cousin *(consanguineus)* des deux abbés Thierry et Robert. Il devait être fils de Thiry de Raville (2).

(1) « ... fratri domini abbatis qui erat justitiarius illustris viri ducis Lotharingiæ, viro magnæ prudentiæ, et in omnibus multum circumspecto. » *Gest. trev.*

(2) Voir, pour tout ce chapitre : D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 331, etc., — Brower, *Annal. trev.*, t. II, p. 149, etc., — D. Martène, t. IV., *Gesta trevir. Archiep.*, p. 255, etc.

Digitized by Google

V.

BOÉMOND DE WARNESPERCH, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1289-1299.)

Nous venons de voir que la famille de Warnesperch avait fourni plusieurs grands dignitaires à l'Eglise de Trèves, et nous pouvons ajouter à ceux que nous avons nommés plusieurs autres encore dont les liens de famille nous sont inconnus. C'est ainsi que nous trouvons Ingebrand de Warnesperch, grand archidiacre de Saint-Pierre en 1228; Robert de Warnesperch, doyen de la cathédrale, de 1265 à 1275; Warin de Warnesperch, archidiacre ou chorévêque en 1287; Frédéric de Warnesperch, prévôt de Saint-Castor à Coblence, de 1295 à 1322; Eberhard de Warnesperch, abbé de Saint-Mathias, de 1318 à 1352; et Robert de Warnesperch, archidiacre de Trèves et de Metz en 1307 (2). Ce dernier était fils de Jean-le-Long de Raville, dit de Warnesperch, et portait trois chevrons brisés dans ses armes. Cette liste prouve suffisamment combien les dignités de l'église étaient alors tenues en

(1) En 1309 est citée *Ida de Warnesperch*, sœur de *Frédéric de Warnesperch*, archidiacre de Trèves, et veuve du chevalier Hugues de Schwarzenberg. Tœpfer, *Cartulaire de la maison d'Hunolstein*, I, p. 289.

(2) *Metropolis ecclesiæ trevericæ*, par Chr. de Stramberg, Coblence, 1855.

Digitized by Google

honneur; elle montre aussi que la famille de Warnesperch devait être une des plus considérables du pays.

Mais la gloire la plus pure de cette famille est d'avoir produit Boémond de Warnesperch, le doux et pacifique archevêque qui occupa le siège de l'église métropolitaine de Trèves, et dont Bégin lui-même dit qu'il était un personnage fort distingué pour le temps où il vécut (1). Aucun des historiens de Trèves n'a indiqué son origine ni sa parenté. Le cartulaire de la maison d'Hunolstein nous apprend que Christine, fille d'Isembard de Warnesperch, chevalier, et épouse de Jean, voué d'Hunolstein dès 1256, est nommée en 1295, sœur de l'archevêque de Trèves (2). Boémond, étant encore princier de l'église de Metz, appose son sceau à des lettres de l'évêque Laurent, dans lesquelles il est nommé frère de Jacques de Warnesperch, chevalier (3). Il avait encore pour sœur Hawis, dame de Boulay, et épouse d'Arnould de la Roche, sire de Boulay (4). Il portait les armes de sa famille, un écu chargé d'un sautoir.

L'histoire ne nous dit rien de la jeunesse de Boémond. Mais il est assez probable qu'il fit ses premières études à l'abbaye de Longeville où nous

(1) *Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, p. 164.

(2) En 1256, Jean, frère de Nicolas et voué d'Hunolstein, assigne en dot à Christine, son épouse, « *Christiane, uxori sue, filie domini Isenbardi militis de Warnesperch,* » tout ce qu'il tient en fief à *Atelsphah, Rode* et *Burnen. Cartulaire de la maison d'Hunolstein,* I, p. 22. — Christine vivait encore en 1302. En 1294, Nicolas, l'aîné, voué d'Hunolstein, vend certains biens à son frère Jean et à Christine, son épouse, « *sororis domini archiepiscopi treverensis.* » *Cartulaire de la maison d'Hunolstein,* I, p. 87. Boémond était donc fils d'Isembard de Warnesperch.

(3) Dufourny, *Inv. lor.*, I, 176. — *L. c. Albe,* I, n° 5.

(4) *Abbaye de Villers*, Cartulaire ancien, p. 53.

Digitized by Google

trouvons dès lors une école monastique, avec un *rector scholarum* à sa tête ; il dut suivre ensuite les écoles encore florissantes de la cathédrale de Metz ; et peut-être le retrouverions-nous avec saint Thomas parmi les nombreux disciples que la grande renommée d'Albert-le-Grand attirait alors à Cologne.

Boémond de Warnesperch apparaît comme archidiacre de Trèves de 1267 à 1284 et comme prévôt de la cathédrale en 1286 ; il était en même temps princier de l'église de Metz. C'est en cette dernière qualité qu'il est cité dans plusieurs pièces. En 1272, Boémond, le princier, est présent à Rome, où il avait été appelé avec plusieurs chanoines de Metz, pour être témoin de la réconciliation intervenue entre l'archevêque de Trèves et l'abbé de Saint-Mathias (1). En 1274, le princier de Metz et Jean de Warnesperch, voué de Chancey, sont choisis pour arbitres d'une paix entre Laurent, évêque de Metz, et le duc Ferry de Lorraine. « Avons-nous pris à Disours je Éveskes, « Signor Buemond Princier de Mez, et je Dus, Signor « Jean de Warnesperch le Josticier... en telle me- « niere que cil dui regarderoient par cui paix seroit « brisée, et comment paix pourroit estre muez gar- « dée et muez tenue, et cil dui aient pooir de haut « et de bas d'ordonner de toutes les plaintes que je « Éveskes vourray mettre avant devant les Disours, « et dou paiement que je Dus demande à l'Évesk « (2). »

Henri de Fénétrange étant mort en 1286, Boémond de Warnesperch qu'il avait désigné lui-même comme

(1) D. Martène, IV, *Gesta trevir. Archiep.*, p. 319.
(2) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, preuves.

Digitized by Google

le plus digne de lui succéder (1) fut porté au siège de Trèves par la pluralité des suffrages, la recommandation des évêques de Metz, Toul et Verdun, et la faveur des principaux de la noblesse. Il se pourvut à Rome, où son élection ne fut confirmée qu'en 1288 par le pape Nicolas IV. Il reçut aussi des mains du Saint-Père la prêtrise, la consécration épiscopale et le pallium, et fit enfin, le 8 septembre 1289, son entrée solennelle à Trèves.

On peut lire plus au long dans Brower ce qui concerne cet archevêque, dont le règne fut aussi paisible que celui de son prédécesseur avait été agité. Nous ne rapporterons que le bel éloge qu'en a fait cet historien.

« Non immerito Tritthemius Boemundum celebra-
« vit, virum magnanimum et prudentissimum, qui
« multa strenue gesserit pro commodo et utilitate
« ecclesiæ suæ. Multus erat et efficax in conciliandis
« dissidentium animis, atque in componendis con-
« troversiis, quæ inter optimates, cives atque fini-
« timos intercederent. A sacris occupationibus quid-
« quid otii et excepti temporis supererat, omne
« publicis id negotiis tribuebat; atque tùm cujusque
« generis et ordinis hominibus promiscuè, magna
« facilitate, sui copia facta, quacumque de caussa
« convenire atque compellare ipsum cupientibus,
« operam dabat. Atque, ut omnium querelis aures
« ejus, populari quodam hominum accessu, semper
« patebant, ita ob eximiam facundiam et sapientiæ
« specimen, nemo non libenter cum auscultabat, et
« velut stupens ab ore dicentis pendebat. Mores,

(1) « Boemundo nescire se quemquam episcopatu digniorem. » Brower, *Annal. trev.*, II, p. 170.

Digitized by Google

« instituta, legesque patriæ percallebat, cui cum ac-
« cederet eruditum et grave perspicacis ingenii ju-
« dicium, fiebat ut non cunctis modo civium ordinibus
« esset charissimus, sed omnibus pene germanici
« imperii principibus venerandus ; quanquam et
« cives multis aliis, ac privatis raræ in eos benevo-
« lentiæ nominibus sibi devinxit ; quamobrem magno
« quoque semper apud eos in honore vixit (1). »

Boémond de Warnesperch parut en 1290, en sa qualité d'électeur, à la diète de Francfort. Il était venu « accompagné de treize cents chevaux bardez et ca-
« paraçonnez, à la manière de ce temps-là, » et contribua beaucoup à l'élection d'Adolphe, comte de Nassau, qui garda pour lui un grand attachement. A la mort d'Adolphe, en 1298, les électeurs se réunirent de nouveau à Francfort, et la voix de Boémond fut encore une fois écoutée par les princes de l'Allemagne. Boémond mourut en 1299 et fut enterré au monastère d'Himmerode où il avait choisi sa sépulture. Sa mort causa des regrets universels dans l'empire.

Boémond avait obtenu des lettres d'affranchissement pour les villes de Monthabor, Berncastel, Wittlich, Sarbourg ; il avait acquis de grands biens à l'archevêché, fortifié divers châteaux, et reçu les hommages d'un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels nous trouvons Conrad, Werner et Isembard de Warnesperch (1). Ce dernier est appelé dans un

(1) *Annal. trev.*, t. II, p. 172.

(2) « Feoda et homagia plurima comparavit ecclesiæ Boemundus. Domino Conrado et Werners de Warnesperch fratribus 300 libras, domino Isinbardo de Warnesperch 300 libr. turon. contulit pro feodo comparando, ut esset homo fidelis ecclesiæ trev. » *Kyriander.*

Digitized by Google

autre document Isembard de Heis, ce qui nous fait présumer que les seigneurs de Heis n'étaient qu'un rameau de la grande famille de Raville-Warnesperch (1). Ils portaient deux chevrons dans leurs armes.

(1) « Item Isembardo de Heys trecentas libras turonenses. » — D. Martène, IV, *Gesta trevirens. Arch.*, p. 351. Hayes (Hé, Hez, Hetz, Heys, Heis, Hey, Haiche, etc.) est un village situé à trois lieues de Metz, près des Étangs. C'était autrefois une seigneurie qui avait donné son nom à une famille éteinte depuis longtemps : Isembard et Henri de Heis sont cités comme enfants de Simon de Heis, en 1310 ; Isembard de Hetz, le jeune, parait en 1320, avec son scel aux deux chevrons ; Burtoulz de Heiz et Jean son frère, fils de feu Jean de Heiz, chevalier, en 1314 ; Rennart von Heis, écuyer, en 1351 ; Gillis von Heis, écuyer, en 1364 ; Dom Jean de Heix, élu de Gorze, en 1383 ; Henri de Heis, écuyer, en 1365. Ce dernier fut assiégé en 1367 par les messins dans son château et eut la tête tranchée devant la cathédrale. (Voir : *Archives de Reinach.* — *Hist. de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 309. — *Metz ancien*, art. Haiche. — *Notice sur Hayes, Luc et Marivaux*, par M. le baron de Couët de Lorry.)

Digitized by Google

VI.

JACQUES DE WARNESBERG (1), CHEVALIER, (1261-1265). — JEAN ET JACQUES DE WARNESBERG, SES DEUX FILS, VOUÉS DE MARANGE ET DE THIECOURT.

Boémond de Warnesberg, archevêque de Trèves, avait un frère nommé Jacques, qui continua la lignée de Roric d'Albe (2). Nous le trouvons clairement désigné dans des lettres de 1275, portant accord entre Laurent, évêque de Metz, et sire Jacques dit de Warnesberg, son homme lige avant tous hommes. Ces lettres nous apprennent que ledit chevalier avait vendu à l'évêché de Metz l'héritage de la saline d'Albe (Sarralbe), consistant en un revenu annuel de cent sols, soixante sols d'une charretée de vin, et toutes les autres droitures qu'il avait à Albe, ce que ledit évêque lui avait rendu et acquitté; que ledit sire Jacques a quitté toutes gagères, toutes les dettes contractées par lettres de l'évêque Guillaume, et tous les autres dommages, dépens, pertes, plègeries et autres choses dont il pourrait mettre l'évêché à raison;

(1) A la fin du treizième siècle, l'ancienne forme *Warnesperch* disparaît, et l'on écrit ordinairement *Warnesberg*.

(2) Le cartulaire de la maison d'Hunolstein, t. I, appendice IV, cite également Jacques, frère de Boémond; mais c'est probablement à tort qu'il le fait prévôt de Saint-Castor, à Coblence. Ne le confond-il pas avec Frédéric que nous avons vu revêtu de cette dignité et qui pouvait être aussi frère de Boémond?

Digitized by Google

et pour qu'il serve plus volontiers ledit évêché, l'évêque lui donnera cinq cents livres de messeins en cinq ans, cent francs par an à la Saint-Martin, dont les maires de Hombourg, d'Albe et de Saint-Avold jureront de faire le paiement ; l'évêché sera quitte des quinze livres que le sire Jacques prenait chaque an à Albe, et toutefois celui-ci continuera à faire sa garde comme auparavant. Ces lettres sont scellées des sceaux de l'évêque, de Jacques, *du princier de Metz, frère dudit chevalier,* et de l'archidiacre Wirich (1). Le sceau de Jacques de Warnesperch porte un sautoir d'or.

Nous pouvons conclure de ces lettres que Jacques de Warnesberg dut prendre, en qualité de bailli de l'évêché, une grande part aux guerres continuelles que les évêques de Metz eurent à soutenir alors contre le duc de Lorraine. Il en résulte encore qu'il faut rapporter à ce personnage plusieurs documents d'une date antérieure. En 1261, Jacques de Warnesberg, chevalier, reconnaît qu'il tient de Monseigneur l'évêque de Metz « *Tiehiecort* et *Buevenges deleiz Sallebourch,* ensemble dix livrées de terre » pour la garde qu'il lui doit à Aubes (Sarralbe) (2). Au même an et au même jour, il assigne à Philippe, évêque de Metz, la dime qu'il possède à Albe et ce qui en dépend, pour 160 livres de messeins (3).

Jacques de Warnesberg possédait, avec la seigneurie de Thiecourt, les deux voueries de Marange et de

(1) Dufourny, *Inv. de Lorr.*, I, 176. — *L. c. Albe*, I, n° 5.

(2) « Lesquelles furent faites lou mardi après feste S[t] Berthemeu quant li milliaires corrait par mil et cc et lx et un an. » *Cartulaire de l'évêché*, I, p. 7.

(3) Dufourny, *loc. cit.*, n° 4.

Digitized by Google

Bambiderstroff. Les voués étaient les protecteurs des églises et des abbayes qui leur accordaient des terres en récompense de leurs services ; mais trop souvent ils changeaient leur droit de protection en droit d'envahissement. Il paraît que l'abbaye de Longeville n'eut pas toujours non plus à s'applaudir de son voué. En 1271, il y eut une contestation entre Jacques de Warnesberg et l'abbaye de Glandières ; elle se termina par la reconnaissance, de la part du voué, qu'il n'avait aucun droit sur la corvée de *Menringa* et le moulin de *Buderstorf* (1). En 1285, Bouchard, évêque élu de Metz, dut intervenir lui-même pour régler un nouveau différend. Les parties comparaissent devant lui à Hombourg et déclarent qu'elles se quittent réciproquement les dommages qu'elles auraient pu se faire ; les hommes de la cour de *Budreville*, qui sont de la vouerie de Jacques, continueront à avoir leur usage au bois de Saint-Martin ; s'ils étaient empêchés dans la jouissance de ce droit, il en serait ordonné au rapport des échevins de la cour Saint-Martin ; enfin Jacques ne demande rien de son chef dans lesdits bois, mais il veut seulement aider, comme il doit, les hommes de sa vouerie (2). Il dut mourir peu après, laissant à son épouse Elisabeth, veuve de Vauthier de N..., deux fils, Jean et Jacques, déjà cités en 1281, et une fille nommée Gobele, qui épousa Arnould de Pittingen (3)

Au mois de février 1289, Jacques de Warnesberg, chevalier, conclut un nouvel arrangement avec « Vautier par lai patience de Deu abbé de Saint-

(1) Archives de la présid., *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 112.
(2) Dufourny, *Inv. lorr.*, I, 172. *L. c.*, *Abbayes vers la Sarre*, 91.
(3) *Archives de Coblence.* — Notes de M. Ellester.

Digitized by Google

« Martin à la Glandière, » au sujet des bois de *Budreville* (1). Au mois d'avril de la même année, Bouchard, évêque de Metz, confirme l'accord conclu, à l'intervention de messire Jacques de Warnesberg, son amé et féable, avec l'abbé de Longeville touchant la justice et le ban de *Dordalheim* (2). Jacques de Warnesberg tenait donc, après son père, la vouerie de Bambiderstroff et les hommes de cette cour lui étaient soumis en qualité de serfs. Cependant l'impulsion générale imprimée par la loi de Beaumont et favorisée par les ducs de Lorraine portait beaucoup de seigneurs à accorder des chartes d'affranchissement à leurs villages, et à remplacer des exactions arbitraires par des redevances invariables. Cet exemple fut suivi par Jacques dans une charte octroyée en 1308 et dont voici la teneur :

« Je Jacque de Warnesperk, Chevalier, faict sça-
« voir a tous que comme je euz et ait eû jusque a
« hor taille et prise de haut et de bais selon ma vo-
« lontei sus tous les manans de la ville de Buedes-
« torff, je par bon conseil et par certain advis ay mis
« lesd^ttes^ tailles et prises pour mi et pour mes hoirs
« perpétuellement furs de ma volontei, et ai mis
« lesd^ts^ manans a certaine somme, c'est à sçavoir
« que lidits manans qui or y sont et porront estre à
« toujours maix paieront à mi et à mes hoirs chascun
« an le jour de feste S^t^ Remy ou chief d'octobre
« quatre libvres de metseins ou eut libvres de petits
« tournois, et quatre vins quartes de bled moitié fro-
« ment moitié aveine, et parmi ce les acquitte je et

(1) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 147.
(2) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 127.

Digitized by Google

« ay acquitté pour mi et pour mes hoirs desd^tes^ tailles « et prises, sauf ce que je retien pour mi et pour « mes hoirs tel droict comme je dois avoir et ai eu « pour raison de vouerie en amandes, en la justice « et en tous autres droicts de lad^te^ ville et dou ban, « et promet et ai promis pour mi et pour mes hoirs, « par ma foi à tenir ces choses dessusd^tes^ fermes et « stables à toujours maix, et veux et octroie pour mi « et pour mes hoirs, que si je ne mi hoirs veniens à « nul jour encontre ces choses devantdittes, que mes « sires et frères, messire Jehan de Warnesperk che- « valier de qui je tien ce que je ay en la taille de- « vantditte et on ban, ou cil qui après luy seroit « doud^t^ fief signour fissent tenir mi ou mes hoirs les « choses dessusd^tes^ sans enfraindre, et ce je ne mis « hoirs les aviens de rien enfraincté, qu'à la clamour « desd^ts^ manans, ou d'aucuns qui pour eaux seroit, « li Sire dou fief, sans donner journée de droict, put « enquérir selon la clamour par luy ou par autrui, « et faire deffaire ce que je ou mi hoirs auriens faict « encontre ces choses dessusdittes, et ce li Sir doud^t^ « fief estoit négligeant de ce faire, je veux et octroi « pour mi et pour mes hoirs que mes Sire de Metz « qui arrière-fief en est le fit faire et tenir en la ma- « nière dessusditte, et je ai renoncé et renonce à « touttes exceptions de faict et de droict que a mis « et a mes hoirs pourroient aider à ce faict de neuve « de grever lesd^ts^ manans. En tesmoignage de vérité « sont ces présentes lettres sellées de mon seel, et « ai prié et requis a Révérend pere en Deu nostre « Signor mon chier Signor Renald par la grâce de « Deû Evesque de Metz, Vauthier par la patience de « Deu abbé de S^t^ Martin a la Glandière et mon Signor

Digitized by Google

« Jehan mon frère devantd' qui mettent lor seel à « ces présentes lettres avec le mien seel... ce fut « faict l'an de Nostre Signor mil trois cents et eût (1). »

« Li maire, li escheving, et tote lai communitai « de lai ville de Buedestorf » reconnurent à la même date qu'ils ont vu leur grand profit en ce changement, et promettent de paier chaque an ce qui a été convenu (2). Jacques de Warnesberg est encore cité jusqu'en 1312. Remarquons que son sceau était chargé d'un sautoir (3).

Jean de Warnesberg, chevalier, frère de Jacques, était voué de Marange et sire de Thiecourt. En 1302, Jean de Warnesberg, sire de Thiecourt, et Lorette sa femme s'engagent à payer huit sols de messeins pour des vignes qu'ils ont du chapitre de Hombourg, et assignent ladite somme sur leur franc alleu d'*Ermesveiler* (4). En 1304, nous trouvons cités comme cautions de Jean, comte de Salin, « *li sires Jehans* « *de Warnespert*, li sires Jehans de Maingues... *li* « *sires Guérairs de Wairnepert*, chivelliers, *Jehans* « *de Wairnepert* et Haincelas li fils lou signour « Ferrit de Morehanges, escuwiers (5). » En 1309, « *Jehan de Warnesperch, chevalier, sire de Tiecort et voiez de Menrange* » intervient pour régler le service de charrues que ceux de Marange devaient neuf fois par an à l'abbé et au couvent de Saint-Martin à la Glandière. « ... Chacune chairue dou ban de *Men-*

(1) *Cartulaire D de Longeville*, p. 144.
(2) *Cartulaire D de Longeville*, p. 162.
(3) Dufourny, *Inv. lorr.*, X, p. 279.
(4) *Archives de Metz*, Série G, cart. 1016. — Inv. de la coll. de Hombourg.
(5) *Observations séculaires*, de Paul Ferry, t. II, p. 24.

Digitized by Google

« *range* et qui appant doit payer dous souls de « messeins de la monnoye coursable a dis religious « lou jor de S[t] Remy... (1). »

Jean de Warnesberg, seigneur de Thiecourt, laissa deux enfants, Jacques et Jeannette, et mourut avant 1314. A cette date, « *Jacques de Warnesperch*, « *escuier, fils de feu M[re] Jean de Warnesperch*, « *chevalier, sgr. de Thiecour* » reconnaît tenir en fief et hommage du duc de Lorraine « la terre de « Thiecourt, la forteresse, les gardes, les pourpris « dedans et dehors la ville, et tout ce qu'il a en la « Châlnie (châtellenie) sans y rien retenir ; » que s'il a deux enfants, il veut que l'un d'eux, après son décès, reprenne et tienne dudit duc et de ses hoirs ladite forteresse entièrement rendable et rachetable. Ces lettres sont scellées de deux sceaux en cire verte, le 1[er], chargé d'un sautoir, est du sire de Warnesberg et le 2[d], portant une croix ancrée brisée d'une bande, est de son oncle M[re] Geoffroy, sire de Boulay (2).

Jeannette de Warnesberg épousa Hugleman de Fénétrange et fut mère de Hugleman, Ferry et Jacques de Fénétrange. Par ce mariage les sires de Fénétrange devinrent seigneurs de Warnesberg et de Thiecourt.

(3) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 149.

(1) Dufourny, *Inv. lorr.*, VI, p. 152. — L. c. *Fiefs des baillages de Nancy et des Vosges*, n° 158.

Digitized by Google

VII.

JACQUES DE WARNESBERG, FRÈRE DE JEAN-LE-JUSTICIER, 1268. — ORIGINE ET SUITE DES SIRES DE RAVILLE, SEIGNEURS DE WARNESBERG.

A la fin du treizième siècle, il y avait deux châteaux voisins, du nom de Warnesberg, comme nous le verrons plus loin; à la vieille Warnesberg, dont il est seulement question maintenant, nous trouvons encore deux familles du même nom. Et ce qui rend la confusion presque inévitable, c'est qu'il y a simultanément deux sires de Warnesberg, du nom de Jacques, qu'ils ont chacun un fils du nom de Jacques et un petit-fils du nom de Jean. Ce sont les mêmes personnages, dira-t-on; mais ce serait une erreur : il est certain qu'il faut les distinguer. L'un des deux est frère de Boémond, archevêque de Trèves, l'autre est frère de Jean-le-Justicier, voué de Chancey; le premier est un Warnesberg au sautoir, le second un Warnesberg aux chevrons; celui-là est un descendant de Boémond de Sarrebruck et de Roric d'Albe, celui-ci forme un point de repère dans la famille de Raville.

Raville est un village situé sur la Nied allemande, entre Faulquemont et Boulay. Il y avait autrefois, sur les bords de la rivière, un château-fort, dont les derniers vestiges ont disparu lors de la construction

Digitized by Google

du pont. Raville a donné son nom à une des familles les plus puissantes et les plus considérables de la Lorraine allemande. L'origine de cette famille se perd dans les premiers temps du moyen-âge. Les rapports établis entre Raville, Hombourg et Longeville nous portent à croire qu'elle sortait des comtes de Lunéville, parmi lesquels nous trouvons Folmar, voué de Longeville en 1121; et peut-être ne serait-il pas téméraire de remonter jusqu'à Arnoald même, père de saint Arnould, et fondateur de cette abbaye, qui dut confier à ses héritiers la mission de la défendre et de la protéger. Robert de Raville est cité en 1121 avec le comte Folmar et Conon de Hombourg ; en 1142 apparaît *Anselmus de Roldingen ;* en 1165 *Robertus de Roldinga* rend à l'abbaye de Longeville les dîmes de Raville dont il s'était injustement emparé ; en 1170 nous trouvons *Isambardum et Anselmum de Raville* (1). Nous ne parlerons ici des sires de Raville que dans leurs rapports avec Warnesberg.

En 1250, sire Thiry de Raville et sire Robert, son frère, déterminent, après une longue guerre entre eux, les héritages qu'ils ont à Raville (2). Nous retrouverons sire Thiry, tige des sires de Mengen. Robert de Raville est châtelain de Warnesberg, *miles de Warnesperch;* il est père de Jean-le-Justicier, de Thierry de Warnesberg, abbé de Saint-Mathias, de Robert, abbé de Sainte-Marie-aux-Martyrs, et de Simon, grand prévôt de la cathédrale (3). Mais il avait encore un autre fils, Jacques de War-

(1) *Archives de l'abbaye de Longeville.*

(2) *Archives de Reinach*, n° 397. Il y a erreur de date (1350, au lieu de 1250).

(3) Voir plus haut, chapitres III[e] et IV[e].

Digitized by Google

nesberg, par qui sera continuée la branche aînée de la maison de Raville.

L'existence de ce personnage et sa distinction d'un autre Jacques de Warnesberg résultent de plusieurs documents que nous allons citer. Nous avons déjà vu qu'en 1258, Henri, comte de Deux-Ponts, donna à tenir franchement, sans hommage ni autre droiture, au seigneur Jean de Warnesberg, voué de Chancey, tout ce que *le sire Jacques, son frère,* et lui tenaient au château de Warnesberg et en la montagne (1). Nous trouvons dans les archives de Villers-Bettnach, à la date de 1281, un témoignage du duc Ferry III, pour la moitié de la vouerie de Chancey que Jean de Warnesberg, son justicier, avait donnée à son frère (2). Ce ne pouvait être que Jacques de Warnesberg, dont les descendants, sires de Raville, ont en effet possédé une partie du ban de Chaussy. C'est lui sans doute aussi le sire Jacques de Warnesberg qui achète en 1267 de messire Willaume, voué de Domèvre, et de dame Odélie, sa femme, et quelques années après, de Poincignon, fils de feu Jean le truant, et de Symonate, sa femme, tout ce qu'ils possèdent « *en la viez Hombore* (Hombourg-l'Évêque), « à *Makestat* (Maxstadt), à *Hoxeim* (Hochst), à *Ol-* « *venges*, à *Wigneules* et à *Waldenges*. En conséquence de cet achat, Jacques est devenu vassal de l'évêché de Metz (3). Il mourut en 1290, date à laquelle nous le trouvons indiqué dans le nécrologe de Wadgasse, et laissa un fils du même nom que lui.

En 1300 « *Jacques de Warnesperg, chlr., fils de*

(1) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, p. 402.
(2) *Revue d'Austrasie*, ann. 1857, p. 247.
(3) *Archives de Reinach*, 7, 8, 15.

Digitized by Google

« *feu sgr. Jacques,* » reconnaît qu'il est devenu homme lige devant tous hommes, après l'évêque de Metz, à noble prince Ferry, duc de Lorraine, et a reçu pour lui et ses hoirs à tenir en fief et hommage, la ville de *Benestroff,* les hommes, femmes, ban et justice etc. ; le duc lui a encore donné le petit étang qu'il avait à Warnesberg, sous la grange de feu seigneur Jean de Rozières, et cent soixante livres de bons messeins pour six mois de garde qu'il doit au château de *Moersperg.* Ses héritiers tiendront ces choses après lui (1).

Jacques de Warnesberg était mort en 1322. A cette date, « lou vanredy après le Chandelour, « *Lucie, dame de Bainestorf,* femme signour *Jacques* « *chevalier et sire de Wernesperch* qui fuit, et *Jehan* « fils loudit signour Jacques chivallier et de dame « Lucie, » assignent à l'église et au couvent de Longeville dix sols de cens sur leur alleu de *Cocheren,* pour célébrer leur anniversaire (2). Lucie dut parvenir à un âge très avancé, puisqu'elle vivait encore en 1352. A cette date, elle fait un testament qui porte que « dame Lucie, femme *messire Jaike de* « *Warsperch chevalier* qui fuit, » élit sa sépulture en l'abbaye de Saint-Martin de Glandières, en la chapelle où sa fille Lyse et autres de ses amis gisent ; elle fait différentes donations « per lou conseil de « Comtasse sai domexelle, » et institue ses exécuteurs testamentaires « son très-chier *awelet* (petit-« fils) *Jaikes de Raville,* chev., » et Symon, curé

(1) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, 408. — *L. c., Bitche, Castres,* n° 34. La seigneurie de Benestroff appartient aux sires de Raville.

(2) *Cartulaire* D *de Longeville,* p. 287.

Digitized by Google

de Benestorf (1). Ainsi, les sires de Raville, après avoir porté pendant plusieurs générations le nom de Warnesberg, reprirent l'ancien nom de leur famille.

Jean, fils de Lucie, nommé plus haut, paraît déjà en 1313 ; il est appelé indifféremment des noms de Warnesberg, Raville, ou Benestroff. Il paraît, par une fondation qu'il fait à l'abbaye de Longeville (« quia « pium est et sanctum pro defunctis exorare et pias eleemosinas erogare »), que son épouse Jeannette était déjà morte en 1317 ; ce serait bien longtemps avant sa belle-mère, mais il est possible qu'il y ait là une erreur de date (2). En 1337, il y a encore des lettres de Jeannette, dame de Warnesberg, qui déclare engager à Jean de Forpach, chevalier, seigneur de Warnesberg, « son bruel derrière le village de *Gros-Selingen* » (3). Jean de Raville mourut avant 1343, laissant Jacques de Raville qui continua la descendance, Isambard de Raville (4) qui n'eut pas de postérité, Jeannette de Raville qui épousa Jean de Forpach, et probablement Ydatte et Ysabel de Raville qui sont citées parmi les pucelles de dessus-les-murs à Metz.

Les sires de Raville ont occupé plus tard les emplois les plus distingués du Luxembourg, tels que ceux de justicier des nobles et de maréchal héréditaire ; cette dernière charge, attachée au fief de Densborn, était passée, en 1381, dans la maison de Raville, par le mariage de Jean III de Raville avec Anne de

(1) *Cartulaire* E *de Longeville* (série H, 1043).
(2) *Cartulaire* D *de Longeville* p. 272.
(3) *Archives de Reinach*, n° 250. — *Grucelingen*, ancien nom du village de Warsberg.
(4) *Archives de Reinach*, n° 301.

Digitized by Google

Daun, héritière du fief de Densborn. Les autres alliances sont Dagstoul, Milleberg, Sierk, Autel, Manderscheidt, Haussonville, Larochette, Runkel, Bassompierre, Metternich, etc. Par ces alliances, les sires de Raville sont devenus successivement seigneurs de Benestroff, Dagstoul, Daun, Densborn, Septfontaines, Ansembourg, Hollenfelz, Reckange, Varize, etc. Ils conservèrent longtemps aussi leur part à la Vieille-Warnesberg. En 1355, Jacques de Raville est au nombre des seigneurs qui signent le *bourgfride* de Warnesberg. En 1411, les frères Georges, Jean et Jacques de Raville promettent de s'indemniser entre eux pour les bâtiments que l'un pourrait avoir de plus que l'autre dans les châteaux de Raville, Benestorff et *petit Vasperg* (1). En 1688, la comtesse de Créhange déclare, dans son dénombrement, la moitié de Varsberg, ainsi que Diederich de Raville le possédait (2).

La famille de Raville fournit un prince-évêque à Spire, Henri-Hartard, qui mourut en 1719. Elle s'éteignit elle-même à la fin du siècle dernier dans la personne de Jean-Philippe, baron de Raville, qui ne laissa que sept filles.

Les sires de Raville portaient primitivement : *de gueules à trois chevrons d'argent.* Ce blason est celui qui se trouve sur les sceaux de Jean de Warnesberg, le justicier, en 1271, d'Isambard de Raville, en 1337 (3), de Jean de Raville, seigneur de Benestorf, en 1385 (4). Il est indiqué par l'armorial de

(1) Dufourny, *Inv. lorr.*, t. VI, p. 200.
(2) *Notice sur Créhange*, par G. Boulangé.
(3) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, p. 890.
(4) G. Boulangé, *Notice sur Raville*, mém. Acad., 1855.

Digitized by Google

Callot. Jacques de Raville, écuyer, portait en 1344 sur le blason de sa famille un petit écu au sautoir, à cause d'Agnès de Dagstoul, son épouse (1). La maison de Raville porta plus tard : *écartelé au premier et au quatrième de gueules à trois chevrons d'argent, au deuxième et au troisième de gueules à la croix ancrée d'argent* (2). Ce blason est conservé sur la pierre tombale d'Irmengarde de Raville à Créhange (3). Le *Simple crayon de la noblesse des Duchés de Lorraine et de Bar*, par J. Coyon, indique une légère différence ; il porte au premier et au quatrième : *d'argent à trois chevrons de gueules* (4).

(1) G. Boulangé, mém. Acad., 1853.

(2) Bertholet, *Histoire du Duché de Luxembourg*, VI, p. 138.

(3) G. Boulangé, *Notice sur Créhange*, *ibid.*

(4) On peut voir pour la suite de l'histoire de Raville : la *Notice* de G. Boulangé, que nous venons de citer; — la *Généalogie de la maison de Raville*, par E. d'Huart, *Publications* de la Société de Luxembourg, 1851 (cette généalogie est inexacte dans les premiers degrés); — et surtout les *Archives de Reinach*, qui renferment un grand nombre de documents concernant la maison de Raville.

Digitized by Google

VIII.

WARNESBERG-LA-VIEILLE, AU XIV^me^ SIÈCLE. — GUERRE DE 1324. — BOURGFRIEDE DE 1355. — JEAN DE MIRABEL, SIRE DE WARNESBERG, 1383.

En 1324, la ville de Metz, qui formait alors un état républicain voisin de l'indépendance, eut une guerre à soutenir contre quatre seigneurs coalisés : Jean de Luxembourg, roi de Bohême, Baudoin, archevêque de Trèves, Ferry IV, duc de Lorraine, et Edouard I, comte de Bar. La cité se défendit vaillamment et put redire avec fierté le vers du poète qui a chanté cette guerre : « Metz tout le païs fait trembler. » Parmi les incidents qui marquèrent cette lutte, il y eut, du côté de Warnesberg, plusieurs excursions qui portèrent la ruine et la désolation dans cette région.

« Le jour de l'annonciaon Notre Dame aud. an « 1325 les gens de guerre de la cité de Metz a son « de trompe se sont assemblés et sortirent hors de « la cité et ont tiré vers Bollay et la rivière de Nied « et Repaldange et coururent dans plusieurs villages « de la duché de Lorraine qui appartenont aux S^rs^ « de Sarrebruche, de Fenestrange, de Créhange et « autres, tirans vers Wairneperch, et boutèrent le « feu èz plus de L villages, sans les gagnages et

Digitized by Google

« mollins qui furent destruits et ils ramenèrent de « gros butin » (1).

L'auteur du poème de la guerre de 1324 raconte ainsi, dans sa langue naïve, les mêmes événements :

« Ce fut la nuyt c'on fait la feste
« Que Dieu print char en la pucelle
« Que fut tant saige et tant honneste
« Qu'à l'aingle dit : Je sus ancelle
« A cest Signeur que tous appelle.
« Quanques Eva fit de moleste,
« A celui jour Ave rappelle.

« Quant sont armei, lors chevalcherent
« En la duchié vers Roupedanges ;
« Plussieurs seigneurs adamagerent :
« C'est Sallebruche et Fenestranges,
« Cel de Maignes, cel de Créhanges ;
« Maix li duchalz plux y pardeirent,
« Oncques n'ourent si grant coustanges.

« Vers Wernepet toute la terre
« Fut lors en feu et en fumiere ;
« Il li faulroit longuement querre
« Qui vorroit veoir maison entiere.
« Encor n'ont ars en tel maniere
« Dèz le premier jour de la guerre.
« Wairise en fut arse darriere.

« Quarante villes sens les grainges
« Et les mollins y ont brulées.
« Li duchault ont trouveit estrainges
« Citains et cialx qui ont soldées.
« Plussieurs proies ont ramonnées
« Et maint homme laissiet en lainge,
« Maix n'y ot nulz ferruz d'espées.

« Cilz du paiis fuirent com lievres,...
« Tuit s'en fuirent vers les bocaiges ;... (2) »

(1) P. Ferry. *Observations séculaires*, II, p. 58.

(2) *La guerre de Metz en* 1324. Poëme du XIV^e^ siècle publié par E. de Bouteiller, p. 254, Paris, 1875.

Digitized by Google

Rien ne nous indique la part qu'ont dû prendre à cette guerre les seigneurs qui tenaient alors Warnesberg. Le donjon, la forteresse et le burg, élevés sur la hauteur, durent servir de lieu de refuge aux pauvres habitants des villages ruinés, et abriter ce qu'ils avaient pu emporter de plus précieux, en fuyant devant les soldoyeurs messins.

En 1355, la vieille Warnesberg n'était pas partagée entre moins de neuf comparsonniers, comme nous l'apprend le *burgfried* qu'ils jurèrent ensemble. On appelait ainsi des pactes d'alliance ou paix castrales conclues entre les copropriétaires, à un titre quelconque, d'un même château. Ces traités étaient destinés à régler le mode d'occupation d'une forteresse, les droits respectifs de chaque seigneur, l'exercice de la justice par des officiers assermentés en commun, les frais de réparation, la levée des amendes et la cotisation par laquelle chaque comparsonnier pouvait profiter des avantages du traité (1). Le *burgfried* mettait souvent fin à de longues contestations et à des guerres sanglantes dans ces temps où « chacun « noble ayant chatel et fief, » s'arrogeait le droit « d'armer ost et ferroierie de guerroiement; » d'autrefois il unissait les mêmes seigneurs contre un ennemi commun. Nous en trouvons des exemples à Raville, Créhange, Fénétrange, Larochette, etc., partout où les domaines restaient indivis entre les héritiers.

Voici l'analyse sommaire du *burgfried* de 1355, d'après Dufourny : « Lettres de Huguelman, Frédéric « et Jacob, frères, fils Hues, sgr. de Fenestranges,

(1) L. Benoit : *Elisabeth de Lorraine et le burgfrid de Niederstinzel.*

Digitized by Google

« Jean de Chambly, Jean de Forpach, Jacob de « Raville, chevaliers, Diederich de Kerpen, Jean de « Sierk, Ysambert de Forpach, escuiers, portant « qu'ils font entre eux une burgfriede pour leur mai- « son commune de Warnesperg, forêt de Warnet, « tant pour eux que pour leurs héritiers qui seront « obligés de la jurer. Seront obligés chacun de don- « ner cinq livres de tournois ; au cas que l'un d'eux « aille à l'encontre, les autres lui déclareront la « guerre. Fait le vendredy après S[t] Urbain. Requé- « rant Jean de Salm, de mettre son scel avec les « leurs. Scellé de dix sceaux en cire verte » (1).

C'est par droit d'héritage qu'une part de Warnesberg était arrivée à tous ces seigneurs. Hugleman, Frédéric et Jacob étaient fils de « Huglemans de Fe- « nestranges, chevalier mari de dame Jeanne fille « de *Monsignor Jehan de Warnesperch signor de* « *Tcheicort chlr. qui fuit,* » (2) et à cette époque les seuls héritiers de l'ancienne famille de Warnesberg. Jacques de Raville était arrière-petit-fils de Jacques de Warnesberg qui, avec son frère Jean-le-Justicier, tenait une part au château de Warnesberg et en la montagne. Jean de Forpach et Isambard, son fils, représentaient les droits de Jeannette de Raville, leur épouse et mère, apparemment sœur ou tante de Jacques de Raville, veuve et dame de Puttelanges en 1365 (3). Arnould de Sierk est cité en 1330 avec son épouse Jeannette de Warnesberg (4). Il nomme

(1) Dufourny : *Inv lorr.*, V, 108. — Dieuze, n° 78. — Blâmont, I n° 124. L'original de ces deux pièces ne se retrouve pas aux archives de Nancy.

(2) P. Ferry. *Observat. séc.*, II, p. 22.

(3) *Archives de Reinach*, n° 545.

(4) Hewer : *Histoire de Sarburg* (près de Trèves).

Digitized by Google

ailleurs Jean de Kerpen, son fils ; Diederich de Kerpen et Jean de Sierk devaient être également ses descendants. Jean de Chambly était fils de Perrin de Chambly, et de Mahaut, fille de Jean de Belanges.

A la fin du XIV^e^ siècle, nous trouvons deux nouveaux seigneurs à Warnesberg, Jean de Mirabel et Jean de Créhange. Jean de Mirabel était fils de feu Jean de Mirabel et de Lise de Septfontaines ; il avait pour frère Guillaume de Mirabel. La ville de Metz ayant refusé de lui rendre plusieurs hommes qu'il réclamait comme ses sujets, et qu'il voulait contraindre à venir demeurer en sa terre pour lui faire obéissance, il osa lui déclarer la guerre, et fit beaucoup de dommages dans le pays messin « tant en « feux boutteis, comme en hommes tuieis, et en « pluxiours autres pris et emprisonneis, comme en « bestes et atres biens pris et emmeneis. » En l'année 1378 « fut occis Perrin Baudoche, fils du seigneur « Arnoult Baudoche et li fils Burtignon Paillat en une « chevauchée que firent ceux de Werneperch sur « ceux de Metz » (1). Mais ceux de Metz eurent bientôt fait de réduire le sire de Warnesberg et de l'obliger à faire bonne paix avec eux. Il déclara qu'il renonçait à toutes ses poursuites, quittait à ceux de Metz les dommages qu'ils lui avaient faits, et promit « sur toute son honour » que jamais il ne ferait plus la guerre contre ladite cité.

« ... Je Jehan de Mirabel, chevalier, sires de « Wernepert... ay ancor jurei et promix... que je « payeray et délivreray en la main de Hennequin de « Tournay, Chaingeour à Mes, la somme de vingt

(1) P. Ferry. *Observat. séc.*, II, 46.

Digitized by Google

« livres de Messain, por faire chanter des messes « por les mors que par Moy, mes aydans, servans « et complices, ont estey tuieis et oscis... Et encor, « par caze de satifancion et d'amende... je ay jurei « et promis que... je ferai par mon propre corps « ungs pèlerinaige à Nostre-Dame de Boloigne sur « Meir, ou feray faire et paieir por My et en mon « nom ledit pèlerinaige à dit leu par doubz Jentis-« hommes, douqueil pèlerinaige Je ou les dessusdits « Jentishommes... seront tenus d'apporteir à dit « Maistre Eschevin et Trezes dessusdis sertification.» Le duc de Lorraine fut l'arbitre de cette paix, qui porte la date de 1381 (1).

En 1385, Jean de Mirabel ouvrit sa forteresse de Warnesberg à Robert, duc de Bar, et le servit monté et armé contre le seigneur Guérard de Boulay et le voué d'Henalpierre (2). En 1391, le duc de Bar accorde à Jean, seigneur de Créhange, une indemnité de trois cents florins pour dommages causés « en sa maison de la forteresse de *Warnesberg, Boupperon-la-Haute, Wise* et *Basse-Weyge,* » lors de la guerre contre le seigneur Guérard de Boulay (3).

Le nom de Warnesberg était encore porté en ce siècle par divers seigneurs. En 1326 « *Gerard li viez « con dit de Vernesperch chevillier* » donne à l'abbaye de Longeville tout ce qu'il possédait au ban de *Houberoselen, de Yberanges* et *de Rimelange*, à charge de célébrer un anniversaire pour lui et sa femme *Maihaut;* « car je ai ferme espérance en Deu « que parmi les prieires et les orisons dedis Religious,

(1) *Histoire de Metz,* par les Bénédictins, t. IV, p. 524.
(2) Dufourny : *Inv. lorr.*, X, p. 64.
(3) Dufourny : *Inv. lorr.*, X, p. 65.

Digitized by Google

« nous ames poiront aivoir alliègement de lour maux « devant Nostre Seignour » (1). Est-ce encore le même Gérard de Warnesberg, écuyer, qui en 1283, reconnaît que Jeannette de Heringen, son épouse défunte, avait fondé un anniversaire dans la même abbaye sur son alleu de Baldesbrucken (2)? N'est-ce pas plutôt son fils?

En 1326, « *Gérard de Warnesperch, le vieil,* » est nommé avec Gérard de Warnesberg, le jeune, apparemment son fils, comme cautions de plusieurs prisonniers du sire de Boulay (3). En 1337, Messire Guerard de Warnesberg reprend tout ce qu'il a au val de Vaxey en hommage lige du comte de Bar (4). En 1338, il est bailli de l'évêché (5). Il est encore cité souvent jusqu'en 1360. Il portait trois chevrons brisés d'un lambel dans ses armes; ce qui montre qu'il faut le rattacher à la famille de Mengen.

En 1314, « *Coines escuiers, filz monsignour Petre « chevellier ke fuit de Warnesperch* » s'accorde avec Joffroy de Boulay, au sujet de la ville de Differten (6). En 1327, Coines de Warnesberg, chevalier, fils de feu Pierre de Warnesberg, et Henri, son fils, reconnaissent devoir à leur cousin, messire Jean de Mengen, chevalier, 8 livres de messeins (7). En 1328, Coines de Warnesberg, chevalier, Henri et Nicolas, ses enfants, s'accordent avec messire Jeoffroy de

(1) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 286.
(2) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 283.
(3) *Mémoires de la Soc. d'arch. de la Moselle*, 1874, p. 148.
(4) Dufourny: *Inv. lorr.*, VI. *Fiefs des bailliages de Nancy et des Vosges*, nos 155 et 157.
(5) *Archives de Reinach*, n° 261.
(6) Dufourny: *Inv. lorr.*, II, p. 409. *L. c. Bitche, Castres*, etc., n° 40.
(7) *Archives de Reinach*, n° 189.

Digitized by Google

Boulay, chevalier, au sujet de plusieurs différends, et reconnaissent devoir reprendre de lui ce qui sera ordonné de leur alleu, au dire de Simon de Wolmerange, chevalier; s'ils allaient à l'encontre de cet accord, ils veulent que tous les fiefs qu'ils tiennent de messire Henri, seigneur de Blâmont, de messire Burnick, seigneur de Ristes, et de messire Henri, seigneur de Fénétrange, chevaliers, soient confisqués au profit dudit seigneur (1). En 1339, nous trouvons parmi les gentilshommes qui s'étaient engagés au service de la cité de Metz « *Henris de Warnes-*
« *perch, escuier, fils à monsignour Cune de*
« *Warneperch, chevalier,* lui troisième et avec deux
« arbalétriers, envers et contre tous, exceptés le roi
« de Bohême, l'évêque de Metz, le comte de Sar-
« bruch, les enfans de monsignour Henri de Fenes-
« tranges, et ceux de monsignour Jean de Bruckes,
« moyennant quatre livres tournois par semaine (2). »

(1) *Archives de Lorraine, L. Boulay,* n° 155.
(2) *Histoire de Metz,* t. IV, p. 92.

Digitized by Google

IX.

ORIGINE DU CHATEAU DE LA NEUVE-WARNESBERG, 1262. — JEAN-LE-JUSTICIER ET THIERRY DE WARNESBERG, SES PREMIERS CHATELAINS, 1262-129... — MAHEU DE LORRAINE, SIRE DE WARNESBERG.

Tout ce qui précède se rapporte au château de la Vieille-Warnesberg, dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Dans les deux chapitres suivants, il sera question du château de la Neuve-Warnesberg, sur les ruines duquel s'élève le château actuel.

Ferry III, duc de Lorraine, succéda en 1251 au duc Mathieu, son père. Pendant son long règne, nous le voyons constamment occupé à agrandir sa puissance, à étendre sa suzeraineté sur des barons autrefois indépendants, à arrondir ses états aux dépens de ses voisins. Ce sont des luttes mêlées de succès et de revers, surtout avec les évêques de Metz, qui possédaient alors un domaine temporel aussi considérable que le duché de Lorraine ; ce sont des alliances suivies bientôt de nouvelles ruptures : ligue contre ligue, forteresse contre forteresse. C'est principalement du côté de la Sarre qu'il cherchait à donner à ses états une limite plus régulière. Aussi, prétextant quelques services rendus à son cousin Philippe de Florenges, évêque de Metz, et profitant du départ de ce dernier pour Rome où l'appelait la nécessité de

Digitized by Google

défendre son élection, il s'était emparé, à titre d'indemnité, des forteresses de Hombourg-l'Évêque et de Turkestein, et il espérait bien se maintenir dans ces nouvelles positions. Pour plus de sûreté, il songea alors à élever une nouvelle forteresse, en face de la Vieille-Warnesberg, arrière-fief de l'évêché qui restait ouvert en temps de guerre aux troupes de l'évêque. Pour exécuter ce dessein, il se servit de Jean de Warnesberg, son justicier, puissant seigneur du pays. En 1262, Henri, comte de Deux-Ponts, permet à Jean de Warnesberg d'entrer dans l'hommage du duc de Lorraine, et reconnaît que son vassal « tient et « a repris le *Neuf chastel qu'il fait devant War-* « *nesberg* rendable de son seigneur et cousin Ferry, « duc de Lorraine, et s'en peut le Duc ayder à ses « besoins contre tous hommes » (1). Telle est l'origine du château de la Neuve-Warnesberg, élevé sur une colline, à l'est de la Vieille.

Dans les années suivantes, la lutte sévit à l'état chronique entre le duc de Lorraine et les évêques de Metz, et les environs de Warnesberg furent plus d'une fois le théâtre de la mêlée. « Guillaume de « Tragunel fut fait evesque de Metz l'an mil deux cent « LXXV. Et puis après qu'il eut un peu de temps « gouverné son eveschié, il cult grand discord au duc « de Lorenne. Et tellement allait la chose qu'il fut « de luy prins et detenu en estroicte prison par « ung an et plus : et fut si secrettement tenu que « on ne povoit savoir où qu'il fut emprisonné... « Et dès incontinent qu'il fut hors de prison, il s'en « allait à Rome dont il était né (?), et illec assem-

(1) Dufourny : *Inv. lorr.*, II, p. 402. *L. c. Bitche, Castres*, n° 8.

Digitized by Google

« blait et amena grans gens de ses amis... Et « quant le duc seut, si vint contre eulx à grans « gens et eurent grant bataille ensemble *auprès « de Warensberg,* et illec y eut grant effusion de « sang; mais la desconfiture tourna sur le duc de « Loraine, et à grant peine, il eschappait de la « bataille (1). » En 1287, le duc Ferry vint ravager Saint-Avold et les environs. Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, vint l'attendre *au bois de Warray,* entre Saint-Avold et Vaudrevange, et lui livra bataille à *Bovenges-sous-Belrain.* Les troupes de Ferry furent battues, plusieurs lorrains y périrent, le comte de Linanges et Frédéric de Warnesberg furent faits prisonniers (2).

Ferry avait eu soin de stipuler que la forteresse de Warnesberg lui ferait retour après la mort de son justicier. En 1283, peu de temps avant sa mort, Jean de Warnesberg, voué de Chancey et justicier de noble baron Ferry, duc de Lorraine, reconnait encore qu'il a reçu « à tenir à sa vie seulement en fief « et hommage dudit Duc et de ses hoirs la cour de « Ham-sous-Warnesperg, tout le ban, seigneurie, « estangs, moulins, granges, bois et autres appar- « tenances, le chastel de la Neuve-Varnesberg, les « gardiens, le bourg au-dehors et la forest de Wa- « rendt, en manière qu'après son décèz le tout doit « retourner franchement au duc. . (3) » A la même date, Boémond de Sarrebruck, chevalier, fils de feu seigneur Regnier et neveu de Jean de Warnesberg,

(1) *Chroniques de Huguenin.*

(2) D. Calmet : *Histoire de Lorraine,* t. II, p. 395. — Le nom de *Bovenges* se retrouve dans celui d'un pré dit *Biving,* près de Merten.

(3) Dufourny : *Inv. lor.* II, p. 402. *L. c. Bitche, Castres,* etc., n° 10.

Digitized by Google

échange avec le duc de Lorraine tout ce qu'il a à Warnesberg-la-Neuve contre la cour de *Wilre (?)* sise en la terre de Montclair (1).

Cependant, un mois après, nous voyons Jean de Warnesberg se dévêtir de la cour de Ham-sous-Warnesberg et du château de la Neuve-Warnesberg, en faveur de ses neveux Boémond de Sarrebruck, chevalier, dit de Grimberg, Godeman de Torcheville et Robert, son frère (2). En 1284, Judith de Miréville, épouse de seigneur Jean de la Neuve-Warnesberg, vend pour deux cents livres de messeins à Ferry, duc de Lorraine, tout ce qu'elle a et doit avoir au château de la Neuve-Warnesberg, au bourg dehors, et en tout le pourpris de la montagne où le château est situé, soit par raison d'acquet que son mari en eut fait de son temps, soit par raison de domaine (3).

Après la mort du voué de Chancey, le duc de Lorraine confia la garde de la Neuve-Warnesberg à divers châtelains. En 1286, Thierry de Warnesberg, chevalier, reconnait qu'il lui doit six mois de garde à la Neuve-Warnesberg. En 1295, d'autres lettres de « *Thierry de Warnesberg, chev., sire de Mai-* « *anges,* » nous apprennent que Ferry, duc de Lorraine, lui a donné et octroyé pour lui et ses hoirs tel droit et justice qu'il pouvait avoir à *Hamberg* (Hombourg-sur-la-Canner), *Boudange* (Buding), et au ban avec pouvoir d'y avoir fourches, et tout ce qu'il avait du « *Rus dit Sultze* » en montant vers Hamberg. En retour, Thierry cède au duc tout ce qu'il avait en la ville de *Keldange* (Kédange) et au ban ;

(1) Dufourny : *Ibidem..*, n° 9.
(2) Dufourny : *Ibidem*, IV, p. 255. — *L. c. Confirmations.*
(3) Dufourny : *Ibidem*, II. p. 403, n° 11.

Digitized by Google

il lui quitte deux cents livres de messeins qu'il lui devait, et reprend de lui en fief tout ce qui était de son franc-alleu à *Hargarten-lès-faux* et au ban ; les habitants de Hargarten auront droit au mort bois et au bois vif dans la forêt de *Warendt*. Thierry tiendra toutes ces choses ligement du duc comme il tenait auparavant *Hambert*. Ferry lui donne encore « sa « grange, tout le gagnage, terres et préz scis entre la « Neuve-Warnesperg et la Vieille..., la place pour « faire la chaussée dessus son estang qui est au bois « sous *Guertingen...*, une autre grange scize dessous « la Neuve-Warnesperg èz le chemin qui va à *Hom-* « *bourg* (Hombourg-l'Évêque), et les deux fossés qui « sont à l'entour. » Thierry doit tenir toutes ces choses ligement du duc, et en doit six mois de garde chaque année à la Neuve-Warnesperg. Ces lettres sont scellées des sceaux de Boémond, archevêque de Trèves, et de l'archidiacre Robert, frère dudit Thierry. Le sceau de ce dernier porte : *trois chevrons brisés* (1). »

Ledit Thierry de Warnesberg, sire de Mengen, sire de Hombourg-sur-la-Canner, avait épousé dame Lore, fille de sire Arnould de Bruckes et sœur de Wichars, écuyer, frère du temple, qui lui abandonna tous ses biens (2). Il eut probablement pour enfants *Jean de Homberg* (3), *Wichard de Homberg* dont nous retrouvons les deux fils, *Arnould de Welseperch* et Thierry, son frère, écuyers, au service de la cité en

(1) Dufourny, *Inv. lor.* II, p. 403. *L. c. Bitche, Castres*, n° 12.

(2) *Archives de Reinach*, n° 55. En 1293, Ferry, duc de Lorraine, avait donné à Wichard, fils d'Arnould de Bruckes et chevalier du temple, sa maison de *Willesperch* et la seigneurie de *Felsberg*, près de Waudrevange.

(3) En 1303, un *Jean de Hambert* est nommé fils de messire Jean de Mengen ; mais c'était apparemment Jean II de Mengen, fils de Jean I.

Digitized by Google

1341 (1), et Isabelle de Homberg, épouse de Coune de Honkeranges en 1304, et en secondes noces de Robin d'Useldanges en 1311 (2). En 1316, Poince de *Wermeranges* (Wolmerange), chevalier, déclare avoir repris en fief et en hommage, quatre livrées de terre à Wermeranges de dame *Ysaibel de Hamber*, veuve de Jean de *Hamber* (3). La veuve de Jean de Hombourg épousa en secondes noces Georges de Créhange. En 1327, Élisabeth, dame de Créhange et de *Hamberch*, déclare que du consentement de Jean, son fils, elle fonde un anniversaire dans l'abbaye de Longeville pour feu sire Jean, chevalier et seigneur de *Hamberch*, son époux, et pour feu Thierry, son cher fils ; elle use du sceau de George de Créhange, son époux ; Jean de *Hamberch*, son fils, use du sceau de Jean de Mengen, son oncle (4). Jean de Hamberg, écuyer, sire de Hamberg, est encore nommé en 1376. Il avait épousé Eude, fille d'Arnould de Pitanges (5), et avait sur son scel « *un écusson portant trois chevrons rompus* (6). » Sa sœur, Sara de Hamberg, avait épousé Wirich de Créhange (7), et par ce mariage la seigneurie de Hombourg arriva à la maison de Créhange (8).

Au commencement du XIV^e^ siècle, une destinée plus illustre semblait réservée au donjon de la Neuve-

(1) *Hist. de Metz*, par les Bénéd., IV, p. 101.
(2) *Archives de Reinach*, n^os^ 75, 79, 95, etc.
(3) *Archives de Reinach*, n° 140.
(4) *Cartulaire D de Longeville*, p. 242.
(5) *Archives de Reinach*. n° 645.
(6) *Cartulaire de Villers-Bettnach*, p. 14.
(7) *Archives de Reinach*, n° 417.
(8) La seigneurie de Hombourg, érigée plus tard en comté, comprenait en 1682 : le château de Hombourg, les villages de Budange,

Digitized by Google

Warnesberg. Comme Vaudémont, Bitche, Floranges, il allait devenir l'apanage d'un puîné de la maison de Lorraine. L'an 1303, quelques mois avant sa mort, Ferry III donna à *Maheu,* fils de Thibaut, et son petit-fils, « la Neuve-Warnesperch, le donjon, bourg, la « forteresse entièrement, les hommages (sic) qui y « sont gardiens, les fiefs dont ils doivent garde ; leur « commande de les reprendre en fief et hommage « dudit Maheu, comme ils les tenaient de luy. » Il lui donne en outre « ce qu'il avait en la ville et « court de Ham, en ban, justice, hommes, moulins, « et autres choses sans rien retenir ; ce qu'il a à *Da-* « *lem* (1), *Boperet* (Boucheporn), et à *Eterckem* (Té- « terchen), hors qu'il retient la maison forte de Dales, « le pourpris entièrement, les hommages et fiefs des « francs hommes de Dalem et de la châtellenie. » Il lui donne encore « ce qu'il avait entièrement à « *Bretnacken,* ce qu'il avait à *Guerting,* et 17 livrées « de terre à tournois à prendre chacun an sur ses « tailles de la châtellenie de Bellrain (Bérus)..., de « touttes lesquelles choses ledit Maheu en est devenu « homme lige dudit duc (2). »

Maheu, « noble Damoisel et Ecuyer, » épousa Mathilde de Flandres et mourut sans enfants. Parmi les seigneurs à qui il confia la garde de Warnesberg-

Bettlainville, Esch et Kerlange, trois maisons à Kédange et une à Aboncourt; le douzième des seigneuries vouées de Courcelles, Chaussy, Frécourt et Landonvillers ; le château de Menguen; les villages de Plappecourt, Fouligny, Launstroff, Oberkontz, Aube et Rémilly. (E. de Bouteiller, *Dict. topographique de la Mos.* — *Mémoires de l'Académie*, 1852 : notice sur Créhange).

(1) *Dalem,* canton de Bouzonville. On y voyait encore dans le siècle dernier les traces d'un ancien château ruiné.

(2) Dufourny : *Inv. lor.*, II, p. 403. — *L. c. Bitche, Castres, n°* 13.

Digitized by Google

la-Neuve, nous trouvons sire Jeoffroy de Boulay, et après lui, en 1321, son fils, Jean de Boulay, écuyer (1). Mais dès 1317, Maheu avait établi à Warnesberg un châtelain dont les descendants s'y succéderont pendant plus d'un siècle.

(1) *Archives de Reinach*, n° 161.

Digitized by Google

X.

JEAN DE MENGEN, CHATELAIN DE WARNESBERG-LA-NEUVE, 1317. — ORIGINE ET SUITE DES SIRES DE MENGEN, SEIGNEURS DE WARNESBERG.

Au quatorzième siècle, dit M. Thilloy, les sires de Brucken (1) ont abandonné leur antique demeure, et nous retrouvons leurs descendants châtelains d'Hingsanges (2) pour les évêques de Metz. Les sires de Mengen ont suivi cet exemple; ils quittent également le donjon patrimonial et vont devenir, pour les ducs de Lorraine, capitaines du château de Warsberg (3).

En effet, Jean de Mengen en fut établi châtelain en 1317, comme nous l'apprenons par des lettres de Maheu, petit-fils de Ferry, duc de Lorraine. Ces lettres portent « que comme haut et noble demoisel « son amé sire Maheu de Lorraine l'aist establi « chastelain de son chastel de Warnesperch sa vie « durant et luy ait laissé et octroyé toute la terre en « dépendante ; il déclare que pour ce il est tenu « rendre aud. Maheu chacun an à Lunéville, en la « maison de l'abbé dudit lieu 20 livres de petits

(1) *Brucken* et *Mengen* sont deux anciens manoirs féodaux des bords de la Bliese.

(2) *Hingsange*, ancien fief, châtellenie de l'évêché de Metz; ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme, près de Grostenquin.

(3) J. Thilloy, *Notice sur Frauenberg*.

Digitized by Google

« tournois au jour de S^t^ Remy ; de maintenir lesd. « chastel et bourg suffisamment de murs, tours et « fossez ; doit tenir la chastellenie dud. chastel en « fief-lige toutte sa vie, après ses amés seigneurs « l'évêque de Metz et le duc de Lorraine ; encore « doit tenir lesd. chastel rendable aud. Maheu ; le « doit recevoir et recepter de ses gens touttes fois « qu'il leur plaira à besoin et sans besoin à leurs frais « et dépens... et après son décès ledit chastel et « chatellenie retourneront paisiblement sans débats « de ses hoirs aud. Maheu et à ses hoirs (1). »

Est-ce bien à Mengen qu'il faut chercher les ancêtres de ce nouveau seigneur ? Les trois chevrons brisés qu'il portait dans ses armes nous indiquent sa véritable origine. Un écusson, chevronné de trois pièces, voilà précisément les armes de Raville ; la brisure du Lambel indique un puîné de cette antique famille. Thiry de Raville, frère de Robert, cité en 1250, avait eu pour fils Jean-le-Long, Thierry de Warnesberg, et probablement Roric de Warnesberg, moine franciscain ; ces deux derniers sont nommés cousins de Jean-le-Justicier et de l'abbé Thierry. « *Jean lou grant de Raville dit de Wairnesperch* » est cité dans plusieurs pièces depuis 1259 jusqu'en 1276, par lesquelles il paraît qu'il reprenait une terre au ban de Faulquemont des frères Cuenes et Brunickes, seigneurs de Fénétrange, et l'avouerie de la ville de *Bettingen* de Jean seigneur de Kirkel (3). En 1263 « *Johannes longus de Warnesperch* » sert

(1) Dufourny, *Inv. lorr.*, II, p. 404. *L. c. Bitche, Castres*, etc., n° 14.

(2) *Le cartulaire de la maison d'Hunolstein*, t. I, appendice IV, suppose à tort que Jean-le-Long était fils d'Isambard et frère de Boémond.

(3) *Archives de Reinach*, n° 4 et 11.

Digitized by Google

d'arbitre dans un différend entre l'abbaye de Longeville et Conrad de Butreville (1). En 1276, Jean, sire de Warnesberg, justicier et voué de Chancey, déclare que sire Thierry de Warnesberg, chevalier, dame *Aleys,* Thierry et Jean, enfants de feu *Jean-le-Grant,* ont conclu un arrangement au sujet de difficultés existant entre eux (2). Jean-le-Grand laissa encore trois autres enfants: Henri, écuyer, cité en 1281 (3); Robert, archidiacre de Trèves, en 1295 (4); et N. épouse de Jeoffroy de Sarrebruck (5). En 1284, Thierry de Warnesberg, chevalier, s'engage à partager l'héritage de son cousin Jean de Warnesberg, le justicier, avec Thierry et Jean de Mengen, fils de feu Jean-le-Grand, son frère (6).

Voilà les nobles sires de Mengen que nous cherchions. S'il est vrai qu'ils ont quitté leur donjon patrimonial, ils continueront longtemps encore à le tenir en fief. En 1294, Jean de Mengen reprend du duc de Lorraine la moitié de la maison de Mengen, lequel fief passera à son frère s'il venait à mourir sans hoirs (7) ; il fait encore les mêmes reprises en 1326. Quatre siècles plus tard, en 1682, la comtesse de Créhange, n'oubliera pas de déclarer, dans son aveu et dénombrement : « Le château entier de Mengen avec « son circuit, ses appartenances, et dépendances, « et un tiers dans la seigneurie dudit Mengen avec « tous droits honorifiques et de haute justice (8). »

(1) *Archives de Longeville*, sub anno.
(2) *Archives de Reinach*, n° 18.
(3) *Cartulaire* D *de Longeville*, p. 83.
(4) Dufourny, *Inv. lorr.*, II. p. 405.
(5) *Archives de Reinach*, n° 81.
(6) *Archives de Coblence*, carton *Warnesberg*.
(7) *Archives de Reinach*, n° 46.
(8) G. Boulangé, *Notice sur Créhange* (Mém. de l'Acad., 1852).

Digitized by Google

Il paraît que c'étaient des hommes de belle taille que ces sires de Mengen! En 1297, les frères Thierry et Jean de Mengen, furent témoins, avec plusieurs autres seigneurs, (Jean, comte de Salm, Henri, sire de Forpach, Jean, comte de Sarrewerden, Boémond, fils de Boémond, seigneur de Grimberg,) d'une convention entre le duc de Lorraine et le comte de Deux-Ponts, concernant l'échange du comté de Bitche, contre Guemund, Lindres et Morsperg. Jean est désigné ainsi : « *Her Johans genant Grans von Menges* (1). » La veuve de Jean-le-Long de Raville dut parvenir à un âge avancé. Nous trouvons encore en 1307 « Aydeleidis, dame de Mehinga, veuve de *Jean, chevalier, dit longa, de Mehingen;* » elle fait un partage entre elle et ses enfants (2). A la date de 1304, le couvent du monastère de *Greibendal*, au diocèse de Nancy, reconnaît qu'il doit célébrer un anniversaire perpétuel pour dame Adelaïde de Mengen et son mari (3). Aucun de ces preux ne veut mourir sans faire quelque pieuse donation, et sans recommander son âme aux prières consolantes de l'Eglise!

Nous avons parlé de Thierry de Warnesberg, sire de Mengen. Jean, son frère, avait épousé en 1294 N. de Parroie, fille de sire Abert de Parroie, qui lui apporta tout l'héritage du ban de *Mannonvillers* (4). Il fit différentes acquisitions à *Mittelberge*, *Boubenlingen*, au ban de *Cocheren*, et sous-inféoda plusieurs de ses terres. En 1310, Henri et Nicolas de *Thetinga*, chevaliers, reconnaissent qu'ils tiennent leur ville

(1) J. Thilloy : *Agnès, comtesse de Deux-Ponts* (Mém. d'Arch., 1864).
(2) *Archives de Reinach*, n° 85.
(3) Ibidem, n° 74.
(4) *Archives de Reinach*, n°s 47, 95, 104, 124, 132.

Digitized by Google

d'*Everstorf* en fief de Jean de Mengen et de Jean de Hamberch, chevaliers (1). En 1325, il est nommé féal conseiller de Henri Dauphin, évêque de Metz, à qui il prête la somme de cent livres de bons petits tournois, en la grande nécessité de son évêché (2). C'est lui, qui en 1317, est établi châtelain, mais à vie seulement, à Warnesberg-la-Neuve. Il mourut avant 1330, laissant quatre fils : Jean III de Mengen, qui suit ; Robert de Mengen, qui épousa Aleyde de Cronemberg et en eut Jean de Mengen, seigneur de Dalem (3) ; Thierry de Mengen, abbé de S^t^ Martin *ai lai Gland* (Longeville) (4) ; et Isambard de Mengen, également abbé de Longeville (5).

Jean III de Mengen est déjà cité en 1317. Il reconnaît qu'arrivant le décès de son père, lui et ses hoirs n'auront nul droit et action au chastel, burg de Warnesberg et appartenances (6). Mais cette situation précaire ne devait pas durer. En 1329, par des lettres confiées à Aubert de Parroie, oncle de Jean, Maheu de Lorraine engagea définitivement à ce dernier la châtellenie de Warnesberg, moyennant 20 livres de terre de messeins, se réservant seulement pour sa vie la faculté de rachat, moyennant 1200 livres de petits fors ; après sa mort, ledit Jean, ou Robert son frère, ou leurs hoirs devaient en jouir paisiblement comme de leur propre héritage (7).

En 1335, Raoul, duc de Lorraine et marquis, dé-

(1) Ibidem, n° 95.
(2) Ibidem, n° 165.
(3) Ibidem, n° 567
(4) Ibidem, n^os^ 215, 229, 244.
(5) *Cartulaire* E *de Longeville*, p. 2.
(6) Dufourny : *Inv. lorr.*, II, p. 404.
(7) Dufourny : *Inv. lorr.*, II, p. 410.

Digitized by Google

clare avoir établi son féal Jean de Mengen, chevalier, justicier de toute sa terre d'Allemagne : il l'indemnisera de toutes les charges et de tous les dommages qu'il pourrait essuyer dans son office ; deux ans après, il lui donne, pour les bons services qu'il lui a rendus, à tenir, sa vie durant, la maison de Dalem et ses dépendances (1). Jean de Mengen est encore souvent cité dans les années suivantes, et prit une grande part aux événements de ce temps. En 1358, Colligno, dit Bygois, citain de Metz, reconnaît lui devoir la somme de mille écus en or. C'était une somme très considérable pour ce temps.

Un *cartulaire de Longeville* nous a conservé une analyse de son testament, daté de 1367. C'est un monument curieux des usages de cette époque et de la piété du testateur. Il veut premièrement que toutes ses dettes soient payées, et toutes les injustices qu'il aurait pu commettre réparées. Il choisit sa sépulture dans le monastère de *Saint-Martin des Glands*, au chapitre, dans la fosse de feu son père, et il veut qu'on donne aux Religieux son cheval entier avec tout son équipage, après la cérémonie de la conduite, pour le soulagement de son âme, comme cela est de coutume. Il donne au monastère de Saint-Martin des Glands un cens annuel de dix schellings pour son anniversaire, et une livre pesant de « metzer penning » pour la pitance, afin de faire les services du premier, septième et trentième jour de ses obsèques. Il fait ensuite des donations à ses fils, filles, sœurs, amis, valets et servantes, consistant en argent, chevaux, vaches et grains. Il donne à son cher frère Isambard, abbé de Saint-Martin des Glands, ses

(1) *Archives de Reinach*, nos 237 et 251.

Digitized by Google

agraffes et toutes les nippes qu'il avait mises en engagement chez l'archiprêtre de Varize. Il fait des donations au couvent de Saint-Nabor, aux chanoines de Hombourg, aux dames de Fraulutre, aux dames de Freistroff, aux quatre ordres de Metz ; à la confrérie du Saint-Esprit à Saint-Nabor, il donne sa meilleure vache ; *au curé de Ham, qui était son curé*, dix schellings ; cinq, aux curés de Longeville, de Saint-Avold, de Hombourg, de Buderstorff, de Boucheporn, de Guerting. « Item il donne à tous reclus et recluse à une lieu alentour de Longeville à chacun deux schellings. » Il nomme enfin exécuteurs testamentaires, le seigneur Liébaud de Ruppes, son cher beau-frère, et Barthélémy, bailli du duc de Lorraine ; lesquels ont apposé leurs sceaux avec le sien et celui d'Isambard, abbé de Saint-Martin des Glands (1).

Jean III de Mengen avait épousé, vers 1340, Catherine, fille de Messire Pierre de Baufrémont, chevalier, sire de Ruppes (2). Il en eut plusieurs fils et filles dont nous ne connaissons que Jean IV de Mengen et Anne de Mengen, épouse de Richard, seigneur de Daun, maréchal héréditaire du duché de Luxembourg (1368-1375) (3), et mère de Anne de Daun, unique héritière, qui épousa en 1381 Jean de Raville, et porta dans cette maison, avec les fiefs de Daun et de Densborn, le titre de maréchal héréditaire de Luxembourg.

La jeunesse de Jean IV et la crainte que la forteresse de Warnesberg, qu'il devait tenir en fief, hom-

(1) *Cartulaire* E *de Longeville*, p 2.
(2) *Archives de Reinach*, nos 204 et 292.
(3) Ibidem, no 582.

Digitized by Google

mage et gagère du duc de Lorraine, ne fût mal gardée par lui, décida d'abord le duc Jean à lui retirer cette forteresse par les mains de son bailli Jean de Rosières. Cependant il consentit ensuite à l'en remettre en possession, et Jean de Mengen, écuyer, promet « qu'il la retiendra de tout son pouvoir en bon et « suffisant état, la gardera ou fera garder sans re- « cepter personne par qui mal ou dommage puisse « venir au duc, à sa terre, pays, ny à ses sujets. » Ces lettres, datées de 1369, sont scellées du sceau de Jean de Mengen, portant : *trois chevrons brisés d'un lambel* (1). En 1382, Jean, duc de Lorraine, déclare avoir engagé son château de Dalem, avec dépendances, à Jean de Mengen, fils de feu Robert de Mengen, et à Jean, fils de feu Jean de Mengen, pour 500 petits florins (2).

Jean IV de Mengen était mort en 1407, date à laquelle sa sœur, Anne de Mengen, dame de Densborn, fonde pour lui un anniversaire à Longeville sur des revenus à Elvange (3). Il avait épousé *Mahaut*, fille de sire Perrin de Torcheville, en 1378, et eut de ce mariage Jean V de Mengen, dit le Jeune, qui appose son sceau, en 1397, à des lettres de *Geburchin de Hoimburg* (4), et que nous trouvons encore, en 1429, au nombre des seigneurs qui défient la cité de Metz, avec le duc de Lorraine (5). C'est le dernier sire de Mengen dont il soit fait mention.

(1) Dufourny : *Inv. lorr.*, II, p. 404. — *L. c. Bitche.*
(2) *Archives de Reinach*, n° 733.
(3) *Cartulaire* E *de Longeville*, p. 2. (H. 1029).
(4) *Archives de Reinach*, n° 969.
(5) *Hist. de Metz*, V, p. 119.

Digitized by Google

XI.

LA BATAILLE DE BULGNÉVILLE, 1431. — RUINE DES DEUX CHATEAUX-FORTS DE WARNESBERG, 1433. — LES SIRES DE KEYREN A WARNESBERG.

On connaît les événements dont la Lorraine fut le théâtre après la mort du duc Charles II, arrivée en 1431. René d'Anjou, qui avait épousé sa fille Isabelle, vint prendre possession du duché et fut reconnu par la noblesse du pays. Mais Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, soutint que, les filles n'héritant point en Lorraine, ce duché lui appartenait comme au plus proche héritier mâle, et il se prépara à faire valoir ses prétentions par les armes. Le 2 juillet 1431, les deux armées se trouvèrent en présence et se livrèrent la sanglante bataille de Bulgnéville, dont l'issue fut fatale pour René. Les chevaliers de la Lorraine allemande, qui étaient accourus en foule se ranger sous sa bannière, y trouvèrent un tombeau aussi désastreux que glorieux. Là périrent « moult de vaillans « seignours, chevaliers, escuyers, et autres bonnes « gens... et par espécial plusiours don pays d'Alle- « maigne furent mors et tués celuy jour en icelle « bataille... dont ce fut grand dommaige. Dieu ayt « mercy de lors ames! »

Parmi les morts, il faut compter Jean V, comte de Salm, sire de Morhange; Frédéric, comte de Sarre-

Digitized by Google

werden ; Jean de Chambley ; Jean de Baufrémont ; Jean, sire de Créhange. La famille Bayer de Boppart, qui était alors une des plus considérables de la Lorraine allemande, laissa à elle seule cinq des siens sur le champ de bataille : Henri Bayer, seigneur de Château-Bréhain, ses deux fils et ses deux neveux Henri Bayer qui portait la bannière de Bar, et Conrad Bayer qui portait celle de l'évêque de Metz. Gaspard de Sierck, à peine âgé de dix-huit ans, dernier rejeton de cette maison, sauva René en le couvrant de son corps, et tomba sous les coups qui lui étaient destinés. De plus, un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels sont nommés Conrad, évêque de Metz, sire Thierry, son frère, Jean de Fénétrange, le brave sire de Rodemach et le sire de Boulay, partagèrent la captivité de René à Dijon. Guérard de Boulay, dernier de son nom et de ses armes, avait répondu à l'appel de son souverain, malgré son âge avancé ; il ne paraît pas qu'il ait jamais revu Boulay. A la liste des morts, il faut ajouter sans doute aussi le dernier sire de Mengen, qui n'est plus nommé après 1431.

Les seigneurs qui occupaient alors les deux forteresses de Warnesberg avaient suivi le parti d'Antoine, comte de Vaudémont. En 1432, Jean, seigneur de Kerpen et Warnesberg, déclare, qu'ayant livré son château de Warnesberg à son gracieux seigneur Antoine de Vaudémont, contre son seigneur René I, duc de Lorraine et de Bar, dans la guerre qu'ils ont eue ensemble, cet offre et cession lui avaient occasionné de grandes pertes et dommages pour lesquels il avait fait demander raison audit comte, et qu'après avoir arrêté entre eux ce à quoi le tout pourrait se monter,

Digitized by Google

ledit comte l'avait entièrement payé ; c'est pourquoi il lui donne la présente lettre d'acquit, promettant de lui être toujours attaché (1). Philippe Ier, comte de Nassau-Sarrebruck, qui avait acheté, en 1427, à Jean de Warnesberg, son héritage consistant en une part du village de Guldingen (Guerting ?) et du burg de Warnesberg, avait également embrassé le parti d'Antoine. A la mort de Philippe, Elisabeth, sa veuve, suivit la même ligne politique. Kœllner dit que le ressentiment du duc René contre cette princesse fut entretenu et excité par Conrad Bayer, évêque de Metz, au sujet de certaines reprises de fiefs qui étaient dues au duc de Lorraine par la maison de Sarrebruck. C'est pour la punir et se venger, que le duc lui retira les deux châteaux *Grosen-Warsberg* et *Klein-Warsberg*, et les fit détruire et ruiner de fond en comble (2). Mais le véritable motif de cette destruction doit être cherché dans la félonie des vassaux qui occupaient alors ces deux forteresses, et dans les déprédations dont ils affligeaient la contrée.

La bataille de Bulgnéville, cette mêlée d'un quart d'heure, avait porté un coup mortel à l'ancienne chevalerie, et jeté pour un instant toute la Lorraine dans le trouble et la désolation. Les aventuriers que la guerre avaient amenés dans le pays le traitaient en terre conquise, et commettaient impunément une infinité de maux. Les deux châteaux de Warnesberg devinrent aussi un repaire de partisans qui faisaient la guerre pour leur propre compte et pillaient tout le

(1) Note communiquée par M. Schlincker, de Creutzwald, et tirée de la *Collection de Lorraine*.

(2) Kœllner : *Geschichte des vormaligen Nassau-Sarbrückschen Landes*, t. I, p. 190 et 198.

Digitized by Google

voisinage. Antoine et René, délivré enfin de sa prison, réunirent leurs forces pour réprimer toutes ces violences ; ils marchèrent ensuite avec l'évêque de Metz contre les deux Warnesberg qu'ils emportèrent et firent mourir tous les voleurs qui y étaient (1).

« L'an dessusdit (1433), on mois d'avril, mond. « seignour Conrad Bayer, evesque de Metz, fit panre « les ii Wernepert, esquelles avoit plusiours com- « paignons d'armes, que faixient grant et gros dom- « maiges en l'eveschiez de Metz , et on pays de la « duchié de Bar (2). »

Le *Cartulaire de l'évêché* de Metz contient la copie d'un traité d'alliance entre Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, et René d'Anjou, duc de Lorraine, au sujet des deux forteresses de Warnesberg, où les mêmes faits sont racontés plus longuement. Voici cette pièce :

« Nous Conrad, etc. savoir faisons et cognissant « à tous, comme pluseurs gros et grieffs dapmaiges « soient estèz fais et advenus du temp passé, et par « espécial depuis quatre ans en ença, ès pays de « nostre eveschié de Metz, aux pays des duchiez « de Bar et de Lorenne, aux chevaliers et escuiers, « monastères, prebtres, clercs, eglises, et aultres « subges desdis pays, des *fourteresses de Wernes- « perg la petitte et la grande,* par plusseurs pilleurs « et robeurs que esdites fourteresses estoient recep- « tés et soutenus, et par espéciaul par Jehan sei- « gneur de Carpes (*lis.* Kerpen) et plusseurs aultres « gens estranges de compaignie qui avoient gaingniés « et prinses lesdites forteresses et de leur volunté

(1) D. Calmet : *Hist. de Lor.* II, p. 782.
(2) Chron. de St-Thiébaud.

Digitized by Google

« dapmageaient lesdis pays, tant de feux boutez en
« plusseurs villaiges appartenant à nostre dite eves-
« chié et audit duchiez, au chevaliers et escuiers,
« abbé et aubbausses et aultres gens d'esglise, en
« pregnant corps d'ommes, prebtres, cleres, reli-
« gieulx, marchans, pellerins et aultres gens, bestes
« et bien mobles, réanssonner vendre et displicer
« iceux priseniers, bestes et biens mobles, de violler,
« ardre et destruire esglises, rober et piller les biens
« de céans, comme en plusseurs aultres manières
« qui troup longues seroient à resciter; et il soit ad-
« venu que nous, voulons obvier et remédier à la
« malvaise volunté des dessusdis pilleurs et robeurs,
« fismes tant pour lors et porchessames que nous
« heusmes en nos mains la grande Wernesperg, et
« tantôt après gaingnasmes la petitte, et prismes
« céans ledit Jehan de Carpes ; laquelle Wernesperg
« la petitte nous la delivrasmes et mismes en mains
« de hault et puissant prince nostre très-chier sei-
« gnour, monseignour René, duc d'Anjou, de Bar et
« de Lorenne etc., à sa prière et requeste, laquelle
« iceluy monseignour le duc fist abatre et démollir,
« adfin que, on temp advenir, telz gros et grieffs
« dapmaiges ne fuissent fais èz pays dessus dis d'i-
« celles fourteresses. Et depuis laditte fourteresse de
« Wernesperg la petite démolue et de part mons^r le
« duc abatue, nous priait led. mons^r le duc qu'il
« nous pleust de li mestre en mains la fourteresse de
« Wernesperg la grande que nous teniens encore;
« et pour li complaire, li mismes en mains lad.
« fourteresse de Wernesperg la grande, laquelle fist
« abatre et démollir pour cause rasonnable li ad ce
« nous mouvans ; et pour ce que nous Conrad etc.

Digitized by Google

« fismes le plasir à nostre dit seignour le duc de li « mettre en mains les fourteresses dessusdites, pour « en faire sa volunté, nous promit ledit mons^r le « duc que se lez seigneurs des dessusdites fourte- « resses, leurs hoirs ou aultres quelconques feroient « à nous ou à nous successeurs, on temp à advenir, « aucune demande, poursuite ou dopmaige pour « cause de la démolition desd. fourteresses, et que « dissencions ou guerre s'en mouveroit entre nous, « que li, ces hors ou successeurs ducs de Bar et de « Lorrenne, nous aideroient allencontre de telles « manières de gens de touttes leurs puissances... « Avons pareillement promis et promettons... en « bonne foy et en vraie parolle d'evesques... que « nous aiderons lesd. mons^r le duc... et doubve- « roient estre touttes nos bonnes villes et forteresses « de nostre dite eveschié de Metz ouvertes pour led. « mons^r le duc, ses hoirs et successeurs allencontre « de telles manières de gens... En signe de vérité « avons nos Conrad evesques de Metz dessusdit fait « mestre notre seel pendant en ces présentes lettres, « que furent faites et données l'an mil CCCC et « XXXV, le premier jour d'apvrilz (1). »

Les seigneurs des forteresses démolies ne manquèrent pas d'élever des réclamations. En 1432, le comte Jean de Nassau-Sarrebruck réclama à l'évêque Conrad des dédommagements pour les pertes que lui et ses associés avaient subies au château de Warnesberg en ustensiles, canons, fusils, poudre et autres choses, pour plus de mille florins, pour s'être emparé de ce château, l'avoir livré à la Lorraine qui

(1) *Cartulaire de l'évêché de Metz*, t. IV, p. 177.

Digitized by Google

le fit démolir, et à cause du petit Warnesberg qui est un fief de Nassau et que l'évêque avait aussi pris et démoli (1). Nous ignorons la suite que l'évêque crut devoir donner à ces plaintes.

Ainsi finit le rôle militaire que les deux forteresses de Warnesberg avaient joué pendant le moyen-âge; rôle oublié par l'histoire générale, rôle peu important, sans doute, au regard des grands événements qui ont troublé le monde; mais, si humble qu'il soit, il ne manque pas d'intérêt pour celui qui aime à connaître les antiquités de son pays. Occupées d'abord par de nobles barons, qui se reconnaissent les hommes liges des ducs de Lorraine ou des évêques de Metz, ces forteresses finissent par devenir un repaire de brigands qui répandent la terreur dans le pays. Relevant de deux seigneurs différents qui sont perpétuellement en guerre, élevées en face l'une de l'autre, pour soutenir leurs prétentions rivales, elles durent souvent se livrer un assaut mutuel, jusqu'au jour où elles furent emportées et démolies par les armes réunies des deux suzerains. Warnesberg-la-Vieille, ou la petite, ne se relèvera plus de ses ruines. Au donjon de la Neuve-Warnesberg, au noble manoir féodal des sires de Mengen, succédera un château moderne, occupé pendant quatre siècles par les barons de Warsberg; c'est le château qu'on voit encore aujourd'hui.

Jean de Kerpen, dont il est question plus haut, n'était pas un de ces aventuriers qui vinrent s'implanter momentanément dans les deux forteresses; c'était un des seigneurs comparsonniers de la petite Warnesberg. Nous avons vu, en 1355, Thierry de

(1) Note communiquée par M. le Docteur Régnier.

Digitized by Google

Kerpen jurer, avec plusieurs autres seigneurs, un bourg-frid pour leur commune maison de Warnesberg. En 1363, le même Thierry de Kerpen, écuyer, sire de Warnesberg, fait un traité de paix avec la ville de Metz, par lequel ils s'acquittent réciproquement les dommages qu'ils auraient pu se faire par le temps passé (1). Nous trouvons ensuite, en 1432, les frères Jean, Dieterich et Thomas, seigneurs de Kerpen et de Warnesberg (2).

En 1477, Jacques de Kerpen, seigneur d'Illingen et de Warnesberg, fils de Thomas, demande en mariage dame Jeanne, sœur de Jean Bayer de Boppard, seigneur de Bruchcastel et de la Tour (3). En 1478, Jacques de Kerpen, écuyer, seigneur de Warnesberg, et Jeanne de Boppart, son épouse, reconnaissent devoir à l'abbaye de Glandières une somme de cent bons florins du Haut-Rhin; ils s'engagent à payer un cens annuel de sept florins qu'ils assignent sur leurs rentes et revenus au ban et village de Boucheporn (4). Il est encore nommé en 1511. Le dénombrement donné par la comtesse de Créhange, en 1688, nous apprend que la seigneurie vouée de Warsberg était partagée entre l'abbé de Longeville, la comtesse et les sieurs de Warsberg et de Kerpen, et que le droit de haute vouerie sur Boucheporn, Bisten, Porcelette et Oberwiese, appartenait à la comtesse et aux sieurs de Soëtern et de Kerpen.

(1) *Histoire de Metz,* par les Bénédictins, IV, p. 208.
(2) *Archives de Reinach,* n° 1429.
(3) *Archives de Reinach,* n° 2007.
(4) *Cartulaire E de Longeville.*

Digitized by Google

XII.

ORIGINE DES BARONS DE WARSBERG.

Arrivons à la noble famille des barons de Warsberg que nous trouvons en possession du château et de la seigneurie de Warsberg après les sires de Mengen, et dont les descendants portent encore aujourd'hui avec honneur, en Autriche, le nom et les armes de leurs ancêtres.

Humbracht, dans son ouvrage sur la noblesse des provinces du Rhin, nous a donné une généalogie de cette famille (1). Celui qu'il cite en tête de cette généalogie, comme la première tige connue, est Jean de Warsberg, à qui il donne pour épouse Marie d'Autel, et pour frère, Gabriel de Warsberg, voué de Haguenau en 1382. D'où viennent ces nouveaux seigneurs qui recueilleront la succession des sires de Mengen? Comment portent-ils le nom de Warsberg à la fin du quatorzième siècle? Ne se rattachent-ils pas par quelque lien à l'une ou à l'autre des familles qui ont occupé simultanément les deux forteresses? Cherchons, et nous trouverons que ce ne sont pas des nouveaux venus.

Humbracht, dans l'ouvrage cité, Hontheim et Brower, historiens de Trèves, affirment, sans donner

(1) Humbracht, *Généalogies de la chevalerie du Rhin*. Francfort, 1707.

Digitized by Google

aucune preuve, qu'ils descendent de l'ancienne et illustre maison de Warnesberg qui a produit Boémond, archevêque de Trèves. E. de Bouteiller, dans une notice de quelques lignes consacrée à Warsberg, rappelle que la seigneurie de la *Neuve-Warnesperch* fut donné en 1303, par le duc Ferry III, à Mathieu de Lorraine, son petit-fils, lequel y établit pour châtelain Jean de Mengen. Puis il ajoute que « les « descendants de ce dernier se transmirent hérédi- « tairement le fief et le nom qu'ils portèrent noble- « ment avec le titre de baron jusqu'à nos jours (1). » Mais il est certain qu'ils ne se sont pas transmis les mêmes armes. Les sires de Mengen portaient : *de gueules à trois chevrons d'argent ;* ils avaient ajouté la brisure d'un lambel en leur qualité de cadets de la maison de Raville. Les barons de Warsberg portent pour armoieries, déjà en 1369 : *de sable au lion d'argent, couronné d'or* (2).

M. Eltester, dans ses notes sur la famille de Warsberg, rejette la première opinion et ne paraît pas plus admettre la seconde. D'après lui, cette famille ne doit pas être confondue avec les dynastes de Warnesberg, d'où est sorti Boémond, archevêque de Trèves. Elle tirerait son origine de châtelains au service de ces dynastes qui se nommaient d'abord de *Blankenberg, dits de Warsberg*. Blankenberg serait Blâmont près de Lunéville. Il s'appuie sur plusieurs indications qui nous permettent de remonter un degré plus loin dans la généalogie de la famille. En 1369, Jean et Pierre de Blankenberg sont nommés fils de Henri de Blankenberg, et portent sur leur

(1) *La guerre de Metz, en* 1324, poème publié par E. de Bouteiller.
(2) *Archives de Coblence*, carton Warnesperch.

Digitized by Google

sceau un lion couronné avec la légende de *Warsberg*. Pierre de Blankenberg, dit de Warsberg, est beau-frère de Guillaume de Moersberg (Marimont) (1).

Henri de Blankenberg, serait-ce Henri de Blâmont (2)? Nous trouvons bien, à la même époque, Henri, comte de Blâmont, feudataire de l'évêque de Metz, Adémar de Monteil, qui l'affectionnait beaucoup et lui avait confié le gouvernement du temporel de son évêché. Nous avons vu aussi, qu'en 1328, Cones de Warnesberg reprenait des terres en fief de messire Henri, seigneur de Blâmont. Et cependant Henri de Blankenberg ne peut pas être confondu avec le puissant sire de Blâmont, qui portait dans ses armoiries: *d'argent à la fasce de gueules, accompagné de* 15 *billettes de même*, 9 *en chef*, 6 *en pointe*, et dont les fils, bien connus, sont Thiébault et Olry de Blâmont. Quel était donc ce Henri de Blankenberg? Il n'y a pas à en douter; c'est le même que « Henris de Warnesperch, escuier, fils à monsignor Cune de Warnesperch, chevalier » que nous avons trouvé en 1339 au service de la cité de Metz. S'il a pris temporairement le nom de Blankenberg, c'est parce qu'il a été gardien du château de Blâmont, ou parce que, après son père, il a tenu des biens en fief des sires de Blâmont. Cette supposition est confirmée par une charte de 1347, par laquelle « *Henri de Warnesberg dit Blankenberg escuyer* » engage Haldingen (Halling) et Macheren (Macker) à Cones, seigneur de Boulay, à

(1) *Archives de Coblence*, carton Warnesberg. — *Marimont*, village du canton d'Albestroff, Lorraine.

(2) *Blâmont*, actuellement chef-lieu de canton de la Meurthe, anciennement comté et fief de l'évêché de Metz, possédé d'abord par des seigneurs particuliers, apporté ensuite dans la maison de Salm, réuni à la Lorraine en 1499.

Digitized by Google

cause du cautionnement par lui prêté envers Poincignon, bourgeois de Metz, pour 20 livres de messeins (1).

Nous avons déjà mentionné *Cones de Warnesperch.* En 1327, il reconnaît devoir *à son cousin* messire Jean de Mengen seize livres de petits tournois. En 1328, il reconnaît entrer dans l'hommage lige de Conon de Boulay, avec ses deux fils, Henri et Nicolas. En 1314, il s'accorde avec Jeoffroy de Boulay au sujet de la ville Differten. En 1315, il vend à Guillaume de Torvillers (Torcheville) ses biens en la ville de Domenheim (2). Dans cette pièce, il est nommé « Coine escuiers filz monsignour Petre chevellier ke fuit de Warnesperch. »

Et *Pierre de Warnesperch,* de quelle noble lignée pouvait-il sortir ? Cones étant nommé cousin de messire Jean de Mengen, Pierre de Warnesperch, son père, devait être fils de Jean-le-Grand de Warnesperch, qui descendait des anciens sires de Raville, lesquels étaient issus probablement des puissants comtes de Hombourg, de Castres ou de Lunéville, et remontaient, par les comtes du Chaumontois, jusqu'à Saint Arnould, l'illustre évêque de Metz, fils d'Arnoald, le puissant seigneur austrasien, qui avait fondé l'abbaye de Longeville, vers 587, sur son propre alleu, l'avait dotée avec une magnificence royale, l'avait recommandée sans doute à ses héritiers, et s'y était retiré lui-même à la fin de ses jours pour y mourir en paix et y recevoir la sépulture. Ainsi donc, pendant treize siècles, depuis l'an 587

(1) *Trésor des chartes de Lorraine,* Boulay, III, n° 39. — *Halling* et *Macker* sont deux petits villages situés près de Boulay.

(2) Dufourny, *Inventaire de Lorraine,* II, 409.

Digitized by Google

jusqu'à cette grande tourmente de la révolution qui emporta dans une seule nuit tant d'institutions durables, pendant treize siècles l'abbaye de Longeville jouit de ses privilèges, accomplit sa mission pacifique, se relève toujours de ses ruines, et se souvient de son illustre fondateur aujourd'hui oublié ; et durant cette belle période, les descendants d'Arnoald, petits-cousins de Charlemagne, occupent les donjons voisins de Hombourg, de Raville, de Warsberg, continuent à exercer le droit de vouerie sur les terres de l'abbaye et réclament, comme un honneur et un héritage, la sépulture sous l'humble dalle de la chapelle où reposaient les cendres de leurs aïeux !

Revenons à Jean de Warsberg, dit Blankenberg, qui vivait en 1369, et qui forme par conséquent le quatrième degré connu dans la généalogie. Humbracht lui donne pour épouse Marie d'Autel et pour enfants : 1° Jean de Warsberg, qui suit ; 2° Lise de Warsberg, mariée vers 1400 à Philippe de Siersberg, seigneur de Dillingen, dont elle eut un fils nommé Jean, et remariée en secondes noces, en 1414, à François de Wiltzbourg, dont elle eut plusieurs enfants. Il faut ajouter : 3° Henri de Warsberg, qui, en 1426, promet pour lui et ses hoirs de délivrer les huit quartes de blé de cens annuel que ses très-chers neveux, les frères Jean et Gérard Risch de Wiskirchen (1), ont léguées au monastère de

(1) *Wiskirchen*, Blanche-Église, village situé près de Marsal. — « *Weiskirchen*, burg bei Wadern im kreis Merzig, » dit Eltester. — *Weiskirchen*, ancien château sur la Schwolbe, au nord de Bitche. Nous croyons qu'il s'agit de ce dernier. Cfr. *Les ruines du comté de Bitche*, par J. Thilloy. Les Risch de Wiskirchen portaient pour armoiries : *un lion couronné avec la brisure d'un lambel à cinq pendants.* C'étaient donc des cadets de la maison de Warsberg. Il y eut deux abbés de Bouzonville du nom de Weiskirchen.

Digitized by Google

Sainte-Croix de Bouzonville pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs, et cela sur les dîmes de Leydingen, dont ceux de Warsberg ont toujours joui (1). En 1432, il reprend vingt francs de rente sur la saline de Château-Salins. Il devait être mort en 1434 ; en cette année « Jehans de Warnepais, escuyer » reconnaît devoir à son cousin « Renalt lou Gornay, escuyer, » bourgeois de Metz, la somme de vingt-six francs, comme caution de son frère « Henry de Wairnepais que Dieu pardonne (2). »

Jean II de Warsberg, fils de Jean I de Warsberg dit Blankenberg, sert, en 1401, avec Guérard, sire de Boulay, d'arbitre dans une paix entre Jean, seigneur de Créhange, et le pays de Luxembourg (3). En 1404, il y a des lettres d'une paix intervenue entre le duc de Bar, d'une part, et « Jean de Blasmont dit autrement Warnesperg » écuyer, d'autre part; le duc consent à lui payer la somme de quatre cent cinquante francs, sans doute parce que la forteresse de Warsberg lui avait été ouverte pendant la guerre qu'il faisait dans cette région (4). En 1427, Jean de Warsberg vendit à Philippe I, comte de Nassau-Sarrebruck, son héritage consistant en une part du village de Guldingen et du burg de Warsberg (5). En 1434 est encore cité « Jehan de Warnepais escuyer. »

Humbracht donne pour épouse à Jean de Warsberg,

(1) *Archives de Metz*, abbaye de Bouzonville, H, 462. — *Leydingen* est un village du cercle de Sarrelouis, sur la frontière de la Lorraine.

(2) Paul Ferry, *Observations séculaires*, II, p. 282.

(3) *Archives de Reinach*, n° 1027.

(4) Dufourny, *Inventaire de Lorraine*, X, 66.

(5) Kœllner, *Geschichte des vormaligen Nassau-Sarbrückschen Landes*, I, p. 190. — *Guldingen*, localité inconnue.

Digitized by Google

Anne, dont il ignore le nom de famille, et pour enfants : Guillaume de Warsberg, qui aurait épousé vers 1440 Catherine d'Arriance, et Anne de Warsberg, mariée à Jean Munch de Buseck (1). Mais il y a au degré suivant, dans la table de Humbracht, une erreur certaine que nous croyons devoir corriger ici. Nous remarquons : 1° que Guillaume de Warsberg, cité en 1483, avait pour épouse Irmegarde d'Autel ; 2° que Marguerite d'Ellentz, qui apporta dans la maison de Warsberg la seigneurie de Freistroff, était l'épouse de Henri de Warsberg, omis par Humbracht, et non de Guillaume de Warsberg ; 3° que ledit Henri de Warsberg est cité dans un grand nombre de documents depuis 1440 jusqu'en 1483, tandis que le nom de Guillaume de Warsberg ne paraît avant 1483 dans aucun document à notre connaissance ; 4° que la seigneurie de Freistroff apparaît dans la suite partagée par moitié entre les héritiers de Jean et de Guillaume, qui devaient être par conséquent fils de Henri de Warsberg et de Marguerite d'Ellentz. En comparant ces données, nous sommes autorisés à écrire le nom de Henri de Warsberg au sixième degré à la place de celui de Guillaume, à moins de recourir à une supposition peu probable,

(1) Voici les trois degrés suivants de la table d'Humbracht :

Jean de Warsberg, Ep. Anna de N.

Guillaume de Warsberg, 1440, Ep. Catherine d'Arriance. — Anna de Warsberg, Ep. Jean Munch de Buseck.

Jean de Warsberg, Ep. Catherine de Hollenfels. — Guillaume de Warsberg. Ep. Marguerite d'Ellentz.

Lucie de W. Ep. Ph. de Liebestein — Marguerite de W. Ep. J. de Puttelange — Guillaume de W. Ep. Metza, vic^te de Rheineck. — Jean de W. Huart de W.

Digitized by Google

et de faire de Henri de Warsberg un nouveau degré entre Guillaume, époux de Catherine d'Arriance et Guillaume, époux d'Irmegarde d'Autel. Mais si nous supprimons le premier Guillaume, que deviendra Catherine d'Arriance, qui apporta à la maison de Warsberg la terre d'Arriance (1)? Nous n'hésitons pas à la donner pour épouse à Jean II de Warsberg, supposition confirmée par la note suivante que nous trouvons dans le dénombrement donné en 1688 par Anne-Dorothée, comtesse d'Ostfriese, née comtesse de Créhange : « Jean de Warsperg tenoit à titre de « fief et reprennoit de notre maison de Créhange la « moitié du ban d'Arriance du côté de l'étang de « Créhange, la moitié du village et la bergerie, sui- « vant les lettres d'investiture. Lesquelles reprises « ont été continuées par Werner d'Esch, dont (c'est- « à-dire duquel fief) la dernière reprise que l'on a « pu trouver est de l'an 1562 (2). » Werner d'Esch est déjà cité en 1442; il avait peut-être épousé une fille de Jean de Warsberg. Celui-ci eut pour autres enfants : 1° Henri, qui suit; 2° Anne, qui épousa Jean Munch de Buseck. Il faut ajouter sans doute Berthold de Warsberg qui reprend, en 1450, des seigneurs de Fénétranges, le fief de Bithen (Bisten?) et le tiers des dîmes en vin au ban de Kumelheim (Coume?).

Arrivons à Henri II de Warsberg. En 1440, il donne à Simon de Fénétranges un dénombrement

(1) *Arriance*, canton de Faulquemont, Lorraine; ancienne seigneurie, arrière-fief de la maison de Créhange. En 1343, Lambert d'Arriance, Jean et Thomas ses fils, seigneurs d'Arriance, fondent un anniversaire à Longeville sur leur part des dîmes d'Elvange, pour feu Odile, leur épouse et mère.

(2) G. Boulangé, *Notice sur Créhange*.

Digitized by Google

des fiefs qu'il tient de lui comme héritier de son père (1). Henri de Warsberg épousa Marguerite d'Ellentz, fille unique et héritière de Foulques d'Ellentz, voué de Winchringen et seigneur de Freistroff. Par ce mariage avantageux, la vouerie de Winchringen (2), la seigneurie de Freistroff (3) et la seigneurie de Rehlingen (4) arrivèrent à la maison de Warsberg. En 1449, Henry de Warsperg donne à Jean, duc de Calabre, un dénombrement touchant Adelingen, Dentingen, Weiler, Innié et Leydingen (5). En 1457, « Henry de Warnepech » et Marguerite d'Ellentz, sa femme, vendent aux vénérables princier, doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Metz la terre et seigneurie d'Arriance et toutes ses dépendances, consistant « en haute, moyenne et basse-« justice, attrahières en hommes, en femmes, tailles, « presses, assises, gardes, commandements, ser-« vices, corvées, porterages, maisons, granges, édi-« fices, bois, prés, champs, terres arables et non « arables, cens, ventes, droitures et revenus, bleds, « vins, deniers, oyes, poulles, chapons, porcs,

(1) Dufourny, *Inventaire de Lorraine*, t. VI, p. 55.

(2) La vouerie de *Winchringen*, possédée en 1480 par Foulques d'Ellentz, était composée des villages de Fisch, Littorf, Rehlingen, Winchringen, Wehr et de quatre maisons à Kœrg, sur la Moselle, entre Remich et Sarbourg. Le voué avait le droit de haute et de basse justice.

(3) *Freistroff*, canton de Bouzonville, Lorraine. La terre et seigneurie de Freistroff comprenait le lieu de ce nom, où il y avait autrefois deux châteaux-forts avec doubles fossés et ponts-levis, les quatre villages d'Anzeling, d'Édling, de Guiching, et la cense de Vintrange. Elle eut d'abord des seigneurs particuliers : nous trouvons *Isambard de Fristorph*, en 1157 ; *Garsilius de Friesdorf*, en 1330 et *Wirich de Freustroff*, châtelain à Sarbourg, en 1345.

(4) *Rehlingen*, dans le cercle de Sarrelouis, ou plutôt Rehlingen, près de Sarbourg. Hewer nomme Hermann de Freistroff qui aurait tenu Rehlingen en fief.

(5) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine*.

Digitized by Google

« poivre et cire... pour le prix de deux cents florins « d'or du Rhin, de bon or, et de juste poids. » Les lettres, notifiant cette vente, sont scellées des sceaux desdits sieur et dame de Warsberg, portant, le premier un lion, et le second une femme qui tient deux écus, l'un d'un lion, l'autre écartelé, demi-rompu, qu'on ne peut distinguer. Quelques années plus tard, en 1469, il y eut plusieurs difficultés touchant la terre d'Arriance (1). La même année, « Henry de Warnesperch, écuyer » scelle le testament d'Olry de Fénétranges. En 1471, le jeudi après la S^{t} Remy, Henri de Warsberg, écuyer, reprend du duc de Lorraine, au nom de Foulques d'Ellentz, son beau-père, et trois années plus tard, en son propre nom, le château de Freistroff, avec ses dépendances. En 1473, le même reconnaît tenir en fief, du seigneur de Fontois, les biens suivants : la mairie des villages de Hellingen et Weckringen, sis près du Hackenberg, l'avouerie de Winchringen, etc. (2). En 1474, Henri de Warsperch déclare avoir relevé en fief de Jean, archevêque de Trèves, pour lui et pour Marguerite d'Ellentz, sa femme, les biens détenus à ce titre par son beau-père Fulker d'Ellentz, à savoir : la maison de Winchern avec dépendances (3). En 1482, Werner von Esch et Anna de Schonenburg, sa femme, vendent à Henri de Warsberg, leur parent, leurs biens sis Argentz (Arriance) (4). La même année « Henry de Warnepar » mande au Maître-Echevin et aux Treize jurés de la cité de Metz

(1) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine*, t. X.
(2) Würth-Paquet, *Chartes luxembourgeoises*, 1880.
(3) Würth-Paquet, *ibid.*
(4) *Archives de Reinach*, n° 2084.

Digitized by Google

qu'un calice a été pris nuitamment à ses pauvres gens en la chapelle du village de Buddinge (Buding) et un autre en leur mère église du Hackenberg ; il a entendu que les deux calices ont été portés chez un orfèvre, nommé Jehan de Bone, demeurant en *fornerue* « si est ma prière aimable et faisable, qu'il « vous plaise considérer que ce est bien d'église, « remontreit à vostre dit bourgeoy amiablement et « amoureusement qu'en honnor et lowange de Dieu « adpartenant vous ly faites rendre à l'église les « deux callices. » Signé : « Henry de Warnepar (1). » S'il faut ajouter foi à D. Calmet, un des sires de Warsberg se serait rendu tristement célèbre, à la fin du XV^e^ siècle.

« Le comte de Warnesberg, dit-il, à la tête de « quelques aventuriers et de quelques bandits cou- « rait indifféremment sur les terres de Lorraine, de « Luxembourg et de Metz, faisant ravage partout, et « butinant les laboureurs, les marchands, les pas- « sans, et tout ce qui tomboit entre ses mains. Les « Lorrains, les Luxembourgeois et les Messins, pour « se défaire de ce dangereux ennemi, résolurent de « l'attaquer par deux endroits, et d'assiéger à la fois « deux de ses plus fortes places, Richemont sur « Moselle et Rodemach. Les Lorrains se chargèrent « du siège de Rodemach qu'ils prirent et sacca- « gèrent ; ceux de Metz et de Luxembourg prirent « Richemont et la ruinèrent. Varneperg tenoit le « parti de la France ; mais c'étoit un yvrogne, un « homme sans conduite, qui n'étoit nullement propre « à avancer les affaires du Roy. On regarde comme « un grand bonheur dans le pays d'en être délivré,

(1) Bibliothèque de Metz.

Digitized by Google

« Il se cassa le cou, par une chûte, son cheval « s'étant abattu sous lui (1). »

M. Bégin consacre presque toute sa petite notice sur les sires de Warsberg au récit des exploits de ce déloyal chevalier. Pourquoi ne pas compléter la légende ? Il y avait cependant un détail intéressant à ajouter sur le même personnage. C'est qu'en 1436, Jeanne d'Arc vint à la Grange-aux-Ormes et à Metz, et on reconnut que c'était Jeanne la Pucelle de France, qui avait conduit le roi Charles à Reims, et qu'elle n'avait pas été arse à Rouen en Normandie. Or, le comte de Varneberg la conduisit au château du comte son père, qui lui témoigna une grande affection et lui fit faire une belle cuirasse (2).

Mais il est certain qu'il y a là une confusion de noms, et qu'il ne s'agit pas de notre Warsberg. Les sires de Warsberg n'ont jamais porté le titre de comte ; ils n'ont jamais possédé les châteaux de Rodemack et de Richemont. Nous trouvons en outre Henri de Warsberg au service de la cité et au nombre des soldoyeurs qui sont allés assiéger le château de Richemont. Le comte de *Warnesberg*, dont parle D. Calmet, n'est autre que Georges de *Wirnembourg*, fils de Guillaume de Wirnembourg et de Françoise de Rodemack (3). Le vénérable bénédictin se corrige lui-même, dans sa Notice de Lorraine, article *Wirnembourg*.

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, p. 1088. Bégin (*Biographie de la Moselle*), Viville (*Dictionnaire du département de la Moselle*) et Hewer (*Das Haus Wasberg*) n'ont pas manqué de copier fidèlement cette erreur.

(2) *Chronique du doyen de S^t^-Thiébault.*

(3) *Wirnembourg*, comté d'Allemagne, situé dans l'Eifel. Les comtes de Wirnembourg occupaient autrefois un rang distingué parmi les vassaux de l'archevêché de Trèves.

Digitized by Google

XIII.

LES BARONS DE WARSBERG A WAUDREVANGES, FREISTROFF ET SARBOURG.

A la fin du XVI[e] siècle, les seigneurs de Warsberg quittèrent leur résidence lorraine, et allèrent s'établir à Sarbourg, dans l'électorat de Trèves.

Il ne paraît pas qu'auparavant ils aient demeuré au château de Warsberg, mais ils devaient avoir leur résidence habituelle dans la ville de Waudrevanges, qui était considérable autrefois, et qui servait de chef-lieu au baillage lorrain d'Allemagne. D'après une déclaration de 1666, il y avait de toute ancienneté à Waudrevanges trois maisons seigneuriales avec dépendances qui étaient tenues en fief des ducs de Lorraine par les familles de Warsberg, de Metzenhausen et d'Ahr. Les deux tiers de la dîme de Waudrevanges appartenaient aussi aux seigneurs de Warsberg, qui étaient en même temps collateurs de la cure. En 1599, Jean de Warsberg, seigneur de Rheineck, vendit un tiers de sa part à la dîme de Waudrevanges et la maison qu'il y possédait, à Jean Huard, lieutenant-général du baillage d'Allemagne, pour 700 écus de trois francs, et les deux autres tiers de la dîme à Adam Schütz, pour la somme de 4,200 francs (1). Le 6 août 1625, Walter de Wars-

(1) Baltzer : *Notice historique sur Sarrelouis et ses environs.*

Digitized by Google

berg, seigneur dudit lieu et de Wartenstein, reprend encore du duc de Lorraine, la maison qu'il a en ville de « Walderfangen, » anciennement appelée la maison de « *Kanmutten,* » et qui meut en fief du duché de Lorraine (1).

Quand la seigneurie de Freistroff fut entrée dans la maison de Warsberg, à cause de Marguerite, fille et héritière de Foulques d'Ellentz, les seigneurs de Warsberg durent résider pendant quelque temps au château de Freistroff. Lucie et Marguerite, filles de Jean de Warsberg, portèrent ensuite, par leur mariage, une part de la seigneurie de Freistroff dans la maison de Liebenstein et dans celle des Faust de Stromburg. En 1555, Philippe de Warsberg, tant en son nom, que comme tuteur des enfants de son frère, Jean de Warsberg, et de Marguerite d'Helmstatt, sa femme, à savoir Samson et Jean ; *item,* au nom de Jean et Jean Faust de Strombourg, à cause de Christine de Puttelange, femme audit Philippe ; *item* Catherine d'Helmstatt, veuve d'honoré sieur Philippe de Libenstein, tant en son nom, que comme tutrice de Philippe, Jacques, Jean, Otton, François, Frédéric et Anne, ses enfants, tous ensemble, seigneurs de Freistroff, en font les reprises de S. A. (2).

Le premier seigneur de Warsberg qui alla s'établir à Sarbourg est Jean de Warsberg, écuyer, seigneur de Rhedneck, qui avait épousé demoiselle Ursule de Schwartzemberg, fille et héritière de Louis de Schwartzemberg et de Catherine d'Haraucourt. Dans cette nouvelle résidence, la famille de Warsberg devint bientôt par ses nombreuses possessions, ses

(1) Dufourny : *Inv. lorr.*, II, p. 423.
(2) *Notice de Lorraine*, art. Freistroff.

Digitized by Google

alliances et la distinction de plusieurs de ses membres, une des plus considérables des bords de la Sarre. Elle prit rang parmi les barons de l'empire et appartenait au cercle de chevalerie du Bas-Rhin. Cette chevalerie libre relevait immédiatement de l'empereur, et formait un corps particulier ayant ses constitutions et ses privilèges. La charge de bailli de Sarbourg devint aussi héréditaire dans la maison de Warsberg.

Mais reprenons la suite généalogique que nous avons laissée au sixième degré. Henri de Warsberg dut avoir pour enfants :

1°) Guillaume de W. qui suit; 2°) Jean de Warsberg, qui épousa Catherine de Hollenfels en 1466, et en eut deux filles, Lucie et Marguerite, qui portèrent chacune un quart de la seigneurie de Freistroff à leurs maris respectifs, Philippe de Liebenstein et Jean de Puttelanges, ce dernier, père de Christine de Puttelanges qui épousa Jean Faust de Strombourg, père de Jean et Jean Faust de Strombourg, co-seigneurs de Freistroff en 1555.

VII^e Degré. Guillaume I de Warsberg et Irmegarde d'Autel, sa femme, sont nommés en 1483; ils reconnaissent avoir reçu de Thierry d'Autel, seigneur de Hollenfels, leur beau-frère, plusieurs actes sur parchemin (1). Irmegarde était fille de Huart d'Autel, seigneur d'Apremont et de Roussy. En 1493, Guillaume de Warsberg reprend de René, duc de Lorraine, pour mélioration de son fief, la haute-justice de son château de Freistroff. En 1499 « honnorez

(1) *Archives de Reinach*, n° 2095.

Digitized by Google

escuiers Guillaume de Warnsperg » et Jean, comte de Salm, interviennent comme arbitres dans un différend entre Jean Chaverson, sénéchal de l'évêché de Metz, et l'abbaye de Villers-Bettnach (1). Il eut pour enfants :

1°) Guillaume II, qui suit ; 2°) Jean de Warsberg ; 3°) Huard de W. qui épousa Ève de Beymelbourg.

VIII^e Degré. Guillaume II de Warsberg, épousa en premières noces Bengel de Vulferath, et en secondes noces Metza, vicomtesse de Rheineck, fille et héritière de Jean, burgrave de Rheineck, et d'Irmegarde, comtesse d'Apremont. Par ce dernier mariage, le burgraviat et la seigneurie de Rheineck (2) arrivèrent à la maison de Warsberg, après l'extinction des représentants masculins de cette famille, et un long procès soutenu par Guillaume et terminé à son avantage en 1548. En 1526, il y a aussi des reprises de lui au duc de Lorraine pour la seigneurie de Freistroff. Il laissa deux fils :

1°) Jean III de Warsberg, qui suit ;

2°) Philippe de Warsberg, chanoine à Trèves en 1539. C'est lui qui en 1555, tant en son nom, que comme tuteur des enfants de son frère, Samson et Jean, et au nom des autres co-seigneurs de Strombourg et de Liebenstein, reprit la seigneurie de Freistroff du duc de Lorraine.

IX^e Degré. Jean III de Warsberg, seigneur de Freistroff et de Roussy, en 1539. Ce dernier fief était sans doute l'héritage d'Irmegarde d'Autel, sa

(1) Archives de Metz, *Abbaye de Villers-Bettnach.*

(2) *Reineck,* ancien château sur le Rhin, au-dessous de Coblence.

Digitized by Google

grand'mère, fille d'Huard d'Autel, seigneur de Roussy (1), et valait à son nouveau détenteur l'honneur de prendre place au siège des nobles du Luxembourg. « Jean von Warsperg de Ruttig, seigneur de Freystorff » y paraît encore en 1573. Il avait épousé Marguerite de Helmstadt, fille de Jean et d'Elisa d'Ingelheim ; il en eut deux fils :

1°) Jean IV de Warsberg, qui suit ;

2°) Samson de Warsberg, conseiller de l'électeur de Cologne.

X^e Degré. Jean IV de Warsberg, écuyer, burgrave héréditaire de Rheineck, seigneur de Freistroff, Winchringen, Wartenstein, épousa, en 1563, Ursule de Schwartzenberg, fille unique et héritière de Louis de Schwartzenberg, seigneur de Warsberg, et de Catherine d'Haraucourt, dame de Germiny, sa première femme, et non de Jeannette de Landsperg, sa seconde femme, comme porte par erreur la table d'Humbracht. C'est lui qui transporta la résidence de sa maison à Sarbourg. Succédant aux droits de sa femme, il reprit en 1583, du duc de Lorraine, le demi-quart et un sixième en la seigneurie de la Tour-en-Woivre, une part ès lieux de Sivry et de Malvoisin, et un demi-quart en la seigneurie de Germiny, contre les autres enfants et héritiers de feu seigneur d'Haraucourt (2). Il recueillit d'un autre côté à Sarbourg les héritages et les fiefs des anciennes

(1) *Roussy,* près de Thionville, anciennement dépendant du Luxembourg. Il y avait deux châteaux voisins l'un de l'autre, et on distinguait Roussy-Comté qui forma longtemps l'apanage d'une branche de la maison de Luxembourg, et Roussy-Seigneurie, qui comprenait les villages d'Altwies, Dalheim, Ellingen, Filsdorf et Welfringen, et fut partagée entre divers seigneurs.

(2) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine.*

Digitized by Google

familles d'Ellentz, de Bellenhausen et de Schwartzenberg, et habita la cour dite de Bellenhausen. L'électeur Jean de Schœnenburg lui transporta, en 1582, Berncastel, Hausbach et Wartenstein (1). Après la mort de Louis de Schwartzenberg, il reprit aussi Honweiler en fief du comte palatin (2). Avec la fortune de la famille de Warsberg, grandissaient aussi son influence et son prestige. Jean de Warsberg apparaît comme bailli de Sarbourg en 1583, fonction qui devint ensuite en quelque sorte héréditaire dans sa famille. Il mourut le 22 août 1604, et paraît avoir été inhumé dans l'église de Rehlingen, où une statue le représente encore au coin de l'autel en costume de chevalier. Il avait épousé, en secondes noces, en 1594, Barbe Faust de Strombourg, dont il n'eut point d'enfants ; mais du premier lit il en avait eu quatorze, dont nous citerons ici :

1°) Samson de Warsberg, qui suit ;

2°) Jean-Philippe de Warsberg et 3°) Jean de Warsberg, chanoines des évêchés de Mayence, Bleidenstadt et Worms ;

4°) François-Louis de Warsberg, seigneur de Winchringen et de Wartenstein, bailli à Sarbourg de 1630 à 1635, avait épousé en 1620 Cunégonde-Elisabeth de (Daun) Hattstein, dont il eut plusieurs enfants qui moururent avant leurs parents.

(1) Hewer, *Das Haus Warsberg*. — *Berncastel*, sur la rive droite de la Moselle, actuellement chef-lieu de cercle. — *Hausbach*, cercle de Merzig ; les seigneurs de Warsberg en avaient la justice basse et la seigneurie foncière ; en 1334, un seigneur de Schwartzenberg avait repris le château de Hausbach en fief de l'électeur. — *Wartenstein*, ancien château sur la Nahe, près de Kirn, possédé encore aujourd'hui par la baronne de Dorth, née de Warsberg.

(2) *Hanweiler*, dans le cercle actuel de St-Wendel.

Digitized by Google

Lothaire, l'aîné, avait fait ses études à l'université de Pont-à-Mousson.

5°) Walter de Warsberg, né en 1568, mort célibataire en 1629. Le 6 août 1625, Walter de Warsberg, seigneur dudit lieu et Wartenstein, donne trois dénombrements à Charles et Nicolle, duc et duchesse de Lorraine: le premier, au nom de Samson de Warsberg, pour la moitié du château et de la seigneurie de Freistroff; le second au nom du sieur Adolphe de Lewenstein-Liebenstein, pour le quart auxdits château et seigneurie, contre Samson de Warsberg pour la moitié, et Jean-Paul Faust de Strombourg pour l'autre quart; le troisième en son propre nom pour la maison qu'il a en la ville de Walderfangen (Waudrevange), anciennement appelée la maison de Kanwten, une métairie à Dalem dépendant de ladite maison, et la haute vouerie de Mawiller (Mainvillers), appartenances et dépendances (1).

6°) Pierre-Ernest, grand-doyen de l'évêché de Worms, en 1632.

7°) Guillaume-Henri, chevalier de l'ordre de S^t Jean, en 1609.

XI^e Degré. Samson de Warsberg, seigneur dudit lieu et de Freistroff, vicomte de Rheineck, né en 1569, colonel au service du roi de France, cité aussi, en 1599, parmi les nobles vassaux de l'électeur Lothaire de Metternich, paraît avoir habité Freistroff.

(1) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine.* — *Dalem,* canton de Bouzonville. — *Mainvillers,* canton de Faulquemont.

Digitized by Google

De 1606 à 1608, il y a un procès pendant et longtemps indécis entre l'abbé et le couvent de Longeville d'une part, et Samson de Warsberg, seigneur de Freistroff, d'autre, au sujet de certains biens aliénés qui appartiennent à ladite abbaye, à Buderstroff (1). Le 20 octobre 1626, le cardinal Henri de Lorraine, abbé de Bouzonville, laisse de nouveau à Samson de Warsberg, seigneur dudit lieu, de Rheineck et de Freistroff, à titre de ferme et d'admodiation, pour lui et ses héritiers, les rentes, cens et revenus à lui appartenant à cause de son abbaye de Bouzonville, soit en maisons, gagnages, moulins, maisières, terres arables et non arables, prés, dîmages gros et menus, corvées et fours; il lui accorde également les greniers nécessaires pour loger les grains de ladite admodiation et tous les revenus quelconques, se réservant entre autres les bois de l'abbaye et la présentation aux cures vacantes; lequel bail est conclu, a charge par ledit « sieur de Wasprich » et Mathias Croiset son consort de payer annuellement la somme de trois mille quatre cents francs aux religieux, de fournir les aumônes ordinaires que les abbés de Bouzonville ont accoutumé de faire aux pauvres et qui montent à cinquante-huit quartes de blé, de fournir la portion congrue à ceux qui desservent les cures de l'abbaye, « au curé de Bettingen cinquante quartes de blé, dix d'avoine, etc.; » en outre, ils seront obligés de lui payer par an treize mille francs monnaie de Lorraine. Quelques années plus tard, en 1631, Samson de Warsberg, tant pour son âge que pour l'affection particulière qu'il portait aux religieux, renonçait en leur faveur au bail susdit, cession con-

(1) Dufourny, *Inventaire des titres de Lorraine*, I, p. 163.

Digitized by Google

sentie par Reine de Raville, son épouse, et agréée par le cardinal de Lorraine (1). Samson de Warsberg avait épousé, en premières noces, Madeleine-Catherine de Pallandt, fille de Hartard et de Anne de Flodorf, et en secondes noces, en 1603, Reine de Raville, fille de Jacques de Raville et de Marguerite de Bassompierre. Il en eut, entre autres enfants :

Jean-Philippe de Warsberg, qui suit.

XII^e Degré. Jean-Philippe de Warsberg, seigneur de ce lieu, vicomte de Rheineck, seigneur de Winchringen, Wiltingen (2) et gouverneur de Sarbourg. En 1653, Barbe-Elisabeth de Daun, douairière de Warsberg, lui cède l'usufruit de tous les biens que son mari défunt, François-Louis de Warsberg, possédait avant son mariage (3). Il épousa, en 1640, Marie-Marguerite de Metternich-Burscheid, et mourut en 1658, laissant, entre autres enfants :

1°) Lothaire-Frédéric, baron de Warsberg, qui suit ;

2°) Jean-Ernest de Warsberg, chanoine des évêchés de Trèves, Mayence et Spire ;

3°) Damien-Ernest, baron de Warsberg, seigneur de ce lieu, Wartenstein et Winchringen, en partie de Faulquemont, Téterchen et Hackenberg, grand-écolâtre des églises métropolitaines de Trèves et de Spire en 1681, grand-doyen des chapitres de Trèves et de Spire, grand-bailli de S. A. l'élect. de Trèves en 1701, mourut en

(1) *Archives de Metz*, Abbaye de Bouzonville.

(2) *Wiltingen*, dans le cercle actuel de Sarbourg; le village de Canzem faisait encore partie de la seigneurie de Wiltingen, qui relevait du Luxembourg.

(3) *Archives de Reinach*, n° 3985.

Digitized by Google

1702. Le 14 juin 1681, il donna un dénombrement en la chambre royale de Metz, pour toutes ses terres et seigneuries.

XIII^e Degré. Lothaire-Frédéric, baron de Warsberg, seigneur de ce lieu, Wartenstein, Winchringen, etc., grand-bailli électoral à Sarbourg. Né en 1648, il mourut en 1737, à l'âge de 89 ans, et fut inhumé dans l'église de Sarbourg, où une épitaphe touchante a perpétué sa mémoire. Il avait épousé Anne-Catherine-Marguerite de Hoheneck, qui mourut la même année que lui et dont il eut entre autres enfants :

1°) Anselme-François de Warsberg, né en 1680, chanoine à Trèves, Mayence et Spire, gouverneur à Erfurt, où il mourut. Il assista à la cérémonie du couronnement de l'empereur Charles VI à Francfort, et concourut, comme chanoine de Trèves, à l'élection du successeur de Charles de Lorraine.

2°) Marie-Ursule de Warsberg, religieuse de S^t^-Pierre, à Metz.

3°) Charles-Ignace, baron de Warsberg, qui suit.

XIV^e Degré. Charles-Ignace, baron de Warsberg, seigneur dudit lieu, de Wartenstein, Wiltingen, Winchringen, Rehlingen, Hausbach, Bergweiler (1), Brottdorf (2), et grand-bailli de Sarbourg, Merzig et Sargau, né en 1694, mort en 1760, inhumé dans l'église de Sarbourg où l'on voit également un monument érigé à sa mémoire. Il se trouva aussi dans

(1) *Bergweiler,* dans le cercle de Wittlich, terre pour laquelle les seigneurs de Warsberg prétendaient relever immédiatement de l'empire.

(2) *Brottdorf,* cercle de Merzig.

Digitized by Google

la suite de l'électeur de Trèves, lors du couronnement de l'empereur François Ier, à Francfort. Son épouse, Anna-Léoba de Greiffenclau-Volraths, lui donna plusieurs enfants, dont :

Charles-Anselme de Warsberg, qui suit.

XVe Degré. « Messire *Charles-Anselme, baron de Warsberg*, seigneur de ce lieu, Wartenstein, Winchrange, Wiltange, Relange, Hausbach, Brottdorf, Bergweiler, etc., chambellan de S. A. l'élect. de Trèves, maître-de-camp de cavalerie au service de S. M. Très.-Chrét. » en 1751, grand-bailli de l'élect. de Trèves en 1768. En 1751, il acquit du marquis de Pont d'Oye les cinq huitièmes de la seigneurie d'Esch-sur-Sûre, moyennant 28 000 écus du pays, 130 385 en francs modernes, somme d'argent dépensée d'avance en fêtes et en prodigalités de tout genre par la jeune marquise, née de Lambertye, qui n'avait d'autre souci que celui de ruiner son mari. Il paraît que le baron de Warsberg prit aussi goût pour le jeu et les folles dépenses. Il dissipa une belle fortune, ne laissa que des biens séquestrés, vécut séparé de sa femme et mourut émigré à Francfort. La baronne de Warsberg, née Louise, comtesse de Nesselrode, lui laissa trois fils :

1°) Joseph-Emmerich de Warsberg, chanoine à Trèves et Mayence, † 1799.

2°) Charles-Théodore de Warsberg, chanoine à Worms et Spire, † 1815.

3°) Alexandre de Warsberg, qui suit.

XVIe Degré. Alexandre, baron de Warsberg, né en 1767, mort en 1814, fit ses études à l'université de Gœttingue. Il épousa, en 1809, Marie-Thérèse de Schmidtburg qui, après la mort prématurée de

Digitized by Google

son premier mari, convola en secondes noces avec Salis de Soglio, d'une famille noble de Suisse, et capitaine dans l'armée autrichienne. Par une habile administration et une sage économie, Alexandre parvint à rétablir la fortune de sa maison, compromise par son père. Il est loué pour ses belles qualités, sa modestie, son affabilité, sa bienfaisance. Il laissa trois enfants :

1°) Marie-Anne, baronne de Warsberg, née en 1810, épousa Adolphe, baron de Dorth, qui reçut en héritage le château de Wartenstein, et dont la veuve et les enfants résident aujourd'hui à Neckarsteinach, près de Heidelberg.

2°) Marie-Louise, baronne de Warsberg, épousa Cajétan, comte de Bessingen-Nippenburg, chambellan de l'empereur d'Autriche, gouverneur du Tyrol et de la Lombardie, en 1848, établi aujourd'hui à Schramberg, dans le Wurtemberg.

3°) Alexandre-Joseph, qui suit.

XVII^e^ Degré. Alexandre-Joseph, baron de Warsberg, né en 1810, épousa, en 1835, Elisa de Wyttenbach-Kreath et en eut trois fils, Alexandre, Oscar et Gustave. En 1834, les biens héréditaires de la famille, longtemps indivis, furent partagés entre le frère et les deux sœurs. Quelques années plus tard, Alexandre de Warsberg aliéna son beau domaine et quitta un pays auquel semblaient devoir l'attacher le souvenir de ses ancêtres et la considération de ses concitoyens, pour aller s'établir à Gratz en Autriche.

C'est avec un accent plein de tristesse que Hewer

Digitized by Google

déplore ce départ. En passant l'année dernière à Sarbourg nous avons pu constater encore combien le nom de Warsberg y a laissé de souvenirs et de regrets. Comment la Lorraine ne s'associerait-elle pas à ces regrets? Veuve de ses anciens ducs qu'une politique astucieuse lui a arrachés et qu'elle a accompagnés de ses larmes jusqu'à la frontière, veuve de son ancienne noblesse qui est tombée sur les champs de bataille, elle se retourne aujourd'hui du côté de l'Autriche pour saluer un rare survivant d'une des plus anciennes familles qui ont dominé sur les bords de la Nied, de la Bliese et de la Sarre.

Il y avait dans la vieille église de Sarbourg plusieurs monuments concernant la famille de Warsberg, qui ont été pieusement conservés dans la nouvelle, construite depuis peu d'années. Le premier et le plus ancien a été élevé à la mémoire de Jean de Warsberg, époux d'Ursule de Schwartzemberg. Il porte l'inscription suivante :

« Joannis a Warsberg, Archiburgravii in « Rheinecken, domini in Freistroff, Winch- « ringen, Wartenstein et Remich, qui anno « 1604 defunctus est. Filii germani fratres « posuerunt. »

Le second, consacré à Lothaire-Frédéric, représente ses huit quartiers de noblesse et rappelle les dignités dont il a été revêtu, et les longues années qu'il a vécu, dans les liens d'une union intime, avec Marguerite de Hoheneck.

« Sistite gradum, viatores, ita expetunt

Digitized by Google

« infra jacentes conjuges, illustris D. D.
« Lotharius Frid. L. B. de Warsberg, celsis-
« simi Principis Trev. consiliarius intimus,
« consilii aulici præses, civitatis Trev. vice
« dominus, hujus satrapiæ per annos 48 in-
« tegros supremus dynasta, et ætatis 89.
« Illustris D. D. Anna Margaretha L. L. B. B.
« ab Hoheneck ætatis 77, qui annis 58 con-
« jugati erant et natorum natos videbant et
« quos amor unus retinebat solo, hos nunc
« annus unus infert polo 1737.

A côté du précédent se trouve le monument de Charles-Henri-Ignace, baron de Warsberg. Il représente ses seize quartiers de noblesse, et porte l'inscription suivante :

« Siste viator gradum, ita vovet hic jacens
« illustrissimus et perquam gratiosus D. D.
« Carolus Henricus Ignatius R. R. S. L. B.
« de Warsberg, ibidem, uti in Wartelstein,
« Willingen, Winchringen, Rehlingen, Haus-
« bach, Bergweiler, Brottdorf toparcha, emi-
« nentissimi et celsissimi electoris Trev.
« consiliarius actualis intimus, per annos 35
« integros protosatrapa in Sarburg, Merzig,
« et Saargau, electoralis coloniensis ordinis
« sub S. Michaelis archangeli patrocinio
« eques, qui post 33 annorum lapsum, ma-
« trimonii sui cum illustrissimâ et perquam
« gratiosâ dominâ conjuge prognatâ L. B. de
« Greiffenclau in Volraths natorum suorum
« posteritatem renatus, tandem ætatis suæ
« 66 piissime obdormivit anno 1760. Requies
« æterna sepultis.

Digitized by Google

Dans la vieille église de Beurich, en face de Sarbourg, il y a un autel, élevé par François-Louis de Warsberg, comme l'atteste l'inscription suivante :

« Franciscus Lud. de Warsberg, dominus « in Winchringen, Wartenstein, satrapa « in Sarburg et Cunigunda Elisabetha de « Warsberg, nata de Hattstetten aram hanc « posuere 1630.

Digitized by Google

XIV.

LE CHATEAU
ET LA SEIGNEURIE MODERNES DE WARSBERG.

Après la destruction des deux forteresses de Warnesberg en 1433, le château de l'est, qu'on voit encore aujourd'hui, se releva bientôt de ses ruines; mais au lieu du vieux manoir féodal, à l'aspect imposant, aux tours crénelées, on ne voit plus qu'une construction moderne, sans grand caractère architectural, et qui n'est intéressante que par sa situation pittoresque et par les ruines historiques qu'elle cache. On y découvre encore les restes et l'emplacement de plusieurs tours, sur l'une desquelles a été élevée récemment une petite chapelle. Il y a aussi, au milieu de la cour du château, un puits d'une grande profondeur, taillé dans le roc, et dont l'origine doit remonter à l'époque où Jean, voué de Chancey, faisait construire, pour le duc de Lorraine, « *le Nuef-Chaistel devant la Vieille-Warnesperch*, » c'est-à-dire en 1262. Car c'est bien sur la colline de l'est, que se trouvait le donjon de la Neuve-Warnesberg, appelé plus tard Warnesberg-la-Grande; par contre, la forteresse de la Vieille-Warnesberg, appelée ensuite la Petite-Warnesberg, dominait le village actuel de Warsberg.

Voici quelques indications qui nous ont permis d'arriver à ces conclusions. C'est du château de l'est

Digitized by Google

que dépendait la seigneurie de Ham, Guerting, Falk, etc., possédée par les barons de Warsberg, avant eux par les sires de Mengen, et primitivement accordée en fief avec le château de la Neuve-Warnesberg à Maheu de Lorraine. C'est au château de l'est que résidaient les sires de Mengen, châtelains et puis seigneurs de la Neuve-Warnesberg, comme le prouve un sceau-matrice que la culture a ramené à la surface du sol dans la propriété de M. Stoffels; ce sceau d'une châtelaine de Warsberg se compose d'une femme-tenant, en costume du XIV^e^ siècle, adextrée d'un écusson *chevronné de trois pièces à un lambel de cinq pendants*, qui était Mengen, et senestrée d'un second écusson *vairé à une bande*, qui est de Baufrémont-Ruppes ; la légende S. CATERINE DE RUPPES ne laisse aucun doute à cet égard; Catherine de Baufrémont-Ruppes était l'épouse de Jean III, sire de Mengen, mort vers 1367. Le même sire de Mengen enfin, dans son testament fait à la même date, nomme le curé de Ham son propre curé ; aujourd'hui encore, le château de Warsberg dépend de la paroisse de Ham.

D'un autre côté c'est la Vieille-Warnesberg, dont on ne voit plus que l'emplacement au-dessus du village, qui fut appelée ensuite Warnesberg-la-Petite. Nous avons vu qu'elle relevait primitivement en fief des comtes de Deux-Ponts, et, en arrière-fief, de l'évêché de Metz. Or, en 1380, lors de la guerre de Jean de Mirabel, sire de Warnesberg, avec ceux de Metz « li comte de Doupont requist à ceulx « de Mes qu'ils vocissent partir de devant la *petite* « *Wernepert*, qui est de ces fietz, et les dessusdis « de Mes ly respondirent raison, se lor sembloit ; »

Digitized by Google

bientôt après, il leur accorda une quittance pour les dommages qu'ils avaient pu lui causer dans sa forteresse « *de la petite Warnesperch* (1). » En 1355, nous avons nommé les sires de Raville et de Kerpen parmi les comparsonniers de la Vieille-Warnesperch; en 1411, les sires de Raville font valoir leurs prétentions sur « *petit Vasperg,* » et en 1433, Jean de Kerpen détient « *Wernesperg la petitte.* »

Dans le traité d'alliance conclu, en 1435, entre Conrad Bayer de Boppard et René d'Anjou, duc de Lorraine, l'évêque abandonnait les deux forteresses à la discrétion du duc. Nous ne savons si c'est par droit d'hérédité, ou par une nouvelle investiture, que les barons de Warsberg succédèrent aux sires de Mengen. Tandis que les sires de Raville, et après eux les sires de Créhange, firent désormais leurs reprises au duc de Lorraine pour la Petite-Warsberg, les anciens liens féodaux qui rattachaient l'autre château à la Lorraine semblent être oubliés ou confondus; le château de Warsberg, avec la seigneurie en dépendante, ancien fief de Lorraine, est considéré par ses nouveaux détenteurs comme un franc-alleu, terre libre, ne relevant d'aucun suzerain, et exempte de toute imposition publique.

Mais en 1680, la Chambre royale, établie à Metz, après avoir dépouillé toutes les archives et dressé l'inventaire des titres du roi, rendit les célèbres arrêts de réunions, qui atteignirent également les barons de Warsberg. Damien-Ernest, doyen du chapitre noble de Trèves, et l'aîné de la famille, dut faire ses aveu et dénombrement. Voici le commence-

(1) *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. IV, p. 356.

Digitized by Google

ment de cet acte, qui nous fera connaître l'étendue de la seigneurie de Warsberg et les droits du seigneur :

« Je Damian-Ernest, baron de Warsberg, grand « escolastre et domhere du chapitre noble de « Trèves, seigneur dud. Warsberg et Wartelstein, « en partie de Faulquemont, Tetterchen et Hacken- « berg, etc., celles dud. Warsberg, Faulquemont et « Tetterchen scituées dans le diocèse de Metz, fai- « santes partie de toutte ancienneté dud. diocèze, la « seigneurie de Hackenberg, scituée dans celuy de « Trèves, et celle de Wartelstein dans le diocèze de « Mayence, mouvantes immédiatement de sa Majesté, « pour lesquelles terres et seigneuries avec leurs « appartenances et déppendances, J'ay rendu à sa « Majesté ma foy et hommage le vingt huictiesme « jour d'apvril de la présente année mil six cents « quatre vingtz un, en la Chambre royale à Metz, en « exécution et pour satisfaire à l'arrest du conseil « du 25e juillet dernier, et à la déclaration du Roy « du 17 octobre suivant. En laquelle terre et sei- « gneurie de Warsberg que je tenois cy-devant en « franc-allœuf, j'ay droict de haulte justice, moyenne, « basse et foncière, laquelle je fais ordinairement « exercer par un officier (1). Item en conséquence

(1) « Une Haute-Justice s'annonçait au loin par le gibet et le carcan qui se dressaient, soit à l'entrée du ban, soit devant le château seigneurial; car au Haut-Justicier appartenait la connaissance des crimes et la répression des delinquants par mort, mutilation de membres, fouet, bannissement, marque, pilori et autres peines corporelles semblables » (*L'ancien régime dans la province de Lorraine*, par l'abbé Mathieu).

Le Haut-Justicier exerçait la justice par des officiers qu'il nommait aux *Plaids annaux;* il avait son banc à part, et droit d'être inhumé à l'intérieur de l'église. Les droits de moyenne et basse-justice n'excédaient pas certaines amendes déterminées.

Digitized by Google

« et comme seigneur hault justicier de lad. seigneu-
« rie, J'ay droict dans son estendue de faire troupeau
« à part, et de jouir de touttes sortes d'amendes,
« confiscàons et forfaictures, et guttment de tous
« les droicts dont jouissent les seigneurs haults jus-
« ticiers. Item le chasteau dud. Warsberg qui a esté
« ruiné pendant les guerres avec les bastiments de
« la basse-court, prés, terres et jardinages, bois,
« fruicts, profits et revenus en dépendants. Item
« environ deux cents cinquante journaulx de terres
« arables. Item deux preys, appelés les deux
« bruelles, rapportants environ douze chariots de
« foing, le grand chemin d'un costé, et les bois
« seigneuriaulx de l'aultre. Item vingt-quatre cha-
« riots de foing dans des marrèz déserts. Item le
« bruel auprès de Freistroff, rapportant environ
« seize chariots de foing, le sieur abbé dud. Freis-
« troff d'un costé, et les sieurs Faust de Kœnigsfeld
« de l'autre. Item trois boys de haulte fustée, l'un
« nommé la Seiterté, l'autre les Espen, et le troi-
« sième le petit boys proche dud. chasteau contenant
« environ... arpens. Item je suis le portérien supé-
« rieur de la forest de Falt et J'ay la cognoissance
« des différends qui s'y rencontrent, et d'y prendre
« des boys de chaufasche pour bastir, les mouches
« et oyseaux qui se trouvent dans les arbres du bois
« sont à moy comme aussy la chasse et J'y peux
« embouscher soubs respect aultant de porcs qu'on
« nourrit au chasteau quand bien ils seroient cent et
« plus. Item deppendent dud. chasteau les villages
« de Ham, Guertingen, Falt et Leyweiler avec les
« droicts de haulte, moyenne et basse justice. Item
« la moitié en la jurisdiction des villages de Caplen

Digitized by Google

« et Farschweiler contre les seigneurs Rheingraffes « de Puttlanges avec les droicts de chasse, de « pesche, droicts, rentes, et revenus en dépendants. « Item me doit chascun des hâans des villages de « Ham, Guertingen et Falt, comme aussy ceux de « Sonringen, trois courvées de charrue aud. chas- « teau, et en oultre ceux de Ham et Guertingen de « faucher certains preys, et ceux de Falt, de faucher, « fane et menner le foing du preys dudit Freistroff « aud. chasteau moyennant la nourriture raisonnable « et accoustumé (1). Item sont les mêmes habitants « de Ham, Guertingen et Falt obligé quand il se fait « quelques bastiments ou réparation aud. chasteau « de faire les courvées nécessaires tant par schevaux, « chariots, que des mains; et en oultre ceux de « Ham doibvent annuellement en argent nommé « Schaftgeld sept francs, quatre gros et vingt des- « niers par chasque ménage, nommé Wachtergeld « (2) en seigle quatorze quartes, un foural et demy « provenant du Schaft, et encore cinq quartes ap- « pelées Seiters Gudts, et aultant en avoine. Et la « moitié du dixme avec le droict de patronage de la « paroisse dudit village (3). En chappons vingt trois,

(1) Sous l'ancien régime, en Lorraine, les laboureurs étaient généralement tenus de cultiver les terres du seigneur et de rentrer ses récoltes. Ils étaient souvent obligés de charroyer de loin le blé, le foin ou le raisin d'une terre seigneuriale jusqu'au château. Les manœuvres donnaient des journées pour sarcler, moissonner, faner, récolter, etc., et assez souvent les uns et les autres étaient nourris par le seigneur.

(2) Redevance pour la garde due anciennement au château.

(3) Le patron avait le droit de présentation à la cure vacante; il avait la place d'honneur à l'église qu'il faisait reconstruire et réparer à ses frais, la préséance dans les processions, etc. Dans l'ancien état du diocèse, presque toutes les paroisses étaient soumises au patronage des seigneurs laïcs ou des abbayes.

Digitized by Google

« neuf poulles et demy, et de chasque ménage deux « œufs. Item les habitants desd. villages de Ham, « Guertingen et de Falt sont bannaux au moulin « dudit Ham, et obligés de faire les courvées pour « l'entretien d'yceluy (1); au dessus dud. moulin il « y at deux estangs et encore un aultre sur le ban « dud. Ham appartenants au château dud. Wars- « berg. Item Guertingen rapporte annuellement huict « francs et quatre gros en argent appelé Schaftgeld, « en seigle et en avoine dix quartes mesure de Metz, « deux chappons, et de chasque maison trois poulles. « Item à Falt se paye par an seize francs huict gros, « en seigle quinze quartes et deux bischets et aul- « tant en avoine, quarante-trois chappons et par « chasque ménage trois poulles. Item les dixmes « appelez Tettercher, Creutzzehdn, Brouch et Dal- « heimer Zehdn, quand les terres sont semées en « ces trois endroits. Item à Leyweiller en argent « nommé Schaftgeld par an trois francs quatre gros « monnoye de Lorraine. Item en argent des charrues « ou chariots huict gros, en argent de cens trois « sols, en argent nommé Schlappergeld, un franc « huict gros, au lieu d'un porc que le maire doict, « cinq gros pour quatre pains, quatre gros et au lieu « du dixme des poullins et veaux par an deux gros, « et à raison du cours d'eau sur le moulin se paye « deux francs, et chasque sillieur qui ne sille pas « doibt par an dix-huit deniers. Item me doibvent

(1) La *banalité* comprenait ordinairement le *four*, le *moulin* et le *pressoir*. Les habitants ne pouvaient faire cuire leur pain, moudre leur grain, pressurer leurs raisins, ailleurs qu'au four, au moulin et au pressoir du seigneur, à qui ils payaient une légère redevance. Beaucoup de localités avaient racheté la banalité du four.

Digitized by Google

« les habitants dudit lieu de rente ordinaire en fro-
« ment vingt et une quarte, trois bichets, mesure de
« Warsberg, encore une quarte et demye nommée
« Knechtkorn, item deux quartes nommées Mes-
« korn..... (1) .....

La seigneurie de Warsberg subsista ainsi jusqu'à la grande révolution. Le château et le domaine en dépendant demeurèrent à la famille de Warsberg jusqu'en 1834, époque à laquelle elle procéda au partage et à l'aliénation de ses biens. M. Stoffels fit l'acquisition du château et sut le relever de ses ruines et l'embellir, de manière à en faire un des manoirs les plus intéressants de la contrée.

(1) *Archives de la Moselle*, Fonds B., Cours et Juridictions, 2, B.

Digitized by Google

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

I. — MONNAIES ROMAINES

Trouvées aux environs de Warsberg, du côté de Boucheporn.

Fig. 1. — L. VERUS AUG. ARMENICUS. — ℞. TRF. III. IMP. II. COS. II. Lucius Verus partagea l'empire avec Marc-Aurèle et mourut au retour d'une expédition contre les Marcomans, en 169.

Fig. 2. — JULIA MAESA AUG. — ℞. FELICITAS SAECULI. Julie Mésa, mère de Julie Mammée et aïeule des deux empereurs Héliogabale et Alexandre Sévère, eut un instant la régence de l'empire à l'avènement de ce dernier (222) et mourut en 223.

II. — SCEAUX DE SARBRUCK-WARNESPERCH.

Fig. 3. — Sceau en cire jaune de JACQUES, SIRE DE WARNESPERCH, appendu à une charte de

Digitized by Google

1306, commençant par ces mots : « *Nous Jehans sires de Warnespch, et Jekes nostres frères...* » Inscription : S. DNI JACOBI DE WARNEPER. Armes : *un sautoir surmonté d'une étoile.*

(Archives de Reinach, n° 81).

Fig. 4. — Sceau de JEAN DE DAGSTOUL, chanoine à Trèves, appendu à une charte de 1357 commençant par ces mots : « *Ich Jehan von Dagestul domherre zu Trieren...* » Armes : *un simple sautoir.*

(Archives de Reinach, n° 467).

III. — SCEAUX DE RAVILLE-WARNESPERCH.

Fig. 5. — Sceau en cire jaune de JEAN DE WARNESPERCH, justicier du duc de Lorraine, appendu à une charte de 1276, commençant par ces mots : « *Nos Jehans, sires de Warnesperch, justiciers lo Duc, et advoez de Chacey...* » Armes : *trois chevrons.*

(Archives de Reinach, n° 18).

Fig. 6. — « *Sigillum venerabilis viri dni Evrardi abbatis sancti Mathie.* » Sceau d'EVRARD DE WARNESPERCH, abbé de S^{t} Mathias de

Digitized by Google

Trèves, appendu à une charte de 1330. Un religieux à genoux devant un personnage qui paraît être S[t] Mathias. Armes : *trois chevrons.*

(Archives de Reinach, n° 204).

Fig. 7. — Sceau de JACQUES DE RAVILLE, écuyer, appendu à une quittance de 1344, sur le dos de laquelle on lit : « *Lettres Jacous de Rauwille.* » Armes : un *écu à trois chevrons* surmonté d'un petit écu *avec un sautoir*, qui est de Dagstoul. Jacques de Raville avait épousé Agnès, héritière de Dagstoul.

(G. Boulangé : *notice sur Raville*).

Fig. 8. — Sceau d'IRMENGARDE DE RAVILLE, épouse de Jean V de Créhange, conservé sur sa pierre tombale qu'on voit encore dans la sacristie de l'église de Créhange. L'écu écartelé porte au premier et au quatrième : *de gueules à trois chevrons d'argent*, qui est de Raville ; au deuxième et au troisième : *de gueules à la croix ancrée d'argent*, qui est de Milberg. Jean de Raville avait épousé Irmengarde, héritière de Milberg, vers 1370.

Digitized by Google

IV. — SCEAUX DE MENGEN-WARNESPERCH.

Fig. 9. — Sceau en cire verte de JEAN DE MENGEN, châtelain de Warnesperch, appendu à une charte de 1359, commençant par ces mots : « *Ich Johann von Mengen, ein Ritter, dun Kunt...* » Armes : *un sautoir brisé d'un lambel à cinq pendants.*

(Archives de Reinach, n° 489).

Fig. 10. — Sceau en cire verte de JEAN DE HAMBERT (Hombourg), appendu à une charte de 1347, commençant par ces mots : « *Je Jehans de Hamber, escuiers, filz monsignour Jehans de Hamber, chlr, qui fut...* » Armes : *trois chevrons.*

(Archives de Reinach, n° 362).

Fig. 11. — Sceau-matrice de CATHERINE DE RUPPES, femme de Jean III de Mengen. Deux écussons, le premier *chevronné de trois pièces à un lambel de cinq pendants*, qui est de Mengen ; le second *vairé à une bande*, qui est de Baufrémont. Inscription : S. KATHERINE DE RUPPES.

Digitized by Google

V. — SCEAU DE BLAMONT-WARNESPERCH.

(barons actuels de Warsberg).

Fig. 12. — Sceau de JEAN DE WARSBERG, seigneur de Ruttigh (Roussy) et de Freistroff, appendu au contrat de mariage entre Samson Waldecker de Kempt et Régine d'Autel, du 12 juin 1570. Inscription : JOHAN VON WARSBERG. Armes : *de sable, au lion rampant, lampassé, couronné d'or ;* l'écu timbré d'un casque de tournoi ; un vol pour cimier.

(Archives de Reinach).

Digitized by Google

NNESPERCH

11, 1191, 1221. — JEAN D'ALBE, 1180.

BOÉMOND DE SARBRUCK, chev., 1267. — 6. — RORIC DE WARNESPERCH, le jeune, 1211.

JOFFROY DE SARBRUCK, chev. 1283, 1306, 1315, ép. N. fille de JEAN-LE-GRAND-DE-RAVILLE. — BOÉMO SARBR 12 — E W., lier, 270. — GODEFROY DE W., chevalier, 1290. — CHRISTINE DE W. ép. JEAN, voué d'Hunolstein, 1256, 1295. — HAWIS DE W. ép. ARNOULT, sire de Boulay, 1276.

RAIMBAULT DE SARBRUCK, écuyer, 1339, ép. MEINE, fille de RENAULT D'AIDENDORF. — BOÉMOND D SARBRUCK archevêqu de Trèves 1355.

JEAN DE W., chevalier, sire de Thiecourt et voué de Marange, ép. LORETTE, 1281, 1289, 1302, 1309, † 1314. — GOBELE DE W. ép. ARNOULT DE PITTANGE.

BOÉMOND DE DAGSTOUL, 1342, 1344. — NICOLAS DE DAGSTOUL, 1342, 1352, 1368 — DE W., er, 1304. — JACQUES DE W., écuyer, sgr. de Thiecourt, 1314, † 1337. — BOÉMOND DE W. — JEANNE DE W. ép. HUGLEMAN DE FENÉTRANGE, 1337.

Morts sans post — Morts sans postérité. — HUGLEMAN, FRÉDÉRIC ET JACQUES DE FENETRANGE, frères, sgrs. de Thiecourt, 1355.

Digitized by Google

Digitized by Google

(Essai généalo
sires de la maisc
possédé Warnesb

ESBERG

JEAN DE ARNESBERG, la Neuve-Warne Marie-aux- du duc de Lorraine, 1263.

SIMON DE WARNESBERG, grand-prévôt de la cathédrale, 1263.

N. DE WARNESBERG, ép. REINIER, chev. de Sarbruck.

DELMAN EVILLE, 1283.

ROBERT DE TORCHEVILLE, 1283.

CATHERINE, 1313.

DE CRÉHANGE.

JA CH, chev., de Benest 355, 1360; 1345, 1355 365.

YDATTE et ISABELLE DE RAVILLE, pucelles Dessus-les-Murs à Metz, 1340.

JEAN DE RAVILLE, Benestroff et de 1367, 1384; ép. I DE MYLBERG,

DE FORPACH APREMONT, esberg, 1371.

HENRIETTE DE FORPACH ép. JEAN DE CRÉHANGE, 1356.

JEAN DE RAVILLE, S châ ép. en 1381 ANN DE DAUN, sgr. de Den

Digitized by Google

Digitized by Google

ESBERG

DANTS).

JEAN-LE-[illegible] — [illegible]RIC DE WARNESBERG, moine franciscain, 1263, cousin de l'abbé THIERRY DE S[t]-MATHIAS.
feu JEH[illegible]

JEAN II DE MENGEN, [illegible]
sire de Mengen, 129[illegible]rt,
de Warnesberg
1317, † av. 1330; é[illegible]UCKES.
fille de sire ABERT

N. épouse,
JEOFFROY DE SARBRUCK,

PIERRE DE WARNESBERG,
chevalier; † 1314.

JEAN III DE MENGEN, [illegible]
et de Warnesberg
vers 1367, ép. CAT[illegible]
FRÉMONT-RUPPES,
DE BAUFRÉMONT,
Ruppes, 1339.

WICHARD DE HAMBERCH, chev.,
† 1341.

ISABELLE DE HAMBERG
épouse
1) COUNE DE HONCKERANGES, 1304,
2) ROBIN D'USELDANGES, 1311.

ARNOULD
DE WELSEPERCH,
écuyer, 1341.

THIERRY
DE WELSEPERCH,
écuyer, 1341.

JEAN IV DE MENGEN, [illegible]
1372. — JEAN DE M[illegible]
1378, sgr. en part[illegible]
† 1407.

[illegible]HIERRY DE HAMBERG,
† 1327.

SARA DE HAMBERCH
ép. WIRY DE
CREHANGE, 1351.

JEAN V DE MENGEN,
1397, ép. MAHAUT
TORCHEVILLE, cité

(1) l'analyse des chartes de Reinach.
GEN, dit DE HAMBERCH.)

Digitized by Google

Digitized by Google

(Table généal
plétée et corrigée
et de recherches

ERG

WARNESPERCH, 1328.

GABRIEL DE WARSBERG,
voué de Haguenau, 1382.

LISE DE W 1404, 1434, HENRI DE WARSBERG, † 1434.
E).

BERTHOLD DE WARSBERG, 1450.

JEA RSBERG, ép. IRMEGARDE D'APREMONT, 1483.

e Freistroff, JEAN DE HUART DE W. 1532,
ép. 1) , fille de JEAN et WARSBERG. ép. EVE DE BEYMELBOURG.
2) JEA NT.

JE DE WARSBERG, chanoine à Trèves, 1539.

SCHWARTZEMBERG. SAMSON DE W.,
conseiller électoral.
JEAN DE WARSBERG, T DE STROMBOURG; † s. post.

MARGUERITE DE W., née en 1566, ép. en 1583 WOLFGANG KRANTZ de Geipolsheim, † 1623.

BAR née ép. JEAN d'Hu

LLAUME, né 1583, jeune 1596.

CATHERINE, née en 1585, ép. en 1612 HERMANN-CONRAD DE LAROCHETTE.

VAUTIER, né en 1586, † célibataire.

PIERRE-ERNEST, né en 1587, doyen de la cathédrale de Worms.

GUILLAUME, né en 1591, chevalier de St-Jean, 1609.

Digitized by Google

Digitized by Google

(Table gén
plétée à l'aide
Eltester et Ho

RG (suite)

stein, 1563,
BURG,

BERG, né en 1581, bailli à Sarbourg, 1630-1635,
ép. 1 NÉGONDE-ELISABETH DE DAUN (Hattstein.)

ANNE-MARIE é 1628-1632, CATHERINE- ELISABETH- ANNE- JEAN-
D'EYNATTEN, sgr. nt-à-Mousson. BARBE. MARGUE- URSULE ERNEST.
RITE.

DAMIEN-ERNE NE-ELISABETH et ERMAN, CHARLES- FRANÇOIS-
grand écolâtre et RGUERITE, religieuses né en 1649, GASPARD WOLFGAND
fait son aveu e chern-sur-Mos. † 1737. de W. de W.

LOTHAIRE-PHILIPP RSULE, CHARLES-HENRI-IGNACE, baron de Wars-
né en 1169. nt-Pierre à Metz. berg, né en 1694, bailli à Sarbourg,
ép. ANNA-LEOBA DE GREIFFENCLAU, † 1760.

MARIE-ANNE ép. Trois autres filles.
n baron de Beissel-Gymnich.

JOSEPH-ENNERICH, baron DE WARSBERG, né en 1767, grand-veneur de Trèves,
ép. MARIE-THÉRÈSE DE SCHMIDTBOURG.

FR . en 1834 le comte DE BISSINGEN-NIPPENBOURG,
ép. en chramberg, dans le Wurtemberg.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE COMTE DURUTTE

Lue à l'Académie le 31 Août 1882.

Cruellement frappée en 1880 par la perte du baron de Salis, l'Académie de Metz recevait, avant même qu'une année fût révolue, un nouveau coup non moins sensible. Dans sa séance de rentrée du 27 octobre 1881, elle apprenait, avec une peine profonde, que M. le comte Durutte était mort à Paris le 24 septembre précédent. La Compagnie perdait en lui un de ses membres les plus estimés, un de ses doyens, un homme appartenant encore à un passé qui, pour n'être que d'hier, peut à bon droit nous sembler déjà loin, tant les choses ont changé en peu de temps autour de nous. L'Académie décida sur l'heure qu'une notice serait consacrée dans ses annales au confrère éminent qui venait de nous être ravi, et en même temps elle me confia la mission de la lui présenter. Eu égard au caractère très spécial des travaux de notre savant confrère, il eût été à souhaiter qu'un plus capable fût chargé de cette

Digitized by Google

tâche. A défaut des connaissances particulières qui me manquent pour la remplir complètement, je puis offrir au moins à l'Académie ma bonne volonté, avec ce que peut inspirer de zèle la respectueuse affection que j'avais vouée à M. Durutte. Ajouterai-je que mes sentiments pour sa personne sont renforcés encore, dans les circonstances présentes, par ceux qui m'attachent si fortement à tout ce qui l'accompagne dans le passé qu'il nous rappelle. Il y a là des souvenirs précieux par lesquels revivent en quelque sorte des choses mortes aujourd'hui qui nous étaient chères, et que nous ne pouvions pas nous croire condamnés à voir si brusquement anéantir. Ces souvenirs ne sont pas sans amertune ; ils nous attirent cependant et peuvent légitimement nous retenir. Le confrère que nous regrettons y a sa place au milieu des hommes qui ont bien mérité du pays. Sa figure est à jamais fixée dans cette galerie de bons Messins dont la mémoire doit être plus que jamais conservée.

I.

M. Durutte n'appartenait pas à la ville de Metz par sa naissance ; mais il était venu à elle par un libre choix, et il avait été adopté par la vieille Cité comme un de ses enfants. Il y a vécu au milieu de nous pendant quarante années, qui forment la plus grande et la meilleure partie de sa vie, intimement mêlé au développement de certains intérêts qui de notre temps avaient pris dans Metz un remarquable accroissement. Il s'y est trouvé associé au mouvement

Digitized by Google

d'idées qui a produit la constitution de nos écoles, de notre école de musique en particulier, qui a en même temps multiplié et animé nos ateliers de peinture, et fait éclore les sociétés vouées chez nous à la culture des arts ; mouvement décidé dans lequel une part importante revient à l'Académie qui en a grandement favorisé l'essor, et dont les résultats pleins de promesses nous rendaient si justement fiers et heureux.

M. Durutte était, disons-nous, étranger à Metz par sa naissance. En venant s'y fixer il y avait trouvé des souvenirs laissés par son père, qui avait exercé dans cette place un commandement militaire à la fin de l'Empire, mais qui n'avait fait cependant qu'y passer en quelque sorte. Le général comte Durutte, originaire de Douai, avait finalement adopté Ypres, comme son fils devait plus tard adopter Metz, pour s'y fixer. Il y est mort en 1827, après quelques années de retraite succédant à une glorieuse carrière de soldat.

Volontaire en 1792, parvenu rapidement aux grades supérieurs, général dès 1799, le père de notre ami appartenait à ce groupe de solides officiers que leurs commencements dans les armées du Nord et du Rhin, sous la conduite des émules et des rivaux de Bonaparte, avaient tenus pour la plupart en dehors des préférences du souverain, et qui devaient les succès de leur vie militaire à la seule pratique du devoir, à leur mérite et à leur courage. Aux jours du malheur, Napoléon disait du général Durutte : « Je « n'ai jamais fait de bien à cet homme-là, Metz est « toujours à nous. » L'empereur faisait ainsi allusion aux défections récentes de gens comblés de ses faveurs, en même temps qu'à la situation de la ville

Digitized by Google

de Metz, où commandait le général Durutte, et qu'on lui disait faussement s'être rendue. On était en 1814; le grand mouvement de retraite de 1813 avait amené à Metz le général Durutte, un des divisionnaires de la Grande Armée, et l'y avait momentanément arrêté. Il s'y trouvait pourvu d'un commandement, au début du blocus soutenu alors dans cette ville par un faible contingent de soldats convalescents, associé à une garde nationale pleine de patriotisme; garnison improvisée à laquelle ce chef intrépide avait inspiré une attitude résolue, dont notre ville a gardé un souvenir qui la rend justement fière [1]. Le fils du général Durutte retrouvait très vivantes à Metz ces impressions, une douzaine d'années plus tard, quand il y arriva pour la première fois. Il était encore enfant à l'époque où s'accomplissaient les faits que nous venons de rappeler.

Le général Durutte avait été créé baron de l'empire après Wagram en 1809, et comte après Lutzen et Bautzen en 1813. Au commencement de sa carrière, il était chef d'état-major d'une division qui avait

[1] Le général comte Durutte a commandé à Metz du mois de mars 1814 au mois d'avril 1815. Il avait été précédé dans cette situation par le général baron Roget (1807—1814), et il y eut pour successeur le général Lanusse (avril — septembre 1815). Pendant la campagne de France, à la fin de l'hiver de 1814, le général Durutte sortit de Metz le 24 mars, sur l'ordre de Napoléon, pour aller dans les places du voisinage recueillir les troupes de garnison destinées à renforcer l'armée d'opération. Pendant son absence le général Richter l'avait remplacé dans la ville où il rentra le 7 avril, et où il resta enfermé ensuite, jusqu'après le départ des armées étrangères qui n'y pénétrèrent pas. L'année suivante, après avoir remis le commandement de Metz au général Lanusse, le général Durutte prenait part à la campagne brusquement terminée par la bataille de Waterloo, où il fut grièvement blessé. Il vécut encore après cela une douzaine d'années dans la retraite, jusqu'à sa mort à Ypres le 18 août 1827.

Digitized by Google

enlevé et occupé Ypres en 1794. Nous ne savons pas s'il existe quelque rapport entre ce fait et le mariage du jeune officier français dans cette ville, quelques annés plus tard. L'alliance qu'il y contracta ainsi avec une famille considérée du pays, la famille Demeezemaker, décida en tout cas des liens qui, par la suite, l'attachèrent et le fixèrent définitivement à Ypres. C'est là que naquit notamment son fils aîné Camille, notre ancien confrère ; c'est là que vivent encore aujourd'hui une fille laissée par lui non mariée et un second fils, M. le baron Durutte, dont les enfants continuent la famille en Belgique. Quant à l'aîné, qui vient de mourir, il avait eu un fils mort en bas âge ; il avait eu aussi et il avait conservé deux filles, entrées par leur mariage dans des familles nouvelles. Il n'a laissé aucun héritier de son nom.

François-Antoine-Camille Durutte, à qui devait revenir après son père le titre de comte de l'Empire, est né à Ypres le 15 octobre 1803. Nous n'avons rien à dire de son enfance : nous savons seulement qu'il fut élève de Sainte-Barbe et de Louis-le-Grand, et que, se destinant à l'état militaire, il avait travaillé pour entrer à l'École polytechnique, où il fut admis dans la promotion de 1823. Il en sortait en 1825, et arrivait alors comme élève sous-lieutenant à l'École d'Application de Metz. Après les deux années d'étude réglementaires, il quittait cette école en 1827, avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie, et donnait presqu'aussitôt sa démission. Il venait de perdre son père mort le 18 août 1827, et dans cette année même il se mariait. La famille à laquelle il s'unissait ainsi était, comme la sienne, une des grandes familles

Digitized by Google

militaires du premier empire. Il épousait une fille du général comte Espagne, tué à la bataille d'Essling en 1809, dont la veuve et les enfants s'étaient fixés à Mey, dans le voisinage immédiat de la ville de Metz. Comme le général Durutte, le général Espagne avait été simple soldat, et comme lui il s'était élevé, par son mérite, aux plus hauts grades. Les enfants de ces braves étaient dignes l'un de l'autre.

L'année 1827 a, comme on le voit par ce qui vient d'être dit, le caractère d'une date mémorable dans la vie de M. Durutte. Au cours de cette année il avait perdu son père, il avait quitté le service et il s'était marié. Il se pourrait que ces trois faits ne fussent pas sans quelque connexion entre eux ; nous ignorons ce qui en est. Toujours est-il que très jeune, — il n'avait que vingt-quatre ans, — notre ancien confrère se trouvait désormais affranchi de tout devoir professionnel et absolument libre de disposer de son temps comme de ses facultés. Il allait les consacrer dès lors à ce qui a été l'objet des travaux de toute sa vie, à la Musique. Est-ce pour occuper les loisirs qu'il venait de se donner que M. Durutte entrait dans cette voie ? Ne serait-ce pas plutôt pour se procurer la facilité de la parcourir librement qu'il aurait inopinément renoncé à la carrière qu'à ce moment il abordait à peine ? On peut se poser la question. Des deux solutions qu'elle comporte, c'est à la seconde que nous inclinerions. Nos conjectures sur ce point sont, croyons-nous, justifiées par la décision avec laquelle, dès le début, on voit M. Durutte prendre immédiatement son parti à cet égard, et par la constance avec laquelle il y a persisté jusqu'au bout, après l'avoir une fois adopté.

Digitized by Google

Le goût prononcé de M. Durutte pour la musique datait de loin. C'était un don de naissance qu'il tenait de son père, le général Durutte, bon musicien lui-même. Le fils ne faisait que suivre un instinct héréditaire en se livrant à la culture de cet art. A l'École polytechnique, les études qui le captivaient surtout étaient celles qui pouvaient l'en rapprocher, celles concernant l'acoustique, notamment. Dulong, le professeur de physique, lui accordait une estime particulière pour le succès avec lequel il cultivait cette branche de l'enseignement. Choron, ancien élève de l'École, entraîné de même et plus engagé déjà dans les voies de l'art, avait pris aussi le jeune adepte en amitié. Quant à lui, il avait recruté parmi ses camarades les éléments d'un orchestre dont il était naturellement le chef, « le petit chef » comme on l'appelait à cause de sa petite taille. Après avoir cultivé la musique en amateur, il allait maintenant en aborder l'étude et la pratique en Artiste.

Metz, la vie de famille et la culture de l'art, tels sont les horizons nouveaux et définitivement fixés de l'existence de M. Durutte, à partir de ce jour. Ses travaux dans ces conditions ne déviaient pas autant qu'on pourrait le croire, nous allons le montrer, de la direction toute scientifique de ses études antérieures. Ils étaient au contraire expressément ramenés à celle-ci en plus d'un point. M. Durutte était par-dessus tout attaché aux choses de science. Il se sentit même, à un certain moment, sollicité par l'attrait des observations astronomiques. Il alla jusqu'à installer à la campagne un petit observatoire pour s'y livrer plus commodément. Il n'abandonnait pas pour cela néanmoins la musique, et finalement il s'y est

Digitized by Google

consacré sans partage. La musique à laquelle il vouait sa vie n'était pas, hâtons-nous de le dire, le maniement plus ou moins perfectionné de la voix ou de l'instrument, la pratique de l'art en virtuose; c'était l'étude plus relevée de la composition, dans ses réalisations aussi bien que dans sa théorie : et pour ce qui est de celle-ci, c'étaient les spéculations scientifiques surtout qui le préoccupaient. Expliquons-nous.

La musique est la discipline des sons soumis à des combinaisons de succession et de simultanéité capables, en frappant les sens, d'atteindre le sentiment et de le saisir dans ce qu'il a de plus vif et de plus délicat. Le goût, pur instinct, don naturel qui n'est pas également départi à tous, est le guide le plus sûr pour arriver à ce noble résultat. Un rôle analogue lui appartient dans tous les arts. Pour certains d'entre eux, pour la musique en particulier, afin d'en faciliter et d'en fixer la pratique, un corps de préceptes a été déduit de l'observation des procédés employés dans leurs ouvrages par les maîtres. Les théories constituées ainsi empruntent à cette origine un caractère plus ou moins arbitraire. On a parfois tenté de corriger ce défaut, en leur donnant pour soutien l'autorité de lois naturelles ou rationnelles pouvant s'y adapter, avec les développements dont elles sont susceptibles. Telles sont les spéculations scientifiques dont nous avons voulu parler.

Captivé par les charmes de l'art dont l'attrait agissait vivement sur lui, M. Durutte s'est livré avec passion au plaisir d'exécuter, d'entendre ou de lire de la musique; et il en a écrit aussi beaucoup lui-même. Mais c'est la recherche et l'exposition des lois

Digitized by Google

de la composition qui l'ont occupé principalement, dans les termes que nous venons d'indiquer. A côté de pièces musicales nombreuses qui ne sont pas sans mérite, il a laissé des ouvrages théoriques qui forment la partie la plus originale, la partie essentielle de son œuvre.

M. Durutte avait été frappé des imperfections que nous avons signalées tout-à-l'heure, dans les traités composés jusqu'alors sur ces matières d'après ce qu'avaient fait antérieurement les maîtres sous l'inspiration du goût. Il n'était pas le premier à qui l'esprit scientifique eût suggéré la pensée que ces inspirations du goût sont nécessairement dominées par des lois naturelles, et que la connaissance de ces lois procurerait, en premier lieu, un criterium pour juger la valeur de créations dans lesquelles le sentiment d'un maître même peut quelquefois s'égarer, et fournirait ensuite les principes d'une théorie capable de suppléer jusqu'à un certain point l'inspiration, au profit de ceux qui n'en ont pas reçu naturellement le don. M. Durutte, en un mot, a voulu asseoir sur un fondement rationnel des théories qui, sans cela, sont purement empiriques. D'autres avant lui se sont déjà essayés à cette réforme ; d'autres après lui la tenteront encore à leur manière, ses conclusions fussent-elles la vérité même, ce dont nous ne nous permettons pas de juger. Nous reconnaissons notre incompétence pour le faire ; et sans renoncer à dire dans l'occasion notre opinion, nous n'entendons pas faire autre chose ici qu'exposer ce qu'ont été sur ces matières les idées et les travaux du théoricien, laissant à de plus éclairés le soin de prononcer un arrêt décisif sur ce que peuvent valoir en définitive ses conceptions.

Digitized by Google

M. Durutte visait à la réforme de la science musicale. La tâche qu'il s'imposait ainsi le mettait en présence de deux méthodes pour l'accomplir : la méthode analytique et la méthode synthétique. Dans la première, partant des données que fournit l'expérience, l'observateur cherche par l'analyse à dégager de l'examen et du rapprochement des faits les principes qui les dominent, pour déduire ensuite de ces principes la synthèse scientifique tout entière. Telle est la méthode analytique ou expérimentale. L'autre méthode prend son point de départ dans des axiomes dont la raison s'empare à priori et par une vue en quelque sorte directe. C'est la méthode synthétique. La première est celle des sciences physiques, la seconde, celle par excellence des sciences mathématiques.

Les deux méthodes analytique et synthétique ont été l'une et l'autre appliquées chacune de leur côté à la constitution de la science musicale. Il y a de bonnes raisons de croire que la première, la méthode des sciences physiques, est celle qui s'y adapte le plus naturellement. On a pu cependant, non sans quelques motifs, essayer d'y employer l'autre également, la méthode des sciences mathématiques. Les phénomènes musicaux, en effet, ont pour éléments des sons ; et les sons résultant de la vibration des corps peuvent toujours se ramener à des quantités représentées par des nombres. Or, les nombres sont du domaine des mathématiques, et relèvent des méthodes qui leur sont propres.

Ces considérations expliquent la tendance qu'ont eue certains esprits à traiter la musique par la méthode directement synthétique, par la méthode des

Digitized by Google

sciences mathématiques. Il s'en est trouvé même qui ont prétendu étendre l'application de ces procédés à toutes les connaissances humaines, quelles qu'elles fussent, répudiant absolument l'emploi de la méthode analytique, et dédaignant tout résultat obtenu par elle. On peut assurément, sans être taxé d'outrecuidance, condamner comme chimérique une pareille prétention. Quelques-uns cependant ne la jugent pas inadmissible. Déclarant que la matière des mathématiques ne diffère pas autant qu'on pourrait le croire de ce qui fait l'objet des autres sciences, ils remontrent que dans celles auxquelles s'attache la qualification de sciences exactes, encore bien que les axiomes primordiaux soient à priori révélés à la raison, et que les plus simples soient même purement de sens commun, beaucoup pourtant d'un ordre plus relevé ne sont susceptibles d'être saisis ainsi, que par quelques esprits particulièrement doués des aptitudes nécessaires. Ils ajoutent enfin, ce qui leur semble naturel, qu'à un moindre nombre encore d'esprits plus subtils, parmi ceux-ci, peut bien avoir été réservé le privilége d'atteindre les axiomes transcendants qui dominent toute connaissance, et d'où se déduit la science, à quelque sorte de faits qu'elle s'applique.

Nous ne disons pas, loin de là, qu'il en soit ainsi. Nous disons seulement comment il a pu paraître à quelques-uns que cela fût. C'est une illusion, sans doute. Elle a été proposée de notre temps par un novateur hardi — nous le nommerons tout à l'heure — et acceptée par quelques adeptes, par M. Durutte entre autres, comme nous le dirons aussi un peu plus loin. On voit à quelles subtilités métaphysiques

Digitized by Google

ses travaux l'ont conduit. C'est là un effort d'esprit digne d'attention, et qu'il est permis de considérer, quoiqu'il en soit au fond et quoiqu'on en pense, comme infiniment respectable.

II.

Les idées générales ont fort préoccupé M. Durutte dans ses études. Ses travaux cependant avaient un objet spécial très particulier, la musique. Il a mis beaucoup de son propre fond dans ce qu'il a conçu à son sujet, dans ce qu'il en a écrit et publié ; mais il n'était pas homme à ne croire qu'à lui-même, et à repousser systématiquement ce que d'autres pouvaient lui proposer qui lui parût acceptable. Sa droiture et sa sincérité le rendaient au contraire accessible à tout ce qui lui semblait offrir, de quelque part que cela vint, le caractère de la vérité. Dans ces dispositions, il a rencontré deux hommes qui ont exercé sur la direction de sa pensée et sur ses conceptions une grande influence, Barbereau et Wronski, dont il convient de dire quelques mots, pour donner une idée de leur œuvre et pour éclairer par là celle de M. Durutte lui-même, que nous avons surtout en vue. Barbereau s'est appliqué à la théorie de la musique, Wronski était un mathématicien.

Barbereau était de quelques années plus âgé que M. Durutte. Né en 1799, admis au Conservatoire en 1810, il y avait remporté, à 25 ans, en 1824, le 1er grand prix de composition musicale. Après trois années de voyages en Italie et en Allemagne, fruit de ce premier succès, il revenait vers 1827 à Paris, où

Digitized by Google

sans s'arrêter longtemps à la pratique de son art, comme compositeur et comme chef d'orchestre dans plusieurs théâtres, il ne tardait pas à se livrer exclusivement aux études théoriques et à l'enseignement. Élève de Reicha, qui prétendait devoir beaucoup aux méthodes algébriques, il se met lui-même, nous dit-on, à étudier alors les mathématiques. On voit de quelle nature étaient ses tendances scientifiques. A cette date, sinon un peu plus tôt déjà, pourraient remonter ses premières relations avec M. Durutte, qui disait avoir reçu de lui des leçons, des leçons de composition nécessairement, et qui peut-être lui en avait donné lui-même, en retour, dans l'ordre des connaissances toutes différentes qu'il avait, pour son compte, cultivées spécialement à l'École polytechnique ; celles-ci correspondant à des études où Barbereau paraissait, comme nous venons de l'indiquer, disposé à entrer.

Nous ignorons, nous ne saurions dire ce que, dans cet échange d'idées, Barbereau a pu prendre de M. Durutte ; mais celui-ci nous fait connaître ce qu'il a reçu lui-même du professeur de composition. Il nous apprend que, l'encourageant dans ses travaux, à propos de la théorie des accords qu'il s'étudiait à fixer, Barbereau lui recommandait à un certain moment d'asseoir cette théorie, nous aurons occasion de le rappeler plus loin, sur l'échelle des quintes, à laquelle lui-même il avait donné une place importante dans ses propres conceptions. M. Durutte, de son côté, put faire entendre dès lors à son ami ce que plus tard, rendant compte d'un de ses ouvrages, il dit à l'occasion des mathématiques et de la langue qu'on y parle, « ce langage austère qui ne trompe

Digitized by Google

« jamais, » ce sont les termes dont il se sert, « et qui « sait exprimer en quelques lignes et les lois des « astres, et celles plus cachées qui président aux « ondulations lumineuses de l'éther et aux vibrations « des corps sonores. » On voit poindre dans ces appréciations une tendance vers certaines spéculations scientifiques auxquelles M. Durutte devait se livrer bientôt, mais dont l'heure n'était pas encore venue à ce moment. « Barbereau, » ajoute-t-il « alors, « étudia l'acoustique, puis, à son tour, interrogea la nature, et fut récompensé de ses efforts « par la découverte d'un principe général embrassant « et reliant tous les faits harmoniques [1]. »

Barbereau, qui était avant tout un praticien en musique, ne sort pas, on le voit, de la méthode expérimentale; et ses excursions dans le domaine des mathématiques ne le portent pas plus loin qu'à tenir compte des phénomènes acoustiques, et à revêtir l'exposition de ses idées de quelques formes empruntées à l'appareil rigoureux des sciences exactes. C'était peu; c'était trop déjà vis-à-vis des musiciens, généralement imbus de préjugés, au point de vue de leur art, contre tout ce qui semble par son essence lui être originairement étranger. Quand mourut Reicha, en 1836, Barbereau se proposa vainement pour lui succéder comme professeur au Conservatoire. Son mérite incontesté, sa science reconnue et les preuves qu'il en pouvait donner lui garantissaient le succès dans un concours. Chérubini, directeur du Conservatoire, décida pour y obvier qu'il n'y aurait pas de concours ; et Barbereau ne fut pas nommé à la chaire vacante.

[1] *Revue de Metz*, 1845, partie I, p. 252.

Digitized by Google

Il revient alors à ses études et à ses travaux tout personnels. Le résultat en est finalement la publication de deux ouvrages, le *Traité théorique et pratique de composition musicale*, dont la première partie a été donnée en 1845, le mémoire ensuite intitulé *Études sur l'origine du système musical*, publié en 1852. Barbereau avait découvert, dit M. Durutte, la loi de la tonalité, d'où découle la constitution de la gamme [1]. Cette loi, telle que la concevait Barbereau, avait pour fondement l'échelle des quintes, établie elle-même sur des données fournies par l'acoustique. L'auteur a été sur ce point attaqué par Fétis. M. Durutte a défendu son ami, non-seulement dans un écrit spécial publié par la *Revue de Metz* en 1845 et répandu en tirage à part, mais encore dans plusieurs passages de ses propres ouvrages. Voilà ce qu'ont été les relations de M. Durutte avec Barbereau. Disons maintenant ce qu'ont été celles qu'il a entretenues d'un autre côté avec Wronski.

Wronski était un homme de l'autre siècle. Il avait 25 ans déjà quand Durutte venait de naître. Il était lui-même né en 1778 à Posen. Après avoir combattu fort jeune sous Kosciuszko, et servi ensuite dans l'armée Russe, où avant l'âge de 20 ans il était investi déjà d'un grade d'officier supérieur, il avait quitté l'état militaire pour se livrer entièrement à l'étude. Il se rend alors en Allemagne, puis en France où il était fixé dès l'année 1800, et d'où il ne s'est plus guère écarté depuis cette époque jusqu'à sa mort en 1853. Novateur hardi jusqu'à la témérité, il part de l'étude des mathématiques et se cantonne dans

[1] *Esthétique musicale*, Introd., p. I.

Digitized by Google

les régions transcendantes de l'analyse, à des hauteurs qui donnent le vertige et inspirent la méfiance. De là il fait dans toutes les directions des excursions où il aborde non-seulement les diverses branches des connaissances humaines, mais le régime social, les religions même et la politique, pour les soumettre également, avec une hardiesse qui confond, à l'autorité d'une métaphysique rigoureuse, et à la discipline des formules mathématiques.

Hoëné Wronski, médiocrement pourvu ce semble du sens pratique, a mené une vie précaire, indifférent à la fortune qu'il n'a tentée, paraît-il, qu'une seule fois, par un coup d'audace où il a échoué, et après lequel il n'y est plus revenu. Il avait, en 1818, intenté un procès qu'il perdit, à un riche particulier de qui il réclamait 200,000 francs d'honoraires pour des leçons. Il a beaucoup écrit. L'inventaire seul de ses ouvrages suffirait pour donner, par leurs titres, une idée du caractère de ce génie singulier. L'infini et l'absolu y entrent comme des données ordinaires, avec un cachet prononcé de mysticisme. Ils ont pour couronnement une publication commencée en 1847, terminée après la mort seulement de l'auteur, sous le titre de *Messianisme*, avec ce sous-titre, *Réforme absolue du savoir humain;* ouvrage bizarre où le novateur expose et applique une formule qu'il appelle *la loi de création* découverte par *la philosophie absolue*.

Dédaignant les armes insuffisantes à ses yeux de l'observation, Wronski prétendait faire découler la connaissance en toutes choses des développements d'une formule mathématique, dont les termes étaient fournis à priori par la raison seule, et dans laquelle les

Digitized by Google

données spéciales n'entraient que comme des éléments secondaires. Cette prétention de subordonner la science à des vues conçues à priori a été, nous l'avons dit, acceptée par M. Durutte et il en a fait la loi de son principal ouvrage, pour la forme au moins, sinon pour le fond, comme nous le montrerons. Wronski a pu dépasser dans ses conceptions métaphysiques les limites imposées par la prudence; il a pu, dans ses déductions, abuser des ressources de l'analyse mathématique; il a pu introduire celle-ci dans un domaine qui ne lui appartient pas; il faut bien cependant qu'il y ait eu après tout dans son œuvre autre chose que des témérités, et qu'il s'y trouve des parties qui s'imposent par une valeur réelle. Chargé de rendre compte à l'Institut d'un travail présenté par cet homme singulier, le célèbre Lagrange disait en 1810 à ce corps savant, dans un rapport que Lacroix avait signé avec lui : « Ce qui « a frappé vos commissaires dans le mémoire de « l'auteur, c'est qu'il tire de sa formule toutes celles « que l'on connaît pour le développement des fonc- « tions (c'est-à-dire toutes les mathématiques mo- « dernes), et qu'elles n'en sont que des cas parti- « culiers[1]. »

Depuis plus de vingt ans déjà, M. Durutte était en rapport et en échange de lettres avec Barbereau; ses doctrines musicales étaient à peu près fixées, d'accord avec celles de l'éminent professeur, quand vers 1850 commencent ses relations avec Wronski, déjà vieux et malheureux. Le mérite du savant étranger était contesté par des contradicteurs pas-

[1] Citation de M. Durutte dans son *Esthétique musicale*, Introd. p. 52".

Digitized by Google

sionnés. Il vivait assez isolé et dans la gêne. M. Durutte, parlant de ces relations dans l'Introduction de son *Esthétique*, nous apprend quels en ont été et l'occasion et les débuts. Lui-même les recherche, et ses avances sont accueillies avec un certain empressement. C'est par ses vues métaphysiques pour une bonne part, il ne nous le laisse pas ignorer, que l'audacieux novateur l'attirait. M. Durutte avait lu, dit-il, avec grand intérêt, dans la *Revue progressive*, les articles de Messieurs Francis Lacombe, A. Constant et Henri de Bagnols sur les travaux philosophiques de Wronski, et en outre il avait relevé dans le *Dictionnaire des Sciences mathématiques* de Montferrier des indications qui lui avaient fait comprendre, dit-il, l'immense portée de ses travaux. Ces impressions avaient fait naître en lui un vif désir de connaître le vieux philosophe. Il s'était décidé à lui écrire. La réponse ne s'était pas fait attendre ; elle était engageante, pour ne pas dire plus.

Précisons les faits. M. Durutte avait envoyé, vers la fin de 1849, une note sur son système de la génération des accords, fondement déjà établi de sa théorie musicale. Wronski ripostait immédiatement à cette communication en lui écrivant dès le 3 janvier 1850 : « J'ai reçu votre savante lettre du 27 décembre der- « nier ; j'y ai admiré la genèse ou la génération « créatrice des accords musicaux. C'est un chef- « d'œuvre qui vous fait beaucoup d'honneur. Je ne « puis, dans ce moment, vous envoyer tout ce que « je désire vous faire parvenir. Je me borne à vous « adresser, en attendant, un petit extrait de mon « *Apodictique*, pour vous faire connaître la vraie

Digitized by Google

« gamme diatonique tant cherchée inutilement, et « qui doit maintenant vous servir de base dans tous « vos calculs acoustiques... Cette gamme absolue « est engendrée à priori par la loi de création... La « *loi de création*,... principe de cette haute philoso- « phie de la musique est découverte par la philoso- « phie absolue elle-même, formant le *Messianisme ;* « et elle a déjà présidé à la réforme définitive des « sciences mathématiques et à celle des sciences « historiques [1]. »

M. Durutte était assez préparé par ses précédentes impressions pour accepter sans méfiance ces déclarations singulières, qui à d'autres eussent pu paraître au moins aventurées. L'approbation flatteuse donnée en même temps à son travail était faite pour le toucher beaucoup. Il était dès lors définitivement acquis à l'homme, éminent à ses yeux, de qui elle partait. Rien ne devait plus dès lors modifier ce sentiment, dans lequel M. Durutte est resté inébranlable. Et, lorsque cinq ans plus tard parut l'ouvrage consacré à l'exposition de son système musical, l'*Esthétique*, Wronski étant mort à cette époque, le livre portait sur son frontispice cette dédicace : « A la mémoire de Hoëné Wronski,... auteur de la « *Réforme absolue du savoir humain.* »

A la suite du début caractéristique dont nous venons de rendre compte, les relations entre Wronski et M. Durutte prennent une grande activité. Notre ancien confrère possédait, disait-il, une centaine de lettres de son savant correspondant, écrites à partir de ce moment, dans l'espace de trois ou quatre

[1] La lettre du 5 janvier 1850 de Wronski est caractérisque. M. Durutte la donne dans l'Introduction de son *Esthétique musicale*, p. 52".

Digitized by Google

années. Il avait eu de plus avec lui d'assez fréquentes rencontres, « de longs et intimes entretiens, » dit-il quelque part. Un jour même il l'attire à Metz où il essaie de le fixer près de lui [1]. On a des

[1] Wronski est venu à Metz en 1850 sur l'invitation de M. Durutte, et il y a passé plus d'une année. Pendant le séjour qu'il y a fait, il y a publié l'écrit intitulé : *Les Cent pages décisives. Pour S. M. l'empereur de Russie, roi de Pologne — à Metz au dépôt général des ouvrages Messianiques, à la librairie de M. Alcan, rue de la Cathédrale*, 1. — 15 *août* 1850 (1 vol. in-4° de 100 pages, imprimé par Ch. Dieu et V. Maline, place Chappé, 1 bis). Parurent ensuite 1° *Supplément aux Cent pages. Salut providentiel du monde civilisé, spécialement de l'occident ou de la France* (in-4°, p. 101 à 116); 2° *Une page à ajouter aux Cent pages décisives* (in-4°, un feuillet non paginé). Ces deux derniers articles avaient été imprimés à Metz comme les *Cent pages*. En même temps et de la même manière furent encore publiés : *Avis* et *Deuxième avis* (in-4°, au recto et au verso d'un feuillet non paginé). Dans le premier avis, daté de Metz 1er août 1850, l'auteur rappelait un *Prospectus* publié à Metz également pour annoncer l'ouverture dans cette ville de conférences gratuites « sur les cinq classes fondamentales du savoir humain, » et il ajoutait que ces conférences étaient retardées par la publication de deux suppléments au Prospectus. Le second avis, daté de Metz 20 octobre 1850, annonçait la remise de l'ouverture des conférences en question au 25 novembre. Ces diverses publications sont toutes sans nom d'auteur. Les conférences annoncées eurent lieu effectivement en novembre, décembre 1850, et janvier 1851. Elles s'arrêtèrent en présence de contradictions inattendues qui surprirent et contrarièrent vivement Wronski, et qui paraissent l'avoir réduit au silence; à en juger par une brochure restée, croyons-nous, sans réponse, où ces objections sont exprimées avec une certaine vivacité par le colonel Goulier, alors capitaine du Génie, intitulée : *Preuves données à M Hoëné Wronski, que sa loi fondamentale de la mécanique céleste est identique avec la loi de Newton, et que la démonstration à priori de cette loi, qu'il a donnée à l'hôtel de ville de Metz, dans sa conférence du 4 décembre* 1850 *et dans la conférence suivante, est fausse* (in-8° de 20 pages). — Nous dirons en passant qu'il existe de Wronski un portrait de ce temps tout-à-fait remarquable. C'est un pastel de notre peintre Maréchal, exécuté à Metz en 1850 ou 1851 pour M. Durutte, qui l'a transmis à ses enfants. Ce portrait est aujourd'hui conservé à Metz, chez Mme Saur, une des filles de notre ancien confrère. Le personnage y est représenté aux trois quarts de nature à peu près, en simple buste, avec la figure de face. C'est, comme peinture, un véritable chef-d'œuvre; et la ressemblance

Digitized by Google

raisons de penser que son estime et son admiration ont pu se traduire quelque fois par des témoignages matériels d'intérêt que la situation toujours gênée du vieux savant rendait particulièrement opportuns ; et l'on sait que, à la mort de celui-ci, M. Durutte qui n'était pas riche vint efficacement au secours de sa veuve. Ces actes sont très honorables pour notre ancien confrère. On nous pardonnera de les révéler. Ce sont pour notre thèse des arguments. Ils prouvent en effet, avec la chaleur des sentiments de celui qui en est l'auteur, l'entière bonne foi de ses opinions en ce qui touche Wronski et son œuvre. Ce dernier meurt à Neuilly le 9 août 1853. Il avait institué M. Durutte son exécuteur testamentaire, et il lui avait légué un traité inédit intitulé *Philosophie absolue de la musique*. C'est l'ouvrage que l'auteur appelait dans sa lettre du 3 janvier 1850 « mon *Apodictique*, » et d'où il avait extrait la fameuse gamme diatonique ou acoustique dont il avait alors fourni à M. Durutte la formule.

Wronski laissait encore d'autres ouvrages inédits, à la publication desquels concourut avec zèle M. Durutte, en y contribuant de ses deniers, et en associant en outre pour cet objet son labeur à celui d'une autre personne non moins dévouée que lui à la mémoire du maître [1]. Il s'agit de Mademoiselle Bathilde

en est frappante, au dire de ceux qui ont connu Wronski. Nous ne croyons pas qu'il existe de sa personne aucun autre souvenir de cette importance, si nous en jugeons par une petite miniature dénuée de caractère qui le représente jeune encore, et dont sa veuve a joint la photographie à l'un des volumes de ses œuvres posthumes. C'est ce qui nous engage à donner ici cette indication.

[1] Ces publications posthumes sont au nombre de cinq. Elles sont accompagnées d'Introductions et de Préfaces de M^lle^ Bathilde Conseillant,

Digitized by Google

Conseillant, sa fille adoptive, qui a pieusement appliqué à cette œuvre, avec les fonds produits par une souscription [1], une partie de la somme payée par le comte Dzialynski pour l'acquisition des manuscrits de mathématiques laissés par Wronski. M. Durutte, qui habitait Paris à ce moment, allait journellement à Vaugirard corriger avec Mademoiselle Conseillant les épreuves de ces publications.

On entrevoit déjà, d'après ce qui vient d'être dit, quel genre d'influence ont pu avoir sur les idées de M. Durutte les deux hommes auxquels il a successivement accordé sa confiance; et l'on peut soupçonner, quoi qu'il ait fait comme nous le dirons pour donner le change à cet égard, quelle part revient en réalité à chacun d'eux dans les conceptions et dans les conditions d'exécution qui caractérisent son œuvre. Il a connu d'abord Barbereau, le savant théoricien, et longtemps après seulement Wronski, le mathématicien, le philosophe. Son système était conçu et arrêté sous l'inspiration du premier, avant même qu'il eût rencontré le second, à qui nous le voyons en adresser la formule essentielle et fondamentale, au début de ses relations avec lui. Mais l'œuvre n'a reçu sa forme définitive, celle sous laquelle en a été faite la publication, qu'après de longs et intimes rapports de l'auteur avec ce dernier.

et intitulées : *Développement de l'humanité*, 1861; *Propédeutique Messianique*, 1853 et 1875; *Messianisme*, 1876; *Prospectus de philosophie absolue*, 1878; *Sept manuscrits inédits de* 1803 *à* 1806, 1879.

[1] On trouve sur la liste de cette souscription trente-cinq noms seulement, parmi lesquels ceux de Don P., savant, Brésil (Don Pedro, empereur du Brésil), d'Yvon Villarceau membre de l'Institut, du comte Camille Durutte, de Lagrange de l'Observatoire de Bruxelles, de Gevaërt directeur du Conservatoire de Bruxelles, de Gounod, de Jules Favre, etc.

Digitized by Google

La double influence de ses inspirateurs et la part de chacun d'eux, soit pour le fond, soit pour la forme, dans ses travaux, se reconnaissent mieux encore à l'examen de l'ouvrage lui-même.

Il faut dire en quoi consiste cet ouvrage et comment il a été composé. Nous parlerons d'abord de la théorie musicale de M. Durutte et de sa formation, puis du livre et des autres modes de communication qu'il a consacrés à son exposition, de quelques-unes des applications ensuite qu'il a faites de cette théorie, ainsi que des adhésions et des polémiques dont elle a été l'objet.

III.

L'harmonie, à l'étude de laquelle M. Durutte s'était voué, est la science des accords ou agrégations de sons. C'est la théorie qui régit la formation de ces accords et leur enchaînement, leur constitution et leur résolution ; c'est-à-dire leur introduction et le passage de l'un à l'autre dans les compositions musicales. Nous avons dit ce que M. Durutte pensait des traités d'harmonie les plus accrédités, dans lesquels il ne trouvait que des corps de doctrine dénués de tout caractère vraiment scientifique, des recueils de préceptes formulant sèchement soit des recommandations, soit des prohibitions, sans autre sanction que la pratique habituelle, avec des singularités, des exceptions, des contradictions que rien n'expliquait : produits d'un empirisme dépourvu de tout principe régulateur. Sous l'appareil d'une disposition méthodique plus ou moins heureuse de ces préceptes, si-

Digitized by Google

gnaler ce que d'autres avaient fait, interdire ce que leur exemple ne consacrait pas, telle était au fond à peu près toute la doctrine. Notre ancien confrère ne méconnaissait pas, du reste, la valeur et la raison d'être d'un tel état de choses, le seul possible avant la constitution d'une science proprement dite. « La « méthode empirique n'implique nullement l'idée de « charlatanisme, dit-il à cette occasion... Cette mé« thode est non-seulement légitime, mais elle est « nécessaire, aussi longtemps qu'une loi rationnelle « n'a pas été produite [1]. »

Cette loi rationnelle, c'est là ce que M. Durutte se proposait de chercher et de fixer. Il s'agissait pour lui « non de détruire, » il l'affirme en ces termes, « ce qui a été fait et bien fait par ses devanciers.., « (mais)... de fonder rationnellement les règles éta« blies jusqu'à ce jour d'après la seule observation « des faits, c'est-à-dire au moyen de la méthode « empirique [2]. » Et ailleurs : « Cet ouvrage, dit-il « en tête de son traité, a pour objet d'élever à la « hauteur d'une science exacte la théorie harmo« nique, qui n'est encore basée sur aucun principe « absolu [3]. » Dans un autre passage il ajoute : « Wronski, en calculant la véritable gamme acous« tique, et Barbereau en signalant l'importance de « l'échelle des quintes, pour l'explication des faits « musicaux, nous avaient ouvert la voie dans la« quelle nous nous sommes engagé résolument.... « C'est en nous appuyant sur les principes philoso« phiques de l'illustre auteur de la *Réforme absolue*

[1] *Technie harmonique*, p. 53, note.
[2] *Ibid.*, Avant-propos, p. III.
[3] *Esthétique musicale*, Introd., p. I.

Digitized by Google

« *du savoir humain* (Wronski), que nous avons pu « déterminer les lois rationnelles du système musi- « cal [1]. »

Nous venons de citer les paroles de M. Durutte. Elles semblent donner le pas à Wronski sur Barbereau pour ce qu'il doit à l'un et à l'autre ; ce qui n'est pas tout à fait exact suivant nous. Précédemment déjà nous avons dit deux mots de cette appréciation ; nous y reviendrons avec plus de détails pour en fournir en quelque sorte la démonstration. Il convient auparavant de donner quelques explications sur l'œuvre elle-même du théoricien, et d'indiquer les phases par lesquelles a passé successivement le travail de ses conceptions.

Barbereau avait dès longtemps recommandé à M. Durutte de s'attacher surtout à l'échelle des quintes, fondement de sa propre théorie. Ce qu'on appelle ainsi est, on le sait, une série de quintes calculées suivant les lois de l'acoustique ; succession d'intervalles réguliers susceptible de se prolonger indéfiniment ; laquelle, sans être poursuivie bien loin, donne déjà une multitude de sons dépassant de beaucoup le nombre de ceux qui peuvent entrer dans la gamme diatonique, et sont nécessaires à sa formation. Renfermée dans de certaines bornes, cette suite de sons fournit, à différentes hauteurs en dehors de la portée musicale, tous ceux qui, ramenés d'octave en octave dans les limites de cette portée, servent à y constituer la gamme.

« Le point de départ de Barbereau nous parut in- « contestable, dit M. Durutte. Toutefois, nous com-

[1] *Technie harmonique*, Avant-propos, p. IV.

Digitized by Google

« prenions que, tout en considérant la quinte comme « l'élément principal du système harmonique, cet élé- « ment à lui seul ne pouvait suffire pour formuler la « *loi génératrice des accords*... La présence simul- « tanée de la tierce majeure et de la tierce mineure « au sein des deux accords parfaits, où elles repro- « duisent la quinte par voie d'addition, nous indi- « quait assez clairement que ces tierces sont bien « effectivement les éléments... qui, issus de la « quinte,... commencent avec elle le système général « des accords[1]. » M. Durutte avait conçu « la pos- « sibilité de relier, comme il le dit encore, en un « seul faisceau, non-seulement tous les accords « connus, mais encore tous les accords possibles[2]. »

C'est sous l'inspiration de ces considérations qu'il cherche et découvre dans les combinaisons indiquées au premier des deux passages que nous venons de citer, la loi génératrice des accords, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles est possible la coexistence musicale ou coordination harmonique des sons. Il fixe les termes de cette loi et il les rend par une formule dont il emprunte l'expression à la langue des mathématiques.

Nous avons conservé le souvenir de communications de M. Durutte, remontant à une époque où, sa théorie étant fixée déjà, le mode d'expression n'en était pas encore arrêté. Il pensait d'abord à y employer des figures géométriques, dans un système où les accords auraient été représentés par des polygones[3]. Il nous a montré et nous a expliqué alors

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. XXI.
[2] *Ibid.* Introd. p. XX.
[3] Il semble résulter d'indications fournies par M. Durutte dans un de

Digitized by Google

des constructions géométriques relatives à cette conception. Certaines expressions que nous trouvons dans un article de Fétis sur M. Durutte, sembleraient indiquer que le critique a connu quelque chose de cette tentative [1]. M. Durutte n'y a d'ailleurs pas persisté, et il s'est finalement arrêté à une formule algébrique donnant la structure de toute espèce d'accord. La notation de cette formule comprend, outre la fondamentale de l'accord, la somme des termes ou des sons qui le composent, plus les expressions numériques de la tierce majeure et de la tierce mineure, et deux nombres indéterminés dont les valeurs soient « compatibles avec l'état actuel du « système musical, » ce sont les expressions de l'auteur [2].

ses écrits, que cette conception serait fondée sur certaines analogies relevées entre la *constitution de la gamme* et l'*inscription des polygones réguliers dans le cercle*, quant au rôle que jouent également dans ces deux systèmes les nombres premiers. Ces particularités sont exposées au cours d'une explication des *nombres rhythmiques* donnée par M. Durutte à la suite de sa *Réponse à M. Fétis*, dans la *Revue d'Austrasie*, 1862 p. 332.

[1] « L'erreur des géomètres... etc. » dit Fétis (*Biogr. gén. des musiciens*, t. III, p. 91, col. 1, l. 1). « M. Durutte présente des milliers « d'accords constitués géométriquement, » dit-il encore (*Ibid.* p. 93, col. 1, l. 52).

[2] Voici dans quels termes, à la page XXII de l'Introduction de son *Esthétique musicale*, M. Durutte produit les éléments de cette formule qui est la clef de son système :

« Si l'on représente par $\varphi\, m\,(x)$ la somme des termes d'un accord composé de m sons, par x la fondamentale de cet accord, par t et t' deux « nombres entiers indéterminés, par $+\ 4$ la valeur numérique de la « *tierce majeure*, la *quinte* étant prise pour unité, et par $-\ 3$ la valeur « de la tierce mineure, les relations suivantes, très simples,

$$\varphi\, m\,(x) = m\,x + 4\,t - 3\,t' \ldots . \quad (\mathrm{A}\, m)$$

$$t + t' = \frac{m.\,(m-1)}{1 \cdot 2} \quad \ldots . \quad (\Omega\, m)$$

« donneront les moyens de construire tous les accords possibles, en y « faisant successivement $m = 2, 3, 4, 5, 6, 7$, etc... et en donnant à t

Digitized by Google

« Les acousticiens expérimentateurs, dit-il alors, « s'imagineront que notre *loi génératrice* a été « déduite de l'observation des accords connus, et « qu'ainsi nos formules ne sont rien de plus que des « formules empiriques. Or... ces formules contiennent « non seulement tous les accords déjà connus, mais « encore et surtout une foule d'accords nouveaux[1]. » Et ailleurs : « Ces lois établies *à priori* rendent « raison de tous les faits... et... contiennent en « germe les faits encore inconnus, c'est-à-dire les « accords et les enchainements d'accords que l'ins- « tinct musical, abandonné à lui-même, n'est pas « encore parvenu à découvrir jusqu'à ce jour...

« et t' toutes les valeurs *entières* et *positives* capables de satisfaire à la « relation (A m). — L'hypothèse $m = 1$ correspond à une série quel- « conque de sons successifs. — En ne prenant pour ces nombres indé- « terminés t et t' que les valeurs compatibles avec l'état actuel du système « musical, on produira successivement, dans chaque classe d'accords, « les réalités harmoniques que comporte notre système actuel de tonalité. « Mais notre *loi génératrice* est *absolument générale*, et elle s'applique « à tous les systèmes concevables. — A proprement parler la $\varphi\, m\,(x)$ est « ici une différencielle, et l'on a :

$$\varphi\, m\,(x) = \frac{d^{m-1} F x}{1^{m-1} 1' dx}$$

« Fx représentant en général le produit des m termes exprimant les « *fonctions* de *fondamentale*, de *tierce*, de *quinte*, de *septième*, de « *neuvième*, de *onzième*, de *treizième*, etc. qui constituent l'accord lui- « même par leur *coexistence*. C'est le produit des termes, c'est-à-dire la « détermination particulière de Fx, dans chaque cas particulier, qui carac- « térise un *accord déterminé*; et la somme des termes $\varphi\, m\,(x)$ embrasse « tous les *accords* construits au moyen des mêmes accords primordiaux « et opposés, c'est-à-dire au moyen du même nombre de *tierces ma- « jeures* et de *tierces mineures*, et elle caractérise ainsi, dans chaque « classe, les familles d'accords »

Il ne nous appartient pas de juger du mérite scientifique de ces formules. Disons seulement que les réalisations qui en sont déduites dans le corps de l'ouvrage, y sont rendues au moyen de notations purement musicales, d'un caractère absolument pratique.

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. XXIII.

Digitized by Google

« Dans un temps où l'on ne croit qu'aux faits, à « l'expérience, et où les théories rationnelles sont « considérées comme des rêveries,... il serait inutile « de discuter la possibilité de la découverte ou plutôt « de l'établissement *à priori* des lois générales d'un « système quelconque... Aussi l'auteur ne démon- « trera-t-il cette possibilité problématique par rien « autre que par la production... de ces lois, et par « leur application aux faits... Notre marche n'a rien « de commun avec celle suivie par... les auteurs... « qui, avec l'immense majorité des savants de l'é- « poque présente, sont exclusivement voués à la « méthode expérimentale... La raison proteste contre « un tel désaveu de la virtualité créatrice de la « raison de l'homme, sans laquelle aucun des mi- « racles, que bien gratuitement l'on attribue à l'em- « ploi de la méthode expérimentale, n'aurait pu être « produit. Nous n'avons donc pas suivi la voie de « l'expérience ; et c'est dans la raison elle-même « que nous avons cherché les lois de l'harmonie « musicale... L'observation des phénomènes acous- « tiques n'aurait pu tout au plus que nous faire « présumer, par l'emploi de l'induction, l'existence « de ces lois, mais nullement les établir avec une « certitude apodictique.[1]. »

Donnons acte à M. Durutte de sa déclaration que l'observation des faits aurait pu lui faire présumer sa théorie — elle la lui a suggérée assurément, — et que la raison seule pouvait le confirmer ensuite — ce qui a dû effectivement avoir lieu — dans la certitude de leur valeur. Ce sont là les procédés de

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. I à III.

Digitized by Google

la méthode expérimentale elle-même, et M. Durutte qui la signale ainsi, ce semble sans le vouloir, pourrait bien n'avoir tenté de se soustraire à l'obligation de reconnaître formellement ce qu'il lui doit, que pour donner satisfaction aux sentiments d'admiration enthousiaste qu'il avait conçus après coup pour l'auteur de la *Réforme absolue du savoir humain*, et pour ses doctrines. Nous oserons croire qu'il devait beaucoup moins qu'il ne le pensait peut-être à ce métaphysicien transcendant, et qu'il devait bien plus au contraire qu'il n'en convient au modeste théoricien musical qu'il lui associe, il est vrai, mais au second rang seulement sur le frontispice de son livre, dans une dédicace dont nous avons déjà dit deux mots, et où il adresse son ouvrage : « 1° *dans sa « tendance philosophique*, à la mémoire de Hoëné « Wronski, comme auteur de la réforme absolue du « savoir humain ; 2° *dans sa partie spéculative*, à « Barbereau, pour avoir le premier légitimé l'emploi « de la quinte et de la progression triple dans l'ex- « plication du système musical ; 3° *dans son résultat « pratique*, aux artistes musiciens, sans acception « de pays ni d'école. »

M. Durutte a écrit en réalité un traité d'harmonie fondé sur l'acoustique, dont il trace un résumé en tête de son livre, c'est-à-dire sur les données fournies par l'expérience. Il a trouvé et développé une théorie instituée par la méthode analytique ou expérimentale, qui est celle des sciences physiques. Il est parti du système diatonique et de la gamme acoustique trouvée dans l'échelle des quintes à l'aide de cette méthode par Barbereau. La détermination ultérieurement obtenue de cette gamme par Wronski, l'eût-il

Digitized by Google

comme il le prétend obtenue *à priori*, ne paraît pas en modifier le caractère essentiel. La gamme ainsi produite n'est pas autre chose, en effet, que la gamme acoustique ; et M. Durutte, en accordant après coup son attention aux spéculations du mathématicien, n'a rien eu à changer dans ses conceptions antérieures. Les points essentiels en étaient complètement arrêtés alors, et à plus forte raison quand après cela il a eu recours pour les exprimer à des formules mathématiques dont la méthode synthétique de Wronski peut avoir été l'inspiratrice. Il ne s'agissait plus là d'invention, mais seulement de l'exposition de résultats déjà trouvés.

Nous ne voulons pourtant pas, ce qui serait d'ailleurs injuste, méconnaître la valeur de cette élaboration ; parce que la langue des mathématiques à laquelle l'auteur a recours alors lui permet seule d'exprimer brièvement et complètement ce que son système a de général, on pourrait dire d'universel, dans le domaine des faits qu'il concerne spécialement ; embrassant ainsi non-seulement tous ceux de ces faits qui ont été reconnus antérieurement déjà, mais encore tous ceux qui, sans l'avoir encore été, pourront l'être dorénavant, tous les faits possibles autrement dit. Et là est l'originalité de l'œuvre de M. Durutte ; là réside le mérite propre de sa remarquable invention. Quant à la part qui peut en revenir à ses inspirateurs ; pour en décider en dernier ressort, il suffit de laisser parler les faits.

Barbereau, en communication d'idées avec M. Durutte au début même des études de celui-ci, dès 1827, avait publié en 1845, nous le rappellerons, la première partie de son *Traité théorique et pratique*

Digitized by Google

de composition musicale. La même année, comme nous l'avons dit, M. Durutte donnait dans un travail composé à cette occasion sa formelle adhésion à la théorie du savant professeur[1]. Celui-ci devait à l'étude de l'acoustique et à l'observation des phénomènes la découverte d'un principe général embrassant et reliant tous les faits harmoniques. « Nous croyons, « dit dans cette circonstance M. Durutte, que les « progrès ultérieurs de la musique dépendent de « l'association de l'artiste et du savant, du musicien « et de l'acousticien. » Le principe découvert par Barbereau consistait, nous l'avons expliqué tout-à-l'heure, dans le rôle qu'il accordait à certaines données fournies par l'acoustique même, à l'échelle des quintes prise par lui comme le fondement de la tonalité et des lois qui régissent les faits harmoniques, c'est-à-dire comme la loi elle-même de la musique.

Wronski, beaucoup plus tard, entre en relation, vers 1850, avec M. Durutte qui lui avait adressé une note sur sa théorie musicale, résultat de ses travaux antérieurs ; et il répond à cet envoi par celui d'un extrait du traité intitulé par lui, *Philosophie absolue de la musique*. Dans ce traité de Wronski, de quoi est-il question? Du son, de ses propriétés physiques, sujet de l'acoustique, et de ses propriétés esthétiques, éléments de la musique. Mais ces propriétés esthétiques, dont l'appréciation appartient au goût instinctif, ont pour fondement les propriétés physiques elles-mêmes des sons, d'où se déduisent naturellement les lois de la tonalité et la constitution de la gamme. La manière dont s'exprime Wronski lui-même fournit par plus d'un

[1] *Revue de Metz* 1845, partie I, p. 230.

Digitized by Google

trait la preuve qu'il accepte ces données [1]. Il est par là en pleine méthode expérimentale, et sur le terrain même de l'acoustique ; ce qui ne l'empêche pas de rapporter à de tout autres principes, à ce qu'il appelle la philosophie absolue de la musique, l'appareil de ses conceptions, « la détermination numérique et « entièrement *à priori*, dit-il, de la vraie gamme « diatonique, qui sert de base à tous les autres « résultats..., gamme absolue, engendrée *à priori* « par la loi de création elle-même [2]. » Ainsi s'exprime le vieux métaphysicien.

Quelque portée que puissent avoir ces déclarations ambitieuses, la révélation de Wronski n'aboutit pas en fait à autre chose qu'à la communication d'une échelle de sons, représentés par des chiffres exprimant les évalutions relatives des vibrations qui les produisent — phénomènes purement physiques — et à des considérations du même ordre, avec l'addition cependant d'un ample étalage de vues philosophiques, et celle d'abondantes notations mathématiques qui ne sont pas sans produire un certain effet.

Adoptant les prétentions affichées ainsi par l'auteur du traité de la *philosophie absolue de la musique*, M. Durutte n'hésite pas à déclarer qu'on trouve dans cette œuvre transcendante « le principe métaphy- « sique du système fini de tonalité ; principe dépen- « dant de la spontanéité ou des conditions intellec- « tuelles du ton, de ces conditions supérieures qui « constituent de plus la relation esthétique des inter- « valles des tons [3]. » Ces conclusions dont la com-

[1] *Extrait de la philosophie absolue de la musique* par Hoëné Wronski, dans l'Introduction de l'*Esthétique musicale*, p. V à XVII.

[2] *Esthétique musicale*, Introd. p. 52[III].

[3] *Ibid.* p. XIV.

Digitized by Google

plète appréciation échappe à notre compétence sont justifiées à l'aide de formules et de calculs algébriques sur lesquels nous n'avons non plus, nous l'avouerons, rien à dire. On ne saurait, en tout cas, méconnaître que de cette phraséologie se dégage un acquiescement formel aux prétentions énoncées par Wronski de donner à sa gamme un fondement métaphysique.

M. Durutte, dont la théorie est, pour le fond, déjà fixée, accorde ainsi après coup son adhésion à l'appareil philosophique et scientifique inventé par Wronski. Ajoutons qu'il en fait en 1853 l'objet d'une communication spéciale à la *Revue progressive*[1]. Plus tard enfin il met en œuvre, pour son compte, des procédés analogues dans la constitution de son traité d'harmonie, l'*Esthétique musicale*, publiée en 1855.

On peut juger maintenant de ce que sont et de ce valent, chacune pour sa part, l'influence de Barbereau et celle de Wronski dans le développement des idées de M. Durutte sur la musique ; art et science, que le premier définit ainsi, en praticien : « L'emploi « des diverses relations dont le son est susceptible « pour émouvoir[2], » et que le second qualifie en métaphysicien, telle est croyons-nous au moins sa prétention, dans les termes suivants passablement singuliers pour ne pas dire plus : « Art céleste en « opposition aux arts infernaux ; corporification de « l'intelligence dans les sons[3]. »

Nous croyons servir contre lui-même les véritables intérêts scientifiques de M. Durutte, en nous élevant

[1] *Esthétique musicale*, Introd., p. XVIII et p. 52'.
[2] *Revue de Metz* 1843, partie I, p. 233.
[3] *Technie harmonique*, Avant-propos, p. VI.

Digitized by Google

contre la prétention énoncée par lui d'avoir conçu et formulé une théorie pocédant avant tout d'un principe métaphysique. Cette prétention a pour conséquence de subordonner aux idées de Wronski sa propre conception. Il résulte, croyons-nous, des explications données dans les pages qui précèdent, la preuve que cette conception était fixée antérieurement à l'époque où M. Durutte a connu Wronski, et que le mode d'expression qu'il y applique — objet secondaire en comparaison — ainsi que l'exposition qu'il en fait dans le livre où elle est présentée, ont seuls été dans le cas de subir l'influence de ce dernier[1].

La loi découverte par M. Durutte, quel qu'en soit d'ailleurs le mode d'invention, s'adapte parfaitement aux faits qu'elle concerne. Elle rend compte de la constitution de tous les accords admis par l'oreille du musicien, ce qu'il appelle l'harmonie immanente, et se prête à la notation d'une série indéfinie de

[1] Notre travail était terminé quand le hasard nous a fait rencontrer dans un vieux journal, *la Presse théâtrale* du 26 Juillet 1857, la reproduction d'une lettre de M. Durutte adressée le premier de ce mois au Directeur d'un autre journal, *la Gazette musicale*, où il fait valoir les considérations que nous avons présentées nous-même, et où il les invoque pour défendre ses droits d'inventeur en présence d'allégations dirigées contre eux. Il confirme lui-même notre argumentation ; nous sommes heureux de pouvoir le constater. Voici comment il s'exprime à cet égard : « Dans « un article intitulé *Théoriciens et praticiens*, dit M. Durutte au Directeur « de la *Gazette musicale*, M. Blanchard parle de la *Technie harmonique* « comme présentant le développement des idées de Hoëné Wronski sur le « même sujet. Je me suis basé effectivement sur les principes généraux de « la philosophie absolue en écrivant mon livre, mais la loi génératrice des « accords et la théorie des accords multiples, c'est-à-dire tout ce qui fait « le fond de la *Technie harmonique*, m'appartient en propre... Avant même « de connaître Wronski, j'avais communiqué ma découverte principale « au savant harmoniste et compositeur A. Barbereau... etc. »

Digitized by Google

combinaisons du même genre, dépassant de beaucoup les limites de notre système musical et celles même de la compréhension de nos sens, ce qui constitue comme il le dit le régime de l'harmonie transcendante. C'est le monde non seulement de l'inconnu, mais encore de l'inconnaissable, si l'on peut s'exprimer ainsi, après celui du connaissable. Quant à celui-ci, il comprend avec le connu, l'inconnu lui-même pour une bonne part. La pratique en effet, M. Durutte le fait observer avec raison, la pratique est loin d'avoir parcouru le domaine entier des combinaisons acceptables pour le goût, dans les limites mêmes de la tonalité qui est le fondement de notre système musical. La formule de M. Durutte lui fournit des réalisations qui, bien que nouvelles et souvent assez inattendues, n'en sont pas moins excellentes au jugement de l'oreille; et, ce qui est la meilleure preuve de son mérite, elle rend compte, non seulement de tous les faits recommandés par l'usage, mais encore de certaines anomalies apparentes qu'on regardait comme des exceptions impossibles à expliquer, quoique l'exemple de certains compositeurs ayant autorité obligeât à les admettre, en dépit de leur dérogation aux règles fixées dans les traités d'harmonie.

IV.

La formule donnée par M. Durutte est le fondement des lois qui président à la génération et à l'enchaînement des accords. La détermination et l'application de ces lois, tel est l'objet des travaux de notre ancien

Digitized by Google

confrère. Il ne s'est pas borné en effet à la simple énonciation et à la démonstration de la formule qu'il avait trouvée. Il a consacré à son explication et au développement de la théorie qui en découle plusieurs ouvrages, dont le principal est le traité publié en 1855 sous le titre d'*Esthétique musicale*.

Ce traité commence par une Introduction où l'auteur donne l'histoire en quelque sorte de son invention. Viennent ensuite des prolégomènes consacrés à l'exposition des données essentielles de l'acoustique. Il est bon de relever cette particularité, pour montrer une fois de plus quelle importance avaient aux yeux du théoricien les faits d'ordre physique, et avec eux la méthode expérimentale ; quel rôle cette méthode a eu en réalité dans le travail de recherches qui a conduit M. Durutte au système inventé par lui ; bien qu'il s'efforce, nous le répétons, de présenter ce système comme le résultat d'une conception à priori, fondement d'une synthèse ayant un caractère absolu.

Ce n'est qu'après ces préliminaires que l'auteur entre dans ce qui est proprement son sujet, la structure des accords. Il entend faire avant tout dans cet ouvrage un traité pratique de l'art, et se pose naturellement des limites, en présence de la série indéfinie des combinaisons parmi lesquelles se présente, comme un cas particulier, le régime circonscrit de celles qui sont susceptibles d'être perçues par nos sens, les seules qui puissent entrer dans un système musical. Dans ces limites, il étudie successivement 5 classes d'accords de 3, de 4, de 5, de 6, et de 7 sons, c'est-à-dire les accords de quinte, de septième, de neuvième, de onzième, et de treizième, comprenant 2, 3, 4, 5 ou 6 tierces. « La gamme

Digitized by Google

« diatonique ne contenant que sept sons différents, « nous n'avons pas cru, dit-il, devoir pousser l'exa- « men des agrégations formant de véritables accords « au-delà des accords de treizième. Toutefois, l'in- « tervention des accords de quinzième et de dix- « septième... etc., qui tous sont contenus dans notre « loi génératrice..., en ne considérant bien entendu « que ceux qui ne dépassent pas les limites de « notre tonalité moderne, sera souvent fort utile pour « faire rentrer dans la règle certaines agrégations « prétenduement exceptionnelles[1]. »

Dans le cadre qu'il s'est ainsi tracé, M. Durutte explique la construction de chacun des accords mentionnés par lui, leurs renversements, leurs résolutions. Il s'applique en même temps à faire comprendre comment en s'adaptant à ces phénomènes, la formule d'où découle sa théorie peut en fournir les conditions génératrices. Il montre enfin que les combinaisons auxquelles cette formule donne naissance, comprennent non seulement les faits connus, dont il cite des exemples empruntés aux ouvrages des grands compositeurs, mais encore des faits nouveaux, des accords jusqu'à présent inconnus, dont il propose la réalisation aux appréciations du sentiment musical, avec la conviction que celui-ci ne peut que les accepter. Un homme très compétent, M. Mouzin, professeur au Conservatoire, jugeant le traité de M. Durutte au point de vue exclusivement pratique, nous dit que c'est pour l'enseignement un livre excellent, où les élèves trouvent avec abondance des combinaisons instructives rapprochées d'exemples

[1] *Esthétique musicale*, p. 548.

Digitized by Google

admirablement choisis dans les meilleures compositions des auteurs de toutes les écoles.

« Nos formules, dit M. Durutte, contiennent non « seulement tous les accords déjà connus, mais « encore et surtout une foule d'accords nouveaux, « pour l'emploi desquels nous produisons de nom- « breux exemples pratiques d'un excellent effet, « dont jusqu'à présent aucun traité d'harmonie n'a « fait mention ou n'a pu légitimer l'emploi. Parmi « ces accords nouveaux, il en est quelques-uns que « de grands compositeurs tels que Mozart, Beethoven, « Weber, Mendelssohn, Spohr, Rossini, et surtout « Meyerbeer, Halévy, Chopin, Liszt, Berlioz, Schu- « mann, Wagner, etc. ont devinés, et dont ils ont « enrichi l'harmonie pratique ; mais les ouvrages « théoriques ne les mentionnent point... Nous por- « tons ici le défi... de découvrir dans un ouvrage « d'un grand maître moderne... un seul accord... « d'un effet satisfaisant qui échappe à nos formules[1]. »

M. Durutte pourrait ajouter, et il l'a prouvé ailleurs, que certaines hardiesses des grands maîtres, condamnées pour leur apparente anomalie et confinant plus que d'autres aux limites naturelles de notre système musical, peuvent souvent se justifier par une analyse qui les fait rentrer sous la discipline de sa théorie. C'est ce qu'il avait fait pour quelques passages des compositions de Beethoven, un an déjà avant la publication de son traité, dans un écrit spécial peu connu, intitulé : *De quelques accords employés par Beethoven dans sa neuvième symphonie*, la symphonie avec chœurs[2].

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. XXIII.
[2] *Metz littéraire* 1854, p. 140.

Digitized by Google

M. Durutte, dans ce dernier travail, part des critiques formulées par Berlioz sur quelques-unes des combinaisons harmoniques de cette œuvre. Le maëstro en effet, dans ses études sur Beethoven, relève avec un peu plus que de la sévérité, à la charge de l'illustre compositeur, certaines accusations dont il ne ménage nullement les termes, en signalant dans la célèbre symphonie « des agrégations de « notes, « par exemple, » auxquelles il est vraiment « impossible, dit-il, de donner le nom d'accord ; » ailleurs « une quadruple dissonance que rien ne « motive ; » ou bien « des tenues étrangères à l'har- « monie ; » et encore « une note qui grince horrible- « ment contre la dominante et produit un effet ex- « cessivement dur ; » enfin « un épouvantable « assemblage des sons *fa, la*... etc... etc... » M. Durutte démontre que, dans les passages incriminés ainsi, Beethoven a réalisé non des anomalies, mais des accords qu'expliquent « les lois générales du « système harmonique, » justifiées par sa théorie.

A cette discussion l'auteur joint quelques mots où l'on voit percer l'idée qu'il se faisait de la nature de nos facultés de compréhension ; de la manière inégale dont elles sont départies à chacun ; et d'une certaine élasticité que réclame en conséquence le système musical, pour répondre aux exigences de tous les esprits. Ce système en effet peut conserver quelque liberté de mouvement, dans un cadre dessiné d'une manière plus ou moins arbitraire, au milieu même de la série indéfinie des combinaisons possibles que comporte, pour l'agrégation des sons, la nature des choses. En présence des pointes hardies faites par le génie de Beethoven au delà de limites qui n'étaient

Digitized by Google

pas ordinairement franchies, et faisant allusion à l'explication qu'il vient d'en donner, M. Durutte va jusqu'à dire : « Nous croyons qu'en vertu d'une « faculté..., sens intime du compositeur infiniment « plus subtil que l'organe auditif,... Beethoven dis- « tinguait au fond de son être... les... accords... « dont il vient d'être question [1]. »

Ces observations toutes spéciales à propos d'un génie d'une ampleur exceptionnelle se rattachent à celles-ci, d'un caractère plus général, que certains faits harmoniques transcendants peuvent échapper à la compréhension de nos sens ; mais que le domaine de ces faits transcendants est au moins accessible encore à la raison. A quoi l'on peut ajouter que la raison réclamant naturellement, pour l'expression des faits de cette éminente catégorie, le langage qui lui est particulièrement propre, celui des formules et des notations mathématiques, les mêmes procédés peuvent légitimement s'appliquer dans certains cas à l'expression aussi des faits d'ordre moins élevé, dont l'appréciation est du ressort de notre sensibilité. Les faits qui appartiennent à cette dernière classe ne sont effectivement, à la suite des premiers et comme eux, que des cas particuliers dans l'universalité des phénomènes de même nature, dont le régime comprend à la fois les uns et les autres. Ces considérations sont de celles qui peuvent justifier l'introduction, comme se l'est permise M. Durutte, des formes mathématiques dans l'exposition des faits musicaux. « Il existe, dit-il d'accord avec ces idées dans un de « ses écrits, une base mathématique invariable, ser-

[1] *Metz littéraire* 185', p. 143.

Digitized by Google

« vant en quelque sorte de support à la diversité « des phénomènes perçus par notre sensibilité[1]. »

M. Durutte avait une foi absolue dans la valeur de sa découverte et dans la légitimité des déductions fondées sur elle. « Nous portons le défi, dit-il quelque « part, » — il aimait cette forme d'affirmation que nous avons déjà rencontrée, — « nous portons le « défi de trouver une loi distincte de la nôtre, au « moyen de laquelle on puisse... créer... tous les « accords déjà connus... (et)... tous ceux que le « système musical moderne est susceptible d'ad- « mettre,... dont nous avons donné... de nombreux « exemples pratiques, qui ont excité la surprise et, « osons le dire parce que c'est la vérité, l'admiration « des compositeurs les plus célèbres[2]. » Il précise davantage, lorsque, à propos d'un accord de onzième jusqu'alors inconnu dont il fournit des spécimens dans son traité, il dit : « De pareils résultats sont la « plus éclatante confirmation de notre *Loi généra-* « *trice* des accords. Et qu'on ne prétende point « qu'une telle agrégation de sons ne saurait être « qu'un objet de curiosité, sans intérêt pour la pra- « tique ; car non seulement il est facile d'employer « à 3, 4 et 5 parties cet accord, au moyen de ses « fonctions caractéristiques, mais il est de plus pra- « ticable avec toutes ses fonctions, ainsi que l'ont « reconnu spontanément Liszt, Joachim, Bulow, et « P. Cornelius, lorsqu'en 1853, au Festival de Carls- « ruhe, nous leur eûmes révélé l'existence de cet « accord singulier[3]. » — « Déjà, dit-il dans un

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. XXXII.
[2] *Revue d'Austrasie*, 1862, p. 528.
[3] *Esthétique musicale*, Introd., p. XXXIII.

Digitized by Google

« autre passage, les maîtres modernes font un usage « souvent fort heureux de quelques-uns de nos « accords... Ils n'auront plus à tenir compte d'une « foule de prohibitions qui forment le fond de la « plupart des traités d'harmonie[1]. »

Nous avons, dans les lignes qui précèdent, essayé de faire connaître le traité publié en 1855, sous le titre d'*Esthétique musicale*, par M. Durutte. Deux ans après il en donnait, pour répandre ses opinions, un résumé étendu sous le titre de *Manuel de la nouvelle technie harmonique*, accueilli par un journal musical, *La Presse théâtrale*, où cette publication commence avec le numéro du 26 juillet 1857. Il devait reprendre, vingt ans plus tard encore, l'exposé méthodique de ses idées en vue de la pratique, dans un nouveau livre, comme nous le dirons tout à l'heure.

M. Durutte pouvait se flatter de l'approbation de plus d'un juge compétent, de celle notamment de Reyer et de Gounod. Ce dernier avait sans hésiter accordé à notre ancien confrère son adhésion, après avoir assisté à une exposition faite par lui de son système, dans les salons du facteur Montal en 1857. Dix-sept ans plus tard, en 1874, s'offrait à l'éminent compositeur l'occasion de fournir à M. Durutte un témoignage formel de l'estime qu'il continuait d'accorder à ses travaux et à leurs résultats. Acceptant alors de lui une dédicace, il lui disait dans une lettre rendue publique : « Je saisis avec grand plai- « sir, et sans le moindre mérite, cette occasion de « protester de toute ma considération pour des prin-

[1] *Esthétique musicale*, p. 549.

Digitized by Google

« cipes que je regarde comme intéressant au plus « haut degré l'avenir de l'art musical... Je suis heu- « reux d'espérer que cette autorité que vous voulez « bien attacher à la présence de mon nom, comme « une sorte de sanction, sera du moins un témoi- « gnage du respect que je professe pour l'étendue « des horizons nouveaux que votre travail est des- « tiné à ouvrir devant les compositeurs présents et « futurs[1]. » Gounod de plus a employé dans son *Faust*, disait M. Durutte, quelques accords dont il devait la connaissance à l'application des lois de l'*Esthétique musicale*.

Meyerbeer aussi eut un jour occasion de rendre hommage au savoir hautement reconnu de notre confrère, en invoquant son jugement sur l'emploi de certaines combinaisons harmoniques introduites par lui dans un passage du *Prophète*. Une situation forcée donnée par le sujet lui avait paru autoriser, réclamer même des effets d'harmonie insolites, dont on lui contestait la légitimité. Il n'avait à faire valoir pour les justifier que le sentiment instinctif de l'artiste. M. Durutte, à l'autorité de qui l'illustre compositeur n'hésita pas à en appeler, lui fournit, par une application de sa théorie des accords, la preuve scientifique de la justesse de son inspiration.

De pareils témoignages sont précieux à recueillir. Ils le sont d'autant plus qu'ils sont loin malheureusement d'avoir été unanimes. L'œuvre de M. Durutte accueillie avec froideur, il faut le dire, par la généralité des musiciens, avec prévention peut-être par quelques-uns, avec indifférence par d'autres, fut

[1] *Technie harmonique*, Avant-propos, p. II.

Digitized by Google

aussi l'objet de critiques acerbes et de contestations passionnées. C'est ce que nous ne saurions passer sous silence. Le principe de cette opposition procédait d'une sorte de jalousie avec laquelle les praticiens voués à la culture d'un art quelconque en défendent ordinairement le terrain, comme un domaine qui leur appartient, contre l'intrusion de ceux qui paraissent lui être originairement étrangers. Les musiciens en particulier sont pour la plupart animés d'une méfiance extrême contre tout homme qui, parti des régions avouées de la science, vient proposer de soumettre le sentiment musical soit à la discipline des conceptions métaphysiques, soit à des méthodes empruntées aux mathématiques, ou à des lois relevant de l'observation des phénomènes d'ordre physique. Il leur répugne singulièrement de subordonner ou même d'associer l'art à des considérations philosophiques ; de lui voir imposer les procédés de l'analyse ; de laisser introduire enfin dans ses théories des données fournies par les sciences d'observation, fût-ce par l'acoustique elle-même. Tout cela, disent-ils, n'est pas de la musique. Pour ce qui la concerne, l'art ne doit relever, suivant eux, que du goût et de l'oreille musicale. M. Durutte se présentait avec l'annonce de principes purement rationnels, avec une phraséologie métaphysique on peut le dire outrée, avec les formes algébriques de l'analyse mathématique, appareil redoutable pour ceux auxquels il n'est pas familier, et, ce qui avait une portée plus réelle, avec des données acoustiques, fondement réel de son système, il faut bien le reconnaître, malgré sa prétention de ne prendre pour point de départ de ses théories que des idées conçues à priori.

Digitized by Google

Le théoricien sentait bien les inconvénients de quelques-unes surtout de ces innovations, trop intimement quoique assez gratuitement liées à ce qui en réalité constituait proprement sa doctrine. Il prévoyait les objections qu'elles soulèveraient, et il allait au-devant d'elles. « Espérons, disait-il, que les « artistes... ne s'arrêteront pas à quelques expres- « sions insolites empruntées au vocabulaire philoso- « phique[1]. » Et plus tard, quand les objections se sont produites : « M. Fétis nous reproche, dit M. « Durutte, notre style ambitieux, copié jusqu'à l'af- « fectation la plus puérile, suivant lui, sur celui « de Wronski. De l'aveu de M. Ballanche, bon juge « en cette matière, le style didactique de Hoëné « Wronski est un modèle... Nous avons reproduit as- « sez souvent certaines locutions de notre maître;... « nous l'avons fait à dessein, pour appeler l'atten- « tion des hommes supérieurs sur la *Philosophie* « *absolue*, qui sera aux yeux de la postérité, nous « en avons la certitude, le plus beau titre du XIX^e^ « siècle à la reconnaissance du genre humain[2]. »

M. Fétis qui est nommé dans ce passage s'est en effet porté le champion des errements anciens contre l'inventeur, et, reprenant toutes les objections formulées contre lui, il les résume dans l'article qu'il lui a consacré, en 1862, au tome III de sa *Biographie universelle des musiciens*. Il mentionne les longues études, les grands travaux de notre confrère, concernant la théorie de la musique et de l'harmonie. « Mais, dit-il, comme la plupart des mathématiciens « qui ont appliqué les chiffres et les formules à cette

[1] *Esthétique musicale*, Introd., p. XXXIV.
[2] *Revue d'Austrasie*, 1862, p. 332.

Digitized by Google

« théorie, M. Durutte s'est égaré en cherchant son « principe ailleurs que dans ce qui constitue l'art « immédiatement, à savoir le sentiment intime des « rapports des sons et de la tonalité. L'erreur des « géomètres a toujours été et sera toujours de se « persuader que l'art peut s'assimiler à la science, « et avoir d'autres lois que celles de la nature hu- « maine. Ils ne comprennent pas que hors de « l'homme il n'y a point d'art possible... La nature « ne fournit qu'une multitude de sons... Ceux dont « les différences sont assez sensibles pour affecter « l'organe de l'ouïe d'une manière déterminée de- « viennent l'objet de notre attention... L'esprit les « coordonne en séries,... Ces séries deviennent des « types de tonalité et de rhythmes qui ont des con- « séquences nécessaires... C'est par sentiment que « toutes les tonalités se sont constituées. »

Cela est fort bien dit. Oui sans doute, il n'y a pas d'art dans le sens étroit du mot, il n'y a pas de musique notamment hors de l'homme, c'est-à-dire hors de sa compréhension. Mais dans la multitude de sons que fournit pour cet objet la nature, comme le dit M. Fétis, l'aptitude qu'ont certains d'entre eux à influencer notre sentiment en passant par notre oreille, comme les couleurs en passant par notre œil, la propriété qu'ils possèdent de se coordonner en séries, types de tonalités et de rhythmes ayant, il le déclare, des *conséquences nécessaires ;* est-ce l'homme qui crée cela ; ou bien ne se borne-t-il pas plutôt à l'accepter simplement comme le lui offre la nature des choses, conformément aux lois supérieures qui les gouvernent ? Par quelle voie maintenant pénétrer dans la connaissance de ces lois ? Et les connaissant,

Digitized by Google

comment en déterminer les termes et les développements ? Nous limitons naturellement la question à la catégorie des faits musicaux.

Cette question, M. Fétis la pose aussi mais à sa manière, et il condamne la solution qu'en donne l'auteur qu'il critique. « Pour parvenir à ces immenses « résultats, dit M. Fétis, il ne faut à M. Durutte que « la progression des quintes, mais il la lui faut pous- « sée jusqu'au 31e degré, afin qu'elle contienne tous « les éléments diatoniques, chromatiques et enhar- « moniques. » En sortant ainsi des généralités M. Fétis se découvre. Contre ces objections précises M. Durutte se retourne et réplique avec vivacité. « Cette fois, dit-il, M. Fétis est dans le vrai, en « sous-entendant néanmoins que les 31 termes sus- « dits... ont leur origine dans la série complète... « prolongée à l'infini vers ses deux pôles. » — « Cette remarque, ajoute-t-il, n'est pas inutile à une « époque où beaucoup de savants croient encore « pouvoir faire abstraction de l'idée de l'infini, et « fonder leur science sur la seule considération du « fini, en y joignant au besoin la précaire considé- « ration de l'indéfini. »

Tel est le ton quelque peu exalté de la réponse de M. Durutte à M. Fétis[1] ; car il lui a fait une réponse, dans laquelle il n'a pas dédaigné de se montrer sensible à quelques formes frisant l'impertinence, que le critique s'était permis d'introduire dans son petit

[1] *Réponse du comte Camille Durutte à la prétendue réfutation de son système harmonique par M. Fétis,* dans la *Revue d'Austrasie,* 1862, p. 316—342. Ce travail a été publié à part, sous le même titre augmenté de cette addition : *Suivie de l'exposé du principe absolu du Rhythme musical et de la sanction physiologique de ce principe,* 1862.

Digitized by Google

factum. M. Fétis en effet avait pris dans son écrit un peu plus que le ton, et c'eût été déjà beaucoup, d'un docteur impeccable, et d'un maître ayant toute autorité.

M. Durutte n'avait pas épuisé son sujet, et n'avait pas dit tout ce qui découlait de sa théorie, dans le traité publié en 1855 sous le titre d'*Esthétique musicale*. A la fin de ce traité il en promettait un autre sur la *Classification du système harmonique*. Il n'a rien fait cependant pour la réalisation de cette promesse. Nous ne savons pas si l'on doit beaucoup regretter qu'il n'ait pas eu, en l'accomplissant, l'occasion de présenter en même temps, comme il l'annonçait, une classification du système musical tout entier « d'après la loi de création elle-même, » ainsi qu'il le dit. Il s'est borné à donner avec cette annonce « la construction architectonique de cette « grande loi, » ce sont ses expressions, « telle que « Wronski l'a fixée au tome premier de la *Réforme « absolue du savoir humain*[1]. »

Pour ce qui est de sa théorie de la constitution des accords, objet du traité publié en 1855 et du résumé qu'il en a donné deux ans après dans *La Presse théatrale*, M. Durutte ajoute à ces publications des conférences où il expose en même temps, à Paris, son système, en 1855 d'abord, et de nouveau en 1857. Par la suite, il institue encore à Paris, dans une salle qui portait à son frontispice le nom de Beethoven, des cours destinés à répandre ses idées avec la connaissance de ses ouvrages. A une date enfin qui se rapproche de nous, en 1876, il re-

[1] *Esthétique musicale*, p. 531.

Digitized by Google

vient une dernière fois à la mise en lumière de ses doctrines, dans un résumé élémentaire différent de celui de 1857, et spécialement destiné aussi à l'enseignement[1].

V.

Les écrits consacrés par M. Durutte à l'exposition et à la défense de sa théorie musicale ne sont pas les seuls qu'on ait de lui. On en possède quelques autres encore, qui sont moins importants, mais qui méritent pourtant d'être signalés, après ceux que nous venons de faire connaître. Le plus ancien remonte à 1837. C'est le premier travail que notre ancien confrère ait donné au public. Il s'agit d'une esquisse, d'une sorte de compte-rendu présenté au *Congrès scientifique* tenu à Metz en cette année[2]. Dans cet écrit tout à fait de circonstance, on trouve, à la suite de quelques notions historiques préliminaires, d'intéressants détails sur la situation de notre École de musique fondée depuis deux années à peine à cette époque, et donnant déjà les plus belles espérances. La musique est aujourd'hui très cultivée à Metz, dit alors M. Durutte. « Mais il nous « manque encore, ajoute-t-il, une société philhar-

[1] *Esthétique musicale. Résumé élémentaire de Technie harmonique et complément de cette Technie, suivi de l'Exposé de la loi de l'Enchaînement dans la mélodie, dans l'harmonie et dans leur concours*, par le comte Camille Durutte d'Ypres, compositeur, ancien élève de l'École polytechnique, membre de l'Académie de Metz, correspondant de la Société des Compositeurs de Paris. — In-8°, 1876.

[2] *Coup d'œil sur l'état de la Musique à Metz, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, par M. Camille Durutte*, dans les *Mémoires du Congrès scientifique de Metz*, 1837, p. 510-520.

Digitized by Google

« monique bien assise. Il manque à nos amateurs et « à nos artistes, préoccupés de ce qui se fait à Paris, « un peu plus d'indépendance. »

Au lendemain de cette première publication, M. Durutte se trouve en présence d'un ouvrage dont l'apparition à cette date montre quel accent prenait dans notre ville le mouvement musical. Nous voulons parler d'un traité intitulé : *De l'harmonie dans ses rapports avec le culte religieux, Etudes abrégées offertes au clergé de France par l'abbé Pierre,* Metz, 1838. Tout ceux qui ont vécu à Metz il y a quarante ou cinquante ans se rappellent M. l'abbé Pierre, successivement vicaire à la paroisse de Saint-Vincent, puis aumônier du Lycée. C'était un homme aimable, qui aux vertus incontestées de son état joignait les qualités de l'homme du monde, et vivait dans la société polie de ce temps, attentif à certains intérêts qui la concernaient, dans les questions d'art notamment, tout en s'acquittant de ses devoirs de prêtre. Il était passionné pour la musique dont il s'occupait sérieusement. C'est à lui qu'on avait dû notamment une tentative qui avait réussi, et qui à son heure avait fait sensation à Metz ; l'exécution en 1833, dans l'église de Saint-Vincent, d'un *Stabat* de M. Desvignes, maître excellent que nous saluons en passant comme un des anciens membres de notre Compagnie. M. Durutte publie sur le traité de l'abbé Pierre, au moment de son apparition, un travail de critique bienveillant sans banalité, où sont signalés les mérites, mais en même temps avec mesure quelques défauts qu'on pouvait relever dans l'œuvre nouvelle[1].

[1] *Revue d'Austrasie*, 1838, partie I, p. 432.

Digitized by Google

L'esprit dans lequel notre ancien confrère procède à ces appréciations est indiqué dans une observation que nous lui empruntons, et qui met en relief la droiture de son caractère. Elle pourrait d'ailleurs, non sans quelque raison, être recommandée à l'attention de plus d'un parmi ceux qui s'érigent en juges des ouvrages d'autrui. « La critique « pour être utile, » dit M. Durutte à la fin de son écrit, « doit rechercher d'abord ce qu'il y a de bon dans « l'œuvre qu'elle examine .... Elle doit aussi en si- « gnaler les défauts, sans faiblesse comme sans ar- « rière-pensée. C'est ce que nous avons voulu faire, « et nous pensons qu'on nous saura gré de notre « franchise.

Ce que contient de bon un ouvrage est en effet presque toujours ce qu'il importe avant tout de signaler au public, généralement peu attentif. Quant au blâme, quand il y a lieu, bien qu'il puisse aussi n'être pas inutile que le lecteur en soit touché, c'est l'auteur surtout qu'il regarde. Mais trop souvent la critique semble appliquée bien moins à éclairer celui-ci et à le ramener, ce qui demanderait quelque peine, des connaissances et du talent, qu'à le blesser et à le révolter, ce qui est plus facile et à peu près à la portée du premier venu. Il y a plus. Chercher exclusivement, en présence d'un ouvrage, ce qu'on peut y trouver, parfois ce qu'on pourra y mettre, pour arriver à le discréditer, cela tout simplement en vue d'amuser la galerie, quand on n'a pas quelque dessein plus sérieux et plus perfide encore, telle est malheureusement la tâche que se donnent certains critiques. Le pauvre auteur a plutôt affaire alors à un exécuteur qu'à un juge. Du coup il est éreinté, c'est

Digitized by Google

l'expression reçue, et il ne réussit pas toujours à s'en relever. Il est permis de protester contre ces brutales et odieuses immolations. M. Durutte n'était pas, tant s'en faut, de ceux qui les eussent admises, comme on le voit par le petit écrit publié par lui en 1838.

L'année suivante, 1839, à la suite de fêtes musicales auxquelles il avait assisté, dans la petite ville allemande de Deux-Ponts, M. Durutte met la main à la plume pour rendre compte des impressions qu'il en a rapportées [1]. Elles lui semblent avec raison renfermer une leçon propre à diriger le public messin dans la culture de l'art où il est résolument entré ; la leçon pourrait, il le fait sentir, porter plus loin et plus haut encore. Il avait, dans une première journée, entendu exécuter d'une manière remarquable, c'est son expression, le *Messie* tout entier de Haendel, avec l'instrumentation de Mozart. « Dans l'œuvre « de Haendel, dit-il, les airs en général sont moins « saillants que les chœurs ; mais il y en a de fort « beaux ; et les admirateurs exclusifs de la musique « moderne prennent beaucoup trop au sérieux la « plaisanterie de Rossini. L'air du tuteur du *Barbier* « *de Séville,* « Quando mi sei vicina, » n'est en effet « qu'une caricature des airs de l'ancienne école. « Admettons que quelques ornements surannés les « déparent ; croit-on les fioritures *Rossiniennes* à « l'abri des ravages du temps ? Il y a dans les an- « ciens maîtres des airs délicieux... et Haendel en « particulier en a d'admirables dans toutes ses « œuvres. Qu'on juge des richesses dont on se prive « volontairement, par ce seul fait : Haendel a com-

[1] *Revue d'Austrasie,* 1839, partie II, p. 138.

Digitized by Google

« posé 45 opéras et 26 oratorios... Sébastien Bach, « non plus que Haendel, n'a reçu la consécration « parisienne, expression à la mode... Les messes « de Bach, sa musique d'orgue, ses oratorios de « l'*Ascension* et des *Israélites*, sait-on seulement à « Paris qu'ils existent ?... Un pareil oubli des plus « nobles conceptions du génie musical est, selon « nous, déplorable et honteux. »

Après cette mercuriale donnée en passant aux musiciens français en général, encore plus qu'au public messin en particulier, M. Durutte semble pour un temps se recueillir. Il est tout à l'élaboration de son œuvre scientifique. Il ne s'en distrait quelque peu que dans deux circonstances, en 1844 pour présenter quelques observations sur la *Téléphonie* ou *Langue musicale* de M. Sudre, lequel était venu à Metz faire devant le public militaire de notre ville une exposition de son système, applicable surtout, suivant lui, au service des armées[1]; et en 1845, pour recommander l'œuvre de son ami Barbereau qui venait de publier, sous le titre de *Traité théorique et pratique de composition musicale*, la première partie de l'ouvrage destiné à la mise en lumière de sa doctrine. Ce que nous avons dit précédemment doit faire comprendre quel intérêt M. Durutte devait prendre à cette publication. Il donne à cette occasion des explications préliminaires sur la vie et les travaux de l'auteur, plus une analyse succincte de son livre[2]. Il annonce ensuite une étude complète de ce bel ouvrage, supérieur il le proclame à tout ce

[1] *Revue de Metz*, 1844, p. 53.
[2] *Ibid.*, 1845, partie I, p. 230.

Digitized by Google

qui a été fait précédemment sur le même sujet. M. Durutte n'a malheureusement pas tenu, nous ne savons pas pourquoi, cet engagement. On ne possède de lui que ce premier et trop court article sur l'ouvrage d'un homme auquel il accordait la plus grande considération, et qu'à certains égards il proclamait son maître, quoiqu'il subordonnât ce qu'il avait pu recevoir de lui, pour l'établissement de ses propres théories, à ce qu'il prétendait tenir de Wronski pour le même objet.

M. Durutte est évidemment de plus en plus absorbé, à partir de ce moment, par son œuvre personnelle. Plusieurs années se passent sans qu'il s'adresse de nouveau au public messin qui aimait à l'entendre. Le caractère de ses travaux tout scientifiques le porte à élargir en même temps son horizon. Ce n'est plus dans un recueil local, comme précédemment dans la *Revue d'Austrasie* ou dans la *Revue de Metz*, c'est dans la *Revue progressive*, publiée à Paris avec une portée plus étendue, qu'il fait imprimer en 1853 sa lettre à M. de Montferrier, reproduite ultérieurement dans son livre de l'*Esthétique*[1], lettre où il donne d'après Wronski la délimitation numérique, ainsi dit-il, de la *vraie gamme diatonique*, telle qu'elle est formulée par le vieux métaphysicien.

Une circonstance particulière oblige cependant M. Durutte à livrer une dernière fois un de ses écrits à la presse purement messine. Notre ancien confrère, M. Blanc, avait conçu la patriotique pensée de grouper dans une publication spéciale des œuvres de tous ceux qui, à Metz, tenaient la plume à cette époque. Il réunit ainsi dans un volume de près de 600 pages,

[1] *Esthétique musicale*, p. 52[1].

Digitized by Google

intitulé *Metz Littéraire en* 1854, soixante et quinze pièces signées de soixante noms d'écrivains, messins par leur origine ou par leurs attaches. M. Durutte ne pouvait rester sourd au généreux appel de M. Blanc. Il donne au recueil un morceau dont il a été précédemment question déjà. C'est celui qui est intitulé : *De quelques accords employés par Beethoven dans sa neuvième symphonie.* M. Durutte ne se distrayait d'ailleurs aucunement en cela du courant des idées à l'élaboration desquelles il était alors exclusivement appliqué. La publication de 1854 est, comme on a pu le voir par ce qui en est dit plus haut, en étroite liaison avec les travaux théoriques dont l'auteur était près de donner un exposé complet, dans un ouvrage en cours d'exécution à ce moment.

L'année suivante en effet, 1855, paraissait le gros volume de l'*Esthétique musicale,* dont nous n'avons plus rien à dire ; et en 1857, son abrégé dans les colonnes de *La Presse théatrale,* sous le titre de *Manuel de la nouvelle technie harmonique.* En 1862 vient la *Réponse à M. Fétis* provoquée par les critiques de ce dernier, et dont nous avons parlé suffisamment aussi. En 1876 enfin est publié le volume de la *Technie harmonique,* abrégé pratique du grand traité donné en 1855. Le livre imprimé en 1876 clôt la série des écrits de M. Durutte.

Les ouvrages que nous venons de rappeler en dernier lieu sont exclusivement consacrés par notre ancien confrère à la mise au jour et à la discussion de ses théories sur la musique, à partir du moment où celles-ci se sont fixées pour lui. Le premier de ces ouvrages en contient l'exposition scientifique ; le dernier, un résumé élémentaire destiné à l'ensei-

Digitized by Google

gnement. L'œuvre du théoricien est dès lors complète. Elle est à ce moment même confirmée par l'approbation d'un juge particulièrement compétent, d'un compositeur éminent dont nous avons déjà signalé l'adhésion aux idées de M. Durutte, et dont il nous semble bon de rappeler le témoignage, en mentionnant encore cette nouvelle expression de ses opinions à leur sujet.

« Le traité de M. Durutte, » écrit M. Ch. Gounod, dans le journal *Le Temps* du 21 janvier 1876, « le « traité de M. Durutte agrandit singulièrement le « domaine de la science de l'harmonie, et, de plus, « il en recule indéfiniment les limites. A de simples « règles pratiques et purement empiriques, c'est-à- « dire suggérées par la seule expérience, l'auteur « substitue de véritables lois, fondamentales, abso- « lues, à priori, en un mot rationnelles, sur lesquelles « la science de l'harmonie, solidement et inébranla- « blement assise, présente enfin l'aspect d'un sys- « tème. C'est pourquoi l'avenir de cet ouvrage nous « semble assuré. Il ouvre des horizons nouveaux, « illimités ; il mène plus loin encore qu'il ne va, et « fournit l'explication de mille faits qu'on a dû jus- « qu'ici, faute de principes, qualifier du nom de « *licences ;* il offre les moyens de contrôle et de « sanction qui permettent de distinguer les halluci- « nations de l'erreur, d'avec les illuminations souvent « inconscientes de cette haute raison qu'on nomme « le génie. Nous recommandons le nouveau Résumé « de M. Camille Durutte à tous les artistes désireux « d'approfondir la science de l'harmonie, et d'en « connaître les lois fécondes et les assises indestruc- « tibles. » Il n'y a rien à ajouter à de pareilles dé-

Digitized by Google

clarations ; mais il est permis de faire ressortir l'importance que leur donne l'autorité de celui de qui elles émanent.

Ce n'est pas assez d'avoir fait connaître les ouvrages théoriques de M. Durutte, les conceptions du savant, les publications de l'écrivain. Les productions musicales du compositeur doivent encore être au moins signalées. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de garantir comme complète la liste que nous en donnons. Les œuvres de M. Durutte sont dispersées ; il a négligé d'en dresser le catalogue que lui seul eût pu faire. Sa famille n'en possède même pas les éléments ; elle n'a pu nous fournir pour cet objet que quelques notes, auxquelles nous avons joint les renseignements peu nombreux communiqués par des amis, et ceux plus clair-semés encore que nous avons trouvés dans les rares documents où il peut en être question, dans les journaux du temps par exemple. Nous ne connaissons probablement qu'une partie des pièces qui constituent l'œuvre musical de notre ancien confrère ; encore ne savons-nous pas la date de toutes celles qu'il nous est permis de citer. Nous nous bornerons à énumérer dans une simple nomenclature, où figureront quelques dates seulement à la suite de l'indication des ouvrages qu'elles concernent, les compositions dont nous avons pu avoir connaissance.

Il convient de mentionner d'abord certaines *pièces de musique religieuse,* des compositions entre autres dont il est dit quelque part, sans plus de détails, que Choron, après les avoir revues, les fit exécuter à l'École polytechnique, au temps où M. Durutte y était élève ; *deux messes* ensuite, écrites de 1830 à

Digitized by Google

1832, signalées par M. Soleirol dans son rapport à l'Académie sur la candidature de M. Durutte, en 1836.

Citons après cela les œuvres lyriques, simples scènes ou opéras à divers degrés d'avancement, savoir: *Sardanapale*, terminé en 1834, *Stephano* (1852), *Les Saxons*, œuvre inachevée (1852), *Le violon de Crémone*, complètement écrit avant 1865, *Maître Martin*, *Le Florentin*, *Le Boulanger du Roi*, *Une Nuit à Athènes;* comme musique de chant, le *Chœur des Exilés* (1851), une *Sérénade pour ténor avec chœur*, sur les paroles de Victor Hugo « L'aube naît » (1852), l'*Ave Maria* pour quatre voix (1852), une *Cantate sur la mort de Mendelssohn* (1852), *Le Blason de Metz*, chœur exécuté dans un concours à Paris par notre Orphéon en 1861, *Le Printemps*, sur les paroles de notre compatriote Alcan (1861), *La Prima Viola*, canzonetta (1861), une *Élégie sur Henri Murger* dont M. Durutte avait trouvé les paroles dans un journal (vers 1874), un *Chœur à quatre voix* dans lequel est intercalé l'air de la Source de Blumenthal, dédié à Madame Cuvier, *Douze mélodies* sur des paroles italiennes[1].

Nous rappellerons maintenant, comme musique instrumentale, un ouvrage d'abord qui probablement doit se classer chronologiquement après les compositions ébauchées à l'École polytechnique, en tête de l'œuvre entier de M. Durutte. Il s'agit d'une *Ouver-*

[1] Nous tenons d'un bon juge, de M. Mouzin, professeur au Conservatoire, que ces *Douze mélodies* sur des paroles italiennes doivent être considérées comme des œuvres tout à fait remarquables, par l'heureuse application que le compositeur y a faite de certains effets dûs à la mise en pratique de quelques innovations fondées sur ses théories musicales.

Digitized by Google

ture pour musique militaire, composée par lui en 1828. Il avait écrit ce morceau en vue d'un concours ouvert sur ce sujet par une société d'harmonie d'Anvers, qui lui décerna pour son travail une médaille d'or. Viennent ensuite une *Symphonie en fa* écrite en 1835, une *Transcription* de mémoire, pour le piano, d'un chœur de Mendelssohn entendu à Cologne en 1846, un *Prélude en ut majeur* (1850), une *Étude à la Mazurka* (1850), un *Septuor* écrit avant 1852, une *Sérénade pour quatre violoncelles* (1852), un *Arrangement, pour le piano à quatre mains,* de la symphonie en fa (1852), une *Transcription, pour le piano*, de l'air de Mozart « Che donna bella » (1854), une *Valse* « Willkommen » (1854), une *Mazurka* (1854), *Deux Trios* pour piano, violon et violoncelle, le second (1854) dédié à Madame Cuvier, plusieurs *Sonates*, entre autres une *Sonate pour piano et violoncelle,* un *Quatuor,* andante pour piano, violon, alto et violoncelle, un *Arrangement, pour le piano,* de la sérénade pour quatre violoncelles.

A ces indications nous joindrons, en terminant, celle de diverses compositions pour la voix ou pour le violoncelle, citées en 1836 par M. Solcirol dans son rapport à l'Académie à l'occasion de la candidature de M. Durutte, mais sur lesquelles nous n'avons à dire malheureusement rien de plus précis.

Ces morceaux en nombre respectable sont loin d'être sans mérite, au dire de juges compétents. Quelques-uns parmi eux, que nous avons eu autrefois occasion d'entendre, nous ont charmé alors, et nous ont laissé d'agréables souvenirs. Au reste, eu égard à la nature du talent de M. Durutte et à la direction librement donnée par lui à ses travaux, ce n'est pas

Digitized by Google

dans ces compositions, quelle qu'en soit la valeur, c'est croyons-nous dans ses conceptions théoriques qu'il faut chercher le trait original et caractéristique de son génie musical.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des idées et des œuvres de M. Durutte. Que dire de plus de sa vie qu'elles remplissent à peu près complètement ? La production et l'exécution dans diverses circonstances de ses ouvrages, quelques excursions en Allemagne, et des voyages, des séjours même parfois prolongés à Paris pour la satisfaction de ses goûts et de ses intérêts d'artiste, le rôle enfin que son talent reconnu de tous lui assignait à Metz dans le développement du mouvement musical qu'on voit s'y prononcer alors de plus en plus ; telles sont, dans la vie de notre ancien confrère, les particularités qui peuvent appeler l'attention, à partir du jour où nous l'avons montré se fixant dans notre ville, après avoir abandonné la carrière militaire qu'il n'avait guère fait qu'entrevoir. Ces particularités se lient étroitement aux faits qui concernent l'histoire de la musique à Metz en ces derniers temps ; encadrement naturel de l'existence que mène dans cette ville M. Durutte pendant cette période. Dans ce milieu, il faut le reconnaître, sa personnalité ne s'accuse peut-être pas avec autant de relief qu'on eût pu l'attendre ; cela sans autre raison du reste que la retenue toute volontaire qu'il lui plaisait de s'imposer, avec une attitude bien différente assurément de celle que par son mérite il eût été en droit d'y prendre.

Il convient de nous arrêter quelque peu à ces souvenirs. C'est ce que nous ferons dans un rapide compte rendu, où seront rappelées succincte-

Digitized by Google

ment, à leur place chronologique, avec des choses dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler, quelques-unes de celles dont nous nous sommes occupés précédemment. Celles-ci doivent forcément reparaître, sous un nouvel aspect du reste, dans une vue d'ensemble qui embrasse tout un côté, et ce n'est pas le moins attrayant ni le moins intéressant à signaler, de notre vie provinciale à Metz, jusqu'à la catastrophe dans laquelle tout a sombré pour nous. Mais avant de tracer ce tableau, qui formera la dernière partie et comme l'épilogue de la présente notice, il nous semble opportun, pour fixer les impressions de ceux qui autour de nous ont vécu avec M. Durutte et pour le faire plus complètement apprécier par ceux qui ne l'ont pas connu, d'indiquer ici quelques traits de sa physionomie, au physique et surtout au moral. A ce dernier point de vue notamment, ce que nous avons à dire de lui ne peut que confirmer les sentiments de haute estime si bien dûs à notre regretté confrère.

Dans ce qui précède se dessinent déjà quelques lignes du portrait que nous voudrions tracer; nous n'y reviendrons pas. Nous n'avons rien à ajouter en effet à l'idée qu'on peut se faire dès à présent de M. Durutte, pour ce qui est de la nature de son esprit, d'après ce que nous avons dit de ses travaux. Quant à son caractère, peu de mots suffiront pour le faire revivre, en signalant sa bonté et sa bienveillance habituelle, sa simplicité, son absolu désintéressement, sa générosité; toutes choses dont rendraient au besoin témoignage la plupart de ceux qui nous entourent, et dont on pourrait citer mainte preuve, si cela était nécessaire.

Digitized by Google

Sans aller jusque-là, et pour justifier brièvement la succincte énonciation des qualités que nous venons d'énumérer, nous rappellerons avant tout l'unanime et respectueuse sympathie dont jouissait à Metz M. Durutte, en retour de cette bienveillance et de cette bonté qui ne se sont jamais démenties. Pour ce qui est de sa simplicité, elle était empreinte dans toute sa personne, dans ses habitudes, dans son genre de vie, et nous n'en voulons mettre en évidence qu'un trait significatif, son détachement de beaucoup de choses de pur apparat qui pour d'autres ont ordinairement du prix ; son indifférence, par exemple, sans dédain affecté cependant, pour ce titre de comte qu'il ne prenait guère quoiqu'il lui appartînt bien ; marque de distinction si oubliée par lui-même, et d'accord avec lui par ceux qui l'approchaient, qu'à Metz on n'a jamais pensé à le nommer autrement, il est bon de le rappeler, que M. Durutte tout simplement. On eût provoqué l'étonnement si l'on eût dit autrement. Il ne songea même pas, il y a lieu de le remarquer, à rechercher comme tant d'autres les avantages que pouvait lui permettre de revendiquer cette attache au premier empire, le jour où se présenta, dans une des phases de nos révolutions, la possibilité de le faire.

C'est là une preuve de délicatesse. C'en est une aussi d'un désintéressement que M. Durutte pratiquait non-seulement dans tout ce qui avait un caractère lucratif, dans les questions d'argent notamment, mais qu'il portait même dans un domaine où généralement les artistes — on ne saurait ni s'en étonner ni les en blâmer — ne l'admettent guère, celui de leur talent. Le soin jaloux qu'ils apportent ordinaire-

Digitized by Google

ment à faire valoir leurs ouvrages lui était à peu près inconnu. Cette insouciance était chez lui un trait d'originalité assez rare pour qu'il ne soit pas superflu d'en fournir la preuve. Nous en choisissons un exemple entre beaucoup d'autres qui auraient la même signification.

Il s'agissait un jour pour lui de se faire honneur d'un de ses ouvrages vis-à-vis d'un étranger qui se trouvait accidentellement à Metz, et dont l'opinion méritait considération. M. Durutte voulait faire connaître au personnage un Septuor dont il était l'auteur, celui croyons-nous dont il est parlé en 1852 dans la Revue de *L'Union des Arts*[1]. Nous étions chez lui dans cette circonstance, et nous l'avons vu, pour suppléer à l'absence d'instrumentistes qu'il n'avait pas eu la précaution ou le temps de réunir, jouer sur son violoncelle une partie de basson, en même temps qu'il chantait, Dieu sait comme, la partie de flûte et que quatre ou cinq partenaires diversement pourvus complétaient d'une manière analogue la mise en œuvre. Cela lui semblait suffisant pour se faire comprendre. Ce qui eût désolé un autre, ce que la plupart eussent rejeté avec horreur, il l'acceptait le plus naturellement du monde, se contentant de corriger par quelques explications données avec simplicité et bonhomie ce que le rendu pouvait en ces termes présenter de défectueux.

Dans diverses rencontres où il s'agissait encore de ses compositions, un autre que lui eût cherché, et lui-même eût trouvé facilement un instrumentiste plus capable qu'il ne l'était de faire valoir sa propre musique. On le voyait cependant se mettre sans hé-

[1] *L'Union des Arts* 1852, t. II, p. 191.

Digitized by Google

sitation au pupitre pour faire, dans ses charmants trios par exemple, la partie de violoncelle, au service de laquelle il n'avait à mettre qu'un talent d'exécutant fort secondaire, sur la nature duquel il ne s'abusait nullement. Il jouait sans la moindre prétention de cet instrument. Il pouvait même se mettre au piano et y exécuter un accompagnement, pourvu qu'il fût très simple ; ou bien y faire une démonstration pour expliquer la constitution et le développement d'une combinaison harmonique. Il le faisait avec une facilité suffisante, mais en y usant d'un doigter fantastique dont il était le premier à s'amuser,.... quand il avait le temps de s'en apercevoir. Il chantait aussi ; mais c'était pour faire des parties de flûte ou bien de contre-basse au besoin. Rien d'affecté du reste dans ces singularités ; et il n'y avait pas à en rire ; on sentait bien que l'homme et sa pensée n'étaient pas là, mais bien au-dessus. Aussi n'éprouvons-nous aucun embarras à parler de tout cela, pour marquer ainsi d'un accent plus prononcé la parfaite bonhomie qui dominait dans la manière d'être de cet homme d'un incontestable mérite.

Nous avons mentionné sa générosité. C'est là une vertu qui se cache et dont on doit respecter le secret. Nous nous bornerons donc à rappeler simplement, à ce propos, que nous avons quelque peu soulevé le voile qui couvre naturellement les actes inspirés par ce sentiment délicat, en laissant entrevoir ce qu'a été M. Durutte pour Wronski dans ses dernières années, et pour sa veuve après lui. Nous ne l'avons fait du reste que pour y saisir la preuve de la parfaite sincérité de notre ancien confrère, dans l'éclatante adhésion donnée par lui au vieux métaphysicien et à ses idées.

Digitized by Google

Nous en avons dit assez pour faire suffisamment connaître ce qu'était dans son esprit et dans son caractère M. Durutte. Il n'y a aucun inconvénient à signaler après cela quelques traits de son portrait physique ; sa petite taille un peu pleine, sa physionomie placide, encadrée de cheveux flottants qui avaient blanchi de bonne heure ; l'air aimable de toute sa personne. Nous avons montré l'homme après avoir expliqué les œuvres de l'artiste. Il ne nous reste plus qu'à parler de ses actes. Chez un spéculatif ils ont moins d'importance que le reste. Dans le nombre, ceux qui concernent ses travaux et dont il a été précédemment question priment naturellement ceux qui peuvent avoir un objet différent. Nous réunirons et nous rapporterons brièvement ce qui regarde les uns et les autres, en rattachant ces souvenirs, comme nous l'avons annoncé tout à l'heure, à l'ensemble des faits qui caractérisent le mouvement musical à Metz, à partir notamment de l'année 1827, où M. Durutte s'y est fixé.

VI.

A la date de 1827, M. Durutte trouvait à peine indiqué dans notre ville le mouvement musical dont nous venons de parler. Il en a signalé lui-même les lointaines origines et les premières manifestations, dans l'écrit présenté par lui au Congrès scientifique réuni à Metz en 1837. Elles sont marquées sans beaucoup de précision par quelques jalons. C'est, dès le XIV^e^ siècle, sans parler de Charlemagne et de ses écoles toutes liturgiques, le nom de Colignon

Digitized by Google

Cassamus mort en 1396 à Metz, d'où il était parti pour devenir, dit son épitaphe qu'on lit encore dans notre cathédrale, « ménestreis à Dan Alefonce, » roi de Castille, après avoir servi au même titre l'empereur Charles IV ; c'est ensuite celui d'un Claude Sébastiani, organiste de la cathédrale au XVI^e^ siècle ; c'est, plus près de nous, au XVII^e^, l'exécution à Metz d'une œuvre lyrique, *Phillis retrouvée*, et vers la fin du XVIII^e^ une impulsion un peu plus vive due à un évêque mélomane, M. de Montmorency-Laval. Le prélat avait amené de Condom à Metz son maître de chapelle, Loiseau de Persuis, artiste de mérite qui a laissé un fils dont la notoriété plus répandue efface un peu la sienne. Louis-Luc de Persuis, né dans notre ville, a marqué sur un théâtre plus important, à Paris dans les classes du Conservatoire, dans les services et dans la direction de l'Académie royale de musique, dans la Chapelle du Roi enfin, dont il conserva la surintendance jusqu'à sa mort en 1819.

A Metz même on peut citer alors des artistes de talent, Milet, Valentin, Lagrange, Thomas (le père d'Ambroise Thomas, notre illustre compatriote), Pavani, professeur Italien qui fonde chez nous vers 1815 un enseignement du chant. Des amateurs et des artistes se réunissent en même temps pour exécuter à la cathédrale des pièces de musique religieuse. Une Société philharmonique se constitue en groupant dans son sein ces éléments, sans réussir pourtant à les discipliner définitivement. Ces premiers résultats sont dûs aux habitudes heureusement inspirées de certains salons, et aux efforts de quelques professeurs, dans un milieu où le goût n'avait ce-

Digitized by Google

pendant pour tout principe de perfectionnement que le zèle d'un personnel peu nombreux, des concerts accidentels, et les représentations lyriques d'un théâtre de second ordre. Les concerts notamment méritent d'être signalés pour l'influence qu'ils ont pu exercer. On y entendait de temps à autre des artistes de passage, souvent des plus distingués, attirés à Metz par l'accueil qu'ils étaient sûrs d'y trouver chez quelques personnes hautement dévouées aux intérêts de l'art.

Dans ces conditions se présente, pour une époque un peu plus rapprochée de nous, le souvenir d'un de nos anciens confrères, de M. Émile Bouchotte, dont la maison a été pendant quarante années et plus généreusement ouverte aux artistes. Nous nous rappelons y avoir entendu vers 1832 les Konski, toute une famille de jeunes exécutants que l'exil chassait de leur pays en France, et dont l'un en grandissant est devenu un maître; Géraldy qui partait pour l'Italie, au début de sa carrière de chanteur; Sowinski; plus tard les Milanolo; Allard, notre grand violoniste; d'autres encore, nous ne pouvons les nommer tous.

Les sources d'émulation, les instruments de progrès ne manquaient pas absolument à Metz, on le voit. Au lendemain de 1830 cependant un fondement solide y faisait encore défaut, sur lequel on pût asseoir, pour le culte de l'art, un régime, une institution capables de vivre et de se développer, lorsqu'en 1833 cette première assise d'un édifice susceptible de durée est enfin posée par l'application de la loi qui venait de prescrire l'enseignement de la musique dans les écoles. La loi trouvait à Metz les choses favorablement disposées pour produire immédiatement un effet utile.

Digitized by Google

Cette année 1833 est celle où l'abbé Pierre fait exécuter à Saint-Vincent, comme nous l'avons dit, le *Stabat* de M. Desvignes. C'est celle aussi, où ce dernier arrête ses idées sur la création à Metz d'une École de musique. L'année suivante, 1834, ses propositions à ce sujet sont accueillies par le Conseil municipal. A ce moment la direction d'une classe de chant est prise à l'École normale par M. Léré ; au Petit Séminaire, par M. Dalmont. A la rentrée de 1835 enfin, s'ouvrent aussi les premières classes de chant à l'École municipale fondée par Desvignes; et en 1836 y sont constituées les classes de violon et de violoncelle dirigées la première par M. Giraud, la seconde par M. Fibich [1]. La Société philharmonique s'était en outre réorganisée dans les dernières années, sous la persistante impulsion du commandant Soleirol, depuis vingt ans appliqué sans se lasser à des tentatives trop souvent infructueuses, en vue de ce résulat.

Vers le même temps un foyer d'activité et d'émulation s'allume dans l'atelier de notre peintre Maréchal, où Desvignes, son ami, organise des matinées musicales qui ont continué et qui par la suite se sont prolongées chez celui qui les avait originairement instituées. Dans un tableau d'une fidèle naïveté re-

[1] Tels sont les modestes débuts d'une école qui devait rapidement obtenir une véritable importance. Elle se bornait originairement à quelques cours de solfège et de chant qui n'empêchèrent pas leur organisateur M. Desvignes d'accepter en même temps, en cette année 1835, la direction du théâtre, comme délégué d'une société d'amateurs qui s'était formée pour en assurer l'exploitation restée en souffrance. Cette situation du reste ne se prolongea pas au-delà d'une année (1835-1836). L'affaire n'avait pas été fructueuse pour les actionnaires ; mais l'entreprise avait été conduite par M. Desvignes d'une manière avantageuse pour les intérêts de l'art.

Digitized by Google

cueilli aujourd'hui par le Musée de la ville, le peintre Labroue, musicien lui-même, a représenté une de ces séances de l'atelier de Maréchal, où sont groupées et mises en scène les principales figures du personnel musical Messin, tant en artistes qu'en amateurs, à cette époque. M. Durutte y a sa place, comme dans toute cette action où il joue un rôle moins apparent cependant, nous l'avons déjà dit, que ne l'eussent comporté son mérite et sa réelle valeur.

En 1836, l'Académie de Metz avait appelé M. Durutte dans son sein avec le titre d'associé-libre[1]. Ses cahiers d'étude se complétaient, ses portefeuilles se garnissaient de compositions variées, et au Congrès scientifique de 1837, où il prenait, comme nous l'avons dit, la parole afin de rendre compte de ce

[1] M. Durutte figure sur les listes de l'Académie, dans la classe des associés-libres résidants depuis 1836, dans celle des associés-libres non-résidants depuis 1857. Les Mémoires de l'Académie ne contiennent aucun travail de lui; mais ses archives conservent sous les cotes D 65, 90 et 102, trois rapports de sa main.

D 65. 1839. Rapport sur deux ouvrages offerts en hommage à l'Académie : 1° *Manuel* pour l'enseignement élémentaire de la musique par MM. Desvignes et Dalmont; 2° *Recueil de Canons* pour l'enseignement pratique de la musique par M. Desvignes (4 pages in-4°).

D 90. 1848. Rapport sur un mémoire adressé à l'Académie, en réponse à cette question proposée par elle en 1847 pour les concours de l'année 1848 : Calculer pour Metz les circonstances principales de l'éclipse annulaire de soleil qui aura lieu le 9 octobre 1847. (37 pages in-4°).

D 102. 1862. Rapport sur l'ouvrage de M. A. Loquin intitulé : *Notions élémentaires d'harmonie moderne*, Bordeaux 1862. Ce rapport très-développé se termine ainsi : « La Commission pense que l'ouvrage « soumis à son appréciation mérite l'approbation de l'Académie, tant « à cause de ses tendances progressives que par son mérite réel, « que quelques omissions et même quelques erreurs de détail ne « sauraient infirmer. » (28 pages in-4°).

Digitized by Google

qui avait été fait jusqu'alors à Metz pour la musique, il faisait de plus entendre, dans un concert donné à l'occasion de cette solennité, l'ouverture de son opéra de *Sardanapale*, et le final de sa *Symphonie en fa*. A cette date, les journaux de Metz que nous avons sous les yeux annoncent l'institution par lui d'un cours de musique[1]. Nous ne savons pas quelle suite a été donnée à cette tentative qui n'a pas laissé de souvenir. M. Durutte ne s'est jamais livré que d'une manière accidentelle à l'enseignement proprement dit. Vers cette époque cependant il s'attache à un élève auquel n'ont pas manqué plus d'un genre de talents, Raphaël Maréchal, le fils de notre peintre verrier, qui a cultivé avec succès la musique avant d'aborder aussi la peinture. La science de M. Durutte était au reste reconnue par tous. Des hommes déjà instruits dans leur art lui demandaient et des conseils et une direction. Mouzin vers 1840, Baudot, Freyberger, Bour, à différentes dates ont, comme Raphaël Maréchal, reçu de lui des leçons.

Revenons à ce qui concerne à Metz le mouvement général de l'art, dont nous avons tracé en raccourci le tableau jusqu'en l'année 1837. On ne saurait sans injustice négliger le souvenir d'un fait qui se rapporte à cette date et qui n'a pas été sans influence sur le développement du goût musical à Metz. Nous voulons parler de la présence sur notre scène d'un artiste distingué, de Marié, qui au commencement de sa carrière de chanteur et déjà virtuose habile, y a tenu pendant l'année 1837-1838 l'emploi de ténor. Nous conservons un vif souvenir de l'impression qu'il y produisait dans le rôle notamment d'Arnold de

[1] *Courrier de la Moselle* du 3 Juin 1837.

Digitized by Google

Guillaume Tell, où Dupré venait de se révéler à l'Académie royale de musique (1837) par d'heureuses inspirations que suivait avait intelligence Marié, chanteur accompli lui-même dès cette époque [1].

Au lendemain du Congrès de 1837, M. Durutte écrit en 1838 l'article, dont nous avons parlé, sur le traité d'harmonie récemment publié par l'abbé Pierre. En 1839 il se rend aux fêtes musicales de Deux-Ponts, dont il donne un compte rendu que nous avons fait connaître également. Le crédit dont il jouit alors et le caractère du rôle qu'il lui convient de prendre devant le public messin s'accusent dans ces travaux de critique. Il ne recherche pas l'action; il se contente d'une certaine influence. C'est par des jugements et des conseils seulement qu'il entend l'exercer. A d'autres l'activité pratique, la main à l'œuvre. Pour lui, donner son avis, quand il y a lieu, lui suffit. Il le fait avec une autorité qui n'est pas contestée, et s'associe ainsi à un travail, à des efforts qui n'ont pas été stériles. Les résultats s'en produisent bientôt avec éclat.

Dès l'année 1840, les ressources musicales de tout genre se sont assez développées à Metz, pour permettre d'improviser en quelque sorte une manifestation significative qui produit dans le public une véritable sensation, et qui a laissé un profond souvenir. Un grand concert, à l'organisation duquel concourent à l'envi amateurs et artistes, est donné, avec une richesse de programme qui étonne tout le monde, au profit des inondés du Rhône. Un peu plus tard, et après de nouveaux progrès, on peut monter les

[1] Marié a donné alors à Metz quelques leçons, notamment, ce qui paraîtra peut-être singulier, des leçons de violoncelle.

Digitized by Google

Symphonies de Beethoven (1849), *Le Désert* de Félicien David, *Le Stabat* de Rossini (1851).

L'École municipale de musique fondée en 1835 a pris alors assez d'importance pour être en 1841 érigée par ordonnance royale en succursale du Conservatoire, et pour se voir, dès l'année suivante, classée par l'inspecteur, M. Batton, au premier rang de toutes les succursales de ce genre instituées dans les départements. En 1842 une Société de chant est organisée par M. Mouzin, dont le nom s'est déjà présenté à nous dans les pages qui précèdent. Reparaissant ici dans le cadre de ces annales, il nous fournit l'occasion de rappeler au sein de l'Académie le souvenir d'un ancien confrère séparé de nous maintenant par l'orage qui nous a dispersés, d'un de nos excellents professeurs auquel le Conservatoire a fait à Paris une place dans le personnel de son enseignement.

L'année 1844 est celle du rapport de M. Durutte sur la Téléphonie de M. Sudre; 1845, celle de son travail de critique sur le traité de composition de Barbereau. A l'année 1846 se rapporte une excursion qu'il fait en Allemagne pour assister à Cologne à un Festival, au retour duquel il transcrit de mémoire pour le piano un chœur de Mendelssohn qu'il y a entendu. A cette époque on fait régulièrement un jour de chaque semaine de la musique chez M. Durutte, dont la demeure est largement ouverte aux artistes et aux amateurs, qui un autre jour se retrouvent pour exécuter ou entendre des œuvres de piano principalement, et de la musique de pupitre dans le salon hospitalier de Madame Cuvier. Un Quatuor excellent d'instruments à cordes, qui a duré long-

Digitized by Google

temps, fonctionne en même temps dans des réunions plus restreintes, accessibles cependant encore à quelques auditeurs, alternativement tenues chez le commandant Soleirol, chez M. Rogelet, chez M. Jaunez, chez le colonel Bergère, chez le colonel Savart. Il nous plaît de citer ces noms ; ils réveillent pour nous de précieux souvenirs.

En 1849 est instituée à Metz la Société des Concerts, dont le fondement solide est fourni par un personnel d'artistes surtout, appartenant les uns à l'orchestre du théâtre, les autres au corps des professeurs et des élèves de notre école municipale. Les classes d'instruments à cordes avaient été, nous l'avons dit, ouvertes dans cette école dès l'année 1836, et donnaient déjà d'excellents résultats ; mais les classes d'instruments à vent n'y existaient pas encore. Leur organisation, décidée en 1839 seulement, n'a pu s'effectuer qu'en 1860 ; les ressources qu'elles devaient produire faisaient malheureusement encore défaut, à la date où nous sommes.

A la même époque, rappelons-le, appartiennent les premières relations de M. Durutte avec Wronski (1849-1850) ; relations qui ont exercé sur ses idées, sur son talent, sur sa vie même une action considérable. Sa théorie musicale était fixée déjà ; mais il entrait lui-même alors dans un travail ardu d'élaboration, ayant pour objet de la soumettre, sous cette influence nouvelle, aux méthodes de métaphysique et de mathématiques transcendantes du savant étranger. Cet effort ne refroidit heureusement pas la verve musicale de notre confrère. Plusieurs pièces charmantes de son œuvre, que nous avons mentionnées précédemment, sont précisément de ce temps.

Digitized by Google

Les deux années suivantes, 1851 et 1852, sont mémorables dans l'histoire des arts au sein de la Cité. Il s'y produit un fait dont les conséquences ont été malheureusement arrêtées dans leur développement par des causes diverses, mais qui a cependant abouti à des résultats acquis dont on ne saurait méconnaître la valeur. Nous entendons parler de la création de *L'Union des Arts*, instituée sur un plan peut-être un peu ambitieux mais inspiré par de généreuses pensées qui ont produit leur fruit. Nous avons dit ce qui en est dans un autre travail, dans une notice accueillie précédemment par l'Académie, et consacrée à l'un de nos plus brillants confrères, à Eugène Gandar, mort un peu plus tard en possession d'une chaire à la Sorbonne, qui a été chez nous le promoteur de cette œuvre[1]. Tout ce que Metz comptait d'hommes dévoués aux lettres et aux arts lui avait donné son concours. M. Durutte était un des membres fondateurs de *L'Union des Arts*.

La nouvelle société est dès son début constituée par l'accession de 800 membres, dont le nombre s'élève bientôt à 900. Elle exerce son activité dans des réunions consacrées à des concerts, à des lectures. Elle provoque des expositions de peinture ; elle a pour organe une *Revue* qui, avec des rapports sur les travaux des artistes messins, publie le compte rendu des assemblées, la relation des actes de la Société. La Revue de *L'Union des Arts* ouvre en outre ses colonnes à des œuvres de littérature, son album à des compositions musicales inédites, à des gravures, à des lithographies. De tout cela nous ne

[1] *Notice sur Eugène Gandar.* — Dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1867-1868.

Digitized by Google

voulons retenir ici que ce qui concerne la musique. La société fait entendre des ouvrages d'Ambroise Thomas, de Durutte, de Gouvy, de Desvignes, de Mouzin, de Baudot, de Raphaël Maréchal. Nous citerons parmi les œuvres de Durutte exécutées dans ces circonstances, l'*Ave Maria* composé pour quatre voix, l'*Andante de la Symphonie en fa* dont le final avait été entendu en 1837 dans le concert donné en l'honneur du Congrès scientifique, la *Pièce écrite pour quatre violoncelles*, la *Sérénade* composée sur les paroles de Victor Hugo, le chœur des *Exilés*.

La littérature musicale avait une large part dans la rédaction de la Revue de *L'Union des Arts*. Après la disparition de ce recueil, qui n'a eu que deux ans d'existence, elle n'a plus chez nous d'occasion aussi favorable de se produire, sauf en 1854, dans l'œuvre collective de *Metz littéraire*. Nous avons mentionné précédemment déjà cette publication, pour dire que M. Durutte lui avait donné son travail sur Beethoven. On y trouve en outre des articles remarquables de M. Mouzin et du commandant Soleirol, sur des sujets qui se rapportent à la musique.

Toujours attentif à ce qui se faisait pour son art dans la région du Rhin qui nous avoisine, M. Durutte s'était rendu en 1853 à un Festival, à Carlsruhe. Il avait entendu là pour la première fois la musique de Wagner qui paraît avoir produit alors sur lui un grand effet. Liszt avait dans cette circonstance organisé et dirigé l'exécution de plusieurs fragments du *Lohengrin* et celle de l'ouverture du *Tannhauser*. M. Durutte n'hésite pas à qualifier de sublimes ces produits étranges d'une science consommée[1]. Il a

[1] Dans l'article donné en 1854 par M. Durutte au recueil de *Metz*

Digitized by Google

pu conserver au compositeur l'estime qu'il faisait ainsi de son savoir et du parti qu'il en a tiré ; mais il semble avoir ultérieurement accordé néanmoins quelque considération aux répugnances du public non savant, insensible au mérite de ces innovations. Il s'expliquait le désarroi de ceux pour qui la musique est purement affaire de sentiment, en présence des excès du genre, dans des œuvres lyriques où les artifices d'une structure étudiée ne réussissent pas à masquer la faiblesse de l'invention, et où l'insuffisance du dessin mélodique est loin d'être compensée par les recherches et les singularités du coloris. M. Durutte excusait la fatigue d'auditeurs peu préparés à ces épreuves, et qui, ne demandant aux pratiques de l'art qu'une jouissance, étaient rebutés par ces compositions travaillées, que caractérise une phraséologie systématiquement dédaigneuse des coupes habituelles, consacrées par l'usage et réclamées par le goût. Il reconnaissait enfin que, faute d'être initié, on pouvait bien ne pas comprendre ce que dans ses dernières années il appelait assez plaisamment « de « la musique sans points ni virgules. » Faut-il croire qu'il était à ce moment revenu de l'espèce d'éblouissement que lui avait causé une trentaine d'années auparavant, dans des fragments choisis d'ailleurs, la première impression des hardiesses entrevues au Festival de Carlsruhe ?

Dans cette dernière rencontre, M. Durutte avait profité de la réunion de plusieurs compositeurs cé-

littéraire, il exprime avec un véritable enthousiasme l'admiration que lui avait inspirée l'exécution des pièces de Wagner entendues en 1853 à Carlsruhe. L'année suivante (1855), il renouvelle ces déclarations dans l'*Introduction* de l'*Esthétique musicale*, p. XXXIII.

Digitized by Google

lèbres de l'Allemagne pour leur communiquer quelques-uns des résultats de sa théorie des accords. Il avait ainsi excité, a-t-il dit, leur étonnement et obtenu leur enthousiaste adhésion. Nous avons exposé ce qu'était cette théorie d'une valeur incontestable assurément au point de vue pratique, quelques réserves qu'il y ait peut-être lieu de faire sur le mérite de la livrée métaphysique et des formules mathématiques imposées après coup à l'œuvre par son auteur, sous l'influence de certaines doctrines qui lui étaient primitivement étrangères. L'homme auquel M. Durutte devait ces tardives suggestions, et avec lequel il était dans les rapports les plus étroits et les plus suivis depuis quatre années, disparaissait à ce moment, sans que son crédit auprès de son disciple en fût amoindri. Wronski était mort le 9 août 1853. Il avait légué, nous l'avons dit, à son fervent admirateur un ouvrage inédit d'une haute importance aux yeux de celui-ci, *La philosophie absolue de la musique, ou génération esthétique des sons par la Loi de création*[1].

Les soins donnés par notre ancien confrère à l'exposition de ses doctrines musicales l'absorbent, à partir de ce temps, de plus en plus. Rappelons succinctement ce que nous avons dit précédemment avec détails, à ce sujet; que, dès la fin de cette année 1853, M. Durutte affirme ses opinions sur les conceptions de Wronski dans sa lettre du 8 novembre à M. de Montferrier, beau-frère de celui-ci et directeur de la *Revue progressive;* qu'en 1854 il fait de la théorie rapportée par lui à ces principes une éclatante application, dans son étude sur la 9e symphonie

[1] *Esthétique musicale*, Introd. p. IV.

Digitized by Google

de Beethoven ; qu'en 1855 il en fournit l'exposition complète dans son *Esthétique musicale*, renouvelée en 1857 dans l'abrégé intitulé *Manuel de la nouvelle technie harmonique;* qu'en cette même année, 1855, et deux ans après, en 1857, il en donne verbalement l'explication dans des conférences publiques à Paris, où il institue plus tard encore, dans une salle à laquelle était attaché le nom de Beethoven, des cours destinés à la répandre ; qu'en 1862 il prend la plume pour la défendre contre les attaques de Fétis; qu'en 1876 enfin il en publie le résumé pratique, dans sa nouvelle *Technie harmonique*, ouvrage écrit en vue de l'enseignement.

Ces travaux, à partir de 1856, éloignent souvent de Metz M. Durutte, mais ne l'en détachent pas; on l'y revoit fréquemment. Il y préside notamment en 1860 à l'une de ces belles fêtes musicales dont la distribution annuelle des prix de notre École était l'occasion. Ambroise Thomas avait fait aussi à sa ville natale l'honneur d'accepter cette présidence en 1857, et il le renouvelle en 1863 ; en 1861 il s'était rendu avec le même empressement à l'invitation d'assister au Festival et aux solennités qui avaient accompagné alors à Metz le Concours régional. Il y avait tenu, avec une parfaite bonne grâce, la place que son éminent caractère lui assignait naturellement dans ces grandes assemblées.

Les institutions musicales continuaient à se développer dans notre ville, avec un redoublement d'activité qui donnait de justes satisfactions et de nouvelles espérances. En 1853 l'École un instant menacée par des velléités d'économie mal entendue au sein de l'administration, était avant la fin de l'an-

Digitized by Google

née replacée sur des bases solides, à la suite d'un rapport concluant adressé par son Directeur, M. Desvignes, au Conseil municipal. Mais en même temps cette École faisait une perte sensible par la mort de ce vaillant chef. Victor Desvignes mourait le 30 décembre 1853[1]. Un de ses élèves non moins capable, Mouzin, se trouve heureusement là pour continuer la tradition. Il est nommé Directeur à sa place. L'année suivante, il fonde l'*Orphéon* (1854), dont l'existence est reconnue et consacrée d'une manière définitive par un arrêté préfectoral, en 1859. Presqu'en même temps, Baudot organise en 1855 la *Société de Sainte-Cécile*. Des chœurs d'hommes excellents se constituent ainsi. Ces deux Sociétés, auxquelles sont affiliés, à titre de membres libres, de nombreux amateurs de musique, donnent à Metz des concerts très suivis, et rayonnent au dehors, en France et à l'Étranger, par leur participation à des concours d'où elles rapportent chez nous des prix, des marques de distinction, des médailles, objet d'émulation.

Un professeur de violon de l'École, ancien élève de la maison, Lepigocher, organise alors avec trois ou quatre camarades, à côté des réunions brillantes dues aux sociétés chorales, des séances publiques plus modestes consacrées à l'exécution de la musique de chambre. Ces petits concerts fort goûtés, malgré le caractère un peu sévère des œuvres qu'on y entend, montrent quel progrès a fait, à cette date le goût musical dans le public messin. Ils sont malheu-

[1] V.-F. Desvignes, nous l'avons rappelé précédemment, était membre de notre Compagnie. Les Mémoires de l'Académie (1853-54) contiennent une remarquable notice que lui a consacrée Eugène Gandar.

Digitized by Google

reusement interrompus, après quelques années seulement d'existence, par la mort prématurée, au mois de mai 1860, du jeune artiste qui était l'âme de cette institution nouvelle. Les sonates, les trios, les quatuors s'arrêtent. Les sérieuses jouissances que procure cet art distingué deviennent alors pour un temps le rare privilège des habituées de quelques salons, de celui notamment d'un de nos confrères, d'un peintre de talent, M. Émile Michel; jusqu'à ce que, grâce au zèle de cet homme de goût, serviteur dévoué de l'art sous toutes ses formes, soient organisées au profit du public des séances accueillies et suivies avec empressement, où pendant plusieurs années consécutives Maurin et son excellent Quatuor viennent de Paris nous faire entendre chaque hiver les œuvres de Beethoven, de Mozart, de Haydn, de Mendelssohn rendues avec une perfection digne de ces grands maîtres.

Dans certaines maisons où M. Durutte reparaissait de temps à autre, il apporte alors des compositions qui permettent de juger que les déductions scientifiques ne paralysent pas chez lui le sentiment musical. On peut goûter ainsi les charmants trios que Madame Cuvier jouait si bien, et dont le second lui a été dédié par l'auteur. Dans les mêmes conditions se produisent la transcription pour piano d'un air de Mozart et des pièces légères que nous avons déjà signalées. Dans des concerts publics M. Durutte donne encore à Metz, vers le même temps, sa *Prima Viola*, avec son morceau du *Printemps*, et il écrit accidentellement pour un chœur de Gounod un accompagnement d'orchestre qu'au dernier moment on n'avait pas pu se procurer.

Digitized by Google

Le compositeur avait en portefeuille de grandes œuvres lyriques, des opéras, qu'il n'avait jamais eu l'occasion de faire exécuter. Ses amis lui donnent un jour le plaisir d'en entendre un, le *Violon de Crémone,* monté par leurs soins, et joué sur le théâtre de Metz, le 11 mars 1865[1]. Les sociétés chorales de l'*Orphéon,* et de *Sainte-Cécile,* souvent séparées par des rivalités, par quelques pointes de jalousie, se rapprochent ce jour-là pour aller, après la représentation, donner ensemble une sérénade à l'auteur, également aimé des uns et des autres. Nous citons ces faits pour montrer de quelle sympathie générale M. Durutte était entouré à Metz, au sein principalement de la famille de nos artistes, unanimes sur ce point quoique parfois quelque peu divisés sur d'autres. Sans s'être posé nulle part ni en chef ni en directeur, ce que sa nature modeste et un peu insouciante des choses pratiques ne lui aurait pas permis de faire, il tenait dans le petit Monde musical de Metz une place importante, et il y exerçait une influence, une autorité acceptées par tous.

On voit assez par ce qui a été dit jusqu'ici ce qu'était le mouvement accéléré qui à Metz entraînait les institutions, les créations de toute sorte destinées à servir les intérêts de l'art. Le point de départ de tout cela était l'introduction de la musique dans l'enseignement populaire. Notre excellente École municipale procédait de là ; et d'elle-même étaient sorties nos diverses Sociétés musicales, qui lui devaient et leurs organisateurs et la plus grande partie de leurs membres. De la ville l'action commençait à rayonner dans les campagnes mêmes. Je ne citerai qu'un fait.

[1] Journal *L'Artiste messin,* des 5, 12, 19 mars 1865.

Digitized by Google

En 1863 un concours dont l'Académie prit le patronage avait été ouvert, grâce à l'initiative de la Société de l'*Orphéon*, entre les instituteurs du département de la Moselle, pour les résultats obtenus par eux dans l'enseignement de la musique. Sur un rapport dû à M. Mouzin, dix médailles d'or, d'argent ou de bronze furent, à la suite de ce concours, distribuées entre eux[1].

Une chose dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps manquait cependant encore à Metz, un lieu de réunion pour les grandes assemblées, pour les concerts populaires notamment. Un local, médiocrement approprié du reste à cet usage, y avait été d'abord appliqué provisoirement, l'orangerie du Jardin botanique (ancienne église des Capucins) ; mais ce bâtiment avait été détruit le 5 janvier 1862 par un incendie, et l'on avait dû emprunter depuis lors, dans quelques circonstances, la salle de manœuvres de l'École d'Application, gracieusement accordée à plusieurs reprises par l'autorité militaire. On avait eu recours aussi quelquefois à la salle de spectacle. Pour des réunions moins nombreuses, on avait toujours usé des salons de l'Hôtel de Ville, du foyer du théâtre, ou de la grande salle de la maison des Écoles. En 1861, à l'occasion du Concours régional et de l'exposition qui devait l'accompagner, avait été élevée temporairement sur la Place Royale une vaste construction en bois où furent faites de savantes conférences et données de brillantes fêtes musicales. Mais au lendemain de ces solennités, l'édifice avait nécessairement disparu. Tout cela était ou

[1] *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1863-1864, p. 95-105.

Digitized by Google

précaire ou insuffisant. On attendait toujours la salle de réunion que tant de convenances réclamaient.

En 1869 la question depuis longtemps à l'ordre du jour allait être résolue. Les finances de la ville étaient prospères ; on pouvait penser aux choses de luxe, et se permettre dans ce sens des entreprises que jusqu'alors on avait dû prudemment ajourner. La solution s'annonçait dans un rapport sur le classement des travaux publics à exécuter prochainement à Metz, adopté dès l'année 1868 dans ses conclusions par le Conseil municipal. La construction d'une grande salle de réunion y était prise en considération[1] ; on pensait à y affecter une partie des terrains conquis par le déplacement de la ligne de fortifications du front Saint-Vincent, et achetés récemment à l'État par la Ville.

Les projets comportaient l'élévation dans ce lieu d'un groupe modèle d'établissements scolaires, et de la salle destinée aux grandes assemblées[2]. Le même terrain a reçu depuis lors un emploi bien différent, pour satisfaire à des intérêts que notre ville ne connaissait pas alors[3]. On était loin de s'attendre à ces choses.

[1] *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal*, 1868, in 4°, p. 242 et 514.

[2] On visait pour cette salle de réunion à une construction d'un caractère monumental. Cette considération fit écarter à ce moment un projet proposé pour l'appropriation à cet usage des locaux alors disponibles de la Douane, place de la Comédie, à côté du théâtre.

[3] Le projet de construction des Écoles a été abandonné, et sur le terrain qu'on voulait y affecter, a été construit pour la garnison allemande un Temple protestant devant lequel est resté libre, avec le caractère d'une sorte de parvis nécessaire à un semblable édifice, l'emplacement que devait dans nos projets occuper l'important bâtiment destiné aux réunions publiques, aux exécutions musicales, aux expositions de peinture, aux assemblées populaires de toute sorte.

Digitized by Google

Tout aux questions posées par le développement naturel de la vie locale, on se réjouissait de résultats dont on entrevoyait comme prochaine la complète réalisation. Un plan d'ensemble dressé dans des conditions grandioses était en cours d'exécution pour nos Musées, et la première partie en était terminée déjà. Nos institutions d'art, près d'être pourvues ainsi d'un logement digne d'elles, allaient recevoir en outre le complément depuis longtemps désiré d'un vaste local propre aux expositions de peinture aussi bien qu'aux exécutions musicales. On se flattait de voir une impulsion nouvelle résulter de tout cela pour le développement des intérêts de l'ordre le plus élevé dans la Cité. Vain espoir ! Une tempête déchaînée à l'improviste allait tout emporter.

La présence à Metz de M. Durutte était depuis quelques années intermittente, ainsi que nous l'avons dit. A partir de 1856 il avait fait de fréquents séjours à Paris, où il poursuivait inutilement la mise à la scène d'un de ses opéras, et où il s'appliquait en outre à la propagation de ses idées, à l'exposition et à la défense de ses théories. Tâches ingrates dont plus d'un ont connu les difficultés et les mécomptes. C'est vers la fin de cette période qu'il publie à Paris en 1876 son dernier livre, la *Technie harmonique*, abrégé pratique du premier, l'*Esthétique musicale*, donné vingt ans auparavant à Metz. M. Durutte participait en même temps d'une manière active, il convient de le rappeler, à l'impression des ouvrages posthumes de Wronski. On le voyait de moins en moins à Metz. Il y possédait cependant toujours son domicile de famille ; mais retenu à Paris par ses travaux, il ne faisait plus dans notre ville que des sé-

Digitized by Google

jours accidentels. Comme d'autres, il est obligé de la quitter définitivement en 1870.

Depuis 1857 M. Durutte figurait sur les listes de l'Académie dans la classe des associés-libres non résidants[1]. Après 1870, les changements imposés par les circonstances ne modifient pas cette situation. Notre ancien confrère conserve, comme par le passé, avec la Compagnie des relations entretenues par des visites, devenues dans les derniers temps assez rares, mais qu'il renouvelle plus fréquemment alors qu'auparavant. Son attachement pour l'Académie semble ravivé sous l'action même des difficultés du moment. Il l'aime toujours. Il aime surtout Metz qu'il ne saurait plus habiter, mais où il retrouve à chaque pas, quand il y revient, tant de précieux souvenirs qui lui permettent de ressaisir les traces de la meilleure partie de son existence, arrivée dès lors à son déclin. Voilà tout ce que nous avons à dire de ses dernières années, avant de rappeler sa mort, à Paris, le 24 septembre 1881.

Comme tant d'autres qui ont vécu à Metz, M. Durutte pouvait s'éloigner mais non pas se détacher de cette bonne ville. Pendant si longtemps son hôte volontaire, il tenait à elle comme y tiennent ses propres enfants. C'est dire beaucoup. De ceux qu'a dispersés la tempête, il en est qui forcément séparés de Metz en ont pris la nostalgie, et que hante comme un mirage la vue à distance de ses attrayants aspects, de son site admirable, des beaux horizons qui l'entourent. Nous en connaissons qui, au souvenir de la vie heureuse qu'ils y ont autrefois menée, ajoutent

[1] M. Durutte appartenait précédemment à l'Académie depuis 1856, comme associé libre résidant.

Digitized by Google

l'illusion de croire que tout ce qui les y charmait les y rappelle encore. Nous en savons aussi qui, mieux renseignés, n'ignorent pas ce qui les y attend, et parmi eux plus d'un qui n'ont pas osé y revenir; d'autres qui se risquant à y rentrer se sont sentis comme arrêtés aux premiers pas, sans pouvoir aller plus loin. Il en est cependant de plus décidés — M. Durutte a été du nombre — qui dominant tout sentiment contraire n'hésitent pas à reparaître quelquefois dans cette ville passionnément aimée, au prix de ce qu'il peut en coûter pour la douceur de la revoir.

24 Juillet 1882.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PROCÈS

DE

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS FLOSSE

Né à Boulay, le 7 Décembre 1757

CONDAMNÉ A MORT PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS, LE 17 FLORÉAL AN II (6 MAI 1794), EXÉCUTÉ LE LENDEMAIN, 18 FLORÉAL, SUR LA PLACE DE LA RÉVOLUTION.

Par M. POULMAIRE
Lauréat.

« Forum et Jus. »

PRÉFACE.

L'histoire, dit Plutarque, est féconde en leçons salutaires pour les hommes de tout ordre et de toute condition. Pénétré de cette pensée, j'ai tenu à connaître et à exposer les faits dont a été accusé Jean-

Digitized by Google

Baptiste-Nicolas Flosse, mon compatriote, né à Boulay (Lorraine), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 17 floréal an II (6 mai 1794), exécuté le lendemain. Nicolas Flosse était membre du directoire du département de la Moselle, et c'est à l'occasion de l'exercice de ces fonctions qu'il a été poursuivi.

Ce qui a particulièrement attiré mon attention sur les faits de ce procès, c'est qu'ils sont presque ignorés. J'ai pensé qu'il y avait un intérêt public à les faire connaître et à honorer la mémoire d'un homme de bien. Les renseignements que j'ai obtenus sont tirés du journal officiel de l'époque révolutionnaire, des archives nationales de France, et des archives de la présidence de Metz, dont la direction et la garde sont confiées à l'honorable M. Sauer, qui a mis la plus extrême obligeance à me faciliter les recherches. A l'aide de ces documents d'une authenticité indiscutable, j'ai essayé de retracer un procès qui remontera bientôt à un siècle. En même temps, par suite de l'enchaînement des faits, j'ai dû nommer dix autres membres du conseil départemental de la Moselle, qui ont été compris dans le même procès, condamnés à mort et exécutés.

A Rome, quand des citoyens notables étaient morts, une inscription rappelait à leur famille et à leurs amis, d'abord qu'ils avaient rendu des services à la cité, ensuite qu'ils en avaient été récompensés par les dignités indiquées avec grand soin dans leur épitaphe. C'était une sage et patriotique tradition, que nous devrions surtout conserver lorsqu'il s'agit de perpétuer et d'honorer la mémoire des malheureuses victimes de nos révolutions.

Digitized by Google

Le procès fait à Nicolas Flosse et aux autres membres du conseil départemental de la Moselle a eu pour principal motif le retard apporté par eux à faire vendre les biens de l'abbaye de Wadegasse. J'ai dû par conséquent parler de cette célèbre abbaye, bien qu'elle ne fût pas l'objet de mon travail.

J'ai considéré comme un devoir rigoureux de n'avancer aucun fait qui ne s'appuyât sur un document authentique. Si j'ai réussi dans cette partie de mon étude, je compte sur l'indulgence du lecteur pour vouloir bien oublier ses autres imperfections.

1881.

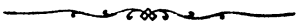

Digitized by Google

LE PROCÈS

DE

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS FLOSSE

Né à Boulay[1] (département de la Moselle) le 7 décembre 1757, Jean-Baptiste-Nicolas Flosse fut exécuté à Paris le 18 floréal an II (7 mai 1794), victime de la terreur à moins de 37 ans. Sa mort remontera bientôt à un siècle, mais il n'est jamais trop tard pour rendre un juste et modeste hommage à la mémoire d'un homme de bien. On sait peu de chose de son père et de sa mère ; il est permis de penser qu'ils possédaient la piété et les qualités du cœur qui honorèrent la vie de leur fils, car ces sentiments sont de ceux qui ne s'acquièrent le plus souvent que grâce aux leçons et aux influences de la famille.

Le père de Nicolas Flosse était avocat à la cour souveraine de Lorraine et procureur exerçant au bailliage de Boulay. Selon les traditions anciennes, Nicolas Flosse, qui était l'aîné de la famille, se des-

[1] Boulay, autrefois du duché de Lorraine, avait été réuni à la France en 1766. Il en a été séparé à la suite de la guerre de 1870, et fait actuellement partie de l'Allemagne.

Digitized by Google

tina à la carrière de son père. Il fit de bonnes études, et, vers 1780, on le trouve avocat au parlement de Nancy et exerçant au bailliage de Boulay.

Nicolas Flosse eût quatre frères, dont deux sont morts en bas âge, et deux sœurs. L'un de ses frères, Jean-Joseph, est décédé en 1843 archiprêtre-curé de Sarreguemines (département de la Moselle) où il a laissé la mémoire la plus vénérée. Son autre frère, Jean-Bernard-Athanase, est mort en 1849 à Boulay ; il avait été percepteur des contributions directes. Ses deux sœurs, Anne-Marie-Rosalie et Marie-Marguerite, sont restées célibataires. Elles ont passé toute leur vie ensemble, à Boulay, dans l'intimité la plus touchante, donnant l'exemple de la piété et de la pratique de toutes les bonnes œuvres.

Le 2 août 1787, Nicolas Flosse épousa Marie-Magdeleine Hurto, dont le père était régisseur des biens de M. le comte d'Hunolstein, seigneur de Hombourg-Kédange (département de la Moselle). De son mariage, bientôt rompu par la mort, il eût deux enfants : Marie-Magdeleine-Rosalie-Victoire née en 1790, et Philippe-Antoine né en 1791, ancien percepteur des contributions directes à Boulay.

Marie-Magdeleine-Rosalie-Victoire épousa l'honorable François Ving, médecin à Boulay, décédé en 1854. François Ving, s'inspirant des souvenirs laissés par son beau-père, n'eut d'autres mobiles dans toute sa vie que les sentiments les plus élevés. Bon et généreux, désintéressé, simple de mœurs, il ne compta que des amis. Profondément catholique, il pratiquait sa religion sans ostentation comme sans respect humain, simplement, consciencieusement comme tout ce qu'il faisait. Sans rechercher les fonc-

Digitized by Google

tions publiques, il n'hésita pas à les accepter lorsqu'elles lui furent offertes par la confiance du gouvernement ou par celle de ses concitoyens ; il a été conseiller général et maire de Boulay. L'unique ambition de François Ving, s'il se fût jamais occupé de lui-même, eût été, semble-t-il, de laisser un nom honoré. Cette estime publique, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit, il l'acquit au plus haut degré et elle restera inséparablement unie à sa mémoire.

En 1789, l'Assemblée constituante ayant supprimé la juridiction des bailliages, Nicolas Flosse dût renoncer à l'exercice de sa profession d'avocat. Sa situation de fortune, ses liens de famille, la modeste notoriété de son talent, ne lui permirent pas d'aller se fixer comme avocat à Nancy ou à Metz. Il lui fallut donner une autre direction à son activité ; il devint maître de la poste aux chevaux à Boulay.

En 1790, les citoyens du district de Boulay eurent à élire un conseiller départemental ; leur choix se porta sur Nicolas Flosse dont le nom ne rappelait que probité et dévouement à la chose publique. Le conseil départemental rendit lui-même hommage à son caractère et à ses lumières en le nommant membre du directoire[1].

Nicolas Flosse avait suivi l'élan de ses concitoyens

[1] Les fonctions du conseil départemental correspondaient à celles du conseil général actuel. Il avait à faire exécuter les ordres du gouvernement relatifs à la vente des biens ecclésiastiques.

Le directoire était une commission permanente du conseil départemental, qui, durant l'intervalle des sessions, statuait sur toutes les affaires administratives, comme le fait aujourd'hui le Préfet d'un département, sauf à rendre compte de ses actes lors de la session annuelle. — Loi du 22 décembre 1789.

Digitized by Google

vers la liberté et s'était associé aux pacifiques réformes dont le roi et ses ministres avaient pris l'initiative ; mais il ne voulait pas aller au-delà, et il résista avec courage à tout excès révolutionnaire. Les ordres donnés par le gouvernement pour qu'il fût procédé à la vente des biens ecclésiastiques conformément à la loi du 2 novembre 1789[1] devinrent de la part du directoire et du conseil départemental de la Moselle l'objet de quelque résistance, et firent naître entre le gouvernement et le conseil départemental (dans lequel est compris le directoire) un différend qui amena la mise en accusation de Nicolas Flosse et de plusieurs autres conseillers du département.

Par décret du 27 germinal an II (16 avril 1794), la Convention nationale ordonna de poursuivre Nicolas Flosse devant le tribunal révolutionnaire de Paris en sa qualité de membre du directoire du département de la Moselle. C'est à des documents[2] en partie inconnus jusqu'ici, à des procès-verbaux d'une authenticité indiscutable, qu'est emprunté l'exposé suivant :

Il y avait au siècle dernier, sur la rive gauche de

[1] Art. 1er de la loi du 2 Novembre 1789 : Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres.

Art. 2 Il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

[2] Ces documents sont : l'acte d'accusation signé par Fouquier-Tinville, accusateur public ; le procès-verbal d'audience du tribunal révolutionnaire ; le jugement du tribunal (pièces dont les originaux sont conservés aux archives nationales de France); et divers rapports faits à l'Assemblée législative et à la Convention nationale.

Digitized by Google

la Sarre, à 6 kilomètres en amont de Sarrelouis, tout près de l'endroit où la petite rivière de Bisten se réunit à la Sarre, une abbaye[1] de Prémontrés du nom de Wadegasse. Cette abbaye, renommée par la science et l'austérité de ses religieux, avait été fondée en 1135 par Gisèle, veuve de Frédéric, comte de Sarrebruck, et avait reçu de sa fondatrice un domaine important[2]. Les propriétés consistaient en forêts et en terres pour la plupart arides ou marécageuses, situées en grande partie sur les rives de la Bisten, entre la Sarre et le village de Creutzwald. Grâce à un travail de plusieurs siècles, les religieux avaient défriché les terres, créé des chemins, et transformé les marais en prairies. En fertilisant le pays, ils y avaient attiré une population qui vivait paisible et heureuse à l'ombre du monastère. L'abbaye n'existe plus, mais son souvenir reste et son

[1] Les documents consultés en ce qui concerne l'abbaye de Wadegasse sont : Dom Calmet, histoire de Lorraine, t. III ; Gallia christiana, t. XIII.

Une partie des bâtiments de l'abbaye existe encore ; ils sont occupés par une fabrique de cristaux. Il ne reste rien de la chapelle. Quelques peintures à fresque se remarquent dans des pièces servant de magasins.

[2] Bien que l'abbaye n'ait été fondée qu'en 1135, le domaine de Wadegasse avait été donné dès l'an 1080 par l'empereur Henri IV à Sigebert, comte de Sarrebruck, pour qu'il y créât un monastère. C'est ce qui semble résulter du document suivant, extrait de l'*Histoire de Lorraine* par Dom Calmet ; et c'est dans le même sens que Dom Calmet l'interprète.

Au nom de la Sainte Trinité, Henri IV, empereur par la grâce de Dieu, à la demande de Conrad, évêque du siège de Trèves, et de Thierri, duc de Lorraine, ainsi que d'autres de nos fidèles, donnons en propre à Sigebert, un domaine (villa) appelé Wadegasse, situé dans le comté du dit Sigebert, avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire les habitants des deux sexes, les champs, édifices, terres cultivées ou incultes, eaux, forêts, chasses, chemins, etc., etc.

Afin que le dit Sigebert soit ensuite libre de la céder, vendre, et en faire ce qui lui plaira.

Donné à Mayence l'an 1080.

Digitized by Google

nom respecté se perpétuera dans le village de Wadgasse qu'elle a fondé. Fidèles aux traditions de leur ordre, les religieux pratiquaient l'hospitalité et faisaient beaucoup de bien aux pauvres qui, trois fois la semaine, recevaient d'eux une bonne partie de leur nourriture. Tous ne se consacraient pas à la gestion de leurs propriétés ; leurs occupations se rapprochaient de celles des Bénédictins, et beaucoup d'entre eux s'adonnaient exclusivement à la prière, à l'étude et à la prédication des divins évangiles. Dans le cours du sixième siècle, les comtes de Sarrebruck, devenus hérétiques, firent de puissants efforts pour reprendre le don fait par leurs ancêtres ; mais les religieux furent protégés par la justice de leur cause, et ils restèrent en possession de leur domaine. C'est cette célèbre abbaye qui va devenir l'occasion de l'un des épisodes les plus sanglants de la terreur.

Pour soustraire leurs propriétés à la loi du 2 décembre 1789 qui mettait tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, les religieux se prévalurent auprès du gouvernement français d'un traité conclu le 15 février 1766 entre le roi de France et le duc de Nassau-Sarrebruck, ce dernier autorisé à cet effet par l'empereur d'Allemagne, son suzerain. Par ce traité, le duc avait cédé à la France le territoire sur lequel étaient assis l'abbaye, ses dépendances, et les villages de Hostenbach, Schaffausen et Verbel qui relevaient de ladite abbaye. Le roi de France, de son côté, avait cédé au duc le comté de Saarverden qui faisait enclave sur le territoire du duché. Il avait été stipulé par le traité que l'abbaye continuerait à jouir sous la domination

Digitized by Google

française de tous les droits, privilèges, franchises et immunités dont elle avait toujours joui [1], et de là les religieux tiraient la conséquence que la France s'était engagée à respecter leurs droits de propriété. Le duc de Nassau-Sarrebruck, s'appuyant sur les mêmes considérations, fit de son côté des démarches auprès du gouvernement français pour soutenir les prétentions des religieux; en même temps il chargea un de ses ministres, de Crolbois de Sawald, de se mettre en rapports avec le directoire de la Moselle et d'obtenir de sa justice qu'il suspendit la vente des biens de l'abbaye jusqu'à ce que le gouvernement français eût statué sur sa réclamation.

Le directoire, auquel les motifs d'ajourner la vente furent exposés par Crolbois de Sawald, ordonna par des arrêtés des 6 octobre, 29 novembre 1790, 15 février 1791, que la vente des biens de l'abbaye serait provisoirement retardée. Ces mesures dilatoires étaient, semble-t-il, irréprochables. Elles permettaient d'attendre la décision de l'autorité supérieure, tout en réservant les droits de chacun, ceux de l'Etat comme ceux des religieux.

A partir de 1792, la réclamation élevée par l'abbaye entra dans une phase nouvelle. Dans sa séance du 14 avril 1792 — date qu'il importe de ne pas perdre de vue — l'Assemblée législative fut appelée à apprécier le mérite de la pétition des religieux, et elle décida, sur le rapport du représentant Couturier,

[1] Le traité de 1766 contient la clause suivante : « La présente cession n'a été faite de la part du prince de Nassau qu'aux conditions que la dite abbaye continuera à jouir sous la domination de sa Majesté des différents droits, privilèges et immunités qui lui sont acquis en vertu de sa fondation, et des conventions et transactions intervenues depuis. »

Digitized by Google

qu'il n'y avait aucun motif pour soustraire l'abbaye au sort commun de tous les biens ecclésiastiques[1]. En conséquence, elle ordonna que la vente serait poursuivie par les soins du pouvoir exécutif. Le rapporteur et l'Assemblée ne firent pas le plus léger grief au directoire de la Moselle des sursis accordés par les arrêtés des 6 octobre, 29 novembre 1790, 16 février 1791. Si ces arrêtés avaient paru inspirés par un esprit séditieux, on peut tenir pour certain que l'Assemblée législative aurait décrété des mesures répressives. Ce qui confirme bien cette pensée, c'est que, dans le cours de la discussion qui suivit la lecture du rapport, un représentant ayant demandé que le département de la Moselle fût déclaré responsable pour avoir, sans motifs légitimes, déféré aux prétentions des religieux en retardant la vente, sa proposition ne fut pas même prise en considération.

Le décret du 14 avril 1792 avait l'autorité d'une loi. Le directoire, néanmoins, continua à accorder des sursis. Par de nouveaux arrêtés en date des 21 avril, 4-9 mai et 7 juillet 1792 il ajourna encore l'adjudication.

Les autorités administratives du district de Sarre-louis — district dans lequel étaient situés en partie les domaines de l'abbaye — après avoir vainement demandé au directoire de faire exécuter le décret du 14 avril, adressèrent à ce sujet une plainte à la Convention nationale. La Convention, dans sa séance du 27 germinal an II (16 avril 1794), sur le rapport du représentant Loiseau, sans aucune discussion, rendit le décret suivant[2] :

[1] Voir *ancien Moniteur*, n° du 16 avril 1792.

[2] Voir *ancien Moniteur*, n° du 29 germinal an II.

Digitized by Google

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de sûreté générale, d'aliénation et des domaines réunis, décrète :

Art. 1^er^. Les administrateurs composant le directoire du département de la Moselle, qui ont assisté aux délibérations et signé les arrêtés du 6 octobre et 29 novembre 1790, 16 février 1791, 21 avril, 4-9 mai, 7 juillet 1792, portant suspension de la vente des biens de la ci-devant abbaye de Wadegasse, et le Procureur général syndic du même département qui était en fonction aux mêmes époques, seront traduits sans délai devant le tribunal révolutionnaire de Paris pour y être jugés tant sur les dits arrêtés que sur diverses adresses contre-révolutionnaires.

Art. 2^d^. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution... etc.

Ce décret, avant d'être mis à exécution, fut connu de Nicolas Flosse. Néanmoins il se refusa, malgré les sages conseils de sa famille, à se soustraire aux poursuites en émigrant. Sa vie si honnête, sa soumission constante à la loi, tant de preuves d'abnégation données dans les circonstances les plus difficiles, lui inspirèrent une téméraire confiance et il ne sentit aucune inquiétude à être accusé d'être un mauvais citoyen et un traître. Ses amis ne s'associèrent pas à ses sentiments de sécurité. Dans l'espoir de le déterminer à s'enfuir, ils le conduisirent chez le baron de Montigny, au château de Landonvil-

Digitized by Google

lers[1], pensant que là, isolé de toute autre influence que la leur, il se rendrait à leur avis. Nicolas Flosse resta inébranlable dans sa résolution. C'est sur ces entrefaites que des agents vinrent l'arrêter au château de Landonvillers. On raconte encore aujourd'hui qu'un des gendarmes qui l'avait arrêté lui avait proposé de le laisser échapper à la faveur de vastes forêts qui, non loin de Landonvillers, aboutissent presque à la route. Nicolas Flosse répondit : « Si je « m'évadais, tu payerais pour moi, marchons... » Ce propos, vrai ou légendaire, est accrédité dans le pays.

Transféré de suite à Paris sans avoir pu serrer une dernière fois dans ses bras sa femme et ses jeunes enfants, il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 17 floréal an II (6 mai 1794), en même temps que dix de ses compatriotes et collègues au directoire de la Moselle.

Comme on l'a vu par les termes du décret de la Convention nationale, Nicolas Flosse a été traduit devant le tribunal révolutionnaire pour y être jugé : 1° sur les arrêtés ordonnant de suspendre la vente des biens de l'abbaye de Wadegasse ; 2° sur différentes adresses contre-révolutionnaires. C'est ce dernier grief qui sera d'abord examiné.

Fouquier-Tinville, accusateur public, dressa un un acte d'accusation dans lequel on remarque le paragraphe suivant :

« Tous les prévenus ne paraissent pas
« avoir signé ces écrits liberticides,
« comme tous n'ont pas signé les arrê-

[1] Landonvillers est à 8 kilomètres de Boulay.

Digitized by Google

« tés séditieux et attentatoires à l'auto-
« rité souveraine du peuple, puisqu'il
« paraît que Flosse, Wagner et Thi-
« bault n'étaient plus administrateurs
« au 14 avril 1792, ou au moins ne pa-
« raissent pas dans les arrêtés qui ont
« été pris depuis. »

Le tribunal révolutionnaire s'est approprié ce paragraphe du réquisitoire en le reproduisant textuellement dans son jugement, et il a condamné Nicolas Flosse, notamment, pour s'être associé à des écrits liberticides ou adresses contre-révolutionnaires.

Cependant l'acte d'accusation et le jugement, en disant que Nicolas Flosse ne *paraît* pas avoir signé les écrits liberticides, reconnaissaient par cela même qu'il n'y avait pas de preuve contre lui. Mais il y a plus, il est manifeste qu'il ne les avait pas signés et qu'il n'y avait pris aucune part. Deux circonstances indiscutables, puisqu'elles sont constatées dans le réquisitoire et dans le jugement, sont : 1° que les écrits prétendus liberticides avaient été signés en mai-juin-juillet 1792 ; 2° que Nicolas Flosse avait cessé d'être administrateur dès le 14 avril 1792, et qu'à partir de cette époque il n'avait plus signé aucun arrêté. Le simple rapprochement de ces dates dispense d'insister ; c'est une bonne fortune des plus inespérées, que de rencontrer dans des constatations juridiques, dans celles-là même qui ont pour objet de démontrer sa culpabilité, la preuve irrécusable de l'innocence d'un accusé [1].

[1] Voir plus loin, annexe A, la preuve des faits ci-dessus relatés.

Digitized by Google

Il eût été intéressant de connaître le texte des écrits liberticides ; mais il n'est donné dans aucun des documents du procès, et il a été vainement cherché dans les archives de la présidence de Metz. Le jugement et le réquisitoire se bornent à dire que c'était des adresses au Roi, et qu'elles étaient datées de mai-juin-juillet 1792, époque bien proche, comme on le voit, de la chute de la monarchie. Il y a tout lieu de penser qu'elles donnaient aux institutions nationales et traditionnelles de la France des témoignages de fidélité et de dévouement[1].

L'autre grief formulé par la Convention nationale est d'avoir pris les arrêtés, qualifiés de séditieux et d'attentatoires à l'autorité souveraine du peuple, des 6 octobre et 29 novembre 1790, 16 février 1791, 21 avril, 4-9 mai, 7 juillet 1792. Il faut de suite écarter les arrêtés des 21 avril, 4-9 mai, 7 juillet 1792, comme pouvant être imputés à Nicolas Flosse puisqu'il avait cessé d'être administrateur depuis le 14 avril de la même année. Il n'y a qu'un point à examiner, savoir : s'il se rendit coupable en signant les arrêtés des 6 octobre, 29 novembre 1790, 16 février 1791.

Est-ce pour s'être associé à ces trois arrêtés que Nicolas Flosse a été déféré au tribunal révolutionnaire ? Sans hésitation il faut répondre que non. Les diverses et nombreuses décisions du directoire du département, considérées dans leur ensemble, étaient en apparence opposées aux lois ; la Convention nationale pensa que Nicolas Flosse les avait signées toutes indistinctement, ce qui résulte de la for-

[1] Depuis que ce mémoire est écrit, de nouvelles recherches ont fait découvrir l'une de ces adresses dites *liberticides*. Voir annexe F.

Digitized by Google

mule même du décret de mise en accusation, et elle ordonna les poursuites. Plus tard la lumière s'est faite, il n'en avait signé que quelques-unes, celles antérieures au 14 avril 1792 ; or il est manifeste que celles-ci n'avaient aucun caractère séditieux, puisqu'elles se bornaient à retarder la vente des biens de de Wadegasse jusqu'à ce que l'autorité supérieure eût statué sur la réclamation du Prince de Nassau-Sarrebruck et des religieux. C'est d'ailleurs ce qu'avait estimé l'Assemblée législative, lorsqu'appelée à rendre le décret du 14 avril 1792, elle s'abstint de prononcer une simple parole de blâme contre le directoire, dont elle amnistia implicitement toute la conduite passée. Les arrêtés postérieurs au 14 avril pouvaient être appréciés autrement, parce que l'indécision n'était plus alors permise, parce qu'il y avait enfin un décret déclarant mal fondée la réclamation des religieux et ordonnant impérativement la mise en vente des domaines de l'abbaye. Comme cela a été dit, le directoire ne tint pas comte de ce décret, et c'est certainement son opposition obstinée à l'appliquer qui détermina les poursuites.

L'accusateur public exprime la même pensée, bien que timidement, dans ce paragraphe final de l'acte d'accusation :

« D'après l'exposé ci-dessus, l'accu-
« sateur public a dressé la présente accu-
« sation contre Flosse et... pour avoir
« conspiré contre le peuple français en
« désobéissant *spécialement* au décret du
« 14 avril 1792. »

C'est donc bien la désobéissance au décret qui fut la vraie cause des poursuites, décret auquel Nicolas

Digitized by Google

Flosse n'avait pas désobéi, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il n'était pas plus coupable d'avoir pris des arrêtés séditieux que d'avoir signé des adresses liberticides ou contre-révolutionnaires.

On peut ajouter, dans l'intérêt commun de tous les accusés, qu'ils étaient si peu rebelles à la loi qu'ils firent vendre, de 1790 à 1794, la majeure partie des biens ecclésiastiques situés dans le département de la Moselle, ainsi qu'en témoignent plus de mille actes d'aliénation déposés en minute dans les archives de la présidence de Metz[1]. Mais, à l'occasion du domaine de Wadgasse, touché sans doute par les raisons exposées par le duc de Nassau avec l'autorité qui s'attachait à sa haute situation, et que S. A. justifiait, comme on le verra tout à l'heure, avoir soumises à la sagesse du gouvernement français, entraîné peut-être par les démarches persuasives de Crolbois de Sawald, son ministre, le directoire éprouva d'honorables scrupules et ne crut pas faillir à ses devoirs en ajournant l'adjudication malgré le décret du 14 avril. Telle paraît être la vérité, autant qu'elle puisse être trouvée avec le peu de documents qui restent et après un siècle bientôt écoulé.

Il reste à faire connaître et à examiner trois autres griefs que l'accusateur public, de sa propre et légitime autorité, ajouta à ceux de la Convention.

[1] Le 14 février 1791, vente d'un corps de ferme situé à Téterchen, dépendant de l'abbaye de Freistroff.

Le 5 mars 1791, vente de la métairie de la Neuve-Maîtresse, dépendant de l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold.

Le 15 mars 1791, vente d'un corps de ferme situé à Servigny-lès-Raville, dépendant du chapitre de la cathédrale de Metz.

Le 15 mai 1792, vente d'une métairie de terres avec la grange aux dîmes, située à Boulay, appartenant au domaine de Capet, etc., etc.

Digitized by Google

L'accusateur public inculpa Nicolas Flosse ainsi que tous les membres du directoire :

1° D'avoir reconnu un soi-disant ministre d'un soi-disant prince étranger.

2° D'avoir favorisé le vol fait à la nation d'un mobilier évalué à six cent mille francs.

3° D'avoir favorisé l'émigration d'une grande quantité de contre-révolutionnaires.

Comme cela a été dit précédemment, le duc de Nassau-Sarrebruck intervint auprès du gouvernement français pour soutenir les prétentions des religieux de Wadegasse; en même temps il chargea un de ses ministres, de Crolbois de Sawald, de se mettre en rapport avec le directoire de la Moselle et d'obtenir de sa justice que la vente des biens de l'abbaye fût ajournée jusqu'à ce que le gouvernement français eût statué sur sa demande. L'accusateur public, entraîné par la passion et ignorant de faits qu'il était cependant si aisé de vérifier, reprocha au directoire d'avoir accueilli les démarches d'un soi-disant ministre d'un soi-disant prince étranger, ce qui voulait dire sans doute que Crolbois de Sawald était un faux personnage, peut-être un instrument des religieux qui, par cette sorte de stratagème, voulaient tromper le directoire, entretenir ses hésitations, et soustraire leur domaine à la confiscation. Si l'accusateur public eût pris la peine de demander des renseignements au ministre des affaires étrangères de France, il eût acquis la preuve irrécusable que les démarches du prince de Nassau étaient sérieuses et que Crolbois de Sawald était son ministre. Des recherches faites

Digitized by Google

dans les archives de la présidence de Metz ont révélé diverses lettres, toutes signées ou contre-signées par Crolbois de Sawald, qui ne laissent aucun doute sur la sincérité de ces démarches. Il est sans utilité de citer toutes ces lettres, mais en voici quelques-unes des plus essentielles, elles seront relatées textuellement :

« Copie d'une lettre de M. Dumourier, ministre des affaires étrangères, à S. A. S. le prince régnant de Nassau-Sarrebruck.

A Paris ce 9 mai 1792
L'an 4 de la liberté.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 avril dernier relativement à l'abbaye de Wadegasse. Je viens de communiquer le tout à l'Assemblée nationale et de lui présenter cette affaire sous le point de vue de la convention du 15 février 1766. Aussitôt que sa décision me sera parvenue, je m'empresserai d'en informer Votre Altesse.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Dumourier.

Pour copie conforme à l'original, ce 5 juin 1792.

Signé : de Crolbois de Sawald[1]. »

[1] Cette lettre, ainsi que d'autres, a été adressée au directoire de la

Digitized by Google

« Copie d'une lettre de S. A. S. le prince de Nassau-Sarrebruck à M. Dumourier, ministre des affaires étrangères, datée du 28 mai 1792.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois touchant l'abbaye de Wadegasse. D'après la communication que Votre Excellence m'annonce qu'elle a faite à l'Assemblée nationale des pièces et motifs qui militent en faveur de cette maison, j'attends une décision conforme à la convention de 1766.

Cependant on m'instruit que le ministre de l'intérieur, dont on aura sans doute surpris la religion, a donné des ordres au département de la Moselle pour la vente des biens de cette abbaye, et qu'on va y procéder.

En me référant à ma lettre du 22 avril dernier, j'invoque de nouveau la justice du Roi, et je vous prie, Monsieur, d'obtenir un sursis provisoire jusqu'à ce que la question dont il s'agit soit bien examinée et décidée.

S'il en était autrement, l'Empire et l'Empereur ne manqueraient pas d'imputer à mon silence la violation d'un traité positif dont je réclame l'exécution.

J'aime à croire que vous voudrez bien m'éviter ce désagrément et être persuadé de la haute considéra-

Moselle, à l'effet de justifier que des négociations étaient engagées avec le gouvernement français pour que les biens de l'abbaye ne fussent pas vendus.

Digitized by Google

tion avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de S. Exc.

votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le prince de Nassau, duc de Dillingen.

Pour copie conforme à l'original, à Sarrebruck ce 5 juin 1792.

Signé : de Crolbois de Sawald. »

« Copie d'une lettre de Crolbois de Sawald à MM. les administrateurs du directoire de Metz.

MM. les administrateur du directoire du département, à Metz.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous adresser par ordre de mon Prince, le 22 avril dernier, copie de sa lettre à M. Dumourier concernant l'abbaye de Wadegasse.

Vous verrez, Messieurs, par les deux réponses ci-jointes de ce ministre des affaires étrangères en date des 9 et 17 mai, que l'Assemblée nationale à qui il a soumis la décision de cette affaire, sous le point de vue de la convention du 15 février 1766, n'a encore rien prononcé.

S. A. S. a écrit de nouveau, le 28 du même mois,

Digitized by Google

à M. Dumourier pour lui demander un sursis provisoire à l'effet d'arrêter la vente des biens de cette maison, qui est affichée. La religion du ministre de l'intérieur et la vôtre, Messieurs, ayant été surprise, mon Prince espère que vous voudrez bien ordonner que tout soit suspendu jusqu'à ce que le traité dont il s'agit soit confirmé ou infirmé au regard de Wadegasse et que les membres qui composent cette maison soient sous la sauvegarde des lois et du droit des gens.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très respectueux, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : de Crolbois de Sawald. »

En présence de ces documents authentiques, comment insister ! si ce n'est pour déplorer la précipitation bien coupable avec laquelle on se hâtait d'instruire un semblant de procédure, qui devait conduire des malheureux à l'échafaud.

Les démarches du duc de Nassau ne s'expliquent guère au premier abord, et on est amené à se demander pourquoi ce Prince protestant s'est intéressé si activement au sort des religieux de Wadegasse ? S. A. semble avoir déposé elle-même la réponse à cette question dans la lettre citée plus haut du 28 mai 1792, où elle dit : « s'il en était autrement, l'Empire et l'Empereur ne manqueraient pas d'imputer à mon silence la violation d'un traité positif dont je réclame

Digitized by Google

l'exécution. » C'est qu'en effet, l'empereur d'Allemagne, son suzerain, était l'empereur d'Autriche; S. M., professant la religion catholique, aurait pu savoir mauvais gré à son vassal de ne pas avoir revendiqué au profit des religieux la stipulation du traité de 1766. Indépendamment de cette responsabilité hiérarchique qu'aurait encouru le duc de Nassau en s'abstenant d'intervenir auprès du gouvernement français, il est permis de penser que sa conduite a été inspirée par un sentiment de justice supérieur aux divergences d'opinions religieuses.

Le second grief relevé par l'accusateur public est celui d'avoir favorisé le vol fait à la nation d'un mobilier évalué à six cent mille francs.

L'acte d'accusation ne précise aucun fait; presque tout est à deviner. Il paraît, ce qui n'est prouvé par rien, que les religieux, depuis la loi du 2 novembre 1789 qui avait décrété la confiscation de leurs biens, avaient détourné une partie du mobilier garnissant l'abbaye, et que, pour opérer ce détournement, ils avaient mis à profit les retards apportés par le directoire à la vente de leurs propriétés. De là, l'accusateur public s'estime autorisé à conclure que Nicolas Flosse, en signant des arrêtés de sursis, a eu précisément pour but d'aider les religieux à exécuter leur dessein. Une pareille accusation ne mérite pas de retenir l'attention. Il aurait fallu prouver d'abord que les religieux avaient en effet détourné du mobi-

Digitized by Google

lier, et ensuite que les arrêtés de sursis avaient été pris en vue de favoriser ce détournement. La plus légère preuve de ces faits n'a pas été établie ; il n'y a rien que des allégations. D'ailleurs, les arrêtés, comme on le sait, s'échelonnent d'octobre 1790 à juillet 1792, c'est-à-dire dans un délai de près de deux ans ; or, n'est-il pas évident que si le directoire avait eu la pensée coupable que suppose si gratuitement l'accusation, un sursis de quelques semaines, de quelques jours peut-être, eût été plus que suffisant.

On peut ajouter que pour réprimer les détournements d'objets mobiliers qui se commirent, paraît-il, dans les établissements religieux dès que fût votée la loi du 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante rendit le 7 novembre de la même année, sur la proposition de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, le décret suivant :

> Art. unique. Les personnes de quelque qualité qu'elles soient, coupables de divertissements soit d'effets, soit de titres attachés aux établissements ecclésiastiques, seront punies des peines prononcées contre le vol, suivant la nature des circonstances et l'exigence des cas[1]. »

Il résulte de cette loi que le détournement d'objets mobiliers dans les établissements ecclésiastiques était assimilé au vol, puni d'une simple peine d'emprisonnement, et de la compétence des tribunaux ordinaires. Le tribunal révolutionnaire n'avait donc pas qualité pour connaître d'un fait de complicité se rattachant à de pareils délits.

[1] Voir *Ancien Moniteur*, 2e vol. de 1789, p. 155.

Digitized by Google

Le dernier grief relevé par l'accusation est celui d'avoir favorisé l'émigration d'une grande quantité de contre-révolutionnaires.

Voici dans quels termes ce grief est énoncé dans l'acte d'accusation :

> « C'est pendant ce long intervalle — de 1790 à 1792 — que l'abbaye de Wadegasse a servi de retraite et de refuge à tous les conspirateurs. C'est là que l'infâme Bouillié, dans les complots duquel il est constant aujourd'hui que Poulet et d'autres administrateurs ont trempé, ourdissait ses trames liberticides ; c'est là qu'il s'était retiré pour émigrer ; c'est là que tous les émigrés, et les prêtres réfractaires se rendaient ; c'est de ce repaire de l'aristocratie et du fanatisme qu'ils faisaient passer à l'étranger leur argent, leurs meubles, leurs voitures. »

Ce ne sont là que des phrases de la plus vulgaire déclamation ; il eût fallu énoncer des faits précis et les appuyer de preuves. Cependant un nom étant cité, celui du général de Bouillié, l'accusion livre un fait qu'il est possible de vérifier. Le général de Bouillié, dont la vie est bien connue, a émigré en juillet 1791, de suite après l'arrestation du Roi à Varennes ; il n'est plus rentré en France et est mort à l'étranger en 1800. Or, en 1791, l'émigration était permise, la première loi défendant d'émigrer étant du 8 avril 1792. Le général, en émigrant, a donc fait une chose autorisée et n'a pas eu à se créer de complices.

Digitized by Google

Tout surprendrait dans ce procès si l'on ne savait à quel point la passion politique est capable de troubler l'intelligence et de fausser les notions les plus simples de justice. Ainsi, l'acte d'accusation est daté du 16 floréal an II (5 mai 1794) et c'est le lendemain que Nicolas Flosse a été jugé. Il n'a eu par conséquent aucun délai pour prendre connaissance des charges portées contre lui et préparer ses moyens de défense.

Tous les chefs d'accusation, sans qu'aucun témoin eût été entendu, obtinrent du jury une réponse affirmative, et le tribunal révolutionnaire de Paris[1], le 17 floréal (6 mai 1794), rendit le jugement suivant :

« Condamne Flosse à la peine de mort, déclare ses biens acquis à la République, ordonne que le présent jugement sera exécuté dans les 24 heures sur la place de la Révolution. »

Signé : Dobsen — Harny — Denizot — tous trois juges.

Dix autres membres du conseil départemental de la Moselle furent condamnés en raison des mêmes

[1] Le tribunal révolutionnaire avait les apparences des cours d'assises actuelles. Il se composait de trois juges chargés d'appliquer la loi, et d'un jury qui statuait sur les questions de fait. Mais la Convention nationale, sur la proposition du comité de salut public, nommait les juges et dressait la liste des jurés ; ce qui faisait du tribunal une véritable institution politique. (Loi du 10 mars 1793).

En vertu de la même loi les jurés étaient tenus de voter publiquement, à haute voix, c'est-à-dire en présence du peuple qui d'habitude remplissait le prétoire, et en présence de l'accusateur public et des juges. Les juges votaient aussi à haute voix sur l'application de la loi.

Digitized by Google

faits, par le même jugement, et aux mêmes peines, savoir[1] :

1° Henry-Jacques Poulet[2], âgé de 56 ans, natif de Metz, département de la Mozelle, ex-noble et ci-devant conseiller au ci-devant parlement de Metz, y demeurant, ex-procureux-général syndic du département de la Mozelle.

2° Michel Wagner, âgé de 43 ans, né à Sarre-libre, département de la Mozelle, cultivateur et préposé aux subsistances militaires de la ville de Sarre-libre[3], demeurant dans cette commune, ex-administrateur du département de la Mozelle.

3° Jacques-Louis Briand, âgé de 34 ans; né à Paris, demeurant à Bachy, district de Morchaye, département de la Mozelle, et agent national près le même district, cultivateur propriétaire.

4° Jacques-Louis Pierron, âgé de 32 ans, natif de Villers-la-Montagne, district de Longwy, département de la Mozelle, demeurant à Bruy, juge du tribunal du

[1] Les noms propres et toutes autres indications seront transcrites exactement comme ils sont écrits dans le jugement. On y trouvera la marque de la précipitation et de l'incurie avec lesquelles les procès étaient instruits. Les noms les plus connus, tels que des noms de ville, y sont indiqués d'une façon presque méconnaissable.

[2] Il n'y avait au parlement de Metz aucun conseiller du nom de Poulet; il y en avait un du nom de de Poutet; de recherches faites il résulte qu'il s'agit de ce dernier.

[3] Le nom de Sarre-libre a été donné à la ville de Sarrelouis pendant la période révolutionnaire.

Digitized by Google

district de Bruy, ex-administrateur du département de la Mozelle.

5° Alexandre-Nicolas Courtois, ex-administrateur du département de la Mozelle, juge-suppléant au tribunal du district de Loguyon, demeurant dans cette commune.

6° Mathieu Sequer, homme de loy, membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Bruy, même département.

7° Jean-Christophe Thibault, employé dans les salines de Dieuze, ex-administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Metz.

8° Mathieu Boler, aubergiste, demeurant à Rodemack, même département de la Mozelle, et administrateur de ce département.

9° Jean-Claude Géant, aubergiste, demeurant à Raville, département de la Mozelle, ex-administrateur et membre du directoire de ce département.

10° François Collin, demeurant à Ars-sur-Mozelle, même département, substitut du Procureur général du tyran au ci-devant parlement de Metz, ex-président du tribunal criminel et administrateur de ce département.

Digitized by Google

C'est le même tribunal qui a condamné à mort la Reine Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, les Girondins, et dont les actes ont arraché à M. Sainte-Beuve ce cri d'éloquente indignation :

> « Je ne crois pas qu'il puisse exister de monument d'une stupidité plus atroce, plus ignominieuse pour notre espèce que le procès de Marie-Antoinette. On se prend à douter de la nature humaine et à s'épouvanter de la bête féroce, aussi bête que féroce en effet, qu'elle contient toujours en elle-même et qui ne demande qu'à sortir. »

Aussitôt que Madame Flosse eût appris l'arrestation de son mari, elle partit pour Paris. Lorsqu'elle y arriva, son mari avait été exécuté. Ainsi mourut un honnête homme, de cette mort hideuse donnée chaque jour au nom de la loi et de la liberté, sans avoir entendu une parole amie depuis son arrestation, et probablement sans avoir pu recevoir les suprêmes consolations de la religion. S'il a occupé une situation trop modeste pour laisser une place dans l'histoire, il a été assez malheureux pour vivre longtemps dans les souvenirs et dans les cœurs de ses concitoyens.

Les rigueurs de la justice révolutionnaire ne s'arrêtèrent pas à la personne de Nicolas Flosse. Ses frères durent émigrer pour échapper à des poursuites, et sa sœur, Mademoiselle Rosalie, fût arrêtée, emprisonnée à Boulay, mise bientôt en liberté sans avoir subi de jugement.

Le jugement du tribunal révolutionnaire fut exécuté dans toutes ses dispositions. Le 5 frimaire an III

Digitized by Google

(27 novembre 1794), l'Etat fit vendre à son profit, aux enchères publiques, à Boulay, par le ministère de Boisteaux, notaire à Bouzonville, tous les meubles appartenant à Nicolas Flosse, à l'exception de quelques objets, dit le procès-verbal de vente, qui, par commisération, furent laissés à la veuve. La vente produisit 2362 fr. 3 sous. La minute de ce procès-verbal se trouve dans les archives de la présidence de Metz.

L'Etat prit aussitôt possession des immeubles du condamné. Mais ces immeubles, qui consistaient en terres arables, étant indivis entre Nicolas Flosse et les sieurs Hurto et Prince, durent être préalablement l'objet d'un partage. Le 9 germinal an III (18 avril 1795), des experts nommés par le district de Boulay formèrent trois lots des immeubles, chacun de la la valeur de 16789 fr.; un des lots échût à l'Etat comme substitué aux droits du condamné. La minute du procès-verbal de partage est déposé dans les archives de la présidence de Metz. Ce lot de terres a-t-il été vendu par l'Etat? Cela ne peut-être douteux; toutefois aucun document concernant cette vente n'a été trouvé.

Cette étude a été entreprise sans opinion préconçue, avec la seule pensée de rechercher la vérité. La conscience publique dira si elle établit l'innocence de Nicolas Flosse et l'iniquité des tribunaux politiques.

1881.

Digitized by Google

ANNEXES.

Le dossier concernant Nicolas Flosse et ses co-accusés, tel qu'il est conservé aux archives nationales de France, W 360 n° 766, se compose :

1° de l'acte d'accusation.
2° du procès-verbal des questions soumises au jury.
3° du procès-verbal d'audience.
4° du jugement du tribunal révolutionnaire.
5° d'une lettre du commissaire des administrations civiles, police et tribunaux à l'accusateur public.

Ces documents sont les seuls qui existent, et rien n'indique qu'il y en ait jamais eu d'autres. Il paraît utile de transcrire ici ces diverses pièces. Elles offrent un intérêt historique des plus importants ; en même temps elles serviront de contrôle au travail qui précède.

Annexe A.

ACTE D'ACCUSATION.

Antoine-Quentin Fouquier [1], accusateur public du

[1] Antoine-Quentin Fouquier, dit Fouquier-Tinville, était un ancien procureur au Châtelet. Il s'était fait remarquer dans les clubs par l'exaltation de ses opinions.

Digitized by Google

tribunal révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public du dit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Expose que par décret de la Convention nationale du 27 germinal dernier il a été ordonné que Henry-Jacques Poulet, âgé de 56 ans, natif de Metz, départment de la Mozelle, ex-noble et cy-devant conseiller au parlement de Metz, ex-procureur syndic du département de la Mozelle ;

Mathieu Sequer, âgé de 65 ans, né à Daillange, district de Bric, département de la Mozelle, homme de loy, membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Brie ;

Jean-Christophe Thibault, âgé de 60 ans, né à Isming, district de Dieuze, département de la Meurthe, employé dans les salines, ex-administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Metz ;

Mathieu Boler, âgé de 38 ans, né à Rodemack, district de Thionville, département de la Mozelle, demeurant à Rodemack ;

Jean-Claude Géant, âgé de 41 ans, natif de Ravil, district de Boulay, département de la Mozelle, maire et aubergiste à Pontcharsossy, ex-administrateur et membre du directoire de la Mozelle ;

François Collin, âgé de 54 (sic), né à Metz, dépar-

Digitized by Google

tement de la Mozelle, cy-devant substitut du Procureur général du parlement de Metz, ex-président du tribunal criminel, et administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Ars-sur-Moselle, district de Metz ;

Michel Wagner, âgé de 43 ans, cultivateur et préposé aux subsistances militaires à Sar-libre, né à Sar-libre, département de la Mozelle, ex-administrateur du même département ;

Jacques-Libre Briand, âgé de 34 ans, né à Paris, demeurant à Buchy, district de Morchage, département de la Mozelle, et agent national près le même district ;

Jean-Baptiste-Nicolas Flosse le jeune, âgé de 36 ans, né à Boullay, département de la Mozelle, maître de poste et entrepreneur des étapes, membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Boullay.

Jean-Jacques-Libre Pierron, âgé de 32 ans, natif de Viller-la-Montagne, district de Longwi, département de la Mozelle, juge du tribunal du district de Bruy, demeurant à Bruy ;

Alexandre-Nicolas Courtois, âgé de 33 ans, natif de Longuyon, district de Longwi, département de la Mozelle, suppléant au tribunal de district, et cy-devant administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Longuyon ;

Seraient traduits au tribunal révolutionnaire comme prévenus de conspiration contre le peuple françois en suspendant arbitrairement et sans motif valable

Digitized by Google

les loix relatives aux biens provenant des religieux, et notamment celle du deux novembre 1789, quatorze et ving avril 1790, et en désobéissant généralement au décret du quatorze avril 1792, et en signant des arrettés et adresses liberticides et contre-révolutionnaires.

Qu'examen fait des interrogatoires subis par les prévenus par devant le tribunal le 14 floréal présent mois, que (sic) des pièces adressées à l'accusateur public, il en résulte que, si dans le commencement de la révolution, des ex-nobles, des cy-devant parlementaires, enfin des hommes attachés à l'ancien régime ont paru suivre le char de la Révolution et joindre leurs efforts à ceux du peuple françois pour le diriger vers le temple de la liberté, ils n'ont cherché de puisqu'ils se sont apperçus qu'il falloit sacrifier à l'intérêt public, au bonheur des citoyens d'un vaste empire, leur ambition, leur orgueil et leur cupidité personnelles et individuelles, qu'à revenir sur leurs pas et à anéantir, en abusant des fonctions que leurs concitoyens leurs avoient confiées, cette Révolution que le peuple leur avoit chargé de deffendre et de soutenir même au péril de leur vie.

Il est démontré aujourd'hui par toutes les pièces qui existent que les dits Poulet et autres, véritables agents et complices des Capet, Lafayette et Bailly, se sont réunis dans les (sic) moyens de tromper le peuple et d'opérer l'anéantissement de sa souveraineté et de sa liberté, soit en coopérant aux complots et conjurations formulées par ses ennemis, soit en abusant de leurs fonctions pour entraver la marche de la Révolution en refusant d'exécuter les loys les plus importantes à son succès. C'est dans la protec-

Digitized by Google

tion donnée aux hommes les plus pervers et les plus cruels, aux prêtres et moines réfractaires, que ces administrateurs ont surtout manifesté leur haine contre la Révolution et le projet qu'ils avoient de la renverser

Leurs manœuvres, leurs trames pour conserver aux moines de la cy-devant abbaye de Wadgasse les biens qui appartenoient à la nation et qui devoient être vendus aux termes des loix de l'Assemblée constituante du 2 novembre 1789, 14 et 20 avril 1790, prouvent jusqu'à l'évidence que jamais l'intérêt public n'a été le mobile de leurs démarches et de leur conduitte dans leur administration. En effet, le district de Sarre-Libre composé de citoyens animés d'un zèle vraiment patriotique et qui leur a attiré de la part des prévenus des persécutions, des vexations de plus d'un genre, s'étant mis en devoir d'exécuter les lois relatives aux domaines nationaux à l'égard de l'abbaye de Wadegasse, et voulant procéder à l'inventaire, éprouva de la part des cy-devant religieux et d'un commandant militaire des obstacles réitérés qui le forcèrent d'employer la force armée pour faire respecter la loy et les fonctionnaires publics chargés de son exécution.

Le cy-devant abbé porta sa réclamation au directoire du département de la Mozelle qui prit, le 6 octobre 1790, un arretté par lequel il deffendit au district de Sarre-Libre de toucher aux biens mobiliers et immobiliers de cette abbaye et improuva l'employ de la force armée fait par les commissaires qui avoient procédé à l'inventaire.

Peu de temps après, le procureur du district de Sarre-Libre, ayant requis le directoire de s'opposer

Digitized by Google

aux dilapidations que faisoient les religieux de Wadgasse dans les biens dépendant de l'abbaye, celui-cy délibéra qu'il ne pouvoit faire droit à ses réquisitions, parcequ'il avait les mains liées par l'arretté du 6 octobre. Le département, instruit de cette délibération, prit le 29 novembre un nouvel arretté portant qu'en laissant à l'abbaye de Wadegasse l'administration de ses biens, il n'avoit pas entendu la soustraire à la surveillance du directoire du district, que s'il n'a pas cru que cette abbaye dût être soumise quant à présent aux loix concernant le clergé, etc... ; ainsy l'exécution des loix qui ordonnoient la vente étoit évidemment suspendue et empêchée par ces administrateurs ; ces arrettés sont rendus sur le réquisitoire de Poulet, procureur syndic.

Cependant les comités d'aliénation, ecclésiastique et diplomatique de l'assemblée constituante décidèrent unanimement, le 19 janvier 1791, qu'il n'y avoit plus lieu à délibérer sur la réclamation des religieux de Wadgasse qui avoit servi de base aux arrettés du directoire du département de la Mozelle des 6 octobre et 29 novembre. C'est cette décision, dont le citoyen Lavic instruisit le département par une lettre parvenue au département le 10 février suivant, qui servit de prétexte à Poulet pour se permettre les plus odieuses personnalités envers le représentant du peuple. Cependant le département prononça la levée des sursis à la vente. Mais on imagina une nouvelle manœuvre pour l'arrêter de nouveau.

On fit paraître sur la scène un nommé Crolbois, se disant conseiller interne d'État, commissaire plénipotentiaire du commerce et des limites, envoyé du prince régnant de Nassau-Saarbruck, qui présenta

Digitized by Google

un mémoire le 16 du mois de février, par lequel il réclamoit contre la vente, prétendant que les biens de l'abbaye de Wadgasse ne pouvoient pas être regardés comme domaines nationaux. Cette réclamation était d'autant plus dérisoire, que le seul titre que le nommé Crolbois présentât au département pour constater sa mission étoit la copie de la lettre écritte par le soi-disant prince de Nassau au ministre des affaires étrangères. Quoiqu'il en soit, le directoire prit un nouvel arretté portant qu'il seroit sursis de nouveau à la vente des biens de l'abbaye de Wadgasse, et qu'expédition seroit incessamment envoyée au directoire du district de Sarre-Libre, pour qu'il eût à s'y conformer.

Ainsy le directoire du département de la Mozelle a en cette circonstance usurpé les fonctions législatives et exécutives, puisqu'il s'est permis de reconnoître le pouvoir d'un soi-disant prince étranger, et de prononcer sur le fond d'une pétition dont l'examen appartenoit exclusivement au corps législatif, et de braver toutes les lois dont il suspendoit l'exécution. Poulet prétend à la vérité que cet arretté a été pris contre son avis et malgré son réquisitoire.

Les comités réunis ecclésiastique, d'aliénation et diplomatique ayant reçu copie de l'arretté du 16 février prirent une délibération le 31 mars suivant, dans laquelle, après avoir fortement reproché au directoire du département les délits dont il s'étoit rendu coupable par cet arretté, ils l'invitoient entre autres choses à rétracter sans délay le sursis par lui prononcé et à déclarer que l'envoyé du prince de Nassau auroit dû s'adresser au ministre des affaires étrangères.

Digitized by Google

Mais les membres du directoire ne crurent pas devoir déférer à la décision des représentants du peuple, puisque le département laissa subsister ce sursis jusques au 16 mai 1792, c'est-à-dire, pendant 15 mois.

C'est pendant ce long intervalle que l'abbaye de Wadgasse a servi de retraite et de refuge à tous les conspirateurs. C'est là que l'infâme Bouillé, dans les complots duquel il est constant que Poulet et d'autres administrateurs ont trempé, ourdissoit ses trames liberticides; c'est là qu'il s'est retiré pour émigrer, c'est là que tous les émigrés et les prêtres réfractaires se rendoient, c'est de ce repaire de l'aristocratie et du fanatisme qu'ils faisoient passer à l'étranger leur argent, leurs meubles, leurs voitures; enfin, c'est dans cet intervalle que les moines ont commis des dilapidations énormes dans les biens meubles et immeubles, et surtout dans les bois de l'abbaye.

Cependant, le 14 avril 1792, l'assemblée législative rendit un décret portant qu'aucun décret n'ayant excepté de l'aliénation ceux de l'abbaye de Wadegasse, lesquels devoient être administrés et vendus comme tous les autres biens nationaux suivant les formes établies, et que le pouvoir exécutif étoit chargé du maintient des loix, ainsi que de la surveillance de la reddition des comptes des maisons religieuses, elle passoit à l'ordre du jour.

Le directoire du district de Sarre-Libre, dont la surveillance, souvent improuvée et arrettée par les administrateurs du département de la Mozelle, n'avoit cependant pas pu être éteinte, envoya au directoire du département copie de ce décret, ainsy que de

Digitized by Google

plusieurs procès-verbaux constatant des dégradations et les refus des religieux de communiquer leur registre de recette. Le 21 avril, le directoire du département prit un nouvel arrêté portant que le district devoit se borner à la surveillance qui lui avoit été recommandée et qu'il n'y avoit lieu à se faire représenter aucun registre, sauf à prendre des mesures ultérieures lorsque le décret seroit reconnu officiellement. Ainsy, l'active sollicitude des membres du directoire pour l'intérêt public étoit regardé comme un délit par ces administrateurs pervers.

Dans ces entrefaites, et le 21 du même mois, le ministre envoya ce décret et invita le département à revenir de lui-même sur ces précédents arrettés. Le décret et la lettre du ministre parvinrent au département le 3 may. Le lendemain quatre, il prit deux arrettés ; l'un, qui fut adressé au ministre de l'intérieur, ne suspendit pas directement l'exécution (sic) du 14 avril, mais, sous prétexte de différentes observations sans aucune sollidité, il laissoit subsister le sursis prononcé par ses précédents arrettés ; le second, envoyé au directoire du district de Sarre-Libre, porte injonction aux administrateurs de borner toutes leurs mesures de prévoyance à celles qu'ils avoient prises jusques alors, et la simple surveillance qui leur avoit été recommandée. Le département y deffend en outre les religieux contre l'imputation d'avoir enlevé leurs vases d'or ou d'argent et autres meubles précieux.

Le 9 may, le département reçoit une lettre pressante du ministre de l'intérieur dans laquelle, sans égard pour ses prétendues observations, il lui prescrivoit de ne pas différer à lui rendre compte des

Digitized by Google

mesures qu'il auroit prises pour se conformer à la décision de l'assemblée nationale. C'est alors seulement que Poulet parut requérir l'exécution des loix, mais sous prétexte que l'un de ses membres avoit des observations à faire sur les lettres du ministre, il mintint les différents sursis qu'il avoit prononcés et persista dans sa rébellion. Enfin, le 16 du même mois, sur la lecture d'une nouvelle liste (sic) du ministre encore plus laconique et plus menaçante que les précédentes (sic) sur tous les prétextes dont il s'étoit servi jusque là, il prit un arretté portant que les loix relatives aux biens nationaux seroient exécutées par rapport à l'abbaye de Wadgasse, et rendit ainsy aux districts de son arrondissement dans lesquels ses biens étoient situés l'activité qu'il avoit arbitrairement suspendue pendant longtemps. Mais ce n'étoit encore là qu'une nouvelle intrigue pour couvrir les intrigues contre-révolutionnaires de ce département, alors complice de Capet et de son comité autrichien.

A peine le directoire du district de Sarre-Libre eût-il reçu l'arretté du département du 16 may, qui lui rendoit son activité si longtemps suspendue, qu'il se mit en devoir de vendre tous les biens meubles et immeubles de l'abbaye. Mais elle étoit alors en rébellion ouverte et les commissaires du district repoussés par un détachement suisse de Seumemberg furent obligés de se retirer sans avoir pu remplir leur mission.

Cependant le directoire du district qui ne vouloit que l'exécution des lois fit imprimer et publier, tant dans le département que dans les départements voisins la vente prochaine du mobilier. Elle fut fixée

Digitized by Google

définitivement pour le 9 juillet. Les acquéreurs s'étoient rendus de toute part à plus de vingt lieux à la ronde, lorsqu'un nouvel arrêté du département rendu le 7 juillet, vint encore suspendre indéfiniment la vente de ce mobilier. Cet arrêté fut notifié au directoire du district par un membre du conseil du département le 9 mai au matin, jour indiqué pour la vente. Le directoire du district fit apposer sur-le-champ des affiches tant à Sarre-Libre qu'à la maison de Wadgasse, pour annoncer que la vente du mobilier n'auroit pas lieu ce jour là. Cette nouvelle suspension excita le plus grand mécontentement parmi les citoyens et surtout parmi ceux qui étoient venus de loin pour enchérir à la vente. Plusieurs présentèrent une pétition en indemnité.

Ce fut un nommé Collombé, l'un des administrateurs aujourd'hui émigrés avec plusieurs autres, qui porta lui-même l'arrêté, et qui eut l'impudeur d'en rapporter en retour une lettre du cy-devant abbé à son neveu, où il insultoit à l'activité du district de Sarre-Libre et à l'embarras où le jetoit cette suspension.

Cependant l'assemblée législative instruite de cette rébellion ouverte du directoire du département et voulant y mettre un terme, manda à sa barre le procureur syndic qui ne se pressa pas d'obéir au décret. Il étoit dans la confidence de Capet, et s'imagina que Brunswick et Cobourg le dispenseroient de l'exécution. En effet, il ne se mit en route que lorsqu'il savoit rencontrer en chemin les Prussiens et les Autrichiens, parmi lesquels il a un frère portant la croix de l'ordre prétendu de Marie-Thérèze, le signe de son esclavage et de sa dépendance du tyran autri-

Digitized by Google

chien. Il fut arretté et conduit à Verdun. Mais, depuis que la convention fut réunie, il parut à la barre.

Les religieux de Wadgasse mirent à profit le sursis du directoire du département. Ils s'emparèrent des effets d'or et d'argent et du mobilier le plus précieux et disparurent. Le préjudice qu'ils portent à la nation par leurs dilapidations et leurs vols favorisés par ces administrateurs contre-révolutionnaires n'est pas moins de six cent mille livres.

Les motifs de cette rébellion ouverte envers l'autorité nationale et ses décrets sont faciles à connaître, il suffit de jeter les yeux sur les adresses et les arrettés liberticides pris par ces administrateurs en may, juin et juillet 1792, sur les journées du 20 juin et autres. C'est là que l'on voit la coalition de ces administrateurs avec Capet, son ministre Terrier-Montriel et la horte des conspirateurs qui lui étoient dévoués. C'est là que l'on trouve le commentaire des déclarations et des manifestes de Vienne et de Berlin contre Paris et les sociétés populaires ; les clubs ont été utiles, disent-ils, ils pourroient l'être encore ; mais pour cela, il faudroit que régénérés dans un bon esprit, ils ne se mellassent plus des affaires politiques.

Les adresses au tyran offrent ce langage de la plus basse, de la plus vile adulation, que tous ses complices dans tous les départements lui offroient. En vous condamnant au tourment affreux pour un bon roy de vouloir le bien et de ne pouvoir le faire, vos ennemis ont passé les bornes que leur prescrivoient leurs intérêts sacrilèges, ils ont manqué leur but, fatigué leur rage par votre constance, puisque vous n'avez pas pu la désarmer par vos vertus.

Digitized by Google

C'est dans cette même adresse qu'on remarque ces mots en faveur de l'infâme Lafayette : Un des plus vertueux citoyens qui se soient sacrifiés pour la révolution, Lafayette, pour avoir osé dire la vérité reste en butte à d'infâmes dénonciations, et n'est pas même poursuivi.

Tous les prévenus ne paroissent pas avoir signé ces écrits liberticides, comme tous n'ont pas signé les arrettés séditieux et attentatoires à l'autorité souveraine du peuple, puisqu'il paroit que Flosse, Wagner et Thibault n'étoient plus administrateurs au 14 avril 1792, ou au moins ne paroissant pas dans les arrettés qui ont été pris depuis.

Quant à Poulet, ex-noble, ex-parlementaire, ayant un frère au service du tyran d'Autriche et portant les emblêmes de son esclavage, sa coalition avec les contre-révolutionnaires des Tuileries et de Vienne s'explique par tous ces motifs ; plusieurs de ses complices sont émigrés et ont été se joindre à la horte de ses conspirateurs, qui ont ravagé le sol de la France.

D'après l'exposé cy-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Poulet, Boler, Wagner, Briand, Pierron, Courtois, Géant, Collin, Sequer, Flosse jeune et Thibault, pour avoir conspiré contre le peuple François en suspendant arbitrairement et sans motifs valables les loix relatives aux biens provenant des religieux, et notamment celles du 2 novembre 1789, 14 et 20 avril 1790, en désobéissant spécialement au décret du 14 avril 1792, en n'ayant aucun égard aux décisions des comités d'aliénation, ecclésiastique et diplomatique de l'Assemblée constituante ni à celles du conseil exé-

Digitized by Google

cutif, en usurpant tous les pouvoirs et reconnaissant un soi-disant ministre d'un soi-disant prince étranger, en favorisant l'émigration d'une grande quantité de contre-révolutionnaires et le vol fait à la nation d'un mobilier évalué à six cent mille livres, enfin en provoquant par des adresses au tyran et par des arrettés liberticides l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, des autorités constituées et des sociétés populaires, comme aussi en vexant, opprimant ces autorités qui leur étoient constituées et arrettant l'activité de leur zèle et de leur surveillance, et notamment du directoire de Sarre-Libre.

En conséquence l'accusateur public requiert qu'il luy soit donné acte de la présente accusation, comme aussi il soit dit et ordonné qu'à sa diligence et par l'huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, les dits prévenus seront pris au corps et écroués sur les registres de la maison d'arrêt où ils sont détenus pour y rester comme en maison de justice, et que l'ordonnance à intervenir sera notifiée tant à la municipalité qu'aux accusés.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le seize floréal l'an second de la République une et indivisible.

A.-Q. Fouquier.

Le tribunal, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation

Digitized by Google

par lui portée contre Poulet, Boler, Wagner, Briand, Pierron, Courtois, Géant, Collin, Sequer, Flosse jeune et Thibault. En conséquence ordonne qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal porteur de la présente ordonnance, les sus-nommés seront pris au corps et écroués sur les registres de la maison d'arrêt de la conciergerie pour y rester comme en maison de justice, comme aussi que la présente ordonnance sera notifiée tant à la municipalité qu'aux accusés.

Fait et jugé au tribunal le seize floréal l'an second de la République une et indivisible par les citoyens juges soussignés.

Deliége.
Maire.
Dumas.
Sublegrac.

Annexe B.

DU 17 FLORÉAL, AN 2e DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

QUESTIONS.

A-t-il existé, dans le département de la Mozelle, une conspiration contre le peuple François en suspendant arbitrairement et sans motifs valables les

Digitized by Google

lois relatives aux biens provenant des religieux, et notamment celles du 2 novembre 1789, 14 et 20 avril 1790 ; en désobéissant spécialement au décret du 14 avril 1792, sans aucun égard aux décisions des comités d'alliénations, ecclésiastique et diplomatique de l'Assemblée constituante, ni à celles du conseil exécutif ; en usurpant tous les pouvoirs et reconnoissant un ci-devant ministre d'un soi-disant prince étranger ; en favorisant l'émigration d'un grand nombre de contre-révolutionnaires et le vol fait à la nation d'un mobilier considérable, enfin, en provoquant par des adresses aux tyrans et par des arrettés liberticides l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, des autorités constituées et des sociétés populaires, comme aussi en vexant et opprimant ces autorités et arrêtant l'activité de leur zèle et de leur survillance, et notamment du directoire du district de Sarre-Libre ?

Henry-Jacques Poulet, ex-noble, conseiller au ci-devant parlement de Metz, y demeurant, ex-procureur-général syndic du département de la Mozelle, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Michel Wagner, cultivateur et préposé aux subsistances militaires à Sarre-Libre, demeurant dans cette commune, ex-administrateur du département de la Mozelle, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Jacques-Louis Briand, cultivateur-propriétaire, agent national près le district de Morchaye, demeurant à Buchy, département de la Mozelle, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Digitized by Google

Jean-Baptiste-Nicolas Flosse le jeune, maître des postes et entrepreneur des étapes, membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Boulay, même département, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Jacques-Jean-Louis Piéron, ci-devant homme de lois, ex-député à la législature, juge du tribunal du district de Bruy, demeurant dans cette commune, ex-administrateur du département de la Mozelle, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Alexandre-Nicolas Courtois, ex-administrateur du département de la Mozelle, juge suppléant au tribunal du district de Longuyon, demeurant dans cette commune, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Mathieu Sequer, homme de lois, membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Bruy, même département, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Jean-Christophe Thibault, employé dans les salines de Dieuze, ex-administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Metz, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Martin Boler, aubergiste, administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Rodemack, même département, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Jean-Claude Géant, aubergiste, ex-administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Raville, même département, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Digitized by Google

François Collin, substitut du procureur général du tyran au ci-devant parlement de Metz, ex-président du tribunal criminel et administrateur du département de la Mozelle, demeurant à Ars-sur-Mozelle, même département, est-il auteur ou complice de cette conspiration ?

Dobsen.

La déclaration du juré (sic) est affirmative sur les questions ci-dessus.

Ce 17 floréal l'an deuxième de la République.

Dobsen.
Ducray.

Annexe C.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE, ÉTABLI PAR LA LOI DU 10 MARS 1793, ET EN VERTU DE LA LOI DU 5 AVRIL DE LA MÊME ANNÉE, SÉANT A PARIS, AU PALAIS DE JUSTICE, DU DIX-SEPT FLORÉAL DE L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE, HEURES DE DIX DU MATIN.

L'audience ouverte au public, le tribunal composé des citoyens Claude-Emmanuel Dobsen, Charles Harny, et François Joseph Denizot, juge, de Gilbert

Digitized by Google

Lieudon, accusateur public, et de Aimé Ducray, commis-greffier ;

Sont entrés les citoyens Laporte, Maupin, Baron, Fauvetty, Billon, Nicolas, Tempène, Lebrun, Loyer, Mercier, jurés du jugement ; ensuite ont été introduits à la barre, libres et sans fers, et placés de manière qu'ils étoient vus et entendus du tribunal et des auditeurs, les cy-après nommés accusés ; et aussi les C. Lafleutrie et Jullien, conseil et défenseurs officieux, qui a prêté le serment de n'employer que la vérité dans la défense des accusés, et de se comporter avec décence et modération ; ensuite les témoins de l'accusateur public ont été pareillement introduits.

Le président, en présence de tout l'auditoire, composé comme ci-dessus, a fait prêter auxdits jurés, à chacun individuellement, le serment suivant : « Citoyen, vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges portées contre les accusés présents devant vous (ci-devant nommés), de ne communiquer avec personne qu'après votre déclaration ; de n'écouter ni la haine ni la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous décider d'après les charges ou moyens de défense et suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme libre. » Après avoir prêté le dit serment, les dits jurés se sont placés sur leurs sièges dans l'intérieur de l'auditoire, en face des accusés et des témoins.

Le président a dit aux accusés qu'ils pouvoient s'asseoir ; après quoi il leur a demandé leurs noms, âge, profession, demeure et lieu de naissance.

Digitized by Google

A quoi ils ont répondu :

Henry-Jacques Poulet, âgé de 56 ans, natif de Metz, district de Metz, département de la Mozelle, cy-devant conseiller au parlement de Metz, y demeurant.

Michel Waguenay (sic), âgé de 43 ans, natif de Sarlibre, département de la Moselle, préposé aux subsistances militaires, et depuis administrateur du département de la Moselle, demeurant à Sarlibre.

Jacques-Louis Brillant (sic), âgé de 34 ans, natif de Paris, agent national près le district de Morange, demeurant à Buchy, département de la Moselle.

Jean-Baptiste-Nicolas Flos (sic) le cadet, âgé de 36 ans, natif de Boulay, département de la Moselle, cy-devant homme de loy et membre du directoire du département de la Mozelle, demeurant à Boulay.

Jacques-Jean-Louis Pierron, âgé de 32 ans, natif de Clair (sic) la Montagne, district de Longwy, département de la Moselle, cidevant homme de loy, juge du tribunal du district de Bruys, y demeurant.

Alexandre-Nicolas Pourcroy (sic), âgé de 33 ans, né à Longuyon, district de Longwy, département de la Moselle, juge-suppléant du tribunal de Longuyon.

Mathieu Sequer, âgé de 65 ans, natif d'Ayan (sic), département de la Moselle, homme de loy, membre du directoire du département de la Moselle, demeurant à Bruy.

Jean-Christophe Thibaut, âgé de 60 ans, natif d'Insmen (sic), département de la Meurthe, ci-de-

Digitized by Google

vant employé à la fabrication des sels, administrateur du département de la Moselle, demeurant à Metz.

Martin Boulay (sic), âgé de 38 ans, natif de Roqmain (sic), département de la Moselle, y demeurant, aubergiste, administrateur du département.

Jean-Claude Géant, âgé de 41 ans, natif d'Araville (sic), département de la Moselle, aubergiste et administrateur du département de la Mozelle.

Le président a averti les accusés d'être attentifs à ce qu'ils alloient entendre, et il a ordonné au greffier de lire l'acte d'accusation. Le greffier a fait cette lecture à haute et intelligible voix. Le président a dit aux accusés : « Voilà de quoi vous êtes accusés; vous allez entendre les charges qui vont être produites contre vous. »

Les témoins présentés par l'accusateur public et assignés à sa requête, après avoir entendu la lecture de l'acte d'accusation, se sont retirés.

Le président a fait appeler les dits témoins l'un après l'autre pour faire leurs déclarations, et dans l'ordre ci-après, et avant de faire leurs déclarations, il leur a fait prêter le serment suivant, à chacun individuellement : « Vous jurez et promettez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » Ensuite, il a demandé aux témoins qui ont été présentés leurs noms, demeures, professions, s'ils sont parents, amis, alliés, serviteurs ou domestiques des accusés, ou de l'accusateur public; si c'est des accusés présents devant eux, qu'il leur a fait examiner, qu'ils entendent parler, et s'ils les connaissoient avant le fait qui a donné

Digitized by Google

lieu à l'accusation ; à quoi les dits témoins ont répondu comme dit est ci-dessous.

Est comparu comme premier témoin de l'accusateur public.....

Attendu qu'il n'existe au procès aucun témoin assigné à la requête de l'accusateur public, le débat s'établit sur la lecture qu'il fait de différentes pièces mentionnées au procès et sur lesquelles les accusés et les jurés font telles observations qu'ils jugent convenables.

Le président, à la fin de chaque déclaration des témoins susdits, a demandé à l'accusé s'il avoit à y répondre ; et pendant laquelle déclaration le président, l'accusateur public, les juges et les jurés, l'accusé et son conseil ont fait telles observations et interpellations qu'ils ont jugé convenables. Tous les témoins ayant été entendus et fini leurs déclarations, le dit accusateur public a été entendu sur les moyens de justifier l'accusation, et après lui, le défenseur des accusés sur leurs défenses.

Le président ayant fait un résumé de l'affaire, et l'ayant réduite à ses points les plus simples, et fait remarquer aux jurés tous les faits et preuves propres à fixer son attention, tant pour que contre les accusés.

Il a ensuite, sur l'avis du tribunal, rédigé la série des questions des faits sur lesquels les jurés ont eu à prononcer et les a remises aux jurés, arrangées dans l'ordre qu'ils devaient en délibérer, ainsi que l'acte d'accusation et autres pièces et procès-verbaux, excepté les déclarations écrites des témoins. Ce fait, les dits jurés se sont retirés dans leur chambre, et le président a fait retirer les accusés.

Digitized by Google

Le tribunal, composé comme dessus, est resté à l'audience pendant la délibération du (sic) juré. Les jurés ayant fait avertir le président qu'ils étoient prêts à donner leur déclaration, ils sont rentrés, et chacun d'eux ayant repris sa place, le président a appellé chacun des dits jurés ci-dessus nommés par son nom, et l'un après l'autre, leur a demandé leur vœu sur chacune des questions qui leur avoient été remises dans l'ordre qu'il les avoit posées, ainsi qu'elles sont portées en la note qu'il leur en avait remis et signé de lui. D'après que les dits jurés ont eu donné leur déclaration, les accusés ont été réintroduits de la même manière, libres et sans fers, le président leur a donné connoissance de la déclaration du juré (sic), après quoi il leur a dit: « Vous allez entendre les conclusions de l'accusateur public. » Ce fait, le dit accusateur public a été entendu dans ses conclusions sur l'application de la loi : après quoi le président a demandé aux accusés s'ils n'avaient rien à dire sur l'application de la loi.

Le tribunal, en présence des accusés, a opiné à haute voix, à commencer par le plus jeune des juges jusqu'au président; et le président ayant recueilli les opinions, a prononcé aux accusés jugement de condamnation, et le greffier a écrit le jugement et y a inséré le texte de la loi. Le président a fait retirer les condamnés et la séance a été levée ; et a été le présent procès-verval signé du président de la séance et du greffier.

Dobsen. — Ducray, commis greffier.

N. B. La plus grande partie de cette dernière pièce est une formule imprimée; ce qui explique les contradictions apparentes qu'on y rencontre.

Digitized by Google

Annexe D.

JUGEMENT DU TRIBUNAL.

DU 17 FLORÉAL. — JUGEMENT QUI CONDAMNE A LA PEINE DE MORT POULET ET AUTRES.

Vu par le tribunal révolutionnaire établi par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793 l'an deuxième de la République Française, une et indivisible, l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près icelui,

Contre Henry-Jacques Poulet
Mathieu Sequer
Jean-Christophe Thibaud
Martin Boler
Jean-Claude Géant
François Collin
Michel Wagner
Jacques-Libre Briand
Jean-Baptiste-Nicolas Flosse le jeune
Jacques-Jean-Libre Pierron.
Alexandre-Nicolas Courtois

et dont la teneur suit :

(Le jugement reproduit ici, littéralement, l'acte d'accusation dont copie a été donnée précédemment. Il seroit par conséquent superflu de le transcrire de nouveau.

Digitized by Google

Après avoir reproduit ce document, le jugement se termine dans les termes suivants) :

Vu en outre l'ordonnance de prise de corps rendue par le tribunal le dit jour contre les dits susnommés, le procès-verbal d'écrou et remises de leurs personnes en la maison de justice de la conciergerie ; la déclaration du juré (sic) faitte individuellement à haute et intelligible voix à l'audience publique du tribunal, portante qu'il est constant,

Qu'il a existé dans le département de la Mozelle une conspiration contre le peuple François en suspendant arbitrairement et sans motifs valables les loix relatives aux biens provenants des religieux, notamment celles du 2 novembre 1789, 14 et 20 avril 1790, en désobéissant spécialement du 14 avril 1792, sans aucuns égards aux décisions des comités d'aliénations, ecclésiastiques et diplomatique de l'Assemblée constituante, ni à celles du conseil exécutif, en usurpant tous les pouvoirs et reconnoissant un ci-devant ministre d'un soi-disant prince étranger, en favorisant l'émigration d'une grande quantité de révolutionnaires et le vol fait à la nation d'un mobilier considérable, enfin en provoquant par des adresses aux tyrans et par des adresses liberticides l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, des autorités constituées et des sociétés populaires, comme aussy en vexant et opprimant ces autorités et arrêtant l'activité de leur zèle et de leur surveillance, et notamment du directoire de district de Sarre-Libre ;

Qu'Henry-Jacques Poulet... etc. (le

Digitized by Google

jugement reproduit à la suite de chaque nom les indications d'âge, de lieu, de naissance... etc. qui sont déjà connues) est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Michel Wagner... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Jacques-Louis Briand... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Jean-Baptiste-Nicolas Flosse le jeune... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Jacques-Louis Pierron.... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Qu'Alexandre-Nicolas Courtois... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Mathieu Sequer... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Jean-Christophe Thibault... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Martin Boler... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Que Jean-Claude Géant... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Digitized by Google

Que François Collin... etc. est auteur ou complice de cette conspiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loy, condamne les dits Poulet, Wagner, Briand, Flosse le jeune, Pierron, Courtois, Sequer, Thibault, Boler, Géant et Collin à la peine de mort conformément à l'article deux de la deuxième section du titre premier de la seconde partie du code pénal, dont il a été fait lecture, lequel est ainsy conçu : « Toutes conspirations et complots tendants à troubler l'État par une guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort. » — Et encore conformément à l'article 4 de la 1re section du titre premier de la deuxième partie du code pénal, dont il a été fait lecture, lequel est ainsy conçu : « Toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France tendant, soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'Empire Français, soit à faciliter (sic) leur entrée dans les dépendances, leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magazins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque le progrès de leurs armes sur le territoire Français ou contre nos forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats et des autres citoyens envers la nation Française, seront punis de mort. »

Déclare les biens des dits condamnés acquis à la République, conformément à l'art. 2 du titre 2 de la loy du 10 mars dernier, dont il a été fait lecture aux exceptions portées par la ditte loy.

Digitized by Google

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures en la place de la Révolution de cette ville, imprimé, publié, affiché partout où besoin sera.

Fait et prononcé le 17 floréal l'an deuxième de la République, à l'audience publique du tribunal, à laquelle siégeoient les citoyens Claude-Emmanuel Dobsen, fesant les fonctions de président, Charles Harny et François-Joseph Denizot, juges, qui ont signé le présent jugement avec le commis-greffier.

Dobsen.
Harny.
Denizot.
Ducray, commis-greffier.

Annexe E.

LETTRE DU COMMISSAIRE DES ADMINISTRATIONS CIVILES, POLICE ET TRIBUNAUX A L'ACCUSATEUR PUBLIC.

PARIS, 11 PRAIRIAL, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

LE COMMISSAIRE DES ADMINISTRATIONS CIVILES, POLICES ET TRIBUNAUX

A L'ACCUSATEUR PUBLIC PRÈS LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Citoyen, tu t'es trompé dans la note que tu m'as

Digitized by Google

fait passer ce matin. Ce n'est pas du jugement des administrateurs du district de Bitche dont le comité de salut public me demande compte, mais de celui des administrateurs et du procureur général syndic du département de la Moselle, traduits au tribunal révolutionnaire en exécution d'un décret du 27 germinal. Onze d'entr'eux ont été arrêtés et amenés à Paris. Ils se nomment Poulet, procureur général syndic, Colin, Géant, Sequerre, Bauler, Pierron Vaguener, Briand, Flosse le cadet, Thiebaud et Courtois, administrateurs.

Je te prie de me dire s'ils sont jugés.
Le porteur attendra la réponse.
Salut et fraternité.

Herman.

N. B. Comme il a été dit plus haut, le dossier concernant Nicolas Flosse et ses co-accusés, conservé aux archives nationales de France, ne renferme aucun autre document que ceux rapportés ci-dessus.

Annexe F.

ARCHIVES NATIONALES. — W. 361. N° 772.
PIÈCE N° 14.

Copie de l'adresse faite par le département de la Mozelle aux districts de son ressort le 27 juin 1792 sur l'évènement arrivé au château des thuileries le

Digitized by Google

20 même mois vieux stile, extrait des registres de correspondance du district de Sarreguemines.

MM.

Douloureusement affectés du récit des horreurs dont la demeure du Roi a été souilliée le 20 de ce mois par une horde de brigands, et une multitude de forcenés rassemblés par des factieux, pour plonger l'Empire dans le deuil le plus profond, et hater sa ruine totale, nous osons MM. vous proposer de prendre le vœu de tout le Directoire du district pour le transmettre à l'Assemblée nationale et demander vengeance au nom du département de la Mozelle d'un forfait dont l'histoire des peuples les plus barbares n'offre pas d'exemple, et qui couvriroit a jamais de honte et d'opprobre la nation française, s'il demeuroit impuni.

Nous désirons aussy MM. que ce vœu soit mis au pied du throne en témoignage du plus respectueux attachement, et de l'amour de tous les citoyens du département pour le Roi, de leur admiration pour le courage avec lequel Sa Majesté a écarté de sa personne les assassins qui ont osés l'assaillir, et lever sur Elle leurs mains régicides et qu'il soit l'expression des sentiments et du désir de tous les bons citoyens de ce département de verser la dernière goutte de leur sang pour la conservation des jours précieux du meilleur des Rois et le maintien de la Constitution.

Digitized by Google

(Au dos est écrit) : Copie de l'addresse liberticide faite le 27 juin 1792 par les administrateurs du département de la Mozelle et addressée aux districts de son arrondissement.

Depuis que ce livre est écrit, de nouvelles recherches ont fait découvrir le document qui précède. C'est l'une des adresses dites liberticides qui ont donné lieu aux poursuites dirigées contre les administrateurs de la Moselle. Elle se trouve aux archives nationales de France, w. 361 — n° 772 — pièce n° 14, dans un dossier autre que celui concernant Nicolas Flosse et ses co-accusés, dans le dossier d'un nommé Ferret. Bien qu'elle ne porte aucune signature, son authenticité ne peut être suspectée.

Elle est une protestation contre la journée insurrectionnelle du 20 juin 1792. Les administrateurs du département de la Moselle, indignés de l'invasion du château des Tuileries, des dangers et des outrages auxquels le Roi et la famille royale avaient été exposés, ont cru devoir inviter les directoires des districts du département à se joindre à eux pour exprimer collectivement à l'Assemblée nationale et au Roi les sentiments dont ils étaient animés. C'est cette pièce qui a été qualifiée de liberticide. Liberticide ! Ils protestaient contre quoi, les administrateurs ? Contre l'insurrection, contre les plus violents outrages faits au Roi et à la famille royale, contre l'at-

Digitized by Google

tentat aux lois, à la constitution, à la tranquillité publique.... On ne trouve dans ce document aucun mot qui soit opposé aux lois, à la constitution, aux libertés publiques. Néanmoins, Nicolas Flosse, qui n'y avait même pris aucune part puisqu'il avait cessé d'être administrateur dès le mois d'avril 1792, et ses co-accusés, furent condamnés pour s'être associés à des adresses liberticides.

Digitized by Google

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE

à la suite des concours de l'année 1881-1882

CONCOURS DE LITTÉRATURE.

POÉSIE.

à M. Louis Mercier, de l'Académie de Besançon (Doubs), une médaille d'argent, moyen module, pour *Le Roitelet*, idylle, et pour *Notre-Dame-des-Buis*.

à Mme R. Goetzmann, à Champ-le-Bœuf, près de Nancy, une médaille de bronze, pour *Quatre Août 1851. Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, etc.*

à M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), une mention honorable, pour *La Fête-Dieu.*

CONCOURS D'HISTOIRE.

à M. l'abbé Chatelain, professeur au Grand Séminaire de Metz, une médaille d'argent, moyen module, pour sa *Notice sur le château et les sires de Warsberg.*

à M. Poulmaire, conseiller à la cour d'appel de Douai, une mention honorable, pour *Le procès de J.-B.-N. Flosse, né à Boulay, le 7 Décembre 1757, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1882-1883

L'Académie décernera, au moi de mai 1883, des MÉDAILLES D'OR, des MÉDAILLES DE VERMEIL, des MÉDAILLES D'ARGENT, des MÉDAILLES DE BRONZE et des MENTIONS HONORABLES aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

I. — POÉSIE.

Une pièce de vers.

II. — BEAUX-ARTS.

1. Histoire des beaux-arts dans le pays Messin, de 1830 à 1860.
2. Biographie d'artistes du pays Messin.
3. Un travail artistique.

(*Les œuvres d'art resteront la propriété de l'auteur*).

III. — PHILOLOGIE.

Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

(*L'Académie a déjà couronné en 1870 un glossaire de patois messin ; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix*).

Digitized by Google

IV. — Histoire.

1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz.

2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz.

3. Histoire d'une localité importante (Sierck, le comté de Créhange, Richemont, Forbach, Bitche, etc.) ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle.

4. Histoire du chapitre de la Cathédrale de Metz.

5. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz (Sainte-Agathe de Longuyon, Saint-Pierre-aux-Images, Saint-Etienne de Sarrebourg, Saint-Arnual, près de Sarrebruck, etc.).

6. Histoire d'une société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays.

V. — Archéologie.

Description de ce qui reste des anciens édifices de la châtellenie de Thionville, du bailliage de Sarreguemines et du comté de Boulay. — Joindre un plan avec marques en couleur des endroits où l'on a découvert des objets de l'époque celtique, gallo-romaine et du moyen-âge.

VI. — Sciences.

Une question de science pure ou appliquée. L'Académie verrait avec plaisir traiter de la traction mécanique sur les routes et sur les tramways.

VII. — Sciences morales, économiques. — Statistique.

1. Une question de statistique se rapportant de préférence au pays Messin.

2. Historique de l'exploitation du sel, — de la houille, — ou du fer, en Lorraine.

Digitized by Google

3. Comparaison de la législation des différents pays sur les brevets d'inventions, ou sur les lois douanières.

VIII. — AGRICULTURE.

1. L'établissement de meules et de silos en plein champ, pour la conservation des fourrages et des récoltes en général, comme cela se pratique dans le département du Nord, en Belgique, etc., doivent-ils être recommandés pour la Lorraine ?

2. Etude sur l'épizootie connue sous le nom de péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes. Quels seraient les moyens de la prévenir et de la combattre ?

3. Etude d'une question intéressant la viticulture dans le pays Messin.

4. De la destruction des parasites nuisibles à l'agriculture et à la viticulture.

5. Mémoire sur les moyens les plus pratiques de créer de bonnes prairies artificielles.

6. De la production et de l'alimentation économique du bétail.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le règlement de l'Académie lui interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les candidats sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 février 1883[1], au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2.

(1) Cette date est de rigueur.

Digitized by Google

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse et attestera que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

Les auteurs de mémoires, qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, *auront soin de ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux des années précédentes.*

Le billet cacheté joint à une œuvre ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, aucun membre résidant n'a droit aux prix proposés; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

Metz, le 29 juin 1882.

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1882-1883.

Président titulaire :	M. G. CHARTENER.
Président honoraire :	M. F. DE SAULCY.
Vice-Président :	M. ANTOINE.
Secrétaire :	M. L'ABBÉ A. BÉRARD.
Secrétaire-Archiviste :	M. L'ABBÉ FRIREN.
Trésorier :	M. A. BELLEVOYE.

Agent : M. EUG. COLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE DES GARGOUILLES

ET DU

CULTE AÉRIEN DE SAINT MICHEL

Par Ch. ABEL,

Lu à la séance du 25 Août 1881.

Il y a plus de vingt ans, j'assistai aux premières restaurations importantes dont notre cathédrale Saint-Etienne commença à être l'objet, après tant d'années de délaissement architectonique. Je fus frappé (et je le suis encore) du peu de soin que nos ouvriers mettent à conserver intactes, les sculptures de l'extérieur de notre basilique, et spécialement les gargouilles.

Cette mutilation a commencé, quand nous étions français, du côté de la place Saint-Etienne et elle s'est continuée, depuis que nous sommes allemands, autour de la chapelle Notre-Dame la ronde et tout le long du collatéral regardant la *Paradeplatz*. On a cherché à faire du neuf, mais ce ne sont plus nos vieilles sculptures imprégnées d'un parfum symbo-

Digitized by Google

lique qui étaient marquées d'un cachet archaïque dont le secret semble perdu.

Je ne connais, comme ayant survécu à des restaurations, que les gargouilles de l'église de Bousse, de Richemont, de Rozériculles, de Saint-Livier à Metz, de Saint-Clément, de Saint-Vincent; et encore une partie de ces dernières a été remaniée, vers la fin du XVIII^e^ siècle, sous l'abbé d'Eltz à la suite d'un incendie.

En voyant maltraiter ces sculptures par nos iconoclastes modernes, je me demandai si le mépris de nos antiques gargouilles ne tenait point à ce que leur histoire était peu connue. On n'en dit rien dans le catéchisme. J'interrogeai les spécialistes et je fus tout étonné de voir que dans le Dictionnaire d'architecture de Viollet-Leduc, dans l'Histoire de la Cathédrale de Metz, dans l'Histoire bénédictine de Metz, dans nos chroniques manuscrites, ne se trouve pas une ligne consacrée à expliquer cette partie sculpturale de nos monuments religieux et civils du moyen-âge.

Je me mis à rechercher l'origine de ces gargouilles, et je me fais un devoir de publier le résultat de mes recherches pour que cette esquisse serve plus tard à composer le tableau complet de notre architecture religieuse nationale, et que nos constructeurs d'église se rendent mieux compte du rôle que jouaient jadis ces sculptures frisant la caricature et le burlesque. Peut-être respecteront-ils ces œuvres d'art?

Des collectionneurs modernes nous ont renseigné, d'une façon inattendue, sur bien des circonstances restées ignorées de la vie intime des anciens. Ainsi M. le duc de Luynes a ramassé au milieu des ruines

Digitized by Google

de Metaponte un bas-relief en terre cuite qu'il a regardé aussitôt comme une trouvaille précieuse parce qu'elle apprenait que les Hellènes pratiquaient la polychromie et l'appliquaient à la décoration extérieure de leurs édifices. On n'a pas remarqué que cet antéfixe qui représente un mufle de lion entre deux palmettes nous découvrait que les Grecs dès la plus haute antiquité se servaient de la gueule et des naseaux du roi des animaux pour diriger sur la voie publique les eaux de pluies des terrasses et des toitures peu inclinées des maisons de ces pays chauds.

M. Schliemann en fouillant avec intelligence l'emplacement de Pergame et d'Argos a retrouvé dans leurs sarcophages les héros chantés par Homère. Nous apprenons que ces personnages à barbes s'étaient fait enterrer avec des feuilles d'or plaquées sur le visage pour conserver leur physionomie intacte à la postérité, deux mille ans après leur inhumation.

Le marquis de Campana en collectionnant les bijoux trouvés dans les sépultures des Etrusques a mis à jour des colliers d'or, où pendaient des têtes d'hommes barbus aux longues oreilles, et des têtes de femmes avec un croissant sur le front. Ce sont ces mêmes têtes isolées que nous retrouvons sur les chapiteaux de colonnes en Égypte et en Grèce.

M. de Campana a eu la chance de rencontrer sous terre un diadème d'or portant une série de têtes d'hommes barbus aux oreilles pointues, et alignées comme elles devaient l'être entre des palmettes sur les antéfixes en terre cuite. Il est présumable que sur ces antéfixes, ces têtes d'Hercule, de Jupiter ou de fleuves avaient la bouche au large ouverte, comme celles que la tradition artistique a continué à sculp-

Digitized by Google

ter au-dessus des caves pour y recevoir la poutre destinée à enrouler le cable qui descendait les tonneaux. On en voit à Thionville encore deux spécimens remarquables du XVI^e^ siècle parfaitement conservés.

Ce qui est plus certain, grâce à la collection Campana, c'est que les Romains avaient placé les têtes de lions à l'orifice de leurs fontaines, et qu'ils avaient remplacé, au bas de leurs toitures, ces mufles d'animaux par des bustes de femme d'une beauté ravissante.

M. de Campana a sauvé de l'oubli un de ces antéfixes trouvé dans une vigne du mont Palatin à Rome, ce qui permet de supposer qu'il avait eu sa place le long du palais des Césars. Cet antéfixe représente une jeune fille aux cheveux ondoyants, ce qui n'empêche point d'apercevoir deux pendants d'oreilles orbiculaires ; au sommet de la tête est un diadème se terminant en demi-cercle. Le long de la chevelure un voile bleu vient tomber sur les épaules pour se croiser en avant du cou. Ce buste de femme n'a pas de seins ; à leur place est une double cavité circulaire qui laissait passer l'eau pluviale.

Cette tête est tellement belle qu'elle est cataloguée sous le nom de Vénus. Pour nous c'est une Nymphe quelconque, et en tout cas une tête de jeune femme qui donne à la fois une merveilleuse idée du talent des modeleurs d'Italie, de Grèce et de la beauté hors ligne de leurs modèles.

Les Romains ont importé en Gaule leurs différents genres d'architecture. A l'imitation de leurs vainqueurs, nos aïeux les Gaulois ont bâti des maisons de campagne délicieuses et ils en ont marqué les

Digitized by Google

extrémités des faitières avec des ornements en terre cuite le long des entablements au-dessus de la corniche. Seulement il nous a manqué un Campana pour collectionner ces débris.

Les églises élevées en France jusqu'au XI^e^ siècle conservèrent quelque chose des Romains comme l'indique le nom d'école romane. La mode des antéfixes à bustes de femme pour écouler les eaux pluviales semble s'être perdue. Les toits fortement inclinés de nos églises romanes laissaient tomber l'eau pluviale goutte à goutte sur le pavé des rues. L'église Saint-Sauveur à Saint-Guillem-du-Désert, au pied des Pyrénées, n'a pas plus de gargouilles que l'église de Worms (996-1016) sur le Rhin.

Mais lorsqu'on contruisit les églises dites gothiques avec des balustrades en pierres taillées à jour en ogives le long des toits et le long des terrasses des collatéraux, ces balustrades arrêtaient l'eau de pluie, il fallut revenir aux errements de l'antiquité.

La cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême rebâtie en 1120 nous montre une tour carrée à 6 étages en retrait l'un sur l'autre et par conséquent faisant un chenal à chaque retraite. Aux angles de ces étages l'architecte, resté inconnu, a sculpté un lion couché imité de ces animaux traditionnels qui étaient taillés dans la pierre devant le porche de chaque cathédrale, afin que les évêques y rendissent la justice *inter leones* comme le grand roi Salomon.

Sur la haute tour carrée de la cathédrale de Rodez se voient aussi des animaux, de toutes sortes, sculptés en encorbellement à plusieurs étages.

Au sommet des tours polygonales de la cathédrale de Laon, fermées par une terrasse, apparaissent au

Digitized by Google

XIII^e^ siècle quatre bœufs de pierre sculptés aux angles.

Il en fut de même sur la terrasse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris avec cette modification qu'à chacun des quatre angles on sculpta les trois animaux et l'ange qui, dans l'apocalypse de saint Jean, sont interprêtés comme symboles des quatre apôtres évangélistes. Le long de la balustrade tendirent leur cou plusieurs bêtes fantastisques.

Au XIV^e^ siècle fut agrandie et terminée la nef de notre cathédrale Saint-Etienne; c'est à cette époque qu'à Metz, comme dans d'autres cités, les architectes eurent l'idée de faire cracher l'eau sur le passant par des serpents taillés dans la pierre avec griffes et ailes. Ces monstres étaient censés représenter des dragons, dont les poètes et même les naturalistes du moyen-âge n'ont jamais mis en doute l'existence. Daniel en a fait crever un avec des boulettes empoisonnées, il semble que c'était un crocodile. Pendant des siècles personne n'a hésité à croire que l'Esprit malin avait emprunté cette forme d'un serpent ailé avec quatre pattes crochues, et il portait le nom d'Hasmodaï le destructeur chez les Hébreux, Beelzébuth l'idole des mouches chez les Assyriens, Satan ou l'adversaire chez les Chaldéens, Diable l'accusateur ou le renverseur chez les Grecs.

En 1300, comme je l'ai découvert sur un sceau inédit de l'abbaye Saint-Clément de Metz, le Diable était représenté chez les Médiomatriciens sous forme du dragon légendaire. C'était ce même type qui avait servi à décorer les chutes d'eau tout autour du toit de la rotonde de l'église Sainte-Marie.

On appelait ces gouttières en pierres sculptées des

Digitized by Google

gargouilles non point du grec γαργορα, comme on l'a imprimé, mais de deux mots celtiques passés dans la basse latinité *gara! goula!* prenez garde à la gueule de l'animal, d'où nous est resté le dicton : gare l'eau!

On arriva ainsi, à dater du XIV^e^ siècle, à avoir tout autour des églises, une légion de dragons ou diables la gueule ouverte, montrant les dents, se tordant. L'imagination des artistes s'en donna à cœur joie pour la multiplicité des attitudes et des grimaces. Les sculpteurs prenaient leur revanche de ce que dans l'intérieur des temples et des monastères ils ne pouvaient tailler que de longues statues raides et guindées, aux robes sans plis. Ces artistes, à l'amour propre chatouilleux, se vengeaient parfois sur les modillons à l'intérieur des églises contre les critiques, sans respecter la position ni l'âge ni le sexe. Au dehors des édifices pieux leur licence ne connaissait plus de bornes et elle condamnait souvent amis ou ennemis, parfois de grands prédicateurs ou professeurs à une gargouillade à perpétuité.

Cette bande de génies infernaux ou démons grouillait les jours de pluie, comme on entend parfois dans notre horizon retentir les sauvages *hourrah*.

Il vint en idée de faire sentir au populaire (ce qu'il oublie souvent) que Dieu est le maître de l'univers et que tout ce qui se passe au ciel et sur la terre, le mal comme le bien, ne se fait que par la volonté de l'Éternel. Le clergé catholique sentit qu'il était de son devoir d'apprendre que le Diable et ses diablotins étaient surveillés sans cesse au nom de Dieu par l'archange saint Michel. Les prêtres chrétiens se souvinrent que l'apôtre saint Jude avait raconté comment saint Michel avait été chargé de

Digitized by Google

disputer à Hasmodée le cadavre de Moïse afin que les Hébreux ne fissent pas un demi-dieu de leur législateur.

Daniel le prophète n'avait-il pas proclamé que Michael, le prince des anges du Seigneur, était le protecteur assigné au peuple hébreu pendant sa captivité à Babylone pour l'empêcher de se laisser aller à adorer Beelzebuth?

Saint Jean dans son écrit figuré appelé apocalypse dit que sous Néron (l'homme dont le nom s'écrit en chiffres 666), il y eut un grand combat dans le ciel. Michel avec ses anges combattit contre le diable Satan l'ancien serpent, qui avait pris la forme d'un grand reptile, soutenu par les anges déchus. Satan projeta de sa gueule de l'eau comme un fleuve.

Ce récit apocalyptique a été reproduit à la lettre, pour un temps, à l'extérieur de nos cathédrales gothiques. C'est alors que nos sculpteurs y logèrent ces démons grouillant comme des grenouilles dans l'eau, appelées en celtique *grouilles*. De là est resté le nom de *graouilly* à notre dragon de saint Clément. Voyons à quelle place on sut installer saint Michel pour le montrer précipitant à terre Satan et sa légion de démons.

Au IV^e^ siècle de l'ère chrétienne, sous Constantin, fut fondé un oratoire en l'honneur de l'archange saint Michel en dehors de Constantinople, sur une hauteur qui dominait le Bosphore. Ce petit temple qui prit le nom grec de Μιχαέλιων était éclairé toutes les nuits et il servait de phare aux matelots pour entrer après le coucher du soleil dans le port de Constantinople. Les moines grecs eurent dans chaque couvent un *Michaëlon* placé au sommet de la tour

Digitized by Google

de leur église. De là, l'archange devait protéger le monastère contre les maléfices du Diable et surtout contre la foudre.

Au sud de l'Italie est une contrée qui, inclinée vers l'Adriatique, ne conserve point d'eau. Dès l'antiquité elle était déjà tristement connue pour l'absence de source et même de ruisseau, c'est la Pouille. Les géologues n'étant pas encore nés, la mythologie s'était chargée d'expliquer ce phénomène par une fable dans laquelle jouait un rôle un fils de Dédale nommé Tapyx qui, habitant le *Mons Garganus*, était cause de tout cela. Horace, Virgile ont parlé de cette montagne qu'on disait vouée aux dieux infernaux.

Lucain faisait même de cette montagne un être animé qui se précipitait à certaines heures dans les ondes de l'Adriatique. Le *Mons Garganus* passait donc pour un lieu hanté des démons tout comme le *Brocken* du Harz, dans la Thuringe. Pour chasser ces diables, l'évêque de Siponto, l'an 520, ne trouva rien de mieux que de fonder un oratoire dans le rocher du faîte du *Mons Garganus*, parce qu'il y avait aperçu saint Michel luttant. Les pèlerins accoururent on vit Satan s'enfuir avec sa cohorte et, depuis, on célèbre cette dédicace chaque année.

En Neustrie il y avait une île rocheuse où voltigeaient les diables. Ils jouaient de mauvais tours aux matelots qui venaient se perdre contre ces récifs et que l'on enterrait au milieu de l'île, à la cîme d'un rocher qui en reçut le nom de *Tomba*. Cette île s'en appelait *Periculum*, en latin *danger*. En 708, l'évêque Aubert chassa les démons en créant en ce lieu un oratoire consacré à l'archange saint Michel, où brûlaient des lampes nuit et jour.

Digitized by Google

En l'an 737, en Austrasie, sur les bords d'un affluent de la Meuse, sur les rives de la Marsupe, le pape Etienne aidait des moines à fonder un oratoire de Saint-Michel qui devint le point de départ de la ville de Saint-Mihiel, comme nous l'apprend une charte signée par *Hermangardus, abbas monasterii sci Michaëlis*. En 752 existait déjà un autre monastère de Saint-Michel dans le diocèse de Strasbourg. A l'abbaye Saint-Gall, en Helvétie, les moines imitant ceux d'Orient plaçaient un *altare sancti Michaëlis in summitate* d'une tour de leur église.

L'évêque Saint Gérard, à la suite d'une vision de saint Michel, fondait, en 972, un lieu de prières *orationis domum* en l'honneur de l'archange sur une montagne voisine de Toul.

En 974, sur la pointe d'une colline surplombant la vallée de la Nied, les religieuses de Saint-Pierre de Metz faisaient élever un oratoire Saint-Michel pour servir d'église à leur serfs de Villers et de Stoncourt.

Théodoric Ier reconstruisit, en 964, sa cathédrale de Metz suivant le style roman secondaire. Au lieu du chœur carré flanqué de deux tourelles, œuvre de l'époque carlovingienne, Saint-Etienne eut un chœur et deux absides circulaires. En avant du portail, Théodoric fit élever une tour carrée à deux étages, à peu près au milieu de la longueur de la nef actuelle, à la hauteur de l'autel de Saint-Pierre et de l'autel de Sainte-Claire.

Au deuxième étage furent suspendues quelques cloches dont le nombre devait s'augmenter de deux autres du métal le plus fin, cadeau d'Adalbéron IV.

Au premier étage de la tour se voyaient deux salles voûtées, dans l'une, qui regardait le parvis de

Digitized by Google

l'ancien cimetière l'*atrium* l'aître, on déposait les chartes et le trésor de l'évêché dans une *arca ;* dans un coffre voisin et fermé à plusieurs clefs, étaient gardés l'argent et les registres de la municipalité.

Les cordes des cloches traversaient ce réduit où demeurait le *custos,* le coûtre qui était un prêtre. Il avait la charge et l'avantage de desservir un autel placé dans la pièce contiguë et consacré à Dieu sous l'invocation de l'archange saint Michel.

Cette seconde pièce prenait jour sur la nef et en était séparée par une balustrade de pierre. C'était le *custos* qui faisait le *signum* pour les offices de nuit et sonnait le *toc seing* en cas d'incendie et d'autres sinistres intérieur ou extérieur. Il n'avait qu'à tirer vivement les cordes des cloches pour mettre tous les habitants sur pied à commencer par l'évêque et ses chanoines.

Jean de Vandières, abbé de Gorze de 960 à 967 (nous apprend son biographe), venait souvent à Metz visiter le savant Varnibert et le directeur des écoles de chant de la cathédrale Rotland, qui poussait le zèle jusqu'à célébrer, même la nuit, la messe dans la chapelle de saint Michel.

L'emplacement de cette chapelle m'a été donné d'une façon irréfutable par l'ancien cérémonial manuscrit de la cathédrale de Metz, rédigé vers l'an 1105. Il nous apprend que le clocher avait reçu le nom de *turris super sanctum Michaëlem,* et il précise l'emplacement de cette tour au-dessus de saint Michel : comme regardant la nef de la basilique *illa turris respicit navim ipsius ecclesiæ.* Saint Michel est le seul ange dont l'église catholique célèbre la fête et cela le 29 septembre, circonstance dans laquelle

Digitized by Google

des météorologistes ont vu une intention astronomique. A Metz, dès le XII[e] siècle, le jour de cette solennité, les murs de la cathédrale étaient recouverts d'étoffes de soie *palliis sericis* ainsi que l'autel devant lequel brûlait un cierge nuit et jour. Les chanoines se rendaient processionnellement dans la tour *in turrim* et chantaient un office spécial à l'archange saint Michel.

Le jour de la fête de la découverte des reliques de saint Etienne on tendait des grands tapis tout le long des murs de la nef de la cathédrale, depuis le chœur jusqu'à la tour qui regarde la nef, en ayant soin de faire pendre du haut de la balustrade Saint-Michel le grand tapis du bas-chœur, et au-dessus de la chapelle Saint-Michel on étalait le tapis de l'abbaye Saint-Arnould, au centre duquel était représentée *Sophia* la Sagesse.

Déjà vers la fin du X[e] siècle se voyait dans l'église d'Augst une *capella sancti Michaëlis superposita ad portam* placée au-dessus du portail.

Par un reste de cartulaire perdu et servant de feuille de garde à un cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent de Metz, nous apprenons que se trouvait, au XI[e] siècle, un oratoire de Saint-Michel dans la tour de l'abbaye de Gorze.

L'abbaye de Saint-Clément, au Sablon, avait une chapelle de Saint-Michel existant dans la tour de l'église déjà en 1108.

Non loin de là s'élevait l'église de l'abbaye Saint-Arnould (contre la lunette d'Arçon). Un cérémonial du XIII[e] siècle nous apprend que dans cette ancienne cathédrale messine on célébrait la messe en l'honneur de saint Michel avec la plus grande pompe et qu'elle se terminait par une énorme fumée d'encens derrière

Digitized by Google

le maître-autel, de façon à remplir tout le monastère de nuages de fumée odorante. Cet usage semble importé d'Italie, et on le pratiquait dans le petit oratoire de Saint-Michel que le pape Boniface avait fait ériger en un lieu presqu'inaccessible *inter nubes,* nom qui resta à l'oratoire.

En l'an 1026, l'abbé Gaulin faisait construire une grande tour à l'entrée de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, et il y établit au premier étage une chapelle dédiée à saint Michel. Il en fut de même dans l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris où nous voyons, dès le XII[e] siècle, les Bénédictins se rendre le 29 septembre chaque année *ad altare B. Michœlis in magna turre* à l'autel du bienheureux Michel, dans la grande tour, pour y célébrer la sainte messe, et encenser à la fin l'autel avec force fumée comme à Saint-Arnould, près Metz. Déjà en 1068, l'église d'Osnabruck avait un *sacellum in honorem sancti Michaëlis.*

A Padoue, même installation aérienne pour l'autel de l'archange; en 1091 il y eut un orage tellement violent que le religieux chargé du culte de saint Michel prit peur, dit la chronique, et tomba sur le pavé de l'église d'une hauteur de 20 pieds et se tua.

Un autre oratoire que ceux déjà indiqués devait se créer dans le diocèse de Metz, sous la rubrique de Saint-Michel, et toujours sur une hauteur près des nues. Ce fut celui que le comte de Bar fonda contre les murs de son château de Mousson, en 1093, sur la rive droite de la Moselle, rivière qui faisait alors limite avec l'évêché de Toul. Cet oratoire fut desservi par des religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel qui y établirent un prieur.

Digitized by Google

Le 4 des calendes d'octobre 1152, nous voyons l'évêque de Cambray consacrer l'*oratorium beati Michaëlis archangeli in turri majori* de l'église Saint-Aubert.

A Louvain, on connaît l'existence ancienne d'un oratoire de Saint-Michel, parce qu'en 1125 ses voûtes s'écroulèrent.

Nous constatons comme à Metz l'existence d'une chapelle de Saint-Michel au-dessus du portail de la cathédrale d'Autun, de celle de Nevers, créée en 1220, des églises de Saint-Pierre-sur-Dive, de Saint-Quentin, de Brioude, et Tournus. Une semblable chapelle a été bâtie entre les deux tours et au-dessus du chœur dans les basiliques de Chartres, de Soissons, dans les églises de Saint-Remy à Reims, de Saint-Gernier. Nous remarquons que les églises abbatiales de l'ordre de Cluny avaient chacune un porche fermé avec une chapelle au-dessus, qui était le plus souvent placée sous l'invocation de l'archange saint Michel et l'une d'elles porte la date de 1220.

J'ai découvert un document qui nous fixe sur l'époque où le culte aérien de Saint-Michel cessa d'être compris du vulgaire. C'est une bulle du pape Honorius, lancée le X des calendes de l'an 1226, qui ordonne la suppression de la chapelle Saint-Michel en l'église cathédrale de Metz, sans en indiquer les motifs. Mais ce qu'il y a de plus inexplicable pour nous, c'est que quatre ans plus tard, en 1230, l'évêque de Metz Conrad rétablissait le culte de saint Michel dans l'intérieur de sa cathédrale, et le cérémonial prouve qu'il continua à fonctionner dans la tour pendant tout le XIII^e^ siècle. Ce fut un chanoine qui reçut cette prébende sous le titre de *magnus matricularius sci Michaëlis.*

Digitized by Google

Cet oratoire aérien disparut forcément quand, vers l'an 1269, fut démoli le clocher du X^e^ siècle pour être remplacé par deux tours carrées que l'on éleva à droite et à gauche de l'ancienne tour Saint-Michel.

On transporta les archives de la cité au premier étage de la tour de Mutte, devenu beffroi municipal, et on y établit un nouvel autel de Saint-Michel. J'en ai déniché la preuve dans un acte des dépenses communales qui, en 1707, donnait encore aux archives son ancien nom de *voûte Saint-Michel.*

Lorsqu'en 1392 l'église collégiale de Sainte-Marie-la-ronde fut englobée dans la nef de la cathédrale Saint-Etienne, le portail de la collégiale fut transformé en porche pour la cathédrale avec demeure du gardien au-dessus. Pour une troisième fois les archives de la cité et de l'évêché changèrent de place.

Ces travaux d'agrandissement de Saint-Etienne, commencés en l'année 1332 par l'évêque Adhémar, semblent avoir entraîné la démolition de la chapelle aérienne de Saint-Michel sur la tour de Mutte, puisque nous voyons en 1359 l'aumônier Nemmery Baudoche établir à ses frais une chapelle de Saint-Michel dans l'intérieur de la cathédrale.

Le culte aérien de Saint-Michel était dès lors passé à l'état de fait historique, mais il s'est répandu comme culte terrestre à Thionville en 1478, à Luxembourg, au sommet d'une montagne surplombant le château féodal de Wolkrange, à Verny, Cons-Lagranville, Angevillers, Ancerville-sur-Nied, Kirviller, Neufgrange, Remelfing, Créhange, Hargarten-les-Mines, Berg, Inglange, Wolstroff, Béchamp. Partout est restée la croyance que la lutte de saint Michel contre le

Digitized by Google

Diable continue toujours et qu'il faut invoquer l'appui de l'archange à l'heure de la mort, au pèsement de notre âme. On peut voir sur un pilier de la cathédrale une peinture datant de 1379, qui représente saint Michel disputant à Satan l'âme du chanoine Jacques Poulain qui avait continué les fondations de Baudoche pour le culte de saint Michel.

De nos jours, nous avons vu fonder à Metz une bibliothèque publique destinée à combattre parmi les jeunes filles chrétiennes de Metz, la propagande des livres impies et licencieux inspirés par un souffle diabolique. Cette bibliothèque chrétienne a été placée sous le patronage de saint Michel, et tous ses livres, lus d'avance et constellés au besoin, sont estampillés avec un sceau délicieusement dessiné par M. Ménessier, et parfaitement gravé par M. Bellevoye. Saint Michel doit être satisfait d'être ainsi représenté.

Digitized by Google

A PROPOS

DE

L'ÉRECTION D'UNE LANTERNE

AU-DESSUS DE LA

CATHÉDRALE DE METZ

Par Ch. ABEL.

(Lu à la séance du 24 Novembre 1881.)

La cathédrale Saint-Etienne de Metz est notre monument municipal par excellence. C'est en lui que se résume l'histoire de la ville de Metz et du pays messin. Aussi l'Académie de Metz s'est-elle toujours préoccupée des travaux d'entretien et de restauration de notre basilique messine. C'est sous ses auspices que le gouvernement français, en 1836, accordait une subvention qui permettait de reprendre en sous-œuvre l'entretien entamé sous l'Empire par l'architecte Gardeur-Lebrun selon le goût rectiligne de cette époque militaire.

En 1837 l'Académie entendait un de ses membres,

Digitized by Google

le colonel du génie Solcirol, faire un rapport louangeur des travaux de la cathédrale.

C'est dans le courant de la même année qu'un autre membre de l'Académie, M. Bégin, avait la pensée de composer une histoire et une description pittoresque de la cathédrale. L'Académie s'empressa de s'inscrire en tête des souscripteurs, sentant, comme l'imprimait M. Bégin dans la Revue d'Austrasie, que pour tout messin la cathédrale est le symbole de la patrie.

En 1838 M. Bégin lisait à son tour, au sein de l'Académie, une critique sur les travaux entrepris dans la cathédrale pour appeler l'attention publique sur les restaurations hétérodoxes dont notre basilique était menacée. Il était question non-seulement de terminer la tour du Chapitre au niveau de la tour de Mutte, mais de la surmonter d'une flèche semblable à celle d'Henri de Ranconval, projet devant la réalisation duquel avait reculé le généreux évêque de Coislin.

En 1848 M. Migette publiait de son côté une lettre dans la Revue d'Austrasie pour demander qu'on s'occupât plutôt de réparer l'intérieur de l'édifice dont la nudité était déplorable.

L'administration s'arrêta au rehaussement de la tour sans flèche et ces travaux furent confiés en 1840 à un sculpteur messin, P. Deny, que l'Académie se fit un devoir de nommer membre agrégé-artiste. V. Simon nous a raconté en 1843 la vie de cet élève de l'école industrielle de Metz qui, à force de travail, s'était fait chef d'atelier et avait su s'entourer des jeunes sculpteurs de talent qui terminèrent son œuvre en 1844.

Digitized by Google

Le volume des Mémoires de l'Académie de l'année 1841 renfermait l'esquisse d'un projet d'orgue pour la cathédrale, proposé par Emy et Soleirol.

En 1842 l'Histoire de la Cathédrale de Metz sortait des presses de l'imprimerie Verronnais, et sur le rapport du baron d'Huart, l'Académie décernait une médaille d'or à M. Bégin.

En 1846, au Congrès archéologique, Joseph Bard démontrait qu'il fallait être prudent dans l'enlèvement du portail de Blondel, au-dessous de la rose, parce qu'il fallait réfléchir longtemps et mûrement au moyen de racheter le défaut d'équerre qui existe dans cette partie de l'église. Il demandait la destruction de la rotonde et de ses balustres tout en reconnaissant que, du côté du souterrain, il y avait un défaut saillant de proportion entre l'abside et la nef; cette dernière étant démesurément vaste pour un sanctuaire peu développé.

M. Auguste Prost fut l'historien de la visite que fit le Congrès le 5 juin 1846 dans la cathédrale, ayant en tête M. de Caumont. On ne saisit pas dans ce rapport les conclusions auxquels l'assemblée se serait arrêtée.

L'année suivante, en 1847, le comte du Coëtlosquet était plus explicite. Il lisait devant l'Académie une notice dans laquelle il essayait de passer en revue les phases de la construction des divers points de la cathédrale de Metz, depuis les cryptes jusqu'à la girouette qui termine la flèche de la tour de Mutte. Ce travail concluait principalement à l'érection d'une seconde flèche et à l'enlèvement de la girouette sur la tour municipale pour la remplacer par une croix. Joseph Bard avait déjà regretté de voir armé le faîte

Digitized by Google

du clocher de Mutte d'une monstrueuse girouette tricolore. Mais il trouvait bon qu'on la combinât avec la croix, prétendant que la girouette n'est autre chose que la tradition de la banderolle flottant à la croix. J. Bard prétendait que le coq devait descendre du haut de nos clochers, comme étant un emblême druidique.

L'Académie de Metz refusa de s'associer à cette haine contre les girouettes et n'admit l'impression que sous correction de ce qui concernait la girouette que M. le comte du Coëtlosquet déclarait être ce qu'il y a de moins respectable et de plus décrié en fait d'emblême.

La notice fut imprimée telle quelle, en dehors de l'Académie, mais la girouette, tout en tournant à tous les vents, a été à dessein conservée pour bien établir que la tour de Mutte n'a jamais cessé d'être une propriété municipale dans toute sa hauteur.

En 1845 le ministre des cultes avait chargé l'architecte parisien Danjoy d'aller à Metz pour préparer un plan d'ensemble de la restauration de la cathédrale de Metz. Ce travail en plusieurs feuilles eut une place d'honneur à une exposition plusieurs années après. Mais quel ne fut pas l'étonnement de l'Académie de Metz d'apprendre qu'il était question de donner à notre cathédrale ogivale, une ornementation empruntée au style roman à plein cintre du X^{e} siècle! M. Auguste Prost protesta contre cette erreur architectonique.

Le gouvernement français a laissé au gouvernement allemand la tâche de mener à bonne fin cette restauration intérieure de la cathédrale de Metz, et la lourdeur de cette tâche a été aggravée par l'incendie du 7 mai 1877.

Digitized by Google

Après quatre années d'attente, nous vîmes enfin restituer à notre basilique la protection de sa charpente et sa toiture. Mais c'est le cuivre et le fer que l'on chargea de remplacer, au-dessus de nos voûtes à demi-calcinées, le bois et l'ardoise. La transformation ne doit pas s'arrêter là. Il est question d'élever au centre de la croix du transept une nouvelle flèche.

Depuis ce moment on parle beaucoup de cette adjonction qui a la prétention d'ajouter à l'ornementation et à la solidité de la carapace extérieure de notre monument épiscopal.

De nombreuses propositions ont été faites depuis cinquante ans pour embellir notre cathédrale et lui rendre l'aspect qu'elle avait au moyen-âge. Mais il n'était venu à la pensée de personne de réclamer l'érection d'une petite flèche sur la crête de la toiture.

M. Migette a même proposé de convertir le pâté de Saint-Etienne en un escalier à double rampe avec une fontaine au centre et une statue de P. Perrat au sommet.

Cette innovation ne s'explique pas historiquement pour Metz et ne se justifie pas architectoniquement.

Une vue de la cathédrale prise en 1726 sur les lieux par un ancien ingénieur militaire, F. Bournac, fixé à Metz, nous montre qu'à cette époque subsistait au-dessus du chœur une lanterne polygonale à bases circulaires terminée par un toit pointu. Le tout était surmonté d'un coq faisant girouette au-dessus d'une croix. Nous retrouvons un second coq sur une croix à l'extrémité de l'abside.

Un tableau à l'huile peint par A. Fabert le maître échevin, achevé en 1604, qui se trouve au Musée

Digitized by Google

de Metz, nous apprend que déjà au commencement du XVII[e] siècle, le Chapitre avait fait placer cette lanterne sur le faîte de la cathédrale.

Ce tableau qui a été vulgarisé par la gravure nous apprend de plus que les chanoines de Sainte-Marie-la-ronde s'étaient donné aussi le luxe d'une lanterne au-dessus de la nef de leur ancienne église.

La vue gravée de Metz, d'après un dessin de l'ingénieur Molina en 1696, nous montre de même les deux lanternes.

La vue de Metz qui se trouve dans l'atlas de Merian, en 1655, est plus artistement dessinée mais elle sacrifie au pittoresque. On y voit la cathédrale Saint-Etienne un peu embellie, la tourelle cylindrique de l'horloge est transformée en un clocher carré, la lanterne de la croix du transept a conquis de fortes proportions. Une gravure de Metz par Hogenberg, qui accompagne les *Principales villes du monde* de G. Bruin, de Cologne, 1574, donne à la lanterne la forme d'une aiguille.

Mais cette gravure a été évidemment dessinée par quelqu'un qui n'avait jamais été à Metz, puisque la tour de Mutte et sa flèche sont représentées à l'opposé de la réalité sur la face occidentale de l'édifice, et de plus ce clocher a l'aspect d'une tour romane à quatre étages comme à Carcassonne.

Du reste nous avons la vue de Metz prise de Queuleu par Israël Sylvestre, en 1667, qui nous donne la lanterne comme la montre le dessin de 1726.

En remontant à l'époque de l'installation de cette lanterne, au-dessus de la cathédrale, on arrive à en comprendre le but.

A l'époque carlovingienne, quand l'évêque Chro-

Digitized by Google

degang donnait, en 750, un règlement dédié aux chanoines de la cathédrale, il ne semble pas que l'on se servît déjà de cloches dans la basilique de Metz.

Le bibliothécaire Anastase rapporte comme un grand événement qu'en l'an 770, le pape Etienne III ayant fait construire une tour sur la basilique de Saint-Pierre, *turrim super basilicam sci Petri,* y plaça trois cloches *in quâ tres posuit campanas* pour appeler les fidèles aux offices, le clergé et les laïcs *quæ clerum et populum ad officium Dei convocarent.*

Comme dit M. de Caumont, si la première basilique du monde chrétien ne fut pourvue d'une tour que dans la deuxième moitié du VIII^e^ siècle, nous pouvons hardiment admettre qu'on n'en éleva guère avant cette époque en France, et encore y furent-elles rares jusqu'à la fin du X^e^ siècle.

Au VI^e^ siècle, Grégoire de Tours nous parle du *signum* avec lequel les ecclésiastiques et les moines annonçaient les offices. Dans la règle de Chrodegang nous voyons les *clerici canonici* se rendre à l'église Saint-Etienne le jour, la nuit, au chapitre, au réfectoire, au dortoir à la suite d'un *signum.* L'article IV nous apprend qu'à l'entrée de la nuit se sonnait le premier signal pour complies *incipiente nocte primum signum ad completorium sonet.*

A ce signal, tous les chanoines se rendaient dans l'église Saint-Etienne pour y chanter complies, *cum ipsum signum audierint sic omnes in ecclesia sancti Stephani sint et tum in Dei nomine completorium cantent.* Et une fois complies chantées, il était défendu de causer jusqu'au matin après l'heure de prime *nemo cum altero loquatur usque mane post primam cantatam.*

Digitized by Google

L'article V nous apprend qu'au milieu de la nuit les *clerici canonici* se levaient pour célébrer les nocturnes dans le cloître, puis à prime on se rendait à la cathédrale *hora prima omnes in ecclesia sancti Stephani cantent primam.*

Ce *signum* était évidemment produit par un instrument qui résonnait ; c'était une petite cloche, une clochette. Les Romains connaissaient ce qu'ils appelaient des *campanulæ*, inventées ou fabriquées en Campanie. Ils les introduisirent dans les Gaules. Je possède une petite *campanula* quadrilatérale qui a été déterrée sous mes yeux à Metz, à deux mètres de profondeur, au milieu de tuiles à rebords, à l'angle de la rue au Blé et de la rue du Palais, en 1867.

Il est probable que c'était une clochette analogue, forgée et non coulée, qui fonctionnait du temps de Chrodegang. Elle devait être assez grande puisque son son se répercutait plus loin que la cathédrale. L'article VI suppose que les chanoines pouvaient entendre le *signum* aux environs de Saint-Etienne *auditum fuerit signum propinquo de illa domo.*

Ce même article VI nous montre les chefs de la communauté sonnant eux-mêmes la cloche. C'était l'archidiacre, ou le primicier, ou le gardien de l'église Saint-Etienne qui avaient la mission de sonner aux heures prescrites *ut illa signa horis competentibus sonent.*

Mais où se trouvait cette cloche? La tradition nous parle de deux tourelles, créées par Charlemagne, des deux côtés de l'abside de la cathédrale. La cloche aurait été suspendue au haut d'une de ces tourelles.

Il n'y avait qu'une cloche puisque l'on parle d'un premier signal sonné, à l'article 33, pour venir au

Digitized by Google

chapitre après Prime *mane post primam cantatam ut auditum fuerit primum signum omnes ad capitulum veniant*, on sonnait une seconde fois pour annoncer l'heure où l'on chantait Tierce : *Ad ecclesiam facto secundo signo cantent tertiam.*

Ce qui prouve que la cloche était assez forte, c'est qu'on était obligé de la pousser, de la mettre en branle. Cela nous est indiqué par l'article 34. Nous y voyons les pauvres assistés, c'est-à-dire ceux inscrits sur la matricule, être obligés de venir régulièrement entendre à la cathédrale des lectures pieuses chaque matin, ainsi que des instructions de l'évêque *omnes in ecclesia e domo veniant mane expectantes usque dum signum pulsaverit horæ tertiæ tum veniens episcopus doceat eos viam salutis.*

Ce n'est qu'au XI^e^ siècle que les tours furent élevées en France à l'entrée de la plupart des églises cathédrales ou abbatiales.

Un cérémonial nous apprend qu'au XII^e^ siècle se trouvait une tour, dite Saint-Michel, contre la nef de la cathédrale de Metz.

On y installa des *campanæ*, c'est-à-dire des cloches un peu volumineuses pour appeler le peuple messin aux offices. Le service intérieur des chanoines continua à se faire à l'aide d'un instrument qui, cette fois, nous est parfaitement décrit par le cérémonial du XII^e^ siècle. C'était une *campanula* de cuivre pendue dans le cloître à l'entrée du réfectoire. On se contentait de tinter pour les collations dans le réfectoire ; on donnait le signal en frappant la *campanula* avec le battant fixe pendu dans l'intérieur.

Les heures canoniales étaient annoncées par cette même *campanula* que l'on mettait en branle, on di-

Digitized by Google

sait alors que Tierce, que Sexte, que None était poussée, *pulsata ;* aujourd'hui nous disons que l'heure est sonnée.

A la fin du XIII^e^ siècle disparut la tour Saint-Michel, parce que la bourgeoisie fit élever à sa droite, regardant le levant, un beffroi pour y installer le bourdon municipal servant en cas d'émeute, de guerre, ou d'incendie. Le Chapitre fit élever à la gauche de la tour Saint-Michel, regardant le couchant, une tour analogue qui reçut les cloches servant aux offices de la cathédrale.

En 1297, quand mourait le trésorier Philippe de Floranges, la cathédrale s'arrêtait au portail flanqué de la tour de Mutte et de la tour du Chapitre. Notre édifice avait alors des proportions convenables comme longueur et comme hauteur, proportions qu'il a perdues quand il vint à la pensée de l'évêque Adhémar, en 1330, d'englober dans la cathédrale Saint-Etienne l'église collégiale de Marie-la-ronde. A Paris, s'était faite la même annexion, mais ce fut l'église Saint-Etienne qui fut absorbée dans l'église Notre-Dame.

Le Chapitre de Marie-la-ronde protesta tant qu'il put contre cet englobement. On lui laissa son chœur, ses deux portails et quatre piliers de son ancienne nef.

Nous avons déjà vu qu'il y avait en 1604 une lanterne sur la crête de la toiture de la cathédrale comme le Chapitre en avait une à la croix du transept.

C'est qu'à partir du XIV^e^ siècle les chanoines ne menaient plus la vie en commun imposée par Chrodegang. Ils n'habitaient plus dans le cloître de la cathédrale ; ils logeaient chacun dans une maison ca-

Digitized by Google

noniale bâtie entre cour et jardin, rue des Clercs et rue des Archidiacres, sur un terrain qu'ils prétendaient être exempt de la juridiction laïque.

Les chanoines de Saint-Paul et les chanoines de Sainte-Marie ne pouvaient plus entendre le son de l'antique *campanula* du cloître. C'était un prétexte à ne pas se rendre exactement aux heures canoniales, ce dont les gourmanda le cardinal d'Aigrefeuilles en août 1381, quand ce légat vint à Metz rappeler les chanoines à l'accomplissement de leur règle.

Ce fut au XIV^e^ siècle que l'on imagina de placer en dehors de la tour du Chapitre et en dehors du cloître une cloche pour le service intérieur de la cathédrale. On eut l'idée de construire une lanterne au-dessus des chœurs des deux Chapitres.

Cette idée de lanterne est empruntée au style roman. Jusqu'au XIII^e^ siècle on aimait à construire des églises rondes ou octogones dans le but d'imiter celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem : nous en avons un spécimen à Metz, dans l'oratoire des Templiers. Ces églises sont couvertes d'une coupole. Il vint en idée d'élever une coupole au-dessus du sanctuaire de grand nombre d'églises de style roman, et principalement au-dessus de la cathédrale des évêques. C'est ce qui eut lieu à Strasbourg, ainsi que l'apprend le sceau communal de cette vieille cité.

Comme on donnait aux basiliques épiscopales vulgairement le nom de *casa dei*, *domus dei*, il passa en habitude de faire du mot *domus* le synonyme de cathédrale. Et en Allemagne est restée la coutume d'appeler *dom* les églises épiscopales ; tandis que dans la langue française le mot *dôme* est devenu synonyme de coupole.

Digitized by Google

Ces constructions rondes à calottes sphériques étaient éclairées par une ouverture circulaire pratiquée au centre, comme les temples romains. Dans le climat brumeux des Gaules et de la Germanie on couvrit cette ouverture d'une toiture polygonale se terminant par une pomme de pin, autre invention des romains.

Ces édicules avaient la forme de l'ustensile de ménage qui sert à éclairer les voyageurs, du latin *lateo*, cacher selon Isidore ou du celtique *letern* selon Pezron. On leur donna le nom de lanternes quoique ces petits édifices qui couronnèrent les coupoles des églises reçussent la forme de pyramides et de flèches gothiques.

Quatremère de Quincy, à la suite de ses savantes recherches, est convaincu que les « Anciens ne con-« naissaient point l'usage des lanternes pour cou-« ronner les coupoles de leurs édifices. » Tout le monde connaît la lanterne qui surmonte le dôme de la chapelle des Invalides, de l'église du Val-de-Grâce, de l'église de la Sorbonne, et enfin du Panthéon, destiné à être l'église Sainte-Geneviève.

C'est donc une invention moderne. Si Viollet-Leduc a placé une lanterne ogivale au-dessus de la sainte chapelle, c'était pour y mettre une cloche à l'usage de Messieurs du Palais de Justice le jour de la rentrée des cours et tribunaux.

Viollet-Leduc a placé une lanterne ogivale au-dessus de la toiture de Notre-Dame de Paris parce qu'il ne pouvait pas élever de flèche au-dessus des tours, et qu'il lui semblait qu'une église archiépiscopale doit être munie d'une flèche pour attester l'autorité religieuse sans appel du prélat qui y officie.

Digitized by Google

On y a placé, dans la boule d'un des médaillons, des dates commémoratives.

Tout récemment on a érigé une lanterne au-dessus du sanctuaire de la cathédrale de Cologne en souvenir du clocheton qui a servi de clocher, depuis des siècles, en attendant l'achèvement de l'édifice. Il n'y a pas de motif pareil pour la lanterne dont on veut nous gratifier à Metz. Le chapitre actuel ne suit plus la règle de Chrodegang. Depuis le concordat c'est un conseil épiscopal qui a ses cloches et son clocher. Le sanctuaire est réduit de moitié, pourquoi une lanterne au-dessus du chœur qui a disparu, cela n'a pas de sens.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ANCIEN PORTAIL D'ANGLE

DE LA

CATHÉDRALE DE METZ

Par Ch. ABEL.

(Lu à la séance du 29 Décembre 1881.)

Notre cathédrale Saint-Etienne de Metz présente cette singularité architecturale qu'elle n'a jamais eu deux portails latéraux à l'extrémité des bras du transept, comme cela était d'usage dans les cathédrales gothiques ; ainsi qu'on peut le constater à Reims, à Strasbourg, à Cologne, à Paris. La basilique de Metz a toujours eu ses portails latéraux percés dans la longueur de la nef.

Une plus grande singularité qu'offre aux yeux de l'observateur notre cathédrale messine, c'est un portail qui est placé non point dans l'axe de la nef, mais à un angle du temple.

Cette particularité d'emplacement concernant nos trois portails s'explique par l'histoire des phases très incidentées qu'a traversées l'achèvement de notre temple diocésain. Bégin en a raconté quelque chose dans son *Histoire de la Cathédrale de Metz*. Auguste

Digitized by Google

Prost et Joseph Bard en ont parlé devant la *Société d'archéologie française* réunie à Metz. Mais il n'est venu à personne l'idée de faire la description ni de publier un croquis de ce portail d'angle à la fois si curieux, si instructif et qui est menacé de passer à l'état de souvenir. Il fut créé pour mettre en communication directe la cathédrale, avec le *parloer aux bourgeois messins*, qui s'élevait en face et portait le nom de *Palais des Treize*.

A la suite des démarches de la *Société d'archéologie de la Moselle* l'administration départementale décida que ce portail d'angle serait débarrassé des constructions qui le cachaient aux yeux du public et que l'on verrait ensuite à pourvoir à sa restauration, après avoir consulté les spécialistes.

Des maisons occupées par un café et un magasin de fayences furent expropriées et les démolitions commencèrent avec l'hiver de 1868. Je profitai de l'occasion pour crayonner ces sculptures pieuses au fur et à mesure qu'on les dégagea de leur couverture de plâtre et de chaux. L'architecte départemental, M. Racine, fit placer en lieu sûr les curieux échantillons de la sculpture messine du moyen-âge qui se détachèrent. Pour se guider dans son futur travail de restauration du portail, il eut l'heureuse pensée de faire prendre par M. Malardot jeune, deux belles photographies des parties du portail restées debout, et un exemplaire en fut déposé à la Bibliothèque de Metz.

C'est à un architecte des bords du Rhin, que les circonstances ont réservé la mission de continuer cette œuvre de restauration projetée sous les auspices de la *Société d'archéologie de la Moselle*.

Digitized by Google

L'exécution en a été confiée à l'habile ciseau d'un sculpteur français, un de nos collègues qui a bien voulu appeler l'attention de l'Académie de Metz sur ce projet. Cette communication nous a révélé que notre portail d'angle pourrait bien être l'objet d'une transformation générale. J'ai pensé alors, qu'il était urgent de faire connaître à nos successeurs en archéologie religieuse, en quel état j'avais trouvé notre portail, à la date du 18 février 1868.

Cette entrée se composait d'une grande porte ogivale précédée d'un porche, d'un *narthex* carré ou plutôt trapézoïdal. Au-dessus de la porte régnait un tympan divisé en trois étages, qu'occupaient des statues de demi-grandeur naturelle et dont la plupart étaient assez bien conservées. Quelques têtes roulèrent en bas de l'échafaud, mais comme elles ne furent replacées qu'après un long intervalle, il en résulta tout d'abord quelques échanges assez drôles de physionomies.

En étudiant une à une ces sculptures, je n'ai pas eu de peine à reconnaître que les personnages qui garnissaient soit l'intérieur, soit l'extérieur du porche n'étaient pas de la même main, ni surtout de la même époque.

Le tympan et le pilier central symbolique de la porte existaient depuis longtemps. Quand un autre architecte fut chargé d'y accoler un porche avec des arcades en tiers point; il le fit de manière à ce que les sculptures anciennes continuèrent à glorifier la bienheureuse Marie tout en se reliant aux nouvelles, inspirées par les principales phases de la passion de Jésus.

Ces sculpteurs messins ont cherché à bien faire

Digitized by Google

comprendre du vulgaire venant prier dans le temple, que le Christ avait été envoyé par Dieu, son Père, pour apporter la nouvelle loi au monde qui ne l'avait connue que sous la forme de l'ancienne loi.

A gauche du spectateur, Abraham avec une belle tête barbue, tenait dans son giron l'animal qu'il sacrifia au Dieu d'Israël au lieu et place de son fils Isaac. Abraham symbolisait au-devant de notre porche les commandements de Dieu, recueillis par Moïse. A droite faisait pendant au père des Hébreux un jeune homme imberbe, dont les bras disparus devaient tenir un agneau. Par analogie avec d'autres portails, j'ai présumé que j'étais en présence de saint Jean, le précurseur du Christ.

Tout le long des voussures étaient étagées, assises au-dessus d'arcatures évidées en trilobes, cinq grandes jeunes filles aux longues robes raides, un bandeau sur les yeux. Elles tenaient chacune d'une seule main une lampe antique renversée, en forme de coupe.

Il me fut facile de reconnaître la parabole des dix jeunes filles employées dans les noces des Hébreux et dont les unes manquèrent de prévoyance pour recevoir dignement les épousés. Jésus qualifia celles-ci de Vierges folles. Elles étaient penchées du côté d'Abraham, tandis que leur faisaient pendant les Vierges sages avec la vue libre et les lampes allumées tenues des deux mains

Le sculpteur voulait de la sorte représenter les nations anciennes qui avaient vécu dans les ténèbres de l'idolâtrie, faisant contraste avec les nations modernes éclairées par les lumières de l'Evangile. Comme ce sujet est souvent traité au moyen-âge, il ne m'a pas été difficile de suppléer à quelques la-

Digitized by Google

cunes. Des bras et des mains avaient été coupés lors des prétendus embellissements infligés à notre cathédrale, il y a un siècle, sous le maréchal de Belle-Isle.

Sur la paroi intérieure du côté gauche, Jésus, presque nu, était attaché contre une colonne. La musculature de son corps était très bien rendue ; on le voyait se raidissant contre la douleur. Quelle fureur parfaitement exprimée animait les bras des juifs armés de fouets aux cinq lanières, rappelant les knouts de Russie ! Plusieurs têtes de ces héros de la scène de la flagellation de Jésus étaient très finement fouillées. Leur nez aquilin trahissait bien la race sémitique, ce que confirmait le chapeau pointu imposé à tout juif durant le moyen-âge.

Au-dessus de ce bas-relief, Jésus nous était montré succombant sous le poids de l'instrument de son supplice. Il était secouru par deux hommes compatissants au chapeau pointu. Le premier, à la figure sympathique, était Symon de Cyrène. Il semblait dire aux assistants : Pourquoi ne m'imitez-vous pas ? pendant que le Fils de Dieu était à bout de ses forces humaines.

Sur la face opposée du porche, c'est-à-dire contre le chœur de Marie-la-ronde, un artiste avait pris toute la paroi pour y travailler à son aise.

Ce n'était plus le même que le précédent ; son ciseau était bien plus magistral, les physionomies de ses personnages étaient bien autrement expressives. Il avait, du reste, facilité sa manière d'opérer en donnant à ses sujets presque la grandeur naturelle.

Il avait été chargé de reproduire la douloureuse scène du Calvaire. Voici comment il accomplit sa tâche.

Digitized by Google

Jésus était fixé sur la croix. Ses deux bras étaient étendus perpendiculairement, la tête penchait à gauche. Elle avait été mutilée grossièrement; mais avaient échappé aux iconoclastes, de longs cheveux bouclés flottant sur les épaules, au milieu d'un nimbe crucifère.

Le corps et les bras étaient supérieurement modelés, sans raideur. Le divin supplicié, dont la robe a été jouée aux dés, n'avait, pour cacher sa nudité, qu'un jupon qui s'arrêtait aux genoux. Les pieds étaient cloués ensemble l'un sur l'autre.

Au-dessus des bras de la croix voltigeaient deux anges prêts à recueillir l'âme de Jésus, tandis qu'à ses pieds saint Jean et la Mère du divin Sauveur, debout chacun d'un côté de la croix, regardaient effrayés, le Christ mourant de faim et de soif pour l'humanité entière, et rendant le dernier soupir en prononçant les paroles recueillies par les Evangélistes : *Eli ! Eli ! lamma sabacthani ?*

Les têtes étaient fort remarquables, les mains finement ciselées. La figure immaculée de la Sainte-Vierge qu'encadrait un nimbe rayonnant, faisait songer à la belle prose : *Stabat mater lacrymosa.*

A droite du divin supplicié un homme se relevait à demi, s'appuyant sur ses deux mains. Il est probable que c'est Adam, ou plutôt l'Univers qui se réveille de son engourdissement. Ici, le corps de grandeur naturelle était resté. Il n'y manquait que le bras droit. La tête, jetée en arrière, était très belle, le nez était fortement busqué, les cheveux, la bouche étaient bien fouillés, les plis du linceul étaient parfaitement accusés.

Il nous sembla que les sculptures suivantes sortaient d'un autre ciseau.

Digitized by Google

En face de la crucifixion, on a voulu représenter Jésus tel qu'il doit apparaître lors de la fin du monde au jugement dernier. Ce sujet a été fréquemment traité sur les portes des églises romanes du treizième siècle, ainsi que nous l'atteste de Caumont, à propos du tympan de la cathédrale d'Amiens.

Nous avons contemplé cette scène du jugement dernier à Autun, sculptée en 1140, à Paris, à Chartres, à Reims, à Bordeaux, à Vezelay, vers le commencement du XIII^e^ siècle.

Ces bas-reliefs sont bien plus instructifs dans leur naïveté quand on les compare avec le jugement dernier que Michel-Ange peignit sur le plafond de la chapelle de Sixte IV, au Vatican. Pour bien apprécier cette dernière peinture, il faut être lettré comme l'Arétin, qui écrivait en 1538 *al divino Michel-Agnolo :* « Qui ne frémit en vous voyant prendre « vos pinceaux pour ce terrible sujet, la fin de « l'Univers ?... le ciel s'ouvre, des nuées rayon- « nantes de feu forment un vaste amphithéâtre où « paraît, au milieu de l'armée du ciel, Jésus-Christ « sur un trône environné de gloire et de terreur. Sa « face resplendissante étincelle d'un mélange de lu- « mière douce et terrible, qui porte l'allégresse dans « le cœur des Saints et une flamme dévorante dans « le sein des Réprouvés... »

Sous le porche de la cathédrale de Metz, le Fils de Dieu était assis sur un siège antique percé de quadrilobes. Il était revêtu d'une longue toge. Il bénissait des deux mains. A sa gauche se tenait agenouillé un homme nimbé, recouvert d'une robe à larges plis. Il avait les cheveux crépus. A la droite de Jésus, une femme nimbée priait pieusement les

Digitized by Google

mains jointes, la tête recouverte d'un grand voile. Ces deux personnages avaient conservé leur figure ; celle de la femme était très belle. Les nimbes étaient à rayons ondulés.

Au-dessus du Christ voltigeaient deux anges qui semblaient avoir tenu dans leurs mains la lune, le soleil, et sonner de la trompette ; pendant qu'aux pieds du souverain Juge, on voyait des pierres sépulcrales se soulever pour laisser sortir de terre le torse entièrement nu de trois hommes et de deux femmes de petite dimension.

Ce dernier bas-relief semblait d'une facture plus ancienne que les précédents. Peut-être avait-il été apporté d'une autre église voisine, démolie avant le quatorzième siècle ?

Ces sculptures du porche avaient été agencées de façon à répondre à une même idée : l'apothéose de Jésus-Christ. Nous arrivons au portail proprement dit qui était bien antérieur au porche, et dont les bas-reliefs n'avaient trait qu'à la béatification de la Vierge Marie. Ce dernier travail rappelait, en petit, celui qui décore la porte dite de la Vierge, à la cathédrale de Paris, et qui est reconnu pour avoir été entrepris de 1205 à 1210.

A Metz, nous voyions la Vierge étendue tout habillée sur son lit de mort, les mains croisées sur le ventre ; Jésus apparaissait debout derrière le lit. Il bénissait de la main droite sa mère dont il recevait, sur son bras gauche, l'âme sous la forme symbolique d'un petit corps entièrement nu. Deux anges voltigeaient au-dessus des épaules de Jésus pour prendre, cette âme sur un linceul, et la porter au ciel. Ce bas-relief présentait une analogie incontestable avec

Digitized by Google

une peinture à fresque de l'église Saint-Eucaire de Metz, qui fut restaurée par Malardot aîné.

Deux apôtres contemplaient tout émus ce prodige : l'un, barbu, se tenait debout à la tête du lit ; il portait un haut bonnet conique. C'était saint Pierre, qui allait devenir le premier de nos papes ; l'autre, au pied du lit, s'inclinait effaré. Il avait la face imberbe et les cheveux longs d'un jeune homme. C'était saint Jean l'évangéliste. Derrière chacun de ces deux apôtres se tenaient debout deux anges portant le premier un encensoir, le second une cassolette à encens.

Ce bas-relief reposait sur une série de douze petites arcades ogivales sous lesquelles nous aperçûmes les dix autres apôtres recevant de deux anges la nouvelle de ce qui s'était passé au-dessus. C'était les mêmes messagers célestes, témoins de la mort, comme le prouvaient l'encensoir porté par l'un, la cassolette par l'autre. Deux de ces apôtres avaient sous le bras un livre, c'étaient les évangélistes Marc et Mathieu. Saint Luc ne devait faire partie que plus tard de la communion des Apôtres.

Vers la pointe de l'ogive nous retrouvâmes le Christ assis sur un trône et plaçant une couronne sur la tête de sa mère, qui était assise à sa droite. Un ange debout tenait un voile derrière Jésus, et un objet indéfinissable (un vase à parfums ?) était apporté par un autre messager céleste.

Entre ces deux anges, à la partie extrême de l'ogive s'apercevait, très effacée, une main bénissante nimbée. C'était la figuration de Dieu le Père, comme on le voit sur la tombe du roi Dagobert, dans l'église de Saint-Denis.

Digitized by Google

Derrière les anges je remarquai deux personnages en robes longues, à genoux, costumés comme les bourgeois du treizième siècle. N'était-ce point les riches et pieux messins qui avaient fait la dépense de ce portail, à moins que ce ne fut la portraiture de l'architecte et du sculpteur de céans ?

Ces donateurs ou ces artistes quels étaient-ils? Je pourrais bien répondre à cette question par des inductions ; mais je laisse ce plaisir aux érudits messins qui écriront l'histoire de notre portail d'angle. En effet, je prie qu'on ne s'y trompe pas ; je ne fais pour le quart d'heure que la description de notre monument local.

A quelle époque ce portail a-t-il été construit et à quelle église servait-il d'entrée ? Ce sont encore des questions restées sans réponse précise.

Quand fut sondé le sous-sol en 1879, le baron de Salis a découvert en ma présence et dessiné des fûts, des bases, des chapiteaux de colonnes du pur douzième siècle.

Ces fragments appartenaient évidemment à un portail roman d'une date bien antérieure à notre portail ogival actuel : mais pouvait-on affirmer que nous avions sous les yeux le portail de l'église collégiale de Marie-la-ronde ? Nous n'osions conclure. Notre tympan dégagé en 1868 semblait remonter au milieu du treizième siècle. Leur faire rappelait singulièrement celui des bas-reliefs de l'église Notre-Dame de Villeneuve, près de Sens.

Notre tympan de Metz s'appuyait par les côtés sur des pilastres, et par le milieu sur un pilier carré qui coupait cette entrée de l'Église cathédrale en deux parties.

Digitized by Google

On ignore généralement qu'à partir du treizième siècle jusqu'à la Renaissance, la liturgie imposa aux architectes l'obligation de partager en deux l'entrée principale des églises catholiques. A l'aide d'un pilier carré ou d'une colonne trappue, la porte offrait au public deux voies : l'une à droite en entrant pour les bons, l'autre à gauche pour les pécheurs. Ce symbolisme a été observé à Metz. Notre entrée à gauche s'ouvrait du même côté que les Vierges folles. Comme dit l'abbé Bourassé : « Chacun, en franchissant le « seuil du lieu saint, devait rendre témoignage de « ses bonnes ou mauvaises œuvres, et choisir sa « voie. C'était une imposante leçon. »

Notre pilier central représentait sur la face, regardant l'horloge municipale, six anges debout, superposés l'un à l'autre.

Le premier, par en bas, s'inclinait profondément. Le second tenait un phylactère déployé sur la poitrine où se lisait le salut de l'ange Gabriel : *Ave Maria gratia plena* en caractères gothiques à demi illisibles. Le troisième ange appuyait contre son épaule gauche un chandelier avec un cierge allumé. Le quatrième tendait les bras en l'air comme les orantes peintes sur les murs des catacombes. Le cinquième déployait un linge à la hauteur de ses genoux. Le sixième tenait une fiole de la main gauche.

Sur la face opposée, du côté de la tour de Mutte, j'ai aperçu le même ange qui s'agenouillait, mais des quatre autres il ne restait d'apparent que des traces d'ailes.

Il n'est pas difficile de deviner que sur le côté de ce pilier central, faisant face à la *pierre aux huche-*

Digitized by Google

mens (statue Fabert), se voyait la statue d'une madone debout, présentant sur son bras gauche l'Enfant Jésus à l'adoration des anges. Cette statue a dû disparaître lorsqu'on a muré le portail d'angle. Cette Vierge, d'après la tradition, fut transportée dans la chapelle de Notre-Dame-la-Tièche où le vénérable père Morlanne se rappelait l'avoir remarquée quand il était enfant de chœur. Il fut frappé surtout de la singularité de son attitude déhanchée. Elle se penchait la tête en arrière à sa gauche, le bas du corps était fortement reporté en avant. C'était pour les dames du treizième siècle le *nec plus ultrà* de l'élégance d'avoir le ventre proéminent et la taille fluette. L'enfant Jésus appuyait la main droite sur le sein de Marie tandis qu'il présentait une rose de la main gauche. Une statue antique retrouvée dans l'église de Rozérieulles, un vitrage disparu de l'église de Scy témoignent très nettement de l'usage antique de placer une rose ou une pomme dans la main de la Vierge ou de l'enfant Jésus.

Le pilier central du portail messin avait, en 1868, conservé le dais à pinacle qui surmontait la statue de la Sainte Vierge.

Sur les pilastres latéraux faisant chambranles j'ai nettement reconnu les représentations symboliques des douze mois de l'année. De Caumont a observé un grand nombre de portes d'églises ou de chapelles du douzième siècle où se trouvait sculpté un calendrier illustré. Il a publié à l'appui de son dire le dessin du calendrier qui décorait la porte de l'église Saint-Ursin de Bourges, avec la désignation des mois. Nos bas-reliefs astronomiques messins étaient d'une plus grande originalité, mais moins clairs. Sur le pi-

Digitized by Google

lastre adossé à la tourelle de l'horloge municipale, j'ai relevé, au-dessus d'un petit dais ogival, un homme nu, un genou en terre, sciant un arbre; sous un autre dais, une femme en turban tenant des ciseaux ouverts.

Plus bas une femme presque nue, une nymphe, tenait sur son épaule droite une urne d'où s'épanchait de l'eau.

Sur le pilastre contigu à Notre-Dame-la-ronde, un homme nu renversait un arbre ; plus bas un bucheron liait un fagot ; puis une femme, une faucille à la main, pressait une gerbe contre sa poitrine qui était entièrement nue ; plus bas, un jeune homme vêtu d'une tunique, les jambes nues, tenait des deux mains une branche de chêne feuillée.

Ces bas-reliefs, d'un style relâché, semblaient ne dater que du quatorzième siècle.

Le portail aurait donc été construit au treizième siècle, et les pilastres auraient été sculptés quand on souda le narthex liturgique en avant de ce portail.

Ce porche dut être construit à deux reprises, si l'on s'en rapporte à la différence de forme et de grandeur des deux voûtes. Les arêtes des nervures et les clefs étaient d'un style distinct.

La première partie du porche, celle rapprochée du portail de la Vierge, avait dû être bâtie quand le Chapitre de la cathédrale s'annexa la nef de Marie-la-ronde. Cet agrandissement de notre basilique était terminé en 1392 quand Herman de Munster posait sa majestueuse rose à l'extrémité de la nef.

La seconde voûte du porche devait avoir été achevée au milieu du quinzième siècle.

L'extérieur du porche était décoré assez simple-

Digitized by Google

ment par des crochets feuillus superposés et jouant le rôle de pinacles.

Nous présumons que c'est du temps des Ranconval que l'on couronna l'entrée du porche par une petite balustrade en pierre, à arcades ogivales, étroites et élancées. Cette délicieuse clôture à claire-voie que nous avons vu démolir d'années en années, était imitée de la balustrade qui règne tout le long de la toiture de la cathédrale et qui dut être retouchée fortement après l'incendie de 1877. C'est le rejointement en plomb de la coquette balustrade primitive qui fut, au quinzième siècle, cause d'un violent incendie mentionné par nos chroniqueurs.

Notre balustrade ogivale du porche fermait gracieusement une plate-forme qui recouvrait les deux voûtes. Chaque fois qu'un souverain allemand ou français vint visiter Metz, les trompettes de la cité faisaient entendre, du haut de ce réduit, leurs joyeuses fanfares pendant que sous le porche l'évêque offrait l'eau bénite et que le maître échevin débitait son compliment officiel.

Mais il ne faut pas croire, avec certains reporters de journaux messins, que Charlemagne et Louis IX aient été reçus sous ce porche. Notre cathédrale ne s'ouvrait pas jusque-là sous l'évêque Chrodegang. Saint Louis n'est jamais venu à Metz. Il nous a seulement fait l'honneur d'y envoyer le sire de Joinville pour emprunter à nos changeurs, en donnant pour gage les bijoux de la couronne de France.

Lors de ces réceptions princières, il ne faut pas croire que la plate-forme du porche était à ciel ouvert comme nous l'avons connue. Le porche était surmonté d'un édicule éclairé par des fenêtres ogivales et dédié à saint Michel.

Digitized by Google

Cette construction dut se faire, quand la tour de Mutte se termina en flèche pyramidale en pierre et devint un véritable beffroi communal.

Dans cet édicule de Saint-Michel, qui ne fut pas une chapelle mais un humble oratoire bien garni de serrures, on déposa les chartes et diplômes du Chapitre avec les archives de la Cité et l'argent des contribuables. Jusqu'au dix-huitème siècle le nom de *voûte Saint-Michel* servit à désigner ce réduit quoiqu'il ne fut plus un dépôt d'actes publics.

Quelques années avant l'annexion française, en 1540, un incendie que l'on attribua au tonnerre de Dieu, avait consumé la plus grande partie des parchemins de la Cité, en dépit du patronage de l'archange. Mais il paraît, comme nous dirions aujourd'hui, que la politique n'avait pas été étrangère à cet événement. De hauts personnages avaient tenu à faire disparaître les preuves de nos franchises municipales et nos droits à l'autonomie.

Ce qui fut sauvé des archives de la Cité fut transféré au *Palais des Treize*. Et avant les derniers travaux de restauration on pouvait encore voir les traces de cet incendie anonyme. Un grand nombre de pierres de tailles de Marie-la-ronde, léchées par les flammes, en étaient restées rouges de colère.

Cet usage de placer les archives des communes du moyen-âge dans les chapelles aériennes de Saint-Michel n'a pas encore, que nous sachions, été signalé. Cependant il était assez répandu parmi les Républiques italiennes comme le prouve l'histoire de Florence. Dans cette capitale de la Toscane, on accola à l'église d'*Or san Michele,* en 1294, en guise de clocher, une tour carrée formée par quatorze niches

Digitized by Google

cintrées qui reçurent, tout en haut, la statue gigantesque de Saint-Michel, puis plus bas celles des principaux saints vénérés en Italie.

Au sommet de cette tour, véritable citadelle, fut établie une chapelle en l'honneur de l'archange. On y monta de grands coffres à ferrures multiples pour y recevoir les documents de la République. Et de quatre ans en quatre ans, les notaires étaient tenus d'y verser une expédition de tous leurs actes. A la mort d'un de ces fonctionnaires, son protocole, en un volume relié et coté, était porté au haut de la tour Saint-Michel.

Dans son commentaire latin sur les Pandectes, le savant Budée, bibliothécaire de François Ier, au retour d'une ambassade en Italie, réclama pour chaque grande ville de France un dépôt d'actes publics et notariés analogue à celui qu'il avait admiré dans la tour Saint-Michel à Florence.

Mais il craignait que cela ne se fasse point parce « qu'il était dans le génie des peuples septentrionaux, « des Français notamment, de regarder les actes con- « servant le souvenir du passé comme n'intéressant « pas la chose publique. »

Budée aurait du venir à Metz ; il y aurait trouvé une *arca* d'*amannensis,* établie dès le douzième siècle dans chaque église paroissiale pour les actes privés et les archives de la Cité mises à la cathédrale depuis des siècles, sous la protection de l'archange Saint-Michel comme à Florence.

Digitized by Google

SCIENCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR LA

CONDUCTIBILITÉ CALORIFIQUE DES MÉTAUX

Par M. Ed. DENY, membre correspondant

(Déposée à la séance du 30 Juin 1881.)

Tous les corps de la nature laissent la chaleur se propager peu à peu dans leur masse, souvent à une assez grande distance des points où ils la reçoivent; c'est cette perméabilité intérieure, que les différentes substances possèdent à des degrés différents, que l'on nomme conductibilité calorifique.

D'un corps à l'autre, la conductibilité présente des variations considérables ; ainsi, tandis que l'on peut impunément tenir entre les doigts un morceau de bois sec de quelques centimètres de longueur, quoiqu'il soit enflammé à l'une de ses extrémités, on se brûlerait infailliblement, si l'on saisissait une barre de fer, à une petite distance du point où elle est portée à la chaleur rouge.

Lorsqu'une barre métallique est maintenue par l'une de ses extrémités à une température constante,

Digitized by Google

la chaleur se propage dans la barre et se perd par sa surface. En supposant cette barre assez longue pour que la chaleur ne parvienne pas à son extrémité, et qu'elle ait une section assez petite pour que tous les points de la même section aient sensiblement la même température, on trouve facilement par le calcul, pour l'excès de température y d'une section sur celle de l'air, à une distance x de l'extrémité, la relation

$$y = Ae^{-x\sqrt{\frac{ph}{Cs}}}$$

dans laquelle A représente l'excès constant de la température de l'extrémité échauffée sur celle de l'air, s section de la barre, p le contour de la section, h le coefficient de refroidissement et C la conductibilité de la barre.

En 1816, Biot a vérifié l'exactitude de cette formule par de nombreuses expériences ; plus tard, en 1836, Despretz a fait de nouvelles expériences qui ont confirmé celles de Biot et lui ont permis de déterminer les rapports de conductibilité des métaux. Ce physicien a donné pour ces rapports les nombres suivants :

Or	1000	Fer	374
Platine	981	Zinc	363
Argent	973	Etain	303
Cuivre	898	Plomb	179

Mais ces nombres ne peuvent pas être considérés comme très exacts, d'abord parce que la loi de Newton[1] sur laquelle repose la formule précédente s'é-

[1] Newton avait admis que la vitesse du refroidissement dans l'air

Digitized by Google

loigne trop de la vérité quand les excès de température sont considérables, et en outre parce que les températures des différents points des barres ont été mesurées en y creusant des trous pour y loger les réservoirs des thermomètres, circonstance qui produit des étranglements dans les barres, et doit avoir eu une certaine influence sur les résultats.

Franz et Wiedmann ont repris ces expériences en opérant sur des barres minces et en déterminant les températures au moyen d'un couple thermo-électrique ; ils ont obtenu les résultats suivants qui diffèrent notablement de ceux de Despretz :

Argent	1000	Fer	119
Cuivre	736	Acier	116
Or	532	Plomb	85
Etain	145	Platine	84

Mais les nombres trouvés ci-dessus ne représentent que des rapports et ne peuvent servir à aucun calcul

était proportionnelle à l'excès de la température des corps sur celle de l'air, et il avait posé la formule $v = qt$;
t étant l'excès de la température et q un coefficient variable avec la nature du corps ; mais cette loi est inexacte : les vitesses varient beaucoup plus rapidement. Dulong et Petit, qui ont fait de nombreuses expériences sur le refroidissement, ont constaté que le refroidissement d'un corps résulte de son rayonnement et du contact du fluide environnant.

1° La vitesse du refroidissement provenant du rayonnement est la même pour tous les corps ; mais sa valeur absolue varie avec la nature des surfaces. Elle est représentée par la formule

$$v = m a^{\theta} (a^{t} - 1)$$

dans laquelle m représente un nombre qui dépend de la nature de la surface du corps, a le nombre 1,0077, θ la température de l'enceinte, et t l'excès de la température des corps sur celle de l'enceinte.

2° La vitesse du refroidissement provenant du contact du fluide environnant est aussi la même pour tous les corps ; mais sa valeur absolue est indépendante de la nature de la surface; elle ne dépend que de la

Digitized by Google

dans les applications tant qu'on ne connaîtra pas la valeur absolue de la conductibilité d'un de ces métaux.

C'est pourquoi Péclet reprit la question et fit, pour déterminer cette conductibilité en unités de chaleur, un grand nombre d'expériences décrites dans une note placée à la fin de la 3e édition de son Traité de la Chaleur.

Voici[1], tirés de la 4e édition de cet ouvrage, une description sommaire de l'appareil employé et l'énoncé des résultats obtenus : « Un vase cylindrique, plein d'eau et environné d'une matière conduisant mal la chaleur, est fermé par une plaque métallique dont le contour est séparé de la paroi du vase par un anneau de liège; la surface inférieure de la plaque est chauffée par la vapeur, et on observe le réchauffement de l'eau qui est continuellement mise en mouvement par un agitateur. En admettant que la quantité de chaleur qui traverse la plaque soit proportionnelle à la différence de température de ses deux faces, on a, en observant que cette quantité de chaleur est proportionnelle à la vitesse de refroidissement,

$$dT = -aTdt \text{ ; et } m \log T = C - at$$

m étant le module des tables de logarithmes, 2,3025, et T la différence de température après le temps t. En désignant par A la température qui correspond à

forme du corps et de l'excès de sa température sur celle de l'enceinte. Cette vitesse pour l'air, sous la pression 0,76, est représentée par la formule $v = n t^{1,233}$

dans laquelle n est un nombre variable avec la forme et l'étendue de la surface du corps, et t l'excès de la température du corps sur celle de l'air environnant.

[1] *Traité de la Chaleur*; 4e édition, p. 553, publié par M. Hudelot, 1878.

Digitized by Google

$O = t$, comme on doit avoir dans ce cas $T = A$, on trouve $C = m \log A$ et la formule donne :

$$a = \frac{m}{t} (\log A - \log T)$$

les logarithmes étant ceux des tables et a le refroidissement qui aurait lieu en une seconde pour un excès de température de 1°. Deux observations donnaient une valeur de a, et l'identité de ces valeurs déduite de différentes observations combinées deux à deux constatait l'exactitude de la loi supposée.

« Ces expériences, répétées avec des plaques de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de fer et de fonte, ont donné les mêmes résultats. Mais ce qui m'a d'abord beaucoup étonné, *les valeurs de* a *étaient sensiblement les mêmes pour ces différents métaux, quelle que fût leur épaisseur, quoiqu'elle eût varié de* 1 *à* 20 *millimètres. Dans toutes ces expériences j'avais remarqué une influence très sensible de la vitesse de rotation de l'agitateur ; la valeur de* a *augmentait ou diminuait notablement avec cette vitesse.*

« En considérant, en outre, que la vapeur, en se condensant, devait couvrir la surface inférieure de la plaque d'une couche d'eau presque stagnante, il était très probable que, dans ces expériences, la surface de la plaque chauffée par de la vapeur n'était pas à 100°, et que l'autre face n'était pas non plus à la température indiquée par le thermomètre. La chaleur traversait réellement une lame métallique comprise entre deux lames d'eau, dont l'une était sensiblement immobile, et l'autre ne se renouvelait que lentement; et, comme la conductibilité de l'eau est très petite relativement à celle des métaux,

Digitized by Google

l'influence de la conductibilité du métal disparaissait.

« Pour vérifier cette conjecture, j'ai supprimé le chauffage par la vapeur ; j'ai rempli le vase supérieur d'eau à 0°, et j'ai plongé la plaque, qui le fermait inférieurement, de 1 à 2 millimètres dans un vase rempli d'eau à la température ordinaire ; j'ai terminé l'agitateur intérieur par des bandes de crin qui, dans le mouvement, rasaient la surface de la plaque, et l'eau qui mouillait l'autre face était renouvelée au moyen d'un ruban de fil tendu de champ dans un carré horizontal, auquel on donnait un mouvement rapide de va-et-vient. Par cette disposition l'échauffement de l'eau du vase était très lent, et le liquide qui mouillait les faces de la plaque pouvait être renouvelé avec rapidité. En employant des plaques de plomb, ayant des épaisseurs comprises entre $0^m,001$ et $0^m,025$, les valeurs de a ont varié de 0,0006 à 0,00025. Les autres métaux ont donné des résultats analogues.

« Je devais penser, d'après cela, qu'en augmentant beaucoup la vitesse de renouvellement des liquides qui baignent les deux faces des plaques, et en employant des plaques épaisses des métaux les moins conducteurs, on arriverait à des coefficients qui seraient dans le rapport inverse des épaisseurs.

« Je disposai pour cela un nouvel appareil, dans lequel l'agitateur intérieur était mis en mouvement par un système d'engrenage ; l'agitateur extérieur consistait en une roue horizontale excentrique au vase, également mise en mouvement par un engrenage, et dont les rayons étaient formés de tresses fortement tendues, qui, dans le mouvement de rota-

Digitized by Google

tion, frottaient contre la surface extérieure de la plaque..... *Au moyen de cet appareil j'ai pu renouveler* 1,600 *fois par minute le liquide en contact avec les faces de la plaque métallique.* En plaçant, dans le vase ouvert, de l'eau à peu près à 24°, dans le vase intérieur, de l'eau à la température ordinaire, et en employant des plaques de plomb, l'une de 0^m,020, l'autre de 0^m,015 d'épaisseur, dans les mêmes circonstances, la durée du même réchauffement du vase intérieur a été de 500″ pour la première plaque, et de 380″ pour la seconde ; ce dernier chiffre ne diffère que de 5″ des trois-quarts du premier.

« Ainsi l'on peut considérer la loi des épaisseurs comme vérifiée directement.

« Dans ces expériences la température moyenne du bain extérieur a été de 24°,04 et n'a différé des températures extrêmes que d'une petite fraction de degré ; les excès de températures au commencement et à la fin des expériences étaient 8°,91 et 9°,55. Alors la quantité de chaleur transmise à travers la plaque de 0^m,020 d'épaisseur était de 0,000294 par minute[1] ; le poids de l'eau renfermée dans le vase, augmenté du poids du vase multiplié par sa capacité calorifique étant de 3^k,287, la quantité de chaleur qui serait transmise à travers la plaque, pour une différence de 1°, serait égale à :

$$0{,}000294 \times 3{,}287 = 0{,}000966$$

et comme la plaque avait 0^{m^2},005026 de surface, la quantité d'unités de chaleur qui serait transmise dans

[1] Ce chiffre doit être inexact et correspondre à une seconde et non à une minute.

Digitized by Google

les mêmes circonstances à travers 1 mètre carré serait :

$$0{,}000966 \times \frac{1}{0{,}005026} = 0{,}192$$

et pour une plaque de 1 mètre d'épaisseur, et pendant 1 heure elle serait :

$$0{,}192 \times 0{,}02 \times 3600 = 13{,}83$$

« Alors, en admettant les rapports de conductibilité des métaux trouvés par Despretz, on obtient les nombres suivants pour les quantités de chaleur qui seraient transmises dans une heure à travers des plaques de 1 mètre carré de surface, de 1 mètre d'épaisseur, et dont les surfaces seraient maintenues à des températures constantes différant de 1°

Or	77	Fer	28
Platine	75	Zinc	28
Argent	74	Etain	22
Cuivre	69	Plomb	14

En prenant les nombres de Franz et Wiedmann, on aurait :

Argent	164	Fer	19
Cuivre	121	Acier	19
Or	87	Plomb	14
Etain	24	Platine	14

« Mais ces conductibilités ont été obtenues dans des circonstances particulières qui ne se rencontrent jamais dans la pratique. »

Dans tous les ouvrages classiques et autres de physique et de mécanique appliquée, s'occupant de la conduction de la chaleur à travers les corps solides, on trouve l'une ou l'autre de ces séries donnée comme conductibilité absolue des métaux; quelquefois ces chiffres, au lieu d'être relatifs à des

Digitized by Google

plaques de 1 mètre d'épaisseur et de correspondre à la durée de 1 heure, sont rapportés à des plaques de 1 millimètre d'épaisseur et à 1 seconde de temps. Rarement dans ces ouvrages il est question de la manière dont ils ont été obtenus, ce qui laisse supposer que tous ont été déterminés directement et leur corrélation avec les rapports de conductibilité trouvés par Despretz ou par Franz et Wiedemann leur donne un cachet de vérité qu'ils sont loin de posséder.

En effet, les expériences de Péclet, citées précédemment, ont été faites en 1841, alors que la thermo-dynamique était à peine soupçonnée ; ce n'est qu'en 1842 que l'équivalent mécanique de la chaleur, servant de base à la théorie mécanique, a été introduit pour la première fois dans la science par le docteur Mayer, d'Heilbronn, dans un mémoire curieux inséré dans les annales de Liebig et contenant la première mention d'expériences dans lesquelles la production de la chaleur par le frottement des fluides soit affirmée.

Le physicien anglais Joule qui détermina la valeur de l'équivalent mécanique d'une calorie (424 kilogrammètres), généralement admis aujourd'hui, ne publia ses expériences sur le frottement de l'eau qu'en 1849.

Péclet ignorait donc, en faisant ses expériences, combien la rapide agitation de l'eau résultant de la fréquence du renouvellement du liquide (1600 fois par minute) en contact avec les faces de la plaque métallique et le frottement des bandes de crin contre cette plaque, dont il voulait trouver la conductibilité, en élevant indirectement la température du liquide

Digitized by Google

agité, faussait ses résultats, surtout en présence d'écarts de température aussi faibles que ceux dont il s'est servi.

Ce n'est pas qu'il ne reconnût cette influence, car dans les passages précédemment cités, Péclet fait l'observation « Dans toutes ces expériences, j'avais remarqué une influence très sensible de la vitesse de rotation de l'agitateur ; la valeur de a augmentait ou diminuait notablement avec cette vitesse ; » mais, à tort, il l'attribua au défaut de conductibilité de l'eau par rapport à celle du métal et crut devoir y remédier en exagérant encore l'agitation du liquide.

Le chiffre qu'il a obtenu pour conductibilité absolue du plomb est donc à la fois exagéré et faux, puisque dans le vase supérieur il a dû trouver non seulement la quantité de chaleur qui a traversé la plaque de plomb, mais encore celle résultant du travail d'agitation, du frottement moléculaire de l'eau et du frottement de l'eau contre les parois du vase augmentée de celle dégagée par le frottement des bandes de crin sur la surface supérieure de la plaque; et que la somme de ces différentes quantités de chaleur a été considérée comme ayant traversé le plomb du vase inférieur dans le vase supérieur. Dans le vase inférieur, la quantité de chaleur primitivement contenue dans l'eau a de même été augmentée de toute celle résultant du travail d'agitation de l'eau, de son frottement moléculaire et contre les parois du vase.

Le chiffre donnant la conductibilité absolue du plomb étant faux, il s'ensuit que tous les autres chiffres, relatifs aux autres métaux, le sont également[1].

[1] Si la conductibilité absolue du fer était de 28, d'après Péclet-Despretz, ou de 19, d'après Péclet-Franz et Wiedemann, dans la partie

Digitized by Google

Péclet lui-même en convient puisqu'il ajoute que « ces conductibilités ont été obtenues dans des circonstances particulières qui ne se rencontrent jamais dans la pratique. »

des chaudières de locomotives exposée au rayonnement direct du foyer, en supposant de la vapeur à 6 atmosphères correspondant à la température 160°, que l'épaisseur de la tôle soit de 20^{mm} et que la température du foyer atteigne 960° (ce qui n'est pas en dessous de la vérité puisqu'il y a fusion des cendres du combustible), on devrait trouver pour la quantité de chaleur transmise à travers la tôle dans ces conditions :

d'après Péclet-Despretz $\dfrac{28 \times 1^m \times (960° - 160°)}{0^m020,} = 1120000$ calories par heure

d'après Péclet-Franz et Wiedemann par heure $\dfrac{19 \times 1^m\ (960° - 160°)}{0^m,020} = 760000$ calories

Or, pour transformer 1^{kg} d'eau à 15° en vapeur à 160°, il faut lui communiquer une quantité de chaleur C égale à :

$$C = 606,5 + 0,305\ (T - t)$$
$$= 606,5 + 0,305\ (160° - 15°) = 650 \text{ calories.}$$

Un mètre carré de chauffe directe pourrait donc vaporiser en une heure, et à la pression 6 atmosphères :

$\dfrac{1\,120\,000}{650} = 1724^{kg}$ d'eau, d'après Péclet-Despretz,

ou $\dfrac{760\,000}{650} = 1170^{kg}$ d'eau, d'après Péclet-Franz et Wiedemann.

Il est loin d'en être ainsi, malgré les trépidations et l'agitation continue favorisant au plus haut point, dans ces chaudières, le renouvellement rapide de l'eau contre la surface de chauffe quand la locomotive marche à grande vitesse, la puissance de vaporisation de un mètre carré de la partie de ces chaudières exposée à l'action immédiate et rayonnante du feu n'est que de 120 à 140^{kg} d'eau par heure ; et encore, dans ce chiffre sont compris les 30 à 40 et même parfois 50 pour °/° d'eau que la vapeur rapidement formée entraîne avec elle. En réalité, la production de vapeur sèche n'est au maximum que de 90 à 100^{kg} ; de sorte que la chaleur transmise à travers la tôle n'est que de :

$100^{kg} \times 650^c = 65000$ calories, au maximum,

ce qui donne pour valeur de la conductibilité absolue de un mètre carré de tôle de 20^{mm} d'épaisseur, par 1 degré et par heure

$$\frac{65\,000^c}{960° - 160°} = 81 \text{ calories environ,}$$

au lieu de 1400 calories, d'après Péclet-Despretz, ou de 950 calories, d'après Péclet-Franz et Wiedemann.

Digitized by Google

Dans aucune application, il ne convient donc de s'appuyer sur des chiffres ainsi obtenus.

Dans la transmission de la chaleur à travers les corps solides, la loi des épaisseurs sur laquelle s'est appuyée Péclet et qu'il formule ainsi : « Lorsqu'un corps solide est terminé par deux faces parallèles maintenues à des températures constantes, mais différentes, le corps est traversé par un flux constant de chaleur *proportionnel* à la surface et *à la différence de température des deux faces* et *en raison inverse de la distance de ces deux faces* » n'est pas plus exacte. Cette loi admet, en effet, que dans l'épaisseur des corps solides la température varie uniformément de t, température constante de l'une des faces, à t', température constante de l'autre face. Or il n'en est pas ainsi. Quand le régime de température intérieure est établi dans une plaque, ou un mur, la pénétration de la chaleur doit se faire comme le long d'une barre, de telle sorte que e étant l'épaisseur de la plaque, t la température constante de la face en relation avec la source de chaleur, on trouve (fig. 1), quand l'autre face est plongée dans un milieu à la température t' :

Fig. 1

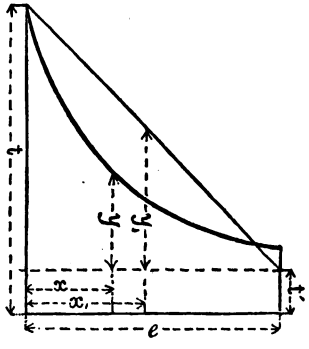

$$y = (t - t')\,A^{-x}$$

et non

$$y_1 = (t - t')\,\frac{e - x_1}{e}$$

et alors le flux de chaleur traversant la plaque ou le mur à une distance x de la face ayant pour température t est proportionnel à y; c'est-à-dire à $(t - t')\,A^{-x}$.

Digitized by Google

Pour fixer les idées, recherchons la décroissance des températures dans le fer et le cuivre, par exemple, en prenant $t - t' = 1$ degré.

Dans ses expériences Despretz a trouvé que pour des distances de $0^m,10$, $0^m,20$, $0^m,30$, etc. de l'extrémité chauffée d'une barre, les excès de température $t - t'$ formaient rigoureusement une progression géométrique décroissante dont la raison est 1,40 pour le cuivre et 1,68 pour le fer.

Pour le cuivre, nous aurons donc :

$$y = (t - t')\ 1{,}4^{-\frac{x}{0{,}10}}$$

et pour le fer :

$$y = (t - t')\ 1{,}68^{-\frac{x}{0{,}10}}$$

En prenant successivement et pour chacun de ces métaux l'épaisseur

$x = 0^m,001$, $0^m,005$, $0^m,010$, $0^m,020$, $0^m,050$, $0^m,10$, $0^m,20$, $0^m,30$, $0^m,40$, $0^m,50$ et 1 mètre,

nous pourrons former le tableau suivant des valeurs respectives de y correspondant aux températures de l'autre face de ces plaques quand la première face est à la température t et que l'autre face est plongée dans un milieu à la température t'.

Digitized by Google

Épaisseurs x	Valeurs de y pour le cuivre	Valeurs de y pour le fer
m	°	°
0,001	0,9966	0,9948
0,005	0,9833	0,9744
0,010	0,9669	0,9494
0,020	0,9349	0,9014
0,050	0,845	0,7715
0,100	0,73	0,5952
0,200	0,52	0,354
0,300	0,374	0,212
0,400	0,267	0,1285
0,500	0,19	0,0765
1	0,0355	0,0057

L'examen de ce tableau permet de reconnaître combien, quand les écarts de température $t - t'$ et les épaisseurs x sont faibles, il y a peu de différence entre les températures y de la face recevant la chaleur par conductibilité dans divers métaux, cependant de conductibilité et d'épaisseur très différentes.

Nous trouvons en effet pour $t - t' = 1°$ et pour
une plaque de $0^m,001$, en cuivre, que $y = 0°,9966$,
» » en fer, que $y = 0°,9948$,
une plaque de $0^m,020$, en cuivre, que $y = 0°,9349$,
» » en fer, que $y = 0°,9014$,
et les faces de plaques métalliques, qui donnent ces chiffres pour températures, étant mises en contact avec un liquide ou fluide quelconque, comme dans les expériences de Péclet, transmettront évidemment

Digitized by Google

à ce liquide ou fluide des quantités de chaleur proportionnelles à ces températures.

C'est ce qui explique que les résultats trouvés par Péclet dans ses premières expériences (résultats moins erronés que ceux qu'il a trouvés ensuite) aient été sensiblement les mêmes pour des plaques de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de fer et de fonte malgré une variation de 1 à 20 millimètres dans l'épaisseur de ces plaques.

L'expérience vérifie assez bien la formule

$$y = (t - t') A^{-x}$$

que je propose pour la détermination de la température de la face recevant par conductibilité la chaleur transmise par l'autre face à température t d'une paroi métallique dans de l'air non agité et ayant t' pour température.

Ainsi, ayant pris un vase cylindrique en fonte, de 6 millimètres d'épaisseur, à l'intérieur duquel de l'eau fut entretenue en ébullition à l'air libre, soit à 100°, et ayant fait venir sur ce vase (fig. 2) une nervure de 0m,20 de longueur ; la température du local dans lequel se fit cette expérience ayant été de 15°, la température trouvée sur la paroi extérieure en A, fut de 79° ; — en B, sur la nervure, à une distance de 0m,04 de la paroi extérieure : 65° ; — en C, sur la nervure, à une distance

Fig. 2.

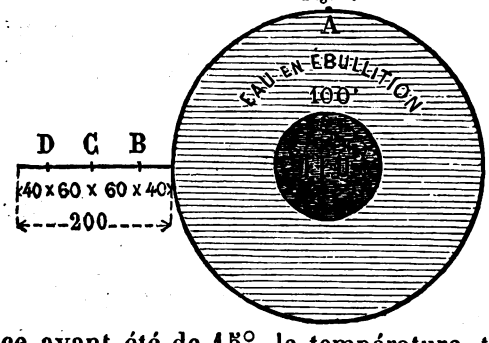

Digitized by Google

de $0^m,10$ de la paroi extérieure : $49° \, ^1/_2$; — et en D, sur la nervure, à une distance de $0^m,160$ de la paroi extérieure : $39°$.

Pour chacun de ces points A, B, C, D on a :

$$t - \underset{A}{t'} = 79° - 15° = 64° \quad (A)$$

$$t - \underset{B}{t'} = 65 - 15 = 50° \quad (B)$$

$$t - \underset{C}{t'} = 49\,^1/_2 - 15 = 34°\,^1/_2 \quad (C)$$

$$t - \underset{D}{t'} = 39 - 15 = 24° \quad (D)$$

et en remarquant que les distances BC et CD sont égales et que

$$\frac{t - \underset{B}{t'}}{t - \underset{C}{t'}} = \frac{50°}{34\,^1/_2} = 1,449$$

$$\frac{t - \underset{C}{t'}}{t - \underset{D}{t'}} = \frac{34\,^1/_2}{24} = 1,4375$$

pour un écartement de 60 millimètres, la raison de la progression géométrique de la décroissance des températures dans la fonte formant la nervure est donc comprise entre 1,449 et 1,4375 ; adoptons la moyenne de ces deux chiffres :

$$\frac{1,449 + 1,4375}{2} = 1,443$$

pour raison de cette progression, et nous aurons pour la température en A

$$y = (t - t')\, A^{-x} = (100 - 15)\, 1,443^{\,-\frac{x}{0,06}}$$

et x étant égal à 6 millimètres, l'épaisseur de la fonte,

$$y = (100 - 15)\, 1,443^{\,-\frac{0,006}{0,06}}$$

Digitized by Google

d'où $\log. y = \log. (100 - 15) \frac{0,006}{0,06} \log. 1,443$

en opérant on obtient : $y = 81°93$ au lieu des 79° que nous avons trouvés en expérimentant.

Fig. 3.

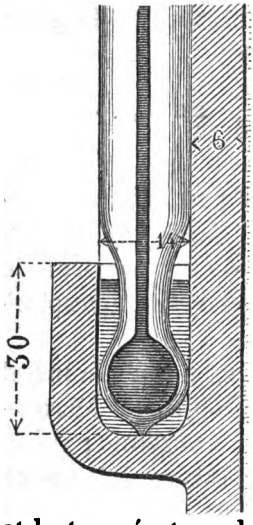

Cette faible différence, 3° environ, peut très bien s'expliquer en remarquant que pour prendre la température en A de la surface externe du vase, nous avons dû faire venir de fonte, sur cette paroi extérieure, un petit godet qui a été rempli de mercure et dans lequel a été plongée la boule du thermomètre, ainsi que le montre la fig. 3; de sorte qu'en réalité les 79° trouvés ne donnent pas rigoureusement la température de la paroi externe du vase ; mais plutôt la moyenne entre cette dernière température et la température de la surface interne du godet.

Les températures aux point B, C et D ont été prises sur la nervure en plongeant les boules de trois thermomètres, bien concordants entre eux, dans de petites poches venues de fonte à la partie supérieure de la nervure et remplies de mercure, comme l'indique le croquis fig. 4, donc la température trouvée en chacun de ces points peut être considérée comme rigoureusement exacte.

Fig. 4.

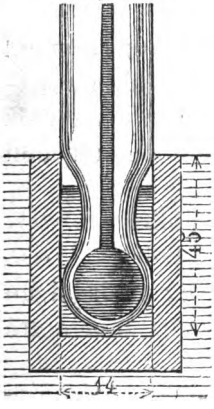

Pour trouver, dans la nervure en fonte, la raison de la progression géométrique décroissante des tem-

Digitized by Google

pératures correspondant à une distance de $0^m,10$, comme dans les expériences de Despretz (au lieu de 1,443 pour $0^m,06$ d'écartement), il suffirait de diviser ($81°,93 - 15°$) par ($49° \,^1/_2 - 15°$) puisque le point C, dont la température a été trouvée égale à $49° \,^1/_2$, est situé à $0^m,10$ de distance de la paroi externe du vase et l'on obtiendrait

$$\frac{81°,93 - 15°}{49°,5 - 15°} = \frac{66,93}{34,5} = 1,94$$

D'après cela, la décroissance de température dans la fonte serait bien plus rapide et par suite sa conductibilité serait bien plus faible que celle du fer, pour lequel Despretz a trouvé 1,68 comme raison de la progression géométrique décroissante correspondant à $0^m,10$ de distance.

Or, il ne me semble pas que dans un même métal la raison de la progression géométrique de décroissance des températures demeure constante; il est probable, au contraire, que cette raison doit varier avec les circonstances extérieures de refroidissement du métal et peut-être aussi avec les températures t et t', qu'elle doit s'élever à mesure que le métal est soumis, par l'une de ses faces, à une action plus réfrigérante.

Ainsi, lorsque par mètre carré de surface recevant de l'autre face la chaleur par conductibilité, on envoie dans l'unité de temps n mètres cubes d'air à la température t', l'action réfrigérante de cet air doit être proportionnelle à :

$$n \times 1^{kg},30 \times 0,237 = 0,308\, n$$

(0,237 chaleur spécifique de l'air)

et doit croître proportionnellement à n; mais si au lieu d'air on envoie contre cette surface tout autre

Digitized by Google

fluide ou de l'eau, par exemple, l'action réfrigérante deviendra alors, pour n mètres cubes d'eau, à la température t', mis en contact, dans l'unité de temps, avec la surface recevant la chaleur par conductibilité, proportionnelle à :

$$n \times 1000^{kg} \times 1 = 1000\,n$$

et devra croître aussi proportionnellement à n.

De sorte que, quoique l'une des faces métalliques soit entretenue à la température t et l'autre face plongée dans un milieu à température t' correspondant à un même écart de température $t - t'$, suivant qu'au lieu d'un volume d'air n on fait circuler contre la face recevant la chaleur par conductibilité un même volume d'eau n, l'action réfrigérante de l'eau sera $\frac{1000\,n}{0{,}308\,n} = 3250$ fois plus grande que celle de l'air.

Dans l'un et l'autre cas, il est probable que la raison de la progression géométrique décroissante doit varier avec n, et si cela est, il est certain que cette raison doit varier bien plus considérablement encore suivant que la face métallique soumise à l'action réfrigérante est en contact avec de l'air ou de l'eau.

En général, la raison de progression géométrique décroissante des températures dans l'épaisseur d'une plaque métallique dont une face est entretenue à la température t par une source de chaleur quelconque, doit être une certaine fonction et croître avec le produit de la chaleur spécifique par le poids du corps réfrigérant qui, dans l'unité de temps, est mis en contact avec l'autre face recevant la chaleur par conductibilité.

Mais la preuve expérimentale de ces suppositions aurait besoin d'être faite.

Digitized by Google

En résumé, nous ne connaissons pas encore actuellement les coefficients de conductibilité absolue de la chaleur à travers les métaux les plus usuels, ni même les rapports de conductibilité des métaux entre eux, car les chiffres trouvés par Franz et Wiedemann s'écartent trop de ceux de Despretz pour que les différences considérables existant entre eux puissent être attribuées aux modes de recherche différents. En tous cas, pour que les uns ou les autres puissent être acceptés, il faudrait qu'ils fussent vérifiés à nouveau ; et la recherche des coefficients de conductibilité absolue de chacun des métaux donnerait peut-être encore le meilleur mode de vérification.

Les lois de la conductibilité ne sont guère mieux connues, car bien que nous sachions que la décroissance des températures se fait suivant une progression géométrique, nous ignorons encore si la raison de cette progression ne varie pas avec les températures, avec les milieux plus ou moins réfrigérants dans lesquels les métaux sont plongés.

Et cependant, la connaissance de ces lois, des coefficients de conductibilité, serait très importante pour la solution de tous les divers problèmes que le chauffage peut présenter.

Au point de vue de la physique rationnelle, la connaissance exacte des lois de propagation de la chaleur ne serait probablement pas d'une moindre importance pour l'étude des vibrations calorifiques ; car la chaleur n'étant qu'une forme particulière de la force, se propage par une suite de vibrations de forme spéciale, ayant un rapport très étroit avec les autres modes vibratoires : vibrations lumineuses, sonores, électriques ; toutes ces vibrations spéciales ne sont

Digitized by Google

au fond que du mouvement sous une forme plus ou moins rapide, plus ou moins étendue.

Ainsi un morceau de cuivre, par exemple, vibre à la fois très facilement sous l'influence du son, de la chaleur, de l'électricité, tandis qu'un morceau de verre dont la constitution moléculaire et la densité sont différentes de celles du cuivre, vibre au contraire très difficilement sous les mêmes influences, aussi emploie-t-on le verre pour isoler les pianos, pour les poignées de portes de foyer et pour former des bagues isolantes aux conducteurs des paratonnerres. C'est là un exemple frappant de l'harmonie vibratoire qui lie certainement entre elles toutes les formes différentes, en apparence, des forces naturelles.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR LES

VARIÉTÉS DE VIGNES

à planter dans les terres légères et peu fertiles

Par M. D. AMBLARD,

agrégé-cultivateur

(Lue à la séance du 23 Février 1882)

La vigne autrefois n'était cultivée en Lorraine que sur le versant des coteaux et par conséquent dans des sols pauvres où la culture des céréales ne pouvait se faire avec succès.

Aujourd'hui, par suite du prix croissant de la main-d'œuvre, les vignes abandonnent les hauteurs de nos côtes calcaires où on obtenait des vins fins et délicats en cultivant des variétés anciennes telles que les pineaux et les petits noirs. De nouveaux bans de vignes se sont formés dans la plaine. Là on obtient le maximum de production, et la qualité du vin n'étant plus aussi appréciée que jadis, il y a plus de bénéfice à produire le double et même le triple au moyen de raisins de grosse race, qu'à cultiver les petites espèces dont la récolte n'est pas toujours assurée.

Digitized by Google

Mais, tout compte fait, il y a plus d'avantage à planter de la vigne dans les sols pauvres malgré les façons incessantes qu'elle réclame, qu'à semer des plantes sarclées ou maraîchères qui sont toujours chétives dans ces sols privés d'humus.

Aussi recommanderons-nous diverses variétés de raisins d'un grand produit qui peuvent être cultivées avec succès sur les hauteurs où le sol est maigre, la terre petite et morte.

Mais pour réussir avec certitude il faudra planter des espèces de vignes vivant plus de l'oxygène de l'air que des sels qu'elles tirent de la terre. Comme réunissant ces conditions indispensables nous citerons spécialement l'Ericey de Bourgogne, l'Ericey d'Archin, l'Ericey de la Montée, et la Romaine de Rambercourt.

Les Ericeys produisent un vin qui, au gleucomètre, pesait cette année de 7 à 8 degrés, c'est-à-dire que chaque hectolitre de vin contenait de 7 à 8 kilog. de sucre. Le vin de l'Ericey est plus acide que celui du Gamay qui fait un vin plat, mais cette acidité se passe en vieillissant. L'Ericey se distingue facilement du Gamay : sa grappe est plus longue et moins serrée, ses grains sont moins ronds et plus oblongs.

M. le curé d'Archin, près Morhange, s'est occupé activement, il y a environ une quarantaine d'années, de la multiplication de l'Ericey, et ce sont les boutures prises dans sa vigne qui ont servi à établir les vignobles assez renommés des environs de Vic, et, plus près de Metz encore, les vignes de Mont, de Pange et de Montois.

Disons en passant que M. le curé d'Archin, dans une brochure très intéressante qu'il a publiée sur les

Digitized by Google

vignes, nous dit que c'est une grave erreur de traverser le vin et qu'il faut le laisser sur la lie : nous, nous croyons que le vin ainsi traité ne serait pas de conserve.

L'Ericey d'Archin se reconnaît aux caractères suivants : bourgeonnement presque glabre, sarments assez forts à entre-nœuds assez longs, feuilles assez grandes, épaisses et bien vertes, glabres à la face supérieure et léger duvet à la face inférieure, pétiole long et assez fort, souvent coloré d'un rouge vineux après la maturité du raisin. Nous n'hésitons pas à recommander cette variété d'Ericey comme très productive, donnant du bon vin, se contentant d'un sol maigre et surtout ne périssant pas.

L'Ericey de Bourgogne ne parvient pas toujours à sa complète maturité, surtout lorsque le cep est trop chargé : une partie de la vendange tombe après s'être fanée, la rafle se dessèche et la sève ne fonctionne plus. L'Ericey de Bourgogne a besoin d'un meilleur sol que l'Ericey d'Archin et pousse peu de bois comme tous les Ericeys; il faut le maintenir à la taille courte, ne laisser sur les ceps vigoureux que 3 ou 4 raisins, ne tailler qu'à 3 ou 4 yeux au plus et ne point laisser de raisins à l'époque du premier ébourgeonnement sur le marien de remplacement si on veut que celui-ci soit vigoureux.

L'Ericey de la Montée est cultivé aux environs de Nancy, principalement dans l'établissement religieux de la Montée. Cette troisième variété tient le milieu entre l'Ericey de Bourgogne et l'Ericey d'Archin, elle contient généralement plus de sucre et le volume de sa grappe est plus grand.

La Romaine nous vient de Rambercourt, village

Digitized by Google

situé dans la vallée du Rupt de Mad. Ce cépage que je n'ai jamais rencontré que dans ce vignoble appartient à la famille des cots de Touraine. On le dit importé des environs de Rome par un soldat de Rambercourt, mais en lisant l'ouvrage du comte Odart, nous ne pouvons trouver aucune variété de raisin cultivée en Italie ayant les caractères de la Romaine. Il ne peut être classé ni avec les Ericeys, ni avec les Gamay et encore moins avec les Pineaux. Il a la forme du cot de Touraine, cot à queue rouge, mais sa végétation l'éloigne de cette famille. Notons la facilité avec laquelle les mariens attachés aux échalas se soudent entre eux à cause de la grande quantité de cambium en circulation.

La Romaine donne un vin inférieur à l'Ericey mais dont la qualité est largement compensée par la quantité. Elle pousse de forts mariens d'un rouge brun à entre-nœuds assez rapprochés et à yeux ou bourres très développés. Le raisin reste violet même dans les bonnes années.

C'est le cep des terres les plus maigres et les plus arides, et nous ne saurions trop le recommander aux viticulteurs. Dans les bonnes terres un peu fortes, le raisin acquiert une grosseur peu commune.

Lorsque les Ericeys et la Romaine sont atteints par les gelées printanières, il repousse des raisins sur le vieux bois et chaque œil produit alors 2 ou 3 grappes ce qui fait qu'on n'est jamais privé de récolte.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1881

PAR M. SCHUSTER,

PROFESSEUR DE PHYSIQUE A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE METZ,
EX-PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU COLLÈGE DE LORIENT.

DIXIÈME ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE.

Position des instruments.

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.	Latitude	49° 07' N.
	Longitude	3° 50' E.
	Altitude	189^{m}

Ce baromètre est de Fortin. Voici les données fournies par le Constructeur relativement à cet instrument et la correction qu'elles comportent :

Rayon intérieur du haut du tube	3^{mm}, 55
Rayon intérieur de la cuvette	17^{mm}, 00
Rayon extérieur du bas du tube au niveau du mercure dans la cuvette	2^{mm}, 55
Largeur de l'anneau mercuriel	14^{mm}, 45
Demi-largeur de cet anneau	7^{mm}, 22
Hauteur du ménisque dans le tube	1^{mm}, 2
Hauteur du ménisque dans la cuvette	1^{mm}, 3
Dépression de la colonne mercurielle	+0^{mm} 814
Dépression du niveau dans la cuveite	—0^{mm} 059
Correction capillaire	+0^{mm} 755

Indépendamment de la correction capillaire, on fait toujours celle de la température et l'on ramène la hauteur observée à zéro degré.

Digitized by Google

THERMOMÈTRES.

Les thermomètres sont exposés au NE. Dans aucune saison, les rayons du soleil ne les atteignent.

UDOMÈTRE.

L'udomètre dont on se sert est celui qui a été prescrit par l'Association scientifique de France. Il est placé sur la terrase du réservoir des eaux de la ville, à 17 mètres 60 au sud-est d'un bâtiment qui a 15 mètres de longueur et 4 mètres de haut. Au sud-est de l'udomètre se trouve une tour de 16 mètres de hauteur; elle est à 8 mètres 50 du support.

L'altitude de l'udomètre est 195^{m}.

GIROUETTE.

La girouette observée se trouve au sommet de la flèche de la cathédrale, dont la pointe est à 89^{m} au-dessus du pavé de l'église.

Notations adoptées.

CONFIGURATION DES NUAGES.

Cr.....	*Cirrus*.....	Nuages en filaments déliés.
Cm....	*Cumulus*.....	Nuages en forme de balle de coton.
St.....	*Stratus*.....	Couche étendue, continue, horizontale.
Cr-Cm.	*Cirro-Cumulus.*	Ciel pommelé, petites balles serrées.
Cr-St..	*Cirro-Stratus*..	Pommelures en couches horizontales.
Nim...	*Nimbus*.....	Nuages à pluie, à teinte sombre.
Cm-St.	*Cumulo-Stratus*	Réunion d'un grand nombre de Cumulus.

NOTA. La première indication est celle des nuages qui dominent.

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Le chiffre qui suit leur direction exprime leur force : 1, vent faible ; 2, vent ordinaire; 3, vent fort ; 4, bourrasques ; 5, tempête ; 6, ouragan.

Digitized by Google

Autres abréviations employées.

S	Serein, ciel sans nuage.	R	Rosée.
V	Ciel voilé.	G bl	Gelée blanche.
V_1,V_3	— légèrement ou fortement.	Gv.	Givre.
Bl	Brouillard.	Grs	Grésil.
Bl_1,Bl_3	— léger ou dense.	Grl	Grêle.
P	Pluie.	Or	Orage voisin.
P_1,P_3	— fine ou très forte.	Tn	Tonnerre éloigné.
N	Neige.	Hs	Halo solaire.
N_1,N_3	— légère ou abondante.	Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse.

! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	°			mm	°			mm	°		
1	753,8	1,0	NO		753,5	2,2	»	10	755,3	2,5	NO	
2	755,7	— 0,5	NE		753,5	0,1	»	10	753,2	0,3	NE	
3	753,9	— 3,1	NE		752,5	— 2,5	»	10	750,9	— 2,5	N	
4	749,2	— 5,5	NE		747,8	— 3,0	»	10	747,2	— 3,0	NE	
5	744,8	— 2,7	NE		744,2	0,0	»	10	745,9	0,0	NE	
6	750,6	0,0	NE	4	750,6	0,5	Cr	4	751,8	1,5	NE	4
7	756,2	— 3,0	NE	5	754,8	0,5	»	0	754,3	0,5	NE	
8	754,8	— 4,0	NE		752,1	— 1,5	»	10	751,6	— 0,7	NNE	
9	749,8	— 3,7	NE		749,6	— 3,0	»	0	748,6	— 3,3	NE	
10	744,7	— 8,0	N		743,2	— 4,0	»	0	742,1	— 3,9	NE	
11	739,8	— 3,1	N		738,9	— 2,1	»	10	739,0	— 2,0	N	
12	736,4	— 1,5	S		734,9	— 0,3	»	10	733,2	— 1,3	SE	
13	733,6	— 4,1	S	2	733,1	— 2,9	»	10	732,9	— 3,0	ONO	
14	739,4	— 4,0	NE	3	738,7	— 5,5	»	10	737,1	— 3,0	SO	
15	737,8	—10,7	N	4	737,3	— 7,8	»	0	737,6	— 7,7	NNO	
16	742,7	— 9,0	SO		742,8	— 7,7	»	10	743,1	— 7,5	SE	
17	743,8	— 5,8	SE		743,0	— 5,5	»	0	742,1	— 6,0	NE	
18	730,0	— 5,3	NE		729,8	— 3,7	»	10	729,0	— 3,0	E	
19	726,9	1,5	S		725,8	2,9	»	10	723,0	2,5	S	
20	733,7	— 7,0	NO		736,1	— 5,6	St	2	739,6	— 5,5	O	
21	750,7	—14,0	NO		750,5	—11,5	»	0	750,1	—10,0	N	
22	748,7	—15,5	NE		747,0	—11,1	»	0	746,4	— 9,4	NNO	
23	»	— 8,5	NE		»	— 5,4	»	10	»	— 3,5	NE	
24	753,9	— 7,0	NE		753,2	— 5,5	»	10	751,4	— 8,0	NE	
25	746,0	—13,1	N		743,2	— 7,7	»	10	742,8	— 6,3	NE	
26	741,6	— 3,4	NE		741,1	— 2,4	»	10	739,5	— 2,3	NE	
27	753,4	1,5	SE	3	733,4	3,5	»	10	732,8	3,5	SE	
28	724,0	5,0	SSO	4	725,3	5,7	»	10	728,0	5,0	SO	
29	729,9	5,7	SO	2	729,3	6,8	»	10	729,2	7,0	SO	
30	730,2	5,9	SO	2	730,5	7,8	»	10	731,5	7,6	SO	
31	739,3	5,3	SO		738,5	6,0	Cm	9	738,7	6,3	SE	
					Moyennes.							
1 à 10	751,15	—2,75			750,18	—1,07	»	6,4	749,89	—0,86		
11 à 20	736,41	—4,90			736,04	—5,62	»	7,2	735,66	—3,65		
21 à 31	739,74	—3,45			739,20	—1,25	»	8,9	739,04	—0,92		
1 à 31	742,53	—3,69			741,81	—1,95		7,3	741,53	—1,77		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
0,0	5,4	1,7	»	Déclinaison de l'aiguille aimantée : 14° 54′ occid^le.
— 2,3	0,0	— 1,1	»	Valeur déduite en admettant la diminution de 9′ par an. NL le 1^er.
— 5,0	— 2,5	— 3,7	»	
— 5,1	— 3,0	— 4,0	»	
— 4,2	0,2	— 2,0	»	
— 2,0	1,7	— 0,2	»	Le pré St-Symphorien est gelé et la glace y porte.
— 4,1	0,7	— 1,7	»	Grand vent nuit du 6 au 7. PQ à 8 h. 18 m. mat.
— 7,0	— 0,4	— 3,7	»	
— 5,0	— 3,0	— 4,0	»	Temps très clair. — Soleil.
— 9,1	3,5	— 2,9	»	Bl_1 ; G bl.
— 5,7	— 2,0	— 3,8	»	Bl_1.
— 2,5	— 0,5	— 1,3	»	Bl_1.
— 6,1	— 2,5	— 4,3	»	Bl_1 ; G bl.
— 4,5	— 3,0	— 3,8	»	G bl.
—11,1	— 7,7	— 9 4	»	PL le 15 à 11 h. 43 m. matin; G bl ; Temps très clair et très beau.
—13,1	— 3,7	— 8,4	»	
— 8,9	— 5,3	— 7,1	0,6	Temps très clair.
— 5,7	— 2,3	— 4,0	4,3	Epaisseur de neige : 0,15 ; Fœhn ou tempête de neige.
0,5	2,7	1,6	5,1	
— 7,5	— 5,0	— 6,3	5,2	Soleil.
—15,5	—10,0	—12,7	0,3	Soleil ; La Moselle est prise.
—16,1	— 9,1	—12,6	»	Soleil.
— 9,0	— 3,5	— 6,2	»	DQ le 23, à 8 h. 57 m. matin.
— 8,5	— 5,2	— 6,9	»	Bl_1.
—14,6	— 5,1	— 9,9	»	Bl_2 le soir ; Soleil à midi.
— 4,7	— 2,1	— 3,4	0,5	Bl_2.
1,1	5,7	2,4	2,8	Bl_1 ; Tempête.
4,3	5,7	5,0	3,1	Vent très fort.
5,9	7,5	5,7	»	
4,0	8,1	6,1	»	NL à 0 h. 57 m. matin. — Débacle.
3,7	6,7	5,2	3,7	
Moyennes.			Somm.	
—4,38	0,04	—2,16	»	
—6,44	—2,91	—4,67	15,2	La moyenne de janvier — 3,09 est de 3°,54 au-dessous de la température normale + 0,45.
—4,67	—0,30	—2,48	10,2	
—5,15	—1,03	—3,09	25,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			1 HEURE APRÈS MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	738,8	3,1	N	739,7	3,9	»	10	741.4	3,3	N
2	745,9	— 1,1	N	745,8	1,5	»	10	745,8	1,5	NE
3	745 0	5,0	NE	744,0	6,5	»	10	742,7	6,6	E
4	738,6	5,0	SE	736,6	6,6	»	10	738,0	7,3	SSE
5	735,1	6,1	S	734,7	7,7	»	10	733,4	7,8	S
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	749,7	1.0	NO	749,6	2,3	»	10	749,0	1,1	NO
8	734,2	6,1	SO 4	735,7	7,1	»	10	733,0	7,5	O 4
9	737,9	5,5	SO 3	737,6	6,5	»	10	739,5	5,1	SO
10	732,1	7,7	SO 4	730,1	8,0	»	10	726,8	8,5	SO 4
11	724,9	5,9	SSO 4	725,6	3,4	»	10	725.1	5,5	SO
12	740,9	0,0	O	741,3	0,7	Cm	5	742,6	— 0,3	NO
13	750,0	— 2,1	N	749,4	— 1,0	Cm	5	748,3	— 0,7	NE
14	745,4	— 4,2	NE	744,7	— 1,3	»	0	745,8	0,0	NE
15	742,6	— 3,0	NE	742,7	0,5	»	?	742,2	2,5	NE
16	744,5	0,3	N	743,9	4,5	»	0	743,4	5,0	NE
17	745,2	2,0	NE	745,0	4,9	»	10	744,2	6,1	NE
18	746,6	1,1	»	746,6	5,0	»	10	746,5	7,0	N
19	748,1	4,5	N	747,9	5,5	»	10	747,5	7.7	NE
20	749,8	4,7	N	749,5	5,7	»	10	749,1	6,0	NE
21	749,4	4,1	NE	749,2	5,5	»	10	748,8	7,0	NE
22	748,9	6,4	NNE	740,3	9,5	Cr	2	747,4	11,1	E
23	750,0	4,6	NE	749,6	7,3	»	0	749,5	8,0	NE
24	749,6	1,5	NE	748,9	6,5	Cr-Cm	5	748,4	8,0	NE
25	746,5	4,5	NE	745,5	5,5	»	10	745,9	6,5	NE
26	740,6	5,5	NNE	739,7	5,0	»	10	739,2	5.5	NNE
27	739,8	5,0	NNE	739,4	5,3	»	10	738,9	6,0	NNE
28	735,9	5,5	NNE	734,4	5,0	»	10	731,9	8,3	SE
				Moyennes.						
1 à 10	739,70	4,04		739,09	5,57		10,0	738,84	5.46	
11 à 20	743,80	0,85		743,46	2,99		6,4	743,05	3,86	
21 à 28	745,08	4,36		744,57	6,20		7,1	743,50	7,55	
1 à 28	742,81	2,95		742,50	4,80		7,6	741,78	5,48	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
1,7	4,3	3,0	»	
— 2,0	1,8	— 0.1	4,5	Bl_3.
2,5	7,0	4,7	0,4	
1,7	7,6	4,6	»	
2,3	8,1	5,2	»	
»	»	»	7,8	PQ le 6 à 1 h. 33 m. du matin.
— 1,0	2,5	0,7	0,3	Neige : quelques flocons.
3,7	7,7	5,7	6,4	Temps sombre. — Tempête.
3,0	6,8	5,9	6,2	
3,8	8,6	7,2	6,7	Temps sombre. — Tempête; grand vent.
2,6	5,9	4,2	10,5	Le pré St-Symphorien est en partie couvert d'eau.
— 1,0	0,8	— 0,1	»	Gbl; Soleil à midi.
— 4,2	0,0	— 2,1	»	Gbl.
— 6,0	0,0	— 3,0	»	Gbl; Soleil. PL le 14 à 6 h. 33 m. du matin.
— 6,.	2,5	— 1,8	»	Gbl; Soleil.
— 1,7	5,7	2,0	»	Gbl; Bl_2; Soleil ; — très beau temps.
0,1	6,1	3,1	»	
0,0	7,3	3,6	»	
2,7	7,9	5,3	»	Temps pluvieux malgré le vent de NE et la hau-
2,9	6,3	4,6	2,3	[teur du baromètre au dessus de variable.
2,9	7,3	5,1	3,2	Bl_3; DQ le 21 à 7 h. 39 du soir.
5,1	11,3	8,2	2,3	
3,3	8,3	5,8	»	
0,3	8,3	4,4	»	
3,8	6,9	5,3	»	Le pré St-Symphorien est à moitié couvert d'eau.
3,3	5,7	4,3	1,6	
3,2	6,2	4,7	»	P_2. Temps brumeux. — Neige le soir.
3,1	8,4	5,7	1,3	NL le 28 à 4 h. 42 m. du matin.
Moyennes.			Somm.	
2,19	6,06	4,11	32,3	
—1,07	4,23	1,58	12,8	La température de ce mois 3°,58 est au-dessus de
3,13	7,80	5,47	8,4	la température normale 2°,35 de 1°,23.
1,27	5,90	3,58	53,3	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			1 HEURE APRÈS MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	745,8	— 1,0	O	747,5	0,5	»	0	747,8	1,1	ONO
2	755,5	— 1,9	NE	753,7	1,5	Cm	5	754,6	1,5	NO
3	752,5	0,0	NE	750,8	3,0	»	0	748,9	3,9	NE
4	741,0	1,5	E	740,0	4,6	»	10	739,0	5,6	S
5	735,7	7,8	S	736,4	10,3	»	10	737,1	10,6	SO
6	736,8	11,5	SO	738,3	11,6	»	10	737,5	11,5	SO
7	735,6	11,5	S	735,7	13,3	»	10	736,7	12,6	SO
8	747,2	10,5	SO	740,7	10,2	Cm	7	741,5	8,0	SO
9	750,3	7,0	SO	749,1	9,1	»	10	748,5	9,3	SO
10	748,2	9,0	SO	748,7	8,5	»	10	748,7	9,5	SO
11	748,5	10,2	SO	747,9	11,3	»	10	747,3	10,5	SO
12	745,3	8,3	N	744,3	10,3	Cr	1	743,8	12,0	NNO
13	»	»	»	»	»	»	0	»	»	»
14	745,9	2,7	NE	743,7	7,3	Cr	1	743,6	7,9	NE
15	751,2	4,5	NE	751,6	8,5	»	0	751,7	10,5	NE
16	755,9	6,0	NE	755,4	10,2	»	0	754,7	11,3	NE
17	757,6	5,0	NNO	757,5	8,1	»	0	756,8	11,1	NO
18	759,2	7,1	NO	758,3	12,4	»	»	757,0	13,0	O
19	752,7	10,5	SO	751,3	13,1	»	3	749,3	13,1	SO
20	744,4	8,0	SO	»	»	»	»	»	»	»
21	739,5	8,1	O	738,0	9,3	»	10	736,7	8,1	NO
22	741,6	0,9	SO	742,3	4,1	»	5	»	»	»
23	748,6	2,0	SE	746,7	6,0	Cr-Cm	2	743,5	7,1	SE
24	735,0	9,5	S	734,1	11,0	»	10	732,8	11,5	SSO
25	732,7	6,1	SO	732,7	7,5	»	10	734,0	5,5	SO
26	740,0	5,0	SO	739,6	8,5	»	10	739,4	7,5	O
27	742,0	6,1	NE	»	»	»	0	740,7	9,1	NE
28	740,3	5,3	N	740,0	10,0	»	»	739,8	11,5	NE
29	739,5	8,0	N 3	735,8	13,7	Cr-St	1	734,8	14,5	S
30	741,7	4,5	NE 4	741,7	6,5	»	0	741,5	5,7	NE
31	742,5	4,1	NE 4	741,5	7,5	St	4	740,6	8,1	»
				Moyennes.						
1 à 10	744,06	5,59		744,09	7,26		7,2	744,03	7,36	
11 à 20	750,96	6,90		751,25	10,15		1,8	750,52	11,17	
21 à 31	740,31	5,42		739,24	8,41		5,2	738,38	8,86	
1 à 31	744,75	5,90		744,40	8,50		4,9	743,86	8,98	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
— 2,5	1,5	— 0,5	7,9	Beau temps.
— 3,8	1,5	— 1,1	»	id. Un peu de neige pendant la nuit du 1
— 2,8	4,0	0,6	»	Jolie brise NE. [au 2; elle ne tient que sur les toits.
0,9	5,7	3,3	»	P_2.
5,5	10,6	8,0	12,9	
7,8	11,8	9,8	15,4	
8,3	13,5	10,9	7,3	P_2; Eclairs le soir dans la direction du SE. PQ à
8,4	10,6	9,5	1,2	P_2; Grêle à 2 h. 50 m. soir. [8 h. 11 m. soir.
5,5	9,5	7,5	14,7	Giboulées; — Halo lunaire.
7,8	9,6	8,7	3,4	P_2; Le niveau de la Moselle est très élevé.
8,5	11,4	9,9	»	Beau temps.
6,3	12,1	9,2	1,3	id.
»	»	»	»	id.
— 1,9	8,1	3,1	»	id. Jolie brise NE.
2,5	10,5	6,5	»	PL à 10 h. 46 m. du soir.
1,5	11,5	6,5	»	Beau temps.
0,5	11,1	5,8	»	id.
4,1	13,5	8,8	»	id.
6,0	13,5	9,7	»	
5,7	11,5	8,6	»	
5,0	9,5	5,2	»	
0,0	4,0	2,0	5,9	Neige.
— 1,5	7,5	3,0	0,9	DQ le 23 à 3 h. 39 m. matin.
7,1	11,7	9,4	1,9	P_1.
3,0	7,8	5,4	7,3	P_1.
1,0	8,8	4,9	2,4	
1,5	6,5	4,0	»	Jolie brise NE.
0,7	12,5	6,6	»	NL le 29 à 10 h. 41 m. soir.
2,1	14,7	8,4	»	Orage le 29 vers 3 h. 1/2 du soir du côté de Verny.
2,7	6,7	4,7	5,9	
1,7	8,5	5,1	»	
Moyennes			Somm.	
3,51	7,83	5,67	62,8	La température moyenne de mars 6°,18 surpasse
3,69	11,47	7,57	1,3	la température normale 4,76 de 1°,42.
2,12	8,93	5,54	24,3	
3,05	9,32	6,18	88,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	738 7	7,1	NE		737,2	11,0	Cm	5	736,0	9,0	SE	
2	735,0	11,3	NE		735,2	12,3	»	10	735,3	11,0	ONO	
3	739,2	1,0	NE		739,9	1,0	»	10	740,5	1,5	N	
4	741,9	1,1	NE		741,7	4,1	»	10	741,2	4,0	NE	
5	738,1	4,7	NE		739,0	5,1	»	10	737,2	4,5	NE	
6	736,7	8,3	NE		736,6	11,4	Cm	8	736,3	12,3	NE	
7	741,0	7,4	NE		741,3	7,3	»	10	741,3	8,0	NE	
8	744,6	7,0	NE		744,8	7,9	»	10	744,7	7,1	NE	
9	746,7	8,0	NE		746,4	8,9	»	10	745,7	11,1	NE	
10	747,3	11,3	NE		»	»	»	3	»	»	»	
11	743,8	11,6	NE		743,1	13,3	Cm	2	742,3	13,0	NE	
12	745,3	10,1	N		745,2	12,7	»	10	744,4	13,7	NO	
13	744,3	13,3	NE		743,7	13,8	Cm	2	742,7	17,0	NE	
14	745,6	14,1	SE		743,6	13,3	»	10	743,8	13,0	S	
15	745,1	12,8	E		744,7	12,7	»	10	744,4	12,6	E	
16	745,1	11,3	NE		744,6	14,3	Cm	3	»	»	»	
17	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
18	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
19	736,6	9,7	NNO		736,3	10,0	Cm	7	736,2	8,1	N	4
20	737,6	4,3	N	4	736,5	6,5	»	0	735,3	7,7	NNO	
21	737,1	4,3	NE	2	737,1	7,0	Cm	3	736,8	7,0	NE	
22	738,4	6,0	ONO	3	738,1	6,8	Cm	3	738,2	7,3	ONO	
23	745,0	7,0	NNO	3	745,1	8,0	»	10	744,8	8,9	N	
24	744,8	8,3	ONO	1	745,6	9,7	»	10	746,0	9,8	ONO	
25	749,3	9,0	ONO	1	748,3	10,8	»	10	746,9	11,3	SO	
26	744,4	10,1	O	2	743,9	11,3	»	10	743,4	7,3	NO	
27	749,3	7,1	O	3	748,8	8,3	»	10	747,9	7,3	NO	
28	750,1	7,0	N	3	750,0	9,3	»	8	750,3	9,3	N	
29	752,9	8,3	ONO		752,1	11,3	Nim	10	751,1	12,6	E	
30	747,3	12,1	SE		745,7	14,3	»	3	743,0	17,0	SE	
					Moyennes.							
1 à 10	740,92	6,74			740,23	7,69	»	8,6	739,80	7,63		
11 à 20	742,72	10,90			742,21	12,63	»	5,7	741,30	12,73		
21 à 30	743,92	7,94			743,49	9,74	»	8,3	744,86	9,84		
1 à 30	743,23	8,33			742,77	9,91	»	7,3	742,13	9,48		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
°	°	°	mm	
4,3	11,7	8,0	»	Jolie brise NE.
5,7	12,5	9,1	6,9	id.
0,1	1,7	0,9	11,7	Neige fondante.
0,0	4,5	2,2	2,9	id.
2,3	5,5	4,5	»	Jolie brise NE.
6,0	12,8	9,4	2,7	PQ le 6 à 4 h. 4 m. du soir.
5,1	8,3	6,7	»	Jolie brise NE.
5,0	8,4	6,7	»	id.
5,6	11,5	8,5	»	id.
7,8	13,1	10,4	»	Averse et grêle à 5 h. du soir.
7,4	15,2	11,3	10,5	
8,0	14,0	11,0	1,6	
6,7	17,5	12,1	0,8	Beau temps.
8,5	15,9	12,2	»	PL le 14 à 11 h. 59 m. du matin.
8,5	12,9	10 7	9,2	Averses vers 1 h. après-midi. Éclairs le soir.
4,7	15,1	9,9	8,5	
»	»	»	»	Beau temps.
»	»	»	»	id.
2,9	10,7	6,8	»	Grand frais NNO.
— 0,5	7,9	3,7	»	Temps froid.
— 0,5	7,5	3,6	»	Jolie brise NE. DQ à 9 h. 47 m. du matin.
— 0,2	7,6	3,7	»	P_3.
2,3	9,1	5,7	22,6	
5,0	10,3	7,6	»	
5,7	11,7	8,7	»	P_2.
5,8	11,7	8,7	8,6	Pluie fine.
4,2	8,6	6,4	3,1	P_2. Temps sombre le soir.
0,8	9,8	5,3	7,0	Bon frais N. NL le 28 à 10 h. 34 m. du matin.
1,5	13,5	7,5	»	
5,7	17,3	11,5	»	
Moyennes.			Somm.	
4,21	9,00	6,60	24,2	
5,77	13,65	9,71	3 ,4	
3,05	10,71	6,88	41,3	La température moyenne 7,74 est notablement inférieure à la température normale 9°,95.
4,24	10,94	7,74	95,9	Elle est de 2°,21 plus basse.

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	743,0	15,0	SO		742,5	15,0	»	10	741,1	14,7	SSO	
2	738,4	12,0	S		738,4	13,5	»	10	737,9	14,0	SSE	
3	739,6	14,5	ONO		739,8	14,9	»	10	740,3	13,0	NNO	
4	748,1	7,2	N		748,8	8,1	»	10	749,5	10,0	O	
5	752,0	10,0	ONO		752,4	12,5	Cm	9	752,4	13,1	NNE	
6	756,3	14,1	NE		755,8	15,8	Cr	1	755,3	16,1	NNE	
7	757,8	17,3	N		757,1	19,4	Cr	1	756,4	21,0	N	
8	757,9	14,1	N	4	756,5	17,5	»	0	756,0	17,7	N	
9	755,1	10,5	NNE	4	754,6	12,3	Cm	9	753,2	13,4	NO	4
10	753,6	9,3	NNE	4	753,5	9,4	»	10	753,5	8,9	NE	4
11	756,0	9,0	NE	4	755,0	11,5	Cm	1	753,7	11,5	NNE	
12	751,9	10,3	NNE	4	751,0	12,5	Cm	9	749,8	14,0	NE	3
13	749,9	13,5	NNO		748,8	15,0	Cm	3	747,1	17,0	NE	2
14	747,0	15,0	N	3	746,2	17,0	Cr	4	745,1	17,0	NO	
15	745,0	16,7	NO	3	743,3	19,3	»	0	742,4	19,6	SO	
16	740,3	12,0	SO	3	741,0	14,1	»	10	741,1	15,3	SO	
17	748,3	12,2	N	4	748,0	15,0	Cm	3	747,2	15,0	O	2
18	744,3	15,1	SO		743,3	17,2	Cr	1	742,3	18,3	SO	
19	742,0	18,1	SO		742,9	19,1	Cm	7	742,7	18,0	O	
20	747,7	14,3	SO		747,0	16,0	Cm	9	747,2	17,0	ONO	
21	751,2	15,0	N		751,4	18,0	Cm	9	751,9	17,9	SE	
22	753,6	17,3	NE	4	752,7	20,0	»	0	752,3	20,1	NE	
23	751,0	18,0	NE	4	750,1	20,0	»	0	748,8	20,3	NE	
24	744,9	16,3	NE	4	744,1	17,0	Cm	3	742,3	18,3	ENE	
25	742,1	20,3	SSE	2	741,7	23,1	Cm	1	741,1	30,3	O	
26	741,2	19,1	SO		740,4	22,2	Cm	3	740,3	22,3	SO	
27	740,2	15,3	SO		740,3	17,7	»	10	740,4	17,0	ONO	
28	741,9	15,0	SO		742,2	15,3	»	10	742,3	15,6	SO	
29	745,2	16,0	ONO		745,3	16,1	»	10	745,9	16,3	NE	
30	749,2	17,0	NE		749,2	20,4	Cm	3	748,9	21,0	NE	
31	750,3	18,3	NNE		750,0	21,0	Cm	8	749,0	21,3	NE	
Moyennes.												
1 à 10	750,18	12,40			749,94	13,84	»	7,0	749,56	14,19		
11 à 20	747,24	13,62			746,67	15,69	»	4,9	745,88	16,31		
21 à 31	746,44	16,94			746,14	17,18	»	5,3	745,76	19,22		
1 à 31	747,90	14,40			747,54	16,34	»	5,8	747,02	16,65		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
10,0	15,8	12,9	»	Pluie par intervalles.
9,0	14,4	11,7	3,4	Pluie fine.
8,5	15,3	11,9	0,3	
4,1	10,5	7,3	4,8	Du 4 au 13, abaissement très marqué de la tempé-
6,3	13,1	9,7	0,2	[rature.
5,5	17,0	11,2	»	P. Q. le 6 à 10 h. 53 du matin.
8,5	21,3	15,0	»	
8,3	18,3	13,4	»	
5,3	13,7	9,6	»	
3,3	9,3	6,4	0,3	
1,7	11,3	6,6	»	Température minima à 1°,7 !
6,1	17,3	11,8	»	
5,3	17,3	11,3	»	P. L. le 13 à 10 h. 33 m. du soir.
8,3	17,3	12,3	»	
9,7	20,7	15,2	»	
10,0	15,8	12,9	»	
7,3	13,3	11,4	»	Vent, poussière.
7,3	18,7	13,0	»	idem.
8,3	19,3	14,0	»	
11,1	17,7	14,4	3,8	Pluie nuit du 19 au 20. D. Q. à 3 h. 16 m. du soir.
9,0	18,1	13,3	»	Vent, poussière.
11,3	20,3	15,9	»	Temps superbe, mais vent et poussière.
10,0	20,6	15,3	»	Vent, poussière.
9,3	18,7	14,0	»	idem.
12,4	25,4	17,9	»	Temps orageux. — Tonnerre lointain vers 3 h. $^1/_2$
12,7	23,3	18,1	8,4	[du soir. Éclairs dans la soirée du 26.
13,0	17,8	15,4	0,8	N. L. le 27 à 11 h. 43 m. du soir.
12,3	13,7	14,1	0,7	Pluie nuit du 27 au 28.
12,6	17,3	13,0	3,9	
12,3	21,9	17,2	»	
12,7	22,3	17,3	»	
Moyennes			Somm.	
6,90	14,93	10,91	9,0	La température moyenne de ce mois 13°,10 est
7,39	17,17	12,33	3,8	inférieure à la température normale 14°,52 de
11,63	20,00	15,81	13,8	1°,42.
8,81	17,45	13,10	26,6	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			1 HEURE APRÈS MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	748,3	19,0	N	747,7	22,0	Cr-Cm	4	746,0	21,5	NE
2	746,5	19,5	N	746,0	22,5	Cm	1	745,2	23,5	NE
3	747,7	21,1	NNE	747,0	23,3	Cm	6	751,8	24,0	N
4	747,6	21,5	NNE	746,8	24,0	Cm	5	»	»	»
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	754,5	15,0	O	754,0	15,5	Cr-Cm	6	753,8	13,0	NE
8	755,9	13 6	N	757,8	12,5	»	10	757,9	12,5	NE
9	745,6	10,5	NNE	745,8	12,2	»	10	745,9	12,5	ONO
10	749,1	11,0	O	749,0	11,6	Cm	9	748,9	11,6	ONO
11	747,1	13,5	O	746,8	15,0	St	9	746,1	15,0	NNE
12	748,0	16,0	NNO	747,3	18,1	Cm	7	»	»	»
13	746,5	18,2	SO	746,2	20,0	Cm	9	746,2	16,5	ONO
14	746,6	16,1	SO	746,0	18,5	Cm	6	745,7	13,7	NNE
15	745,5	15,7	NNE	744,7	19,3	Cm	10	744,4	17,0	N
16	745,6	18,1	NNE	745,4	20,0	Cm	6	744,8	21,0	NNO
17	746,2	20,0	NE	745,9	22,0	Cm-St	8	745,3	22,3	N
18	744,1	22,0	NE	745,4	25,0	»	10	743,0	21,0	SE
19	745,6	19,1	SO	743,2	20,2	»	10	»	»	
20	744,6	18,5	S	744,2	21,7	Cm	8	743,0	21,5	NO
21	741,2	24,0	S	740,8	26,0	»	0	740,4	27,0	S
22	742,3	25,0	O	742,8	25,2	Cm	3	744,0	24,0	O
23	749,8	21,0	ONO	749,8	24,0	Cm	5	749,6	23,9	OSO
24	750,7	19,1	N	749,9	22,3	»	0	749,3	23,5	NNE
25	748,9	22,0	ONO	747,7	24,7	Cm	5	747,2	25,5	O
26	750,1	18,5	NO	750,1	20,5	Cm	7	»	»	»
27	746,8	19,0	NO	745,9	21,0	Cm	8	744,3	21,0	NE
28	745,7	21,1	ONO	745,7	23,0	Cm	4	745,7	22,3	NO
29	749,9	17,1	N	750,1	19,5	Cm	7	750,8	20,0	N
30	754,7	18,0	N	754,1	20,1	Cr	3	752,7	21,0	NE
				Moyennes.						
1 à 10	744,40	16,52		744,26	17,92		5,7	745,41	17,20	
11 à 20	745,76	17,72		745,51	19,98		8,3	744,81	18,50	
21 à 30	748,01	20,48		747,69	22,65		4,0	747,11	23,15	
1 à 30	746,17	18,30		745,86	20,34		6,0	745,27	19,85	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
13,3	22,7	18,0	»	
11,3	24,0	17,6	»	
13,4	24,5	18,9	»	
14,1	24,7	19,4	»	Orage.
»	»	»	»	Tonnerre. P. Q. à 3 h. 29 m. du matin.
»	»	»	4,5	Refroidissement marqué de la température.
9,5	15,5	12,5	0,8	idem.
6,0	13,0	9,5	»	idem. Pluie fine.
5,5	12,7	9,1	1,2	
4,5	11,7	8,1	0,3	Température minima : 4°,5 !
5,5	15,5	10,4	»	
7,8	18,6	13,2	»	P. L. à 7 h. 6 m. du matin.
11,5	20,5	16,0	»	
9,2	18,6	13,9	»	Tonnerre à 2 h. 58 m. — Averse.
9,5	20,1	14,8	5,7	
11,1	21,5	16,3	»	
12,0	22,5	17,2	»	Tonnerre entre 5 h. et 6 h. du soir.
14,5	25,5	20,0	»	Violent orage à 9 h. du soir. D. Q. à 9 h. 28 m. [du soir.
14,0	20,6	17,3	6.9	
15,0	22,0	18,5	0,2	
15,7	27.1	21,4	0,1	
18,0	25,5	21,7	·	
16,0	24,2	20,1	»	
14,3	25,7	19,0	»	
15,0	25,7	20,3	0,2	Pluie d'orage à 9 h. 50 m. du matin.
13,5	21,5	17,5	14,6	Averse à 3 h. du mat. N. L. à 2 h. 15 m. du soir.
11,0	21,5	16,2	»	
15,3	23,5	19,9	0,4	
13,1	20,3	16,7	0,5	
11,1	21,1	16,1	»	
Moyennes			Somm.	
9,70	18,60	14.15	6,8	La température moyenne de ce mois 16°,41 est
10,99	20,54	15,76	12,8	inférieure de 1°,33 à la moyenne 17,74 déduite
14,30	23.41	18,89	15,8	de 30 années d'observations.
11,80	21,01	16,41	35,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS MIDI.					4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o				mm	o		
1	748,8	20,0	NE	1	747,8	21,7	»	0		746,1	23,1	E	
2	746,7	21,1	NE	1	746,3	25,0	Cm	5		746,4	25,5	NNE	
3	750,2	24,7	NO	1	750,3	26,0	»	»		»	»	»	
4	752,9	25,0	ONO		752,7	26,1	»	0		751,8	28,0	ONO	
5	749,9	27,0	NNO	1	748,8	29,0	»	0		747,3	30,0	NE	
6	746,9	26,0	NNO	2	745,2	25,0	»			744,9	25,0	SO	
7	750,0	17,1	O	3	749,5	20,0	Cm	10		748,7	20,0	SO	
8	747,4	17,0	ENE	2	747,9	20,0	St	3		744,5	22,0	NE	
9	744,8	17,0	SO	3	746,1	19,1	Nim	3		747,3	19,0	O	3
10	»	»	»		»	»	»	7		»	»	»	
11	754,0	18,0	NE		753,3	20,1	»	0		752,3	21,0	NE	
12	750,1	22,0	NE		749,4	24,3	»	0		748,5	26,0	NE	
13	749,9	24,1	O		750,1	26,3	Cr	1		750,4	26,6	NO	
14	753,8	23,0	NE		753,3	26,1	Cr-St	1		752,5	27,6	NE	
15	749,9	25,1	NE		748,7	29,0	»	0		747,1	29,7	NE	
16	746,1	28,1	SO		745,7	30,0	St	6		744,6	31,0	ONO	
17	747,5	23,0	NE		747,4	26,0	»	0		747,2	26,9	NE	
18	747,6	24,8	NE		747,0	27,8	»	0		745,9	29,0	NE	
19	744,0	27,5	ENE		743,0	31,3	»	0		741,4	32,0	ESE	
20	741,1	28,0	SO		741,0	31,6	Cm	2		740,2	31,7	SO	
21	742,2	19,1	N		742,7	18,3	»	10		743,1	18,0	N	
22	745,8	19,6	ONO	3	745,3	22,0	Cm	1		745,9	22,1	O	3
23	747,8	22,1	SO		747,4	23,0	Cm	5		747,6	23,0	SO	
24	746,6	22,5	SO		746,3	25,7	Cm	4		745,8	23,1	SO	
25	742,2	18,3	SO		741,8	19,1	»	10		740,7	19,2	SO	
26	751,3	18,1	SSO	4	750,2	21,1	»	10		736,7	15,0	SO	4
27	745,1	15,5	SO		745,3	15,3	»	10		746,1	17,1	SO	
28	753,0	16,0	ESE		753,0	18,2	Cm	4		753,2	19,0	O	
29	750,3	19,0	SO		749,8	22,1	Cr-Cm	4		748,6	22,0	SO	
30	745,9	20,5	E		745,0	24,1	Cr	2		745,2	25,7	ESE	
31	745,2	22,1	SO		742,7	22,5	»	10		742,4	22,7	SO	
						Moyennes.							
1 à 10	748,62	21,65			748,29	23,54		3,1		747,15	25,82		
11 à 20	748,40	24,36			747,91	27,29		1,0		747,01	28,05		
21 à 31	744,85	19,34			744,55	20,87		6,4		744,84	20,65		
1 à 31	747,16	21,71			746,79	23,81		3,6		746,23	24,20		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
11,2	23,4	17,3	»	
13,2	26,0	19,6	»	
15,6	27,0	21,3	»	
16,0	29,0	22,5	»	P. Q. à 5 h. 25 m. dn soir.
18,0	32,0	25,0	»	Chaleur torride; Tempér. de 34° dans certaines [parties de la ville, même exposées au Nord.
18,0	23,5	21,7	»	Le 6, orage assez violent à 8 h. 45 m. du matin.
13,2	20,8	17,0	5,9	
10,1	22,8	16,4		Abaissement marqué de la température.
13,5	19,1	16,5	3,2	
»	»	»	0,3	
11,5	21,5	16,5	3,2	P. L. à 2 h. 25 m. du soir.
12,0	26,5	19,2	»	
17,0	26,7	21,8	»	
15,1	27,8	21,4	»	
17,3	30,5	23 9	»	Chaleur très forte.
22,0	32,0	27,0	»	id.
20.0	28,0	24,0	»	
17,5	29,9	23,7	»	D. Q. à 5 h. 43 m. du matin.
16,5	32,5	24,4	»	Chaleur torride; Orage à 4 h. $^1/_2$ du soir; éclairs
20,0	32,5	26,2	0,7	id. [toute la soirée.
17,1	18,5	17,8	5,3	
14,5	28,5	18,5	4,4	
15,0	23,8	19,4	»	
16,1	23,9	20,0	»	
15,7	19,7	17,7	»	N. L. le 26 à 5 h. 18 m. du matin.
13,0	21,5	17,2	15,3	Tempête; Vent violent l'après-midi.
11,2	17,5	14,3	6,2	
10,0	19,5	14,7	»	
11,0	22,4	16,7	»	Ciel pommelé à midi.
12,5	26,0	19,2	»	Orages à 6 h. 30 m. et à 9 h. du soir.
16,0	22,8	19,4	5,6	
Moyennes.			Somm.	
14,31	25,07	19,68	9,4	
16,89	28,77	22,81	3,9	La température moyenne de ce mois 20°,00 est
13,83	21,64	17,72	36,8	supérieure de 0°8 à la moyenne 19°,2) déduite de 50 années.
14,99	25,95	20,00	50,1	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	745,4	22,5	SO		745,3	25,0	Cm	10	743,1	22,7	S	
2	748,2	21,5	SO		748,7	23,0	Cm	5	749,4	23,0	ONO	
3	753,2	19,1	ONO		753,2	22,3	St	5	752,9	22,5	NO	
4	754,2	20,0	N		754,2	23,0	»	10	752,9	24,1	NNE	
5	750,5	23,0	NE		749,1	26,5	»	10	747,7	27,0	E	
6	746,8	26,0	SO		747,2	28,0	St	5	748,1	28,3	O	
7	750,6	20,5	NNE		749,4	24,1	»	0	748,5	24,5	NE	
8	745,1	21,0	NE		743,9	25,0	Cr-Cm	5	741,7	25,3	SSE	
9	739,8	16,1	O	3	740,0	20,3	Cm	1	741,1	21,7	SO	3
10	744,7	17,5	SO	3	744,8	18,5	Nim	10	745,1	18,0	SO	
11	748,2	18,1	SO	3	747,6	19,0	»	0	746,9	20,0	SO	3
12	743,3	20,0	SO	3	742,7	22,7	Cm	5	741,0	24,5	SO	4
13	738,3	18,0	SO	3	738,4	18,0	»	10	»	»	»	
14	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
15	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
16	740,3	14,7	SO		738,8	15,0	»	10	737,5	15,1	SO	
17	734,1	16,6	O		734,4	17,6	Cm	9	734,9	16,7	SO	
18	737,4	15,1	SO		738,2	17,3	»	10	740,3	17,0	SO	
19	744,0	18,3	S	3	745,1	21,7	Cr-Cm	8	741,3	20,1	S	4
20	744,9	17,2	NO		745,7	17,9	»	0	745,5	20,0	O	
21	740,1	22,0	SO		740,3	22,3	Cm	5	»	»	»	
22	745,5	19,1	ONO		745,2	20 5	Cr-Cm	5	743,3	20,0	N	
23	742,0	15,1	NNE		740,4	21,3	»	10	738,6	21,7	N	
24	745,3	18,3	SO	2	745,3	21,1	»	8	743,3	18,0	SO	
25	747,3	17,3			746,2	20,0	Cm	5	745,8	18,1	SO	
26	740,3	21,3	SO?		739,8	24,0	Cm	2	738,3	23,3	SO	
27	741,3	15,3	ONO		741,2	17,0	»	10	741,0	18,0	ONO	
28	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
29	752,6	15,1	NE		751,8	18,1	Cm	5	750,4	19,0	ESE	
30	745,0	18,0	S		744,2	20,1	Cr	1	744,1	20,1	SO	
31	745,8	17,2	SO		745,3	18,7	Cr	1	745,8	15,0	NNO	
					Moyennes.							
1 à 10	747,65	20,72			747,58	23,57		6,1	747,05	23,71		
11 à 20	740,94	17,26			740,74	18,63		6,2	741,06	19,06		
21 à 31	744,18	17,93			743,59	20,33		5,2	743,00	19,27		
1 à 31	744,49	18,73			744,15	21,01		5,8	744,03	21,76		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
19,0	25,0	22,0	3,8	
17,3	25,4	20,3	»	
16,1	23,0	19,6	»	P. Q. le 3 à 4 h. 52 m. du matin.
14,0	25,1	19,5	»	
15,0	27,3	21,2	»	Chaleur très forte.
13,2	28,7	20,9	»	idem. Température maxima 28°,7.
14,3	24,7	19,3	»	
14,1	25,9	20,0	»	
12,1	21,9	17,0	»	Abaissement de la température à 12°,1. P. L. à [9 h. 16 m. du soir.
15,1	19,0	17,9	0,4	
14,0	20,3	17,2	»	
14,5	25,3	19,9	»	Vent fort.
14,3	20,3	17,4	»	
»	»	»	9,7	
»	»	»	»	
11,3	15,9	13,7	2,6	D. Q. le 16 à 5 h. 7 m. du soir.
12,8	17,6	15,2	19,6	P_2.
11,1	17,3	14,3	3,4	
10,3	21,9	16,1	4,1	Abaissement de la température : 10°,3.
14,3	20,3	17,3	5,3	Pluie nuit du 19 au 20.
12,0	22,7	17,3	»	
14,3	22,3	18,4	»	Eclairs dans la soirée.
11,3	21,9	16,7	»	Orage à 9 h. du soir.
13,0	21,4	18,2	2,7	Temps frais. N. L. le 24 à 8 h. 55 m. du soir.
12,3	20,7	16,3	2,6	
13,0	24,7	19,8	»	Chaleur assez forte : 24°,7.
14,7	18,2	16,3	2,4	
»	»	»	2,2	
9,1	19,3	14,3	0,2	Abaissement de la température à 9°,1.
11,1	20,7	15,9	»	
13,1	18,9	16,0	0,4	Beau temps.
Moyennes.			Somm.	
13,02	24,42	19,70	4,2	
12,87	19,96	16,41	44,7	La température moyenne de ce mois 17°,78 est inférieure de 0°,34 à la moyenne 18°,12 déduite de 30 années.
12,81	21,52	16,96	10,3	
13,62	22,11	17,78	59,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	741,6	13,5	N 2	741,8	14,9	Cm	8	742,1	15,0	N
2	738,3	13,0	N 2	738,5	15,4	»	10	738,2	13,5	N
3	741,2	14,0	NE 2	741,5	15,8	»	10	742,0	16,0	NE
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	752,7	11,5	N	752,5	14,9	Cm	5	752,2	15,0	N
30	752,7	11,0	N	752,2	14,0	Cir	5	751,5	14,0	N
					Moyennes.					
1 à 10	»	»		»	»	»	»	»	»	
11 à 20	»	»		»	»	»	»	»	»	
21 à 30	»	»		»	»	»	»	»	»	
1 à 30	»	»		»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
13,0	16,0	14,5	0,3	Nuageux. P. Q. à 2 h. 11 m. du soir.
14,0	15,0	14,5	»	Pluie.
15,0	17,5	16,25	7,0	Couvert.
13,0	14,9	13,9	»	Pluie le matin. Beau le soir.
14,5	20,0	17,2	4,6	Beau le matin. Couvert le soir.
16,0	23,0	19,5	2.4	
17,0	20,0	18,5	»	
15,0	17,5	16,2	»	Pluie. P. L. à 4 h. 49 m. du matin.
12,5	13,5	13,0	12,4	Pluie.
12,5	16,5	14,5	11,7	Couvert.
13,0	15,0	14,0	»	Beau temps le matin; Beau le soir.
15,0	18,0	16,5	»	id. Nuageux le soir.
15,0	19,0	17,0	2,6	id. Beau le soir.
14,0	19,0	16,5	»	id. Couvert le soir.
15,0	17,0	15,0	»	id. Pluie le soir. D. Q. à 8 h. 11 m. du matin.
14,0	19,0	16,5	0,7	id. Beau le soir.
12,0	20,0	16,0	»	id. id.
10,0	19,0	14,5	»	
19,0	20,0	19,5	0,2	Couvert le soir. Pluie.
17,0	20,0	18,5	7,4	
19,0	21,0	20,0	»	Beau temps le matin; Couvert le soir.
15,0	16,0	15,5	30,2	Pluie.
15,0	18,0	16,5	1,4	Beau temps. N. L. le 23 à 0 h. 4 m. du soir.
10,0	13,0	11,5	»	Couvert toute la journée.
11,0	12,0	11,5	»	Beau temps.
10,0	15,0	12,5	»	Pluie dans la matinée.
12,0	15,0	13,5	2,3	Couvert.
10,0	15,0	12,5	»	Couvert le matin; beau le soir.
12,5	16,0	14,5	»	Beau temps toute la journée.
10,0	15,0	12,5	»	idem. P. Q. à 9 h. 58 m. soir.
Moyennes.			Somm.	
14,25	17,39	15,82	38,4	La température moyenne de ce mois 15°,41 est supérieure de 0°,45 à la moyenne 14°,96 déduite de 50 années.
14,20	18,60	16,40	10,9	
12,45	15,60	14,02	35,9	
13,63	17,20	15,41	85,2	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	748,3	10,2	NE	4	747,6	13,5	Cir	1	746,7	13,7	N	
2	746,7	9,1	NE	4	746,0	14,1	Cm	3	746,1	14,1	NE	
3	746,9	9,0	NE	4	746,8	12,1	Cm	4	746,7	11,5	NE	
4	746,4	7,5	NE	4	745,6	9,0	Cm	15	745,2	8,5	NE	
5	746,7	6,1	N	4	746,7	7,5	Cm	4	747,7	7,1	NNO	
6	751,5	5,4	SSO	2	751,5	7,0	»	10	751,7	7,3	SO	
7	755,8	8,0	SE	1	754,9	11,2	»	10	754,4	11,2	N	
8	749,6	9,1	NE	2	747,8	11,0	Cir	4	746,7	10,5	NE	
9	740,0	8,0	SO	2	740,8	8,8	»	10	741,9	8,7	SO	
10	746,8	8,9	O	3	747,5	11,3	Cir	4	748,2	10,1	ONO	
11	747,1	8,6	SSE	2	746,0	11,3	»	10	744,8	12,1	SO	2
12	744,1	11,2	SO	2	743,9	13,7	»	10	744,0	12,3	SO	2
13	740,4	12,1	ONO	5	742,1	12,5	»	10	743,2	15,1	O	3
14	735,6	13,5	SO	5	735,4	16,4	»	10	735,0	11,1	SO	5
15	743,2	9,5	SO	4	744,4	9,2	»	10	744,2	6,8	O	2
16	752,3	6,5	ONO	5	752,5	8,1	Cm	7	755,4	8,0	N	
17	756,1	5,1	N	3	755,6	8,0	»	10	755,1	7,3	NE	
18	752,6	6,0	NE	5	751,4	7,6	Cir	2	751,0	7,9	NE	5
19	748,2	4,2	NE	4	746,7	6,5	Cir	1	745,9	5,7	N	4
20	741,9	4,6	NE	4	740,5	7,9	Cir	1	739,5	8,8	NE	
21	737,4	6,1	NO	1	737,4	7,0	»	10	737,9	5,7	O	
22	736,6	7,0	E	3	735,0	9,1	»	10	733,9	9,0	NE	
23	733,3	9,9	NE	2	732,8	11,4	»	10	732,9	11,3	NE	
24	736,6	9,6	NE	1	736,4	11,7	Cm	7	736,3	12,0	SO	
25	733,4	4,0	N	1	734,5	5,3	»	10	735,1	5,5	NNE	
26	741,2	4,1	N	1	742,0	5,0	»	10	744,9	5,1	NNE	
27	746,8	4,0	NE	2	746,1	6,2	»	10	747,0	5,7	NE	
28	747,0	2,5	N	2	746,1	5,5	»	10	746,0	3,1	NNO	
29	744,7	1,5	SSE	1	744,1	2,4	»	10	743,9	3,5	SO	
30	745,1	1,5	N	2	744,8	3,1	»	9	744,5	3,1	NE	
31	746,7	0,5	NE		746,0	1,6	»	10	746,8	0,8	NE	
Moyennes.												
1 à 10	747,87	8,15			747,52	10,55		5,3	747,53	10,26		
11 à 20	746,39	8,11			745,65	10,12		7,1	745,41	9,51		
21 à 31	740,80	4,61			740,47	6,05		8,7	740,84	5,89		
1 à 31	744,88	6,87			744,41	8,80		7,1	744,47	8,40		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
2,1	14,3	8,2	»	Beau temps, sec; Vent fort.
3,0	14,1	8,5	»	idem.
2,0	12,8	7,4	»	idem.
— 1,0	9,4	4,2	»	
1,5	7,9	4,7	»	Neige le 5, quelques flocons.
— 0,1	7,9	3,9	»	
1,7	11,3	6,5	»	Pression 755,8; P. L. le 7 à 2 h. 8 m. du soir.
4,5	11,5	8,0	»	
5,7	9,2	7,5	1,9	P_2.
0,5	11,7	6,9	1,7	Bl_1.
3,7	12,2	7,9	»	Bl_1; il bruine.
9,5	13,9	11,6	1,1	
10,5	13,5	12,0	»	
7,9	16,5	12,2	0,4	Violente tempête à partir de 3 h. 20 m. après-midi.
6,1	9,9	8,0	6,0	id.; Vent viol. à 1 h. 47 m. apr.-midi. D. Q.
2,5	8,9	5,7	6,6	Le 15, à h. après-midi, un aigle en pierre de la
— 0,3	8,5	4,1	»	cathédrale a été arraché et renversé par la vio-
0,0	8,0	4,0	»	lence du vent.
— 1,2	6,8	2,8	»	Vent de N. E. assez fort.
— 0,4	9,0	4,3	»	
4,2	7,4	5,8	5,5	P_2; pluie froide; temps froid et humide.
3,4	9,4	6,4	8,1	
5,6	12,4	9,0	6,6	P_2; N. L. le 23 à 2 h. 40 m. du matin.
7,8	12,6	10,4	1,8	P_2; Bl_1.
3,8	6,0	4,9	5,2	Froid humide : il bruine; P_1.
2,1	5,7	3,9	1,8	Il bruine.
2,0	6,4	4,2	0,2	Bl_1.
1,3	4,1	2,7	»	Beau temps, sec et froid. Bl_1.
0,2	5,6	1,9	»	Neige dans la nuit et vers 8 h. $^1/_2$ du matin. Bl_2.
— 1,1	3,7	1,3	0,6	P. Q. le 30 à 4 h. 56 m. du matin.
— 1,5	1,9	0,3	»	Il y a eu sept jours de gelée depuis le 4 octobre.
Moyennes.			Somm.	
1,97	11,01	6,49	3,6	La température moyenne de ce mois 6°,07 est re-
3,81	10,72	7,26	14,1	lativement très basse. Effectivement, elle est de
2,54	6,66	4,62	29,4	4°,01 au-dessous de la température moyenne d'octobre 10°,08 déduite de 50 années d'obser-
2,76	9,37	6,07	47,1	vations.

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS-MIDI.				4 HEURES DU SOIR			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	745,2	1,5	NE	2	744,5	2,9	Cr	10	744,1	3,0	NE	
2	741,0	1,1	NE	2	740,5	1,6	»	10	740,4	2,5	NE	
3	745,4	1,5	NE	2	745,7	3,0	»	10	747,0	3,8	?	
4	750,4	9,0	SE	1	750,7	11,5	»	10	751,0	12,6	SE	
5	752,4	10,5	SE	1	752,3	14,5	Cm	5	752,2	14,0	SE	
6	752,7	12,1	S	1	752,0	14,1	»	10	751,6	14,0	S	
7	753,8	11,5	SO	1	752,8	13,5	Cm	7	751,9	13,1	SO	
8	750,8	10,7	NE	1	750,8	12,0	»	10	750,8	12,5	NE	
9	750,6	6,0	NE		750,1	9,1	»	0	750,0	8,5	NE	
10	751,7	7,1	SSE		751,2	11,5	»	0	751,3	11,1	O	
11	755,5	11,5	NO		754,9	12,9	»	10	754,4	11,6	NNO	
12	755,2	10,5	E		752,9	12,5	»	10	753,4	12,0	NE	
13	758,0	10,1	SO		757,8	12,5	»	10	757,5	12,0	SO	
14	756,9	10,1	N		755,8	11,1	Cir	1	755,0	10,7	NE	
15	750,7	6,0	NNE		749,5	10,5	»	0	748,8	11,2	NE	
16	753,5	7,1	SO		752,2	9,5	»	10	750,3	9,1	SE	
17	744,7	10,0	SO		744,2	10,8	»	10	744,5	8,5	SO	
18	750,4	7,7	NO		753,3	9,5	Cm	9	754,5	7,5	NO	
19	756,7	1,0	N		755,5	5,0	Cir	2	»	»	»	
20	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
21	747,9	7,0	SSE	2	746,1	10,5	Cm	7	746,5	9,0	SO	2
22	748,8	12,5	SO	5	748,8	13,5	»	10	748,7	13,9	SO	5
23	748,2	11,5	SSE	3	746,9	12,8	»	10	749,0	11,5	SO	3
24	755,0	6,7	SO	3	755,9	7,9	»	10	755,2	8,1	SE	3
25	750,0	8,1	S		748,0	11,6	»	0	746,2	11,0	S	3
26	746,0	8,5	SO	4	745,2	9,8	»	10	745,9	9,0	SSO	
27	754,5	11,5	SO	4	755,0	12,2	»	10	754,5	12,5	S	
28	758,7	7,1	SSE		758,8	10,3	Cm	2	759,0	8,5	S	
29	747,3	5,0	S		748,8	7,5	Cir	1	748,8	8,0	S	
30	751,9	0,9	N		751,2	5,5	»	10	750,8	4,0	S	
					Moyennes.							
1 à 10	749,40	7,10			749,06	9,35		7,0	749,05	9,51		
11 à 20	753,24	8,20			752,88	10,48		6,9	752,30	10,32		
21 à 30	746,85	7,86			746,07	9,94		7,0	746,14	9,55		
1 à 30	749,70	7,70			749,21	9,90		7,0	748,93	9,75		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
— 0,3	3,5	1,6	»	Bl_1.
— 0,8	2,6	0,9	»	Bl_1 ; 9e jour de gelée.
0,3	3,9	2,1	»	Bl_2 le matin; il bruine; Bl_3 le soir.
5,8	12,6	9,2	6,8	Bl_1.
4,7	14,5	9,6	»	Temps très beau et très doux : 14°,5.
5,7	14,5	10,1	»	Bl_2; P. L. le 6 à 2 h. 12 m. du matin.
4,8	14,0	9,4	»	Bl_3; temps humide.
7,2	12,6	9,9	»	Bl_3 ; brouillard très épais.
2,0	9,2	5,6	»	Temps sec et beau; Ciel très pur.
3,2	11,4	7,3	»	id. id.
9,2	13,2	11,2	»	Bl_1.
8,1	12,7	10,4	»	
9,0	12,6	10,8	»	Il bruine. Pression très forte : 758,0. D. Q.
8,1	11,3	9,7	»	Temps très beau et très doux.
3,0	11,4	7,2	»	id. Ciel très pur.
5,0	9,8	7,4	»	
6,1	10,9	8,5	»	P_1.
6,0	9,8	7,9	5,7	
— 0,5	8,5	4,0	»	10e jour de gelée.
— 1,0	10,0	4,5	»	11e id.
3,5	10,7	7,1	»	Pluie vers 2 h. 1/4; N. L. à 4 h. 31 m. du soir.
7,5	14,1	10,8	5,1	Bl_1 le soir.
9,0	13,2	11,1	»	Bl_2 à midi; Bl_3 le soir.
5,7	8,7	7,2	»	
4,0	11,8	7,9	»	Pression : 755,0
7,0	10,2	8,6	1,2	Tempête pendant la nuit du 25 au 26.
7,7	12,5	10,1	4,8	Tempête.
6,5	10,7	8,5	6,7	P. Q. le 28 à 0 h. 11 m. du soir.
4,1	8,5	6,2	»	Bl_2.
— 0,3	4,5	2,1	»	Bl_3; 12e jour de gelée; Bruine.
Moyennes			Somm.	
3,26	9,88	6,57	6,8	La température moyenne du mois de novembre en 1881 est sensiblement élevée. Elle est de 2°,68 au-dessus de la moyenne 4°,91 déduite de 50 années.
5,30	11,02	8,16	5,7	
5,45	10,47	7,96	17,8	
4,67	10,46	7,59	30,3	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				1 HEURE APRÈS MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	°			mm	°			mm	°		
1	750,5	5,0	SE	1	750,4	6,0	»	10	750,8	6,5	SE	
2	757,0	6,5	SO	2	757,1	7,5	»	10	757,2	6,0	SO	
3	754,5	2,0	SO	2	753,2	3,5	»	10	755,1	3,0	NE	
4	754,5	2,1	NE	1	754,4	3,6	»	10	754,4	3,5	NE	
5	755,5	0,5	NE	1	754,4	0,6	»	10	754,0	1,2	NE	
6	755,5	4,2	NO	1	755,1	5,1	»	10	755,1	5,0	NO	
7	746,8	4,1	S		745,0	6,5	»	10	744,5	5,6	SO	
8	746,9	4,0	SO	2	746,5	4,7	»	10	746,5	4,5	O	
9	742,8	2,5	SE	2	741,0	2,6	»	10	740,0	1,5	S	
10	739,2	1,5	NE	2	738,1	1,9	»	10	738,7	2,6	NE	
11	737,6	2,0	N	1	737,7	2,5	»	10	737,9	2,3	NO	
12	744,2	1,0	O	1	744,4	2,0	»	10	745,3	1,3	NNO	
13	750,0	1,2	N	2	750,1	2,1	»	10	750,9	2,5	NNE	
14	753,7	2,5	NE	2	753,3	2,9	»	10	753,0	2,0	N	
15	749,7	2,1	NE	2	748,5	2,3	»	10	748,2	2,0	NE	
16	744,8	0,8	NE	2	744,0	0,9	»	10	745,9	0,0	NE	
17	740,6	— 0,3	S	3	738,7	2,7	»	10	738,0	3,0	SO	3
18	750,9	8,7	SO	3	735,9	8,0	Cm	5	735,4	6,7	SO	3
19	739,3	4,7	SO	3	739,1	5,0	»	10	739,1	5,0	SO	3
20	724,2	5,0	SE	4	725,2	8,0	»	5	728,3	8,2	SO	4
21	734,6	5,0	SO		736,0	6,0	»	10	739,5	5,0	SO	
22	746,1	0,3	S		745,5	1,2	»	10	744,5	1,3	NE	
23	750,4	— 1,0	N		752,1	1,9	»	0	753,8	2,0	NE	
24	758,8	0,5	NNO		758,2	1,6	»	10	759,0	1,5	N	
25	757,0	— 1,8	N		»	»	»	0	»	»	N	
26	»	»	NE		759,3	1,5	»	0	759,5	— 1,0	NE	
27	765,2!	0,7	NE		762,4	2,0	»	10	762,4	2,1	NE	
28	760,5	— 1,5	NE?		760,2	— 0,5	»	10	758,9	— 0,6	NE	
29	755,6	— 3,0	NE?		754,4	— 3,5	»	10	753,5	— 4,0	NE	
30	750,3	— 5,5	?		749,8	— 1,5	»	10	748,3	— 3,0	NE	
31	748,2	— 3,5	NE		747,0	— 1,5	»	10	746,9	— 1,0	NE	
Moyennes.												
1 à 10	750,28	3,24			749,52	4,18		10,0	749,43	3,94		
11 à 20	741,52	2,77			741,49	5,64		9,0	742,00	3,32		
21 à 31	752,47	—1,16			752,49	0,45		7,3	752,65	0,23		
1 à 31	748,09	1,62			747,83	2,76		8,8	748,02	2,50		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
2,3	6,6	4,4	4,7	Bl_1.
3,0	7,4	6.2	0,9	Bl_1. Pression : 757,2!
0,3	3,7	2,0	»	Bl_2. A midi le vent tourne au N. E.
1,0	2,7	1,8	»	
0,0	1,4	0,7	»	P. L. le 5 à 5 h. 23 m. du soir.
1,3	5,5	3,4	1,8	
1,5	6,9	4,2	»	
2,9	4,9	3,9	2,1	Bl_1.
2,0	2,8	2,4	»	Bl_1.
— 0,3	2,7	1,2	»	Bl_1. 13e jour de gelée.
0,5	2,7	1,6	0,3	Neige fondante : Bl_1.
— 0,3	2,5	1,1	2,1	Bl_1. 14e jour de gelée.
0,0	2,7	1,3	0,1	Bl_1 ; D. Q. le 13 à 8 h. 14 m. du soir.
1,1	3,2	2,1	»	Bl_3.
1,5	2,5	2,0	»	Bl_1.
0,3	1,1	0,7	»	Bl_1.
— 2,3	3,5	0,6	»	15e jour de gelée.
8,0	8,9	8,5	14,6	Tempête nuit du 17 au 18; Grêle Tempér.: 8°,9!
2,1	5,3	3,7	12,2	
4,5	8,5	6,5	0,3	Tempête viol. à partir de midi et demi : Grêle. [Pression : 724,2.
3,5	6,5	5,0	4,4	Violente tempête avec grêle, nuit du 20-21. N. L.
— 0,4	1,6	0,6	»	Bl_3 ; 16e jour de gelée. [à 5 h. 16 m. matin.
— 1,5	2,5	0,5	»	Bl_1 ; A midi, ciel très pur.
— 1,0	1,8	0,4	»	Bl_1.
— 3,0	— 1,8	— 2,4	»	Beau temps.
— 3,5	— 1,0	— 2,2	»	Beau temps.
— 0,1	2,4	1,1	»	Bl_3 ; il bruine à 1 h.; P. Q. à 8 h. 51 m. du soir.
— 1,5	— 0,3	— 0,9	0,2	Bl_3 ; Gelée blanche. [Pression : 763,2 le 27.
— 5,1	— 3,4	— 4,2	»	Bl_3 ; Givre.
— 6,3	— 2,9	— 4,7	»	Bl_3 ; Givre.
— 5,5	— 1,0	— 3,2	»	Bl_2 ; Givre. Il y eu en tout 25 jours de gelée depuis le commencement de la manvaise saison.
Moyennes			Somm.	
1,60	4,46	3,02	9,5	
1,54	4,09	2,81	29,6	La température moyenne de décembre en 1881 1°,55 est de 0°,32 plus basse que la moyenne 1°,87, déduite de 50 années.
—2,23	0,40	— 0,91	4,6	
0,22	2,90	1,55	43,7	

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1881.

Pressions atmosphériques.

MOIS.	MOYENNES DES PRESSIONS			Différences de 10 h. à 4 h.	PRESSIONS EXTRÊMES				Différences des pressions extrêmes.
	à 10 heur.	à 1 heure	à 4 heures		minima absolus.	DATES.	minima absolus.	DATES.	
	mm	mm	mm	mm	mm	—	mm	—	mm
Janvier....	742,53	741,81	741,55	1,00	723,0	19	756,2	7	33,2
Février....	742,81	742,80	741,78	1,03	725,1	11	750,0	23	26,9
Mars.....	744,75	744,40	743,86	0,89	732,7	25	759,2	18	26,5
Avril.....	743,25	742,77	742,15	1,10	735,0	2	752,9	29	17,9
Mai.....	747,90	747,54	747,02	0,88	737,9	2	757,9	8	20,0
Juin	746,17	745,86	745,27	0,90	735,8	7	754,7	30	20,9
Juillet.....	747,16	746,79	746,23	0,93	730,2	26	754,0	11	23,8
Août.....	744,49	744,15	744,05	0,46	734,1	17	754,2	4	20,1
Septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	- »
Octobre ...	744,88	744,41	744,47	0,41	732,8	23	756,1	17	23,3
Novembre .	749,70	749,21	748,93	0,77	733,0	27	758,0	15	25,0
Décembre .	748,09	747,83	748,02	0,07	724,2	20	763,2	27	39,0
Moyennes..	745,61	745,18	744,84	0,77	730,89	..	756,05	..	25,14
Moyennes de 10^h et de 4^h : 745,23				Ext: 723,0	19 Janv.		763,2	27 Déc.	Ecart mens. maxim en déc. 39,0

Différence des pressions extrêmes de l'année :
763,2 — 723,0 = 40,2.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1881.

Températures.

MOIS.	MOYENNES DES TEMPÉRATURES. à 10 heur.	à 1 heure	à 4 heures	TEMPÉRATURES minima de chaque mois.	DATES.	TEMPÉRATURES minima de chaque mois.	DATES.	Ecart des tempér. extrêmes.
Janvier.....	—3,69	—1,95	—1,77	—16,1	22	8,1	30	24,2
Février.....	2,95	4,80	5,48	— 6,1	15	11,5	22	17,4
Mars.....	5,90	8,50	8,98	— 3,8	2	14,7	29	18,5
Avril.....	8,35	9,91	9,48	— 0,5	20	17,5	13	18,0
Mai.....	14,40	16,34	16.65	4,1	4	23,5	26	19,4
Juin	18,30	20,34	19,85	4,5	10	27,1	21	22,6
Juillet.....	21,71	23,81	24,20	10,0	28	32,5	20	22,5
Août.....	18,73	21,01	21,76	10,3	19	28,7	6	18,4
Septembre...	»	»	»	10,0	*	23,0	6	13,0
Octobre	6,87	8,80	8,40	— 1,3	31	16,5	14	17,8
Novembre ...	7,70	9,90	9,75	— 1,0	20	14,5	5 6	15,5
Décembre ...	1,62	2,76	2,50	— 6,5	30	8,9	18	15,4
Moyennes....	9,35	11,29	11,39	0,50	...	18,86	...	18,56

Moyennes : 9,58

Ecart mens. maxim en jan

Extrêmes..... —16,1 (22 janv.) | 32,5 (20 juillet) | 24,2

Ecart des tempér. extr. : 32,5 + 16,1 = 46°,6 (pour toute l'année.

* 10°,0 les 18, 24, 26, 28 et 30 septembre.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1881.

Températures (*Suite*).

TEMPÉRATURES JOURNALIÈRES EXTRÊMES.

MOIS.	MOYENNES des minima.	MOYENNES des maxima.	ÉCARTS	MOYENNES.
Janvier.....	— 5,15	— 1,03	4,12	— 3,09
Février.....	1,27	5,90	4,63	3,58
Mars.....	3,05	9,32	6,27	6,18
Avril.....	4,24	10,94	6,70	7,74
Mai.....	8,81	17,45	8,64	13,10
Juin.....	11,80	21,01	9,21	16,41
Juillet.....	14,99	25.05	11,06	20,00
Août.....	13,62	22,11	8,49	17,78
Septembre.....	13,63	17,20	3,57	15,41
Octobre.....	2,76	9,37	6,61	6,07
Novembre.....	4,67	10,46	5,79	7,59
Décembre	0,22	2,90	2,68	1,55
	6,13	12,56	6,48	
	Moyenne : 9,37			9,36

La moyenne 9,37 diffère un peu de la marque annuelle 9,91 déduite de 50 années d'observations. Elle lui est inférieure de 0°,54.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1881.

Vents et Nébulosités.

MOIS.	Nombre de jours où, à 10 h. du matin, le vent a été								Nébulosité moyenne à midi exprimée en centièmes.
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	
Janvier....	4	14	»	»	4	4	»	3	0,73
Février....	10	8	»	1	2	3	1	1	0,76
Mars.....	4	8	1	1	3	10	2	1	0,49
Avril	5	14	1	2	»	»	6	»	0,75
Mai.....	11	6	»	»	2	8	3	1	0,58
Juin	12	2	»	»	2	3	7	2	0,60
Juillet.....	3	8	4	»	1	9	4	1	0,56
Août.....	3	4	»	»	2	13	5	1	0,58
Septembre.	4	1	»	»	»	»	»	»	»
Octobre ...	6	12	1	1	3	4	3	1	0,71
Novembre..	4	5	1	2	7	8	»	2	0,70
Décembre..	5	10	»	3	3	6	1	1	0,88
Sommes ...	71	92	8	10	29	68	32	14	0,65
	219	284	25	31	89	210	99	43	
	Nombres proportionnels pour 1000 vents.								Nébulosité moyenne pour l'année.

La somme des nombres de vents inscrits dans la ligne horizontale en regard du mot *Sommes* forme un total moindre que 365, à cause de quelques lacunes dans les Observations.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1881.

Hydrométéores.

MOIS.	Nombre de jours de							Pluies sur la terrasse.						
								Par les vents.						
	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonn., orages	tempête.	brouillard.	NE	SE	SO	NO	Totales.	Maxima en 24 heures.	Dates.
Janv.	9	»	6	25	»	2	8	10,0	8,8	6,3	0,3	25,4	5,2	20
Fév.	15	»	2	7	»	2	5	15,4	3,9	24,2	12,0	55,5	10,5	11
Mars.	14	1	2	5	»	»	»	4,0	15,7	68,7	»	88,4	15,4	6
Avril.	15	1	2	3	1	·	·	17,7	19,8	15,2	45,2	95,9	22,6	25
Mai..	10	»	»	»	2	»	»	»	0,3	20,3	6,0	26,6	8,4	26
Juin.	12	»	»		5	»	»	8,7	8,1	1,9	16,7	35,4	14,6	26
Juil..	10	»	»	·	2	1	»	6,5	6,4	32,8	4,4	50,1	15,5	26
Août.	14	»	»	»	»	·	»	5,3	2,4	47,1	4,6	59,4	19,6	17
Sept.	13	»	»	»	»	»	»	16,5	20,0	15,7	31,2	83,2	30,2	22
Oct..	14	»	2	7	»	1	5	17,5	»	21,5	8,1	47.1	8,1	22
Nov..	6	»	»	5	»	2	12	3,4	3,4	23,5	»	30.3	6.8	4
Déc..	12	3	1	13	»	3	19	2,5	5,6	35,6	2,2	45,7	14,6	18
Sommes	140	5	15	65	13	11	47	105,1	94,4	308 8	130,7	659,0	Plus grand maximum en 24 h. : 30mm,2 le 22 sep.	

Moyenne tombée par jour de pluie... $\frac{659}{140} = 4^{mm},564.$

Digitized by Google

NOTE.

En comparant les différentes températures moyennes de chaque mois de 1881 aux températures moyennes correspondantes calculées d'après cinquante années d'observations de 1825 à 1875, nous avons trouvé les résultats suivants :

Le mois d'Octobre a été relativement très froid. Sa température est de 4°,01 au-dessous de la *moyenne normale* (c'est ainsi que nous appelons, pour abréger le langage, la moyenne déduite de 50 années). Vient ensuite le mois de Janvier, où la température est inférieure de 3°,54 à la moyenne normale. Les mois d'Avril, Mai et Juin sont aussi plus froids qu'ils ne doivent l'être d'après la moyenne. Juillet, Août, Septembre et Décembre ne diffèrent pas d'un demi-degré de leur valeur normale. En revanche Février, Mars et Novembre ont été des mois relativement chauds. Novembre surtout surpasse de 2°,68 sa température normale, Février de 2°,35 et Mars de 1°,42. Quant à la moyenne de 1881, elle est de 0°,54 au-dessous de la température 9°,91 déduite de 50 années.

Le nombre de jours de pluie est de 140 au lieu de 145,6, nombre déduit de 20 années d'observations. Les mois de Janvier et de Novembre ont été très secs. Mars, Avril et Septembre ont été très humides. La quantité totale de pluie 659^{mm} tombée en 1881 est un peu inférieure à la moyenne 654^{mm},6.

Le nombre de jours de gelée a été 65; il est en moyenne de 60. A lui seul, le mois de Janvier en a eu 25.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts à l'Académie

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882

I. — Ouvrages divers.

A. — Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.

Abel (Ch.) : *Délégation provinciale d'Alsace-Lorraine.* VIIIe session, décembre 1880 mars 1881. Discours ; 1 vol. in-8°, 205 p.
Strasbourg, typ. Fischbach, 1881.

Benoit (A.) : *Un épisode du séjour du préfet Dieudonné (des Vosges) dans le département du Nord.* Gr. in-8°, 7 p. Saint-Dié, typ. L. Humbert, s. d.
Extrait du *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, année 1880-1881.

— *Quelques mots sur les abbayes de Moyenmoutier et de Senones, en* 1789. Gr. in-8°, 6 p.
Saint-Dié, typ. L. Humbert, s. d.
Extrait du *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, année 1880-1881.

— *Catalogue des estampes relatives au département des Vosges antérieures à l'année* 1790. Gr. in-8°, 25 p. Saint-Dié, typ. L. Humbert, s. d.
Extrait du *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, année 1881-1882.

Digitized by Google

— *Let fête des bonnes gens que r'vint.* Chanson en patois des environs de Lunéville, 1814. In-8°, 7 p.
Metz, imp. Carrère, s. d.

Bosmans (Jules) : *Le salon de* 1881. 3e édit., in-12, 81 p. Bruxelles, 1881.
Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

Bouteiller (E. de) : *Journal de Jean-le-Coullon*, 1537-1587. D'après le manuscrit original. 1 vol. petit in-8°, 148 p. Paris, D. Dumoulin, 1881.

Dupriez (Raymond) : *Notice historique sur l'ancienne église collégiale de Hombourg-l'Évêque.* In-8°, 16 p. Metz, imp. Thomas, s. d.
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz.*

..... (Isaac) : *Lessing. Nathan-le-Sage. Conférence faite à la Société républicaine d'instruction de Vesoul, le* 5 *décembre* 1880. In-12, 51 p.
Paris, Fischbacher, 1881.

Ordinaire de Lacolonge : *Théorie géométrique du pendule de Foucault. Note sur les tramways de Bordeaux.* Gr. in-8°, 37 p. avec pl.
Bordeaux, Ferret, 1881.
Extrait des *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.* T. IV, 2e sér., 3e cah.

Prost (Aug.) : *Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres.* T. Ier, 1 vol. in-8°, 401 p.
Paris, Champion, 1881.

Puymaigre (le comte de) : *Chants populaires recueillis dans le pays messin, mis en ordre et annotés.* Nouv. éd., 2 vol. in-12. Paris, Champion, 1881.

— *Romanceiro. Choix de vieux chants portugais, traduits et annotés.* 1 vol. in-18, 280 p.
Paris, E. Leroux, 1881.

Robert (Charles) : *Quelques noms gaulois.* Gr. in-8° de 7 p. Vienne, E. Savigné, 1881.
Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, juillet-août 1881.

Digitized by Google

— *Cinq inscriptions de Lectoure.* In-8°, 16 p.
Paris, A. Picard, 1881.

— *Étude sur quelques inscriptions antiques du Musée de Bordeaux.* Gr. in-8°, 34 p. avec pl.
Bordeaux, imp. veuve Cadoret, 1879.
Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.* T. IV.

— *Nouvelles observations sur les deux premiers Gordiens.* Gr. in-8°, 7 p. Paris, Didier et Cie, s. d.
Extrait de la *Revue archéologique.*

ROBERT (F. des) : *Inventaire général des pièces d'artillerie de l'arsenal de Nancy* (1er *août* 1624). In-8°, 20 p. Paris, Champion. — Nancy, Sidot frères, 1882.

SALMON : *M. Dufaure, sénateur, membre de l'Académie française.* In-8°, 16 p. Paris, A. Lahure, 1881.

— *M. Paulin Gillon,* 1796-1878. *Souvenirs d'un ancien collègue et ami.* Gr. in-8°, 28 p.
Bar-le-Duc, imp. Coutant-Laguerre, s. d.

TERQUEM : *Observations sur quelques fossiles des époques primaires.* Gr. in-8°, 5 p. avec pl.
Meulan, imp. A. Masson, s. d.
Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France.* 3e sér., T. VIII.

VIANSSON (L.) : *Le siège de Metz en* 1870. *Discours de réception à l'Académie de Stanislas (séance publique du* 12 *mai* 1880). In-8°, 41 p.
Nancy, imp. Berger-Levrault, 1881.

— *Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, et comice de Nancy. Compte-rendu sommaire de la situation financière et des travaux de l'année* 1880-1881. Gr. in-8°, 35 p.
Nancy, imp. P. Sordoillet, 1881.

B. — Ouvrages dont les auteurs sont étrangers à l'Académie.

ADAM (Lucien) : *Les patois lorrains.* Un vol in-8°, 460 p. avec carte. Nancy, Grosjean-Maupère, 1881.

Digitized by Google

CAHEN (Abraham) : *Règlements somptuaires de la communauté juive de Metz, à la fin du XVII^e siècle.* In-12, 47 p. Versailles, imp. Cerf, 1881.

Extrait de l'*Annuaire de la Société des études juives.* 1re année.

DEBIDOUR (A.) : *L'abbé Grégoire.* In-8°, 15 p. Nancy, imp. P. Sordoillet, 1881.

FEUQUIÈRES (Jules) : *Exposition internationale d'électricité, Paris* 1881. *Réduction électro-chimique de tous métaux. Électro-chimie médicale.* In-8°, 14 p. Paris, s d.

— *Exposition internationale d'électricité, Paris* 1881. *Congrès des électriciens ; séance publique du 19 octobre* 1881. In-8°, 30 p. Paris, s. d.

GUÉRIN DE LA HOUSSAYE (C.) : *Essai pour arriver à la connaissance du temps. Almanach pour* 1882. In-18, 172 p. Nantes, imp. de l'Onert, s. d.

JOLY (V.-Ch.) : *Note sur deux Sociétés d'horticulture aux États-Unis.* In-8°, 11 p. Paris, imp. de l'Étoile, s. d.

Extrait du *Journ. de la Soc. nat. d'horticulture.* T. III, 1881, p. 261.

— *Note sur la Société des pépiniéristes, grainiers et fleuristes.* In-8°, 5 p. Paris, imp. de l'Étoile, s. d.

Extrait du *Journ. de la Soc. nat. d'horticulture.* T. III, 1881, p. 775.

— *Note sur l'horticulture en Algérie.* In-8°, 14 p. Paris, imp. de l'Étoile, 1881.

Extrait du *Journ. de la Soc. nat. d'horticulture.* T. III, 1881, p. 261.

LOUBENS (Emile) : *Notice sur M. Bourgueri, membre de la Société philotechnique.* In-12, 35 p. Paris, Gauguet, 1882.

Digitized by Google

II. — Recueils des Académies, des Sociétés savantes, etc.

EUROPE.

Alsace-Lorraine, **Metz.** *Jahresbericht uber die Realschule in Metz.* 1878-79, 1879-80, 1880-81. 3 broch. in-4°. Metz, 1879, 1880, 1881.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* T. LI, 1881, mai à décembre 1881. 5 broch. in-8° avec pl. Mulhouse, 1881.

— **Strasbourg.** *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin trimestriel.* T. XIV, 1880, 4e fasc, ; T. XV, 1881, 1er à 4e fasc.; 4 fasc. in-8°. Strasbourg, 1881.

Autriche-Hongrie, **Budapest.** *Jahrbücher der Kœn. ung. Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus.....* IX Band, Jahrgang 1879. Budapest, 1881.

— **Graz.** *Mittheilung des historischen Vereines für Steiermark.* XXIX Heft. 1 vol. in-8°, 248 p. Graz, 1881.

Bavière, **Munich.** *Kœnigliche-Bayerische Akademie der Wissenschaften zu München : Sitzungsberichte der philologischen und historischen Classe.* 1881, Heft II, III ; Bd. II, Heft I, II, III, IV, V. — *Sitzungsberichte der Mathematisch-physikalischen Classe.* 1881, Heft I-IV. ; 11 fasc. in-8°.

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe, 6ten Bd. 1te und 2te Abth. — *Abhandlungen der historischen Classe*, 6ten Bd. 1te Abth. — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Classe*, 14ten Bd. 1te Abth.; 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

Gedœchtnissrede auf Leonard von Speugel... Von Vilhelm von Christ. — *Die Wittelsbacher in Schweden....* Von Karl Theod. Steigel. — *Gedœchtnissrede auf Otto Hesse...* Von Gustav Bauer. 3 broch. in-4°. München, 1881, 1882.

BELGIQUE, **Anvers.** *Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin* (3e sér. des ann.). 2e partie, VI à XI; 6 fasc. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XXXVI, 3e sér., t. VI. 1 vol. in-8°, 416 p., pl. Anvers, 1880, 1881.

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg.* Annales. T. XIII, 27e fasc. 1 vol. gr. in-8°, 270 p., pl. Arlon, 1881.

— **Bruxelles.** *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles.* Nouv. sér., annales astronomiques. T. III; 2e sér., *annales astronomiques.* T. I; 2 vol. in-4°.

Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles. 47e ann. 1880 et 48e ann. 1881. 2 vol. in-18. Bruxelles, 1880, 1881.

Observations météorologiques faites aux stations internationales de la Belgique et des Pays-Bas. 2e ann. 1878 et 3e ann. 1879. 2 broch. in-4°. Bruxelles, 1879, 1880.

— — *Procès-verbaux des séances de la Société malacologique de Belgique.* T. XI, ann. 1880 et 1881 (incomplet).

Annales de la Société malacologique de Belgique. Ann. 1878. T. XIII, 1 vol in-8°. Bruxelles, 1878.

— **Enghien.** *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.* T. 1er, 1re et 2e liv ; 2 br. gr. in-8°, pl. Enghien, 1880, 1881.

Digitized by Google

— Liège. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège.* 2e sér., t. IX; 1 vol. gr. in-8°.
Bruxelles, 1882.

— — *Annales de la Société géologique de Belgique.* T. VII, 1879-1881. 1 vol. gr. in-8°, carte.
Liège, 1881.

— Mons. *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* 4e sér., t. IV et V. 2 vol. gr. in-8°. Mons, 1879, 1880.

Brême (République de). *Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.* Bd. VII, Heft 1 à 3; 3 broch. gr. in-8°, pl.

Beilage n° 8, *zu den Abhandlungen des naturwissenschaftlichen Vereins zu Bremen.* Tabellen. Broch. gr. in-8°. Bremen, 1880-1882.

FRANCE :

Ain, Bourg. *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.* 14e ann. 1881, avril à décembre; 15e ann. 1882, janvier à mars. 4 fasc. in-8°. Bourg, 1881, 1882.

Aube, Troyes. *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Ann. 1880 et 1881. 2 vol. gr. in-8°.

Calvados, Caen. *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie.* 3e sér., t. IV, ann. 1879-80. 1 vol. in-8°, 528 p., pl.

Annuaire du Musée d'histoire naturelle de Caen. 1er vol., ann. 1880. Caen 1880.

Côte-d'Or, Dijon. *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* 3e série, t. VI, ann. 1880. 1 vol. in-8°. Dijon, 1881.

Finistère, Brest *Bulletin de la Société académique*

Digitized by Google

de Brest. 2e sér., t. VII, 1880-1881. 1 vol. in-8°, 233 p. Brest, 1881.

GARD, **Nimes.** *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* 7e sér., t. I 1878, et II 1879. 2 vol. gr. in-8°, pl. Nimes, 1879, 1880.

GARONNE (HAUTE-), **Toulouse.** *Mémoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 8e série, t. III, 1er sem. 1 vol. in-8°, 462 p., pl.

Distribution solennelle des récompenses. Séance publique du 12 juin 1881. In-8°, 8 p. Toulouse, 1881.

— — *Recueil de l'Académie des jeux floraux.* 1882. 1 vol. in-8°. Toulouse 1882.

— — *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.* T. IV. Ann. 1877-1878, 2e liv., 160 p. Toulouse, s. d.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.* 4e série, t. IX, 1881. 12 liv. in-8°. Toulouse, imp. Douladoure, s. d.

— — *Bulletin de la Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.* T. I, 1880, n° 4. Gr. in-8°, 152 p. Toulouse, 1880.

GIRONDE, **Bordeaux.** *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux.* T. XXXIV, 4e sér., t. IV. 1 vol. gr. in-8°, 350 p. Bordeaux, 1880.

LOIRE, **Saint-Etienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie.... du département de la Loire.* T. XXIV, 1880. 1 vol. in-8°, 354 p. St-Etienne, 1880.

LOIRE-INFÉRIEURE, **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes.* 6e sér., t. 1er, 1880. 1 vol. in-8°, 384 p. Nantes, s. d.

LOIRET, **Orléans.** *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* T. VII, nos 108 à 111, 1er à 4e trim. 1881. 4 liv. gr. in-8°. Orléans, 1881, 1882.

Digitized by Google

LOZÈRE, **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture... du département de la Lozère.* T. XXXII, 1881, avril à décembre; t. XXXIII, 1882, janv. et fév. 9 liv. in-8°. Mende, 1881, 1882.

MAINE-ET-LOIRE, **Angers.** *Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers....* 51e ann. 1880, 2e sem. 1 vol. in-8°. Angers, 1880.

MARNE, **Châlons-sur-Marne.** *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce.... du département de la Marne,* Ann. 1880-1881. 1 vol. in-8°, 532 p., pl. Châlons, 1881.

MEURTHE-ET-MOSELLE, **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* T. CXXXI, ann. 1880. 1 vol. in-8°, 389 p. Nancy, 1881.

— — *Journal de la Société d'archéologie Lorraine.....* 29e ann. 1880. 1 vol. in-8°, 260 p.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine. 3e sér., VIIIe vol. 1 vol. in-8°, 511 p. Nancy, 1880.

MEUSE, **Bar-le-Duc.** *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* T. X. 1 vol. in-8°, 320 p. Bar-le-Duc, 1881.

MORBIHAN, **Vannes.** *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* Ann. 1880. 1 vol. gr. in-8°, pl. Vannes, 1880.

NORD, **Cambrai.** *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.* T. XXXVII, séance publique du 17 août 1880. 1 vol. in-8°, 352 p. Cambrai, 1881.

— **Douai.** *Société d'agriculture de Douai. Bulletin agricole de l'arrondissement de Douai.* Années 1879 et 1880. 2 br. gr. in-8°. Douai, 1880.

— **Lille.** *Mémoires de la Société des sciences,... de Lille.* 4e sér., t. VII et t. VIII. 2 vol. gr. in-8°, 439 et 622 p. Lille, 1880.

PUY-DE-DÔME, **Clermont-Ferrand.** *Bulletin historique et*

Digitized by Google

scientifique de l'Auvergne. N^os^ 1 à 10, janvier 1881 à avril 1882. 10 br. in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences,..... de Clermont-Ferrand. 1880. 1 vol. in-8°, 384 p. Clermont-Ferrand, s. d.

RHÔNE, Lyon. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des sciences, t. XXIV; classe des lettres, t. XIX. 2 vol. gr. in-8°, 375 et 358 p. Lyon, 1879-80.

SAÔNE (HAUTE-), Vesoul. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3^e^ sér., n° 12. 1 vol. in-8°, 516 p. Vesoul, 1881.

SARTHE, Le Mans. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* Ann. 1879 et 1880, 2^e^ fasc. ; ann. 1881 et 1882, 1^er^ fasc. avec supp. et 2^e^ fasc. 4 br. gr. in-8°. Le Mans, 1881.

SEINE, Paris. *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.* 2^e^ sér., t. IV, oct. 1881 à avril 1882. N^os^ 79 à 105, in-8°.

— — *Société de géographie, compte-rendu des séances.* Janvier à avril 1882. 8 fasc. in-8°.

Bulletin. Janv. à déc. 1881. 12 liv. in-8°. Paris, 1881, 1882.

— — *Journal des travaux de l'Académie nationale, agricole..... et de la Société française de statistique universelle.* 51^e^ ann. mai à décembre 1881 ; 52^e^ ann. janv. à av. 1882. 10 liv. gr. in-8°. Paris, 1881, 1882.

— — *Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation de France.* 3^e^ sér., t. VIII mars à déc. 1881 ; t. IX janv. à mars 1882. 13 liv. in-8°. Paris, s. d.

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* Ann. 1881, n° 1 et

Digitized by Google

nos 7 à 11 ; ann. 1882, n° 1. 7 liv. in-8°.
Paris, 1881, 1882.

SEINE-ET-OISE, **Versailles.** *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.* 3e sér., t. XV. 1 vol. in-8°. Paris, 1882.

SEINE-INFÉRIEURE, **Le Havre.** *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 44e et 45e ann. 1877-1878. 1 vol. gr. in-8°, 624 p.
Le Havre, 1879.

— **Rouen.** *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.* 193e cah., ann. 1880 ; 194e, 195e et 196e cah., 1er, 2e et 3e trim. 1881. 4 liv. in-8°.
Rouen, imp. Boissel, s. d.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* T. XXIII, 1er à 4e cah. 1881. 4 liv. in-8°.
Rouen, H. Boissel, 1881, 1882.

SOMME, **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Ann. 1881, nos 1 à 4. 4 liv. in-8°.
Amiens, 1881.

YONNE, **Auxerre.** *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* T. XXXIV, ann. 1880. 1 vol. gr. in-8°. Auxerre, 1881.

HESSE, **Giessen.** *Zwanzigster Bericht der oberhessischen Gesellschaft für Natur-und-Heilkunde.* 1 vol. in-8°. Giessen, 1881.

HOLLANDE, **Harlem.** *Tidschrift uitgegeven door de Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van Nijverheid.* 4e sér., t. V, avril à déc. 1881 ; t. VI, janv. à mars 1882. 12 liv. in-8°. Harlem, 1881, 1882.

LUXEMBOURG (Grand-duché de), **Luxembourg.** *Publications de l'Institut royal grand-ducal de Luxem-*

Digitized by Google

bourg (section des sciences naturelles). T. XVIII. 1 vol. gr. in-8°, 255 p. Luxembourg, 1881.

— — *Recueil des Mémoires et des travaux publiés par la Société botanique du grand-duché de Luxembourg*. N^os^ IV-V, 1877-1878. 1 vol in-8°, 426 p. Luxembourg, 1881.

PRUSSE, **Gœrlitz.** *Neues lausitzisches Magazin*. Bd. 57. 2 fasc. in-8°. Gœrlitz, 1881, 1882.

RUSSIE, **Saint-Pétersbourg.** *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg*. T. XXVII, n^os^ 3 et 4; t. XXVIII, n° 1. 3 fasc. gr. in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. T. XXVIII, n^os^ 3 à 9; T. XXIX, n^os^ 1 à 4; T. XXX, n^os^ 1 et 2. 8 fasc. gr. in-4°.

Rapport sur les actes et résultats de la 3^e^ conférence polaire internationale tenue à Saint-Pétersbourg du 1^er^ au 6 août 1881. Broch. gr. in-4°, 14 p.

Repertorium für meteorologie..... Bd. VII, Heft 2. 1 vol. gr. in-4°.

Annalen der physikalischen central-observatoriums..... Jahrgang 1880, theil I und II. Saint-Pétersbourg, 1881, 1882.

SUISSE, **Zurich.** *Mittheilungen der Antiquarischen gesellschaft in Zurich*. XLV. In-4°, 30 p., pl. Zurich, 1881.

AFRIQUE.

ALGÉRIE, **Alger.** *Revue africaine. Journal des travaux de la Société historique algérienne*.... 25^e^ ann., n^os^ 146 à 149, mars à oct. 1881. 4 liv. gr. in-8°. Alger, 1881.

Digitized by Google

AMÉRIQUE.

BRÉSIL, Rio-de-Janeiro. *Archivos do Museu Nacional do Rio-de-Janeiro.* Vol. II, 1877; vol. III, 1878. 3 fasc. gr. in-4°, pl.

Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro. N^os^ 1 et 2, juillet et août 1881. 2 broch. gr. in-4°.

Rio-de-Janeiro, 1877, 1878, 1881.

CANADA, Montreal. *The Canadian antiquarian and numismatic Journal....* Vol. I, n° 1, juillet 1872; vol. VII, juillet et oct. 1878, janvier 1879, n^os^ 1, 2 et 3. 4 liv. in-8°. Montreal, s. d.

ÉTATS-UNIS :

COLUMBIA, Washington. *Smithsonian miscellaneous collections.* Vol. XVIII à XXI. 4 vol. gr. in-8°.

Smithsonian contributions to knowledge. Vol. XXIII. 1 vol. gr. in-4°, pl.

— — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution* for the year 1879. 1 vol. in-8°. Washington, 1880, 1881.

— — *Annual report of the commissioner of agriculture.* 1878 et 1879. 2 vol. in-8°.

Washington, 1879, 1880.

MASSACHUSETTS, Boston. *Proceedings of the american Academy of arts and sciences.* New series. Vol. VIII, part. I and II. 2 vol. gr. in-8°. Boston, 1881.

— Cambridge. *Bulletin of the museum of comparative zoology, at Harvard College.* Vol. VI, n° 12; vol. VIII, p. 231-284; vol. IX, n^os^ 1-5. 3 vol. gr. in-8°.

Annual report of the curator of the museum... 1880-81. Br. gr. in-8°. Cambridge, 1880 81.

Digitized by Google

MISSOURI, Saint-Louis. *Contributions of the archeologi of Missouri, by the archeological section of the St.-Louis Academy of sciences.* Part. I, Pottery. 1 vol. gr. in-4° avec pl. Salem, 1881.

PENNSYLVANIE, Philadelphie. *Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia.* 1880. 3 fasc. in-8°. Philadelphia, 1880.

III. — REVUES ET JOURNEAUX.

Le bon Cultivateur. Recueil agronomique, organe de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle..... 61e année, du 6 janvier au 21 décembre 1881. In-4°. Nancy.

Le Courrier de la Moselle. 53e et 54e année, du 2 juin 1881 au 25 mai 1882. In-f°. Nancy.

Le Moniteur de la Moselle. 30e et 31e année, du 2 juin 1881 au 25 mai 1882. In-f°. Metz.

Le Vœu National. 34e et 35e année, du 2 juin 1881 au 25 mai 1882. In-f°. Metz.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882

(L'astérique indique les travaux dont l'Academie a voté l'impression dans ses Mémoires.)

ABEL (Ch.)* : Du culte aérien de saint Michel dans le Pays mosellan.

—* A propos de l'érection d'une lanterne au-dessus de la Cathédrale de Metz.

—* Sur l'ancien portail d'angle de la Cathédrale de Metz.

AMBLARD (D.)* : Note sur les variétés de vignes à planter dans les terres légères et peu fertiles.

ANTOINE : Rapport sur la candidature de M. Lamaille à une place de Membre titulaire de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Jacquemin, Samson et Antoine.

— Rapport sur le concours d'agriculture de l'année 1881-1882, au nom d'une commission composée de MM. Amblard, Jacquemin et Antoine.

BENOÎT (A.): Rapport sur la candidature de M. Schlincker au titre de correspondant, au nom d'une

Digitized by Google

commission composée de MM. Dupricz, l'abbé Ledain et A. Benoît.

—* Rapport sur le mémoire intitulé : *Notice sur le château et les sires de Warsberg,* au nom d'une commission composée de MM. Chartener, l'abbé Ledain et A. Benoît.

BÉRARD (l'abbé) : Rapport sur la candidature de M. J. Bosmans au titre de correspondant, au nom d'une commission composée de MM. l'abbé Bourgeat, l'abbé Friren et l'abbé Bérard.

—* Comte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1881-1882.

BURTAIRE* : Rapport sur le concours de poésie de l'année 1881-1882, au nom d'une commission composée de MM. l'abbé Friren, le docteur Winsback et Burtaire.

CHARTENER* : Rapport sur la notice intitulée : *Le Procès de J.-B.-N. Flosse,...* au nom d'une commission composée de MM. A. Benoît, l'abbé Ledain et Chartener.

CHATELAIN (l'abbé)* : Notice sur le château et les sires de Warsberg.

Concours de 1881-1882. — Méd d'argent, moyen mod.

DENY (E.)* : Note sur la conductibilité calorifique des métaux.

GOETZMANN (M^me^ R.)* : Le quatre août 1851, Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement...

Concours de 1881-1882. — Méd. de bronze.

— L'examen de conscience.

Même concours.

MERCIER (L.) : Le Roitelet, idyle. — N.-D. des Buis, légende.

Concours de 1881-1882. — Méd. d'argent, moyen mod.

Digitized by Google

MILLIEN (Achille)* : La Fête-Dieu.
Même concours. — Mention hon.

POULMAIRE* : Le procès de J.-B.-N. Flosse...
Concours de 1881-1882. — Ment. hon.

PROST (Aug.)* : Notice sur M. le baron de Salis.

—* Notice sur le comte Durutte.

SCHUSTER (A)* : Observations météorologiques faites à Metz pendant l'année 1881.

WINSBACK (le Dr) : Rapport sur la candidature de M. Maurice du Coëtlosquet au titre d'associé-libre non résidant, au nom d'une commission composée de MM. Bellevoye, L. Simon et le Dr Winsback.

Travaux présentés aux concours de 1881-1882 et restés anonymes.

POÉSIES.

L'ami de la paix.

A mon enfant, où l'insaisissable bonheur.

A la calvitie.

Règne de Joseph II.

Seize pièce de vers sur différents sujets, sous l'épigraphe : *Aucun chemin semé de fleurs ne conduit à la gloire.*

AGRICULTURE.

Etude sur les constructions rurales.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

SIGNES ABRÉVIATIFS.

☆. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ☆. Officier — —
C. ☆. Commandeur — —
G. O. ☆. Grand officier — —
⛨. Médaille militaire.
A. ❦. Officier d'Académie.
I. ❦. Officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Bureau pour l'année 1882-1883.

Président titulaire :	M. G. CHARTENER.
Président honoraire :	M. F. de SAULCY.
Vice-Président :	M. ANTOINE.
Secrétaire :	M. l'Abbé BÉRARD.
Secrétaire-Archiviste :	M. l'Abbé FRIREN.
Trésorier :	M. A. BELLEVOYE.

Conseil d'Administration pour l'année 1882-1883.

Membres de droit : MM. les membres du Bureau.

Membres élus en exécution de l'article 59 du règlement : M. LAMETZ. — M. E. DE SAULCY.

Agent : M. E. COLON, directeur de LA MESSINE.

Admissions pendant l'année 1881-1882.

Membre titulaire : M. LAMAILLE, président du comice agricole de Metz, élu le 30 juin 1881.

Associé-libre non résidant : M. le baron MAURICE DU COETLOSQUET, rue de Serre, 16, à Nancy, élu le 30 juin 1881.

Correspondants : M. A. SCHLINCKER, maître de forges à Creutzwald (Lorraine), élu le 30 juin 1881 ; — M. l'Abbé J. BOSMANS, archiviste de la maison d'Aremberg, élu le 26 janvier 1882.

Digitized by Google

Membre décédé pendant l'année 1881-1882.

Associé-libre non résidant : M. le comte CAMILLE DURUTTE, ancien élève de l'École polytechnique, décédé à Paris le 24 septembre 1881.

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 23 Mai 1882

Membres honoraires.

MM.

1845. BARRAL (J.-A.)[1], O. ✠, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France ; rue de Rennes, 66, à Paris.

1830. BLANC (F.), publiciste ; rue des Dominicains, 10, à Nancy.

1850. BOILEAU (PROSPER), O. ✠, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, correspondant de l'Institut (Académie des sciences); rue de la Bibliothèque, 7, à Versailles.

1856. BOUTEILLER (ERNEST DE)[2], ✠, I. ❖, ancien capitaine d'artillerie ; rue Cassette, 23, à Paris.

1841. DAUBRÉE (AUGUSTE), G. O. ✠, I, ❖, membre de l'Institut, (Académie des sciences), inspecteur général des mines; boulevard Saint-Michel, 62, à Paris.

1843. DUFRESNE (ANTOINE)[3], ✠, conseiller de préfecture honoraire ; rue de Toul, 12 *bis*, à Nancy.

1858. FRÉCOT (HENRI)[4], O. ✠, inspecteur général des ponts et chaussées; impasse Jeanne d'Arc, à Nancy.

1851. JACQUOT (E.), O. ✠, inspecteur général des mines; rue de Monceau, 83, à Paris.

1861. LEMUD (AIMÉ-GEORGES de), ✠, peintre; rue Mazagran, 9, à Nancy.

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✠, ancien élève de l'École polytechnique; place Dauphine, 31, à Toul.

1 Décédé à Paris, le 10 septembre 1884.
2 Décédé à Paris, le 26 mai 1883.
3 Décédé à Metz, le 7 septembre 1883.
4 Décédé à Nancy, le 30 mai 1884

Digitized by Google

1836. MARÉCHAL (L.-C.), O. ✠, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie de beaux-arts); rue Charée, 4, à Bar-le-Duc.
1863. MÉZIÈRES (ALFRED), O. ✠, A. ❦, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.
1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres; rue de l'Université, 17, à Paris.
1857. RAILLARD (EMMANUEL), O. ✠, inspecteur général des ponts et chaussées; rue Fénelon, 7, à Paris.
1846. ROBERT (CHARLES), C. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant général inspecteur en retraite; boulevard de la Tour-Maubourg, 25, à Paris.
1873. ROLLAND (E.), G. O. ✠, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur général honoraire des manufactures de l'État français; rue de Rennes, 66, à Paris.
1856. SALMON (AUGUSTE), O. ✠, A. ❦, sénateur, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.
1849. SAULCY (ERNEST M. J. CAIGNART de), ✠, ancien lieutenant de vaisseau; rue de la Ravinelle, 27, à Nancy.
1825. TASTU (Mme AMABLE) [1], route de Sceaux, à Palaiseau (Seine-et-Oise).
1860. THOMAS (AMBROISE), C. ✠, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Conservatoire de musique de Paris.
1847. VIRLET (EDOUARD), O, ✠, colonel d'artillerie en retraite; rue du Château, 5, à Fontainebleau.

Membres titulaires.

MM.

1858. ABEL (CHARLES), docteur en droit.
1873. ANTOINE médecin vétérinaire.
1858. BELLEVOYE (ADOLPHE), graveur.
1877. BENOIT (ARTHUR), membre de plusieurs sociétés savantes.
1875. BÉRARD (l'abbé) professeur de rhétorique au Petit-Séminaire.
1877. BEZANSON (PAUL) [2], ✠, ancien Maire de Metz, député au Parlement.

1 Décédée le 11 janvier 1885.
2 Décédé à Metz, le 27 septembre 1882.

Digitized by Google

1879. BOURGEAT (l'abbé), professeur de sciences au Grand-Séminaire.
1875. BURTAIRE[1], délégué du Maire de Metz près les écoles municipales.
1878. CHARTENER (GUSTAVE)[2].
1877. DUPRIEZ (RAYMOND)[3], membre de la Société d'histoire naturelle de Metz.
1879. FERREZ (EUGÈNE).
1869. FLECK (l'abbé), professeur de mathématiques au Grand-Séminaire.
1874. FRIREN (l'abbé), professeur de sciences au Petit-Séminaire.
1873. GILBRIN, docteur en médecine.
1878. GURY (ALPHONSE), pharmacien.
1836. HARO, docteur en médecine.
1877. JACQUEMIN (REMY), architecte.
1881. LAMAILLE, président du Comice agricole de Metz.
1877. LAMETZ, ingénieur civil.
1867. LEDAIN (l'abbé ADOLPHE).
1868. LEJEUNE (JULES), avocat.
1871. MARCHAL (EUGÈNE), docteur en médecine.
1878. MARCHAL (C.), ✲, docteur en médecine.
1875. MAURICE, géomètre.
1872. MIGETTE (AUGUSTE)[4], A. ❦, peintre.
1873. ORBAIN[5], ✲, président de chambre honoraire à l'ancienne Cour d'appel de Metz.
1875. PANGE (le comte MAURICE de).
1847. PROST (AUGUSTE), homme de lettres.
1872. REMOISSENET, ingénieur-opticien.
1849. SAMSON, médecin vétérinaire.
1875. SAULCY (FÉLICIEN de), membre de la Société entomologique de France.
1873. SIMON (LÉON), peintre.
1871. VIANSSON (LOUIS), ✲, ancien maire de Plappeville.
1873. WINSBACK (ERNEST), docteur en médecine.

Associés-libres non résidants.

MM.

1863. ADERER (ADOLPHE), ✲, A, ❦, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris.

1 Décédé à Metz, le 28 janvier 1883.
2 Décédé à Metz, le 6 mars 1884.
3 Passé dans la classe des correspondants, le 31 mai 1883.
4 Décédé à Longeville-lès-Metz, le 30 Octobre 1884.
5 Elu membre honoraire, le 26 avril 1883. — Décédé à Metz le 17 septembre 1884.

Digitized by Google

1863. ALMERAS-LATOUR (le baron Louis-M.), O. ✠, conseiller à la Cour de cassation ; quai Saint-Michel, 23, à Paris.
1864. BABINET (Léon), O. ✠, A. ❦, lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.
1837. BÉGIN (Émile), docteur en médecine, rue Fabert, 42 *bis*, à Paris.
1856. BOUCHOTTE (Émilien), ✠, ingénieur civil, place Saint-Michel, 6, à Paris.
1863. BOURGEOIS, ✠ I. ❦, inspecteur d'Académie à Beauvais.
1865. CAILLY (Charles)[1], docteur en droit ; place Saint-Jean, 41, à Nancy.
1846. CAZALAS (L.), C. ✠, médecin inspecteur de la réserve ; impasse Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.
1853. CHABERT (F.-M.)[2] ; quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.
1853. CHASTELLUX (de), ✠, ancien sous-préfet.
1881. COETLOSQUET (le baron Maurice du) ; rue de Serre, 16, à Nancy.
1864. COLLIGNON (Claude), I. ❦, principal émérite ; faubourg Stanislas, 1, à Nancy.
1864. CROVA (André), ✠, A. ❦, professeur de physique à la Faculté des sciences de Montpellier.
1865. CUVIER (Othon), pasteur de l'Église réformée, faubourg Stanislas, 29 *bis*, à Nancy.
1870. DEMOGET, architecte-ingénieur de la ville de Nantes.
1871. DIDION (Jules), ✠, docteur en médecine ; rue Saint-Nicolas, 28, à Nancy.
1847. DIEU (Sosthène), O. ✠, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite, directeur de *La Santé*, à Dunkerque.
1857. DU COLOMBIER (Maurice), directeur du télégraphe à Amiens.
1863. DUFRESNOY, ✠, directeur de la manufacture des tabacs de Bordeaux.
1864. FOURNIER (J.-B.), G. O. ✠, général de brigade du génie du cadre de réserve ; rue Cassette, 20, à Paris.
1877. GANDELET (Albert), membre de la Société philomatique de Verdun.
1869. GÉHIN, ancien pharmacien ; à Remiremont.
1855. GERANDO (le baron Gustave de)[3], O. ✠, premier président honoraire près la Cour d'appel de Nancy ; boulevard Saint-Michel, 113, à Paris.
1863. GOULIER (C.-M.) O. ✠, I. ❦, colonel du génie en retraite ; rue Vaneau, 49, à Paris.

1 Décédé à Rozérieulles, le 4 juin 1882.
2 Décédé à Metz, le 8 Juillet 1885.
3 Décédé à Paris, le 11 mars 1884.

Digitized by Google

1837. GRELLOIS (Eugène), C. ✲, I. ❦, docteur en médecine, médecin principal de première classe en retraite; à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1855. GUÉPRATTE (l'abbé Louis), directeur de l'Institut Saint-Augustin, à Bitche.
1864. HANRIOT (Charles), ✲, I. ❦, inspecteur d'Académie; à Troyes.
1835. HANRIOT (Théodore), ✲, professeur à la faculté des sciences de Lille.
1864. JACQUET (Augustin), A. ❦, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1858. LACOULONCHE (de), ✲, A, ❦, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne; rue de Seine, à Paris.
1847. LANGLOIS, O. ✲, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite; à Paris.
1872. LANIER (le baron), ancien inspecteur des forêts; à Rémilly.
1844. MAILLOT (François-Clément), ✲, médecin inspecteur, ancien président du Conseil de santé des armées; à Paris.
1858. MAUROUARD, O. ✲, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef du service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.
1847. MENGIN-LECREULX (Gabriel), G. O. ✲, général de division du génie du cadre de réserve; rue de Vaugirard, 58, à Paris.
1863. MICHEL (Emile), peintre; avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.
1843. MICHEL (le chevalier Emmanuel), ✲, conseiller honoraire de Cour d'appel; à Tulle (Corrèze).
1857. MOUZIN (Edouard), professeur au Conservatoire de musique; boulevard Magenta, 154, à Paris.
1872. MULLER (N.)[1], inspecteur de l'enseignement primaire à Épernay.
1856. PÊTRE (Charles), A. ❦, statuaire, directeur de l'École régionale des beaux-arts à Bourges.
1858. PETSCHE (Charles), O. ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées; rue de La Bruyère, 19, à Paris.
1843. PLASSIARD, O. ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; à Lorient.
1873. RÉMOND (Gustave)[2], président de chambre à la Cour d'appel de Nancy.
1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), O. ✲, médecin-major de première classe au 11e régiment d'infanterie.

1 Décédé à Épernay, le 6 novembre 1883.
2 Décédé, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, le 14 décembre 1883.

Digitized by Google

1862. RIVES (Théodore des)[1], O. ✠, sous-intendant militaire en retraite ; à Nancy.
1844. SAINT-VINCENT (le baron Paul de), O. ✠, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nancy.
1874. SCHNEIDER (Félix)[2], ✠, docteur en médecine; à Thionville (Lorraine).
1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte François van der); rue de la Loi, 13, à Bruxelles.
1873. TARATTE, A. ✠, ancien professeur; rue Monge, 118, à Paris.
1863. TERQUEM (Alfred), ✠, I. ✠, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille.
1836. TERQUEM (Olry), ancien pharmacien; rue de la Tour, 78, à Paris-Passy.
1862. TRAUTMANN, ingénieur en chef des mines à Dijon.
1852. VIAL (Jules), O. ✠, lieutenant-colonel d'état-major, professeur à l'École d'état-major ; à Paris.
1847. VINCENOT, O. ✠, lieutenant-colonel du génie en retraite.
1865. WELTER (J.-B.), chef d'escadron d'artillerie dans l'armée territoriale.
1857. WOLF (C.), I. ✠, astronome à l'Observatoire de Paris.
1849. WORMS (Justin), banquier; rue du Conservatoire, 10, à Paris.

Agrégés-Artistes.

MM.

1878. DUJARDIN (A.), sculpteur, à Metz.
1873. ÉTIENNE (Henry), artiste lithographe; rue de la Chèvre, 1 *bis*, à Metz.
1875. GRAFFE, peintre-décorateur; rue des Huiliers, 10, à Metz.
1838. NOUVIAN, artiste lithographe, nouveau faubourg Saint-Jean, 22, à Nancy.
1873. SCHUSTER (Aimé), professeur de physique et de chimie à l'école industrielle de Metz.

Agrégé-Cultivateur.

M.

1878. AMBLARD (Désiré), viticulteur, à Lorry-devant-le-Pont, (Lorraine).

1 Décédé le... avril 1883.
2 Décédé à Thionville, le... juin 1882.

Digitized by Google

Correspondants.

MM.

1856. ABORD (HYPPOLYTE), avocat ; à Autun.
1861. ANCELON (E.-AUGUSTE), docteur en médecine ; rue des Ponts, 78, à Nancy.
1861. AUBURTIN-LALLEMAND (ERNEST), docteur en médecine ; rue Bonaparte, 18, à Paris.
1833. AUDOY (J.-VICTOR), C. ✲, général de brigade ; à Lavaur.
1859. BEAUDOIN (JULES), ✲, géologue ; à Châtillon-sur-Seine.
1877. BECUS (EDOUARD), ancien notaire, agronome ; à Nancy.
1854. BELHOMME, ancien directeur du jardin botanique de Metz ; rue Mouffetard, à Paris.
1861. BELLIN (GASPARD), juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon.
1855. BENEYTON (AMÉDÉE), percepteur à Besançon.
1867. BERIGNY, ✲, A. ❀, docteur en médecine, membre de la Société de météorologie de France ; à Versailles.
1878. BERTRAND (l'abbé LOUIS), professeur au grand séminaire de Bordeaux.
1878. BOGINO (FRÉD.-LOUIS), statuaire ; rue du Moulin-Vert, 59, à Plaisance-Paris.
1865. BONVALLOT (ÉD.), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.
1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemarck ; à Dunkerque.
1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).
1835. BOUILLET (J.-B,), ✲, naturaliste, directeur du musée de Clermont-Ferrand.
1879. BRIQUEL (CHARLES), avocat, administrateur de la bibliothèque de Lunéville.
1878. BUZY, professeur au lycée de Sens.
1832. CAEN (SAMUEL), hébraïste ; à Paris.
1868. CARRA DE VAUX (le baron A.-F,), juge honoraire au tribunal de la Seine ; rue de Tournon, à Paris.
1845. CARPENTIN (le major), O. ✲, commissaire près le premier conseil de guerre de Marseille.
1859. CASTAN (AUGUSTE), ✲, I. ❀, conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon, correspondant de l'institut.
1843. CHAMPIGNEULLE, rue du Pontiffroy ; à Metz.
1867. CHAUTARD (J.), I. ❀, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
1826. CHENOU, ✲, I. ❀, ancien doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.

Digitized by Google

1873. CLÉRY (Adrien ROBINET de), ✻, ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris.
1870. COLIN (Léon), C. ✻, I. ❦, médecin principal de première classe en retraite.
1868. COLNET D'HUART (de), docteur ès-sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg.
1852. COLSON, ✻, docteur en médecine; à Noyon.
1862. DEBLAYE (l'abbé).
1821. DELCASSO (Laurent), O. ✻, I. ❦, recteur émérite.
1835. DELMAS (Louis), I. ❦, agent général de *La Nationale*, compagnie d'assurances sur la vie humaine, à Reims.
1879. DENY (Edouard), ingénieur civil, directeur de l'usine de Mertzwiller (Alsace).
1868. DUBOIS (Edouard), ancien officier de marine, professeur d'hydrographie à l'École navale de Brest.
1852. ENGLING, professeur à l'athénée de Luxembourg.
1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des recherches utiles de Trèves.
1837. FRANCK, docteur en médecine; à Montpellier.
1866. FROMONT (Auguste), homme de lettres; à Lille.
1866. GENTIL (Emile), A. ❦, fabricant de papier à Mainbottel (Meurthe-et-Moselle).
1880. GÉRARD (Louis), conducteur des ponts et chaussées, au Hâvre.
1859. GOMART (Charles)[1], ✻, secrétaire général du Comice agricole de Saint-Quentin.
1851. GIRARDIN (Jean), O. ✻, A. ❦, correspondant de l'Institut (Académie des sciences); à Clermont-Ferrand.
1839. GUERRIER DE DUMAST (le baron Aug.-Prosper)[2], C. ✻, ancien sous-intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé)[3], chanoine honoraire, aumônier de la chapelle ducale de Nancy.
1872. HAILLECOURT (Alf.), professeur de mathémathiques; à Bordeaux.
1850. HÉRICOURT (le comte Achmet d'), ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras; à Souchez, près Arras.
1863. HUARD (Adolphe), homme de lettres, secrétaire général de l'institut protecteur de l'enfance; rue de l'Ancienne-Comédie, 18, à Paris.

1 Décédé à Saint-Quentin, le 25 décembre 1884.
2 Décédé à Nancy, le 26 janvier 1883.
3 Décédé à Nancy, le 8 octobre 1883.

Digitized by Google

1870. HUBER (Émile)[1], ✲, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, ingénieur civil; à Sarreguemines (Lorraine).
1868. HUBERT (Louis), receveur des domaines à Crèvecœur (Oise).
1857. HUMBERT (Gustave), A. ✲, ministre de la Justice; à Paris.
1873. HYVER (l'abbé), professeur de rhétorique au séminaire de Pont-à-Mousson.
1854. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Bruxelles.
1878. KRAUS (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg, en Brisgau.
1875. KUHN (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff (Lorraine).
1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres; rue du Colisée, 19, à Paris.
1878. LAPAIX (Constant), graveur héraldique; à Nancy.
1854. LARCHEY (Lorédan), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Londres, 29, à Paris.
1830. LAURENT (Jules), conservateur du musée d'Épinal.
1856. LECADRE (Ad.)[2], ✲, docteur en médecine; au Hâvre.
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.
1860. LENOIS (Victor), architecte, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts); boulevard de la Madeleine, 17, à Paris.
1844. LEPAGE (Henri), ✲, I. ✲, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle; à Nancy.
1865. LERAS (Napoléon), ✲, I. ✲, docteur ès-sciences, inspecteur d'Académie; à Auxerre.
1875. LETELLIER (C.-A.-L.), ✲, ex-régent de rhétorique du collége de Lisieux; à Caen.
1864. LÉVY (Isaac), rabbin; à Vesoul.
1872. LUCAS (Charles), architecte.
1865. MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ✲, consul de France; rue des Ternes, 88, à Paris.
1843. MANSUY médecin-vétérinaire; à Frouard (Meurthe-et-Moselle).
1852. MATHERIN (Ph.-P.-Ém.), ✲, ingénieur civil; à Marseille.
1873. MATHIEU (Auguste), sous-inspecteur des forêts, à Bar-le-Duc.
1867. MATHIEU (Émile), docteur ès-sciences, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

1 Élu membre titulaire, le 26 juin 1884.
2 Décédé au Hâvre, le 20 novembre 1883.

Digitized by Google

1856. MEAUME (E.), ✻, avocat, ancien professeur à l'École forestière de Nancy ; avenue de Neuilly, 45, à Paris.
1838. MERSON (M.-L.), ✻, major en retraite ; à Paris.
1862. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres; à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1830. MOREAU (CÉSAR), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie; à Paris.
1863. MOUGENOT (LÉON), archéologue; à Nancy.
1843. NEYEN (AUGUSTE), docteur en médecine; à Viandon (grand-duché de Luxembourg).
1837. NICOLAS (MICHEL), ✻, I. ❦, professeur de philosophie à la Faculté protestante de Montauban.
1846 NOTHOMB (de), propriétaire ; à Longlaville (Meurthe-et-Moselle).
1870. OLRY, instituteur à Allain (Meurthe-et-Moselle).
1857. ORDINAIRE DE LACOLONGE (LOUIS), ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite ; allée de Tourny, 22, à Bordeaux.
1869. PASSY (FRÉDÉRIC), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue des Saints-Pères, 61, à Paris.
1843. PELTE, ✻, agronome; à Woippy, et rue du Pont-Moreau, à Metz.
1844. PERREY (ALEXIS), ✻, I. ❦, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Dijon.
1841. PIROUX (Joseph)[1], ✻, A. ❦, directeur de l'École des sourds et muets de Nancy.
1850. QUIQUANDON (JACQUES), O. ✻, colonel du génie en retraite ; à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
1868. REBOULLEAU[2], docteur en médecine, médecin des hôpitaux civils à Constantine (Algérie).
1872. REHM (LÉON)[3], ingénieur civil ; à Pagny-sur-Moselle.
1836. REICHENSPERGER (le Dr AUG.), ancien conseiller à la Cour d'appel de Cologne, député au Parlement ; à Cologne.
1867. RENARD (N.-A.), I. ❦, doyen de la Faculté des sciences de Nancy.
1872. REVOIL (HENRI), O. ✻, I. ❦, architecte diocésain et des monuments historiques, correspondant de l'Institut ; à Nîmes.
1879. ROBERT (FERDINAND des), terrasse de la Pépinière, 1, à Nancy.

1 Décédé à Nancy, le 27 juillet 1884.
2 Décédé en Algérie, en 1883.
3 Décédé à Pagny, le 27 septembre 1882.

Digitized by Google

1851. ROISIN (le baron FERDINAND de), ✠ ; à Trèves.
1849. SCHIAVETTI, opticien ; à Brest.
1881. SCHLINCKER (A.), maître de forges à Creutzwald (Lorraine).
1857. SCOUTETTEN (LOUIS), ✠, médecin-major de première classe, au 34e régiment d'infanterie.
1837. SELYS LONGCHAMPS (le baron EDMOND de), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique (sciences naturelles) ; à Liége.
1850. SIMONIN (ED.)[1], docteur en médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas ; à Nancy.
1866. STAAF (le colonel F.-N.), O. ✠, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvège, place Wagram, 1 à Paris.
1878. THIRION (MAURICE), professeur de rhétorique au lycée d'Epinal.
1860. TRANCHARD (L.), O. ✠, sous-intendant militaire de première classe ; à Châlons-sur-Marne.
1860. TRELAT (le Dr ULYSSE), O. ✠, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
1875. VIGNAUX (EUG. de) ; rue des Francs-Bourgeois, 34, à Paris.
1842. VIOLLET (J.-B.), ingénieur civil ; rue Saint-Louis, au Marais, 79, à Paris.
1854. VION (MICHEL), A. ✠, chef d'institution ; à Amiens.
1828. WAHU, O. ✠, docteur en médecine, médecin principal ; quai du midi, à Nice.
1859. WOGUE (L.), gradué grand-rabbin, professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite ; rue Ville-Hardouin, 16, à Paris.
1852. WURTH-PAQUET, président de la Cour supérieure de justice de Luxembourg.
1878. ZUNDEL (AUG.), vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine ; à Strasbourg.

A. M.

1 Décédé à Nancy, le... mars 1884.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-dessus, pages 443 à 452, des publications qu'elles lui ont envoyées.*

Société avec laquelle l'Académie est entrée en relation pendant l'année 1881-1882.

Belgique, *Enghien*. Cercle archéologique d'Enghien.

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relation, à la date du 27 mai 1880.

EUROPE.

Alsace-Lorraine, *Colmar*. Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Metz*. Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Le *Moniteur de la Moselle*.
— — Le *Vœu national*.
— *Mulhouse*. Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg*. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Angleterre, *Cambridge*. Cambridge philosophical Society.
— *Londres*. Zoological Society of London.
— *Manchester*. Literary and philosophical Society of Manchester.

Autriche-Hongrie, *Budapest*. Budapester Handels und Geverbe Kammer.
— *Gratz*. Historische Verein für Steiermark.

Digitized by Google

Bavière, *Munich.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

Belgique, *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— *Liége.* Institut archéologique liégeois.
— — Société libre d'émulation de Liége.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Université de Liége.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Brême (République de). Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.

FRANCE :

Ain, *Bourg.* Société d'émulation, sciences, lettres et arts de l'Ain.
Aisne, *Laon.* Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin.* Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Alpes-Maritimes, *Nice.* Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

Aube, *Troyes.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Aveyron, *Rhodez.* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Bouches-du-Rhône, *Aix.* Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
— *Marseille.* Société de statistique de Marseille.
— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Calvados, *Caen.* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— — Société des antiquaires de Normandie.
— — Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure, *La Rochelle.* Société d'agriculture de La Rochelle.
— *Rochefort.* Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

Digitized by Google

Côte-d'Or, *Dijon*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon*. Académie des sciences et belles-lettres de Besançon.

Eure, *Evreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest*. Société académique de Brest.

Gard, *Nîmes*. Académie du Gard.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— — Société d'archéologie du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.

Gironde, *Bordeaux*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation du Jura.

Loire, *Saint-Etienne*. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Loiret, *Orléans*. Société d'archéologie de l'Orléanais.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.

Lozère, *Mende*. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Maine-et-Loire, *Angers*. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg*. Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne, *Châlons*. Société d'agriculture, commerce, sciences, et arts du département de la Marne.

Digitized by Google

— *Reims*. Académie de Reims.
— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.
— *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
— — Société centrale d'agriculture de Nancy.
— — Le *Courrier de la Moselle*.
— *Pont-à-Mousson*. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
— *Verdun*. Société philomatique de Verdun.

Morbihan, *Vannes*. Société philomatique du Morbihan.

Nord, *Cambrai*. Société d'émulation de Cambrai.
— *Douai*. Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai.
— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-), *Pau*. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
— — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
— — Société littéraire, historique et archéologique.
— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul*. Société d'agriculture de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Sarthe, *Le Mans*. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Digitized by Google

Seine, *Paris.* Société des Antiquaires de France.
— — Société centrale d'agriculture de France.
— — Société de géographie de Paris.
— — Société zoologique d'acclimatation.
— — Association scientifique de France; au secrétariat de la faculté des sciences, à la Sorbonne, à Paris.
— — Académie nationale, agricole et manufacturière, et Société française de statistique universelle.
— — Le Cabinet historique, revue publiée par M. L. Paris; rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

Seine-et-Oise, *Versailles.* Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Seine-Inférieure, *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.
— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
— — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.
— — Société des sciences naturelles de Rouen.
— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort.* Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

Somme, *Abbeville.* Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens.* Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.
— — Société des Antiquaires de Picardie.

Var, *Toulon.* Société académique du Var.

Vienne, *Poitiers.* Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers.

Vosges, *Épinal.* Société d'émulation du département des Vosges.

Yonne, *Auxerre.* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Hollande, *Harlem.* Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie).

Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg.* Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.

Digitized by Google

— — Société de botanique de Luxembourg.

Norvège, *Christiana.* Kongeliche norske Fredericks universitet.
— — Observatoire de Christiana.

Prusse, *Gœrlitz.* Oberlautsitzische Gesellschaft der Wissenschaften.
— *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.
— *Trèves.* Gesellschaft für die nützliche Forschungen zu Trier.

Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

Suède, *Lund.* Lunds universitet.

Suisse, *Zurich.* Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

AFRIQUE.

Algérie, *Alger.* Société historique algérienne.

Égypte, *Le Caire.* Société khédivale de géographie du Caire.

AMÉRIQUE.

Brésil, *Rio-de-Janeiro.* Museu nacional do Rio-de-Janeiro.

ÉTATS-UNIS :

Columbia, *Washington.* Agriculture Departement.
— — Coast Survey Office, U. S.
— — Interior Departement.
— — Patent Office.
— — Smithsonian Institution.

Connecticut, *Hartford.* Connecticut State agricultural Society.
— *New-Haven.* Academy of Sciences of Connecticut.

Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.

Massachusetts, *Boston.* American Academy of Arts and Sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoology at Harvard College.

Michigan, *Détroit.* Agricultural Society of the Stat of Michigan.

Missouri, *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.

New-York, *New-York.* University of the State of New-York.

Ohio, *Columbus.* Ohio State board of Agriculture.

Pennsylvanie, *Philadelphie.* Academy of natural Sciences.

Wisconsin, *Madison.* Wisconsin State agricultural Society.

A. M.

Digitized by Google

COMMUNICATION

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE INDO-CHINOISE

(Rue de Rennes, 44 à Paris).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous une note qui pourra intéresser la Société dont vous dirigez les travaux; je vous serais reconnaissant d'en faire donner lecture à votre savante compagnie, lors de sa prochaine séance, et de la faire reproduire dans vos publications.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général,

EUGÈNE GIBERT.

Dans la dernière séance de la Société Académique Indo-Chinoise, M. le marquis de Croizier, président, en annonçant le retour de M. le lieutenant de vais-

Digitized by Google

seau Delaporte, membre de la Société, chef de la mission archéologique du Cambodge, qui vient de débarquer à Toulon, sur le transport de l'Etat *le Tonquin*, a fait connaître les principaux résultats acquis par la mission.

M. Delaporte, accompagné d'une partie de son personnel, quittait Marseille le 3 octobre 1881 ; dès son arrivée à Saïgon, il a rencontré l'accueil le plus bienveillant de la part de M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, qui mit de suite à sa disposition un bâtiment à vapeur, et lui fit allouer par le Conseil colonial une subvention de 8,000 francs pour les premiers frais de son voyage ; la grande Compagnie de navigation Roque lui offrit ses chaloupes à vapeur, en lui proposant de transporter gratuitement son personnel et son matériel pendant toute la durée des opérations, et M. Fourès, représentant par intérim du Protectorat français au Cambodge, en l'absence de M. Aymonier, s'employa utilement pour faciliter aux explorateurs leurs derniers préparatifs. De Phnom Penh, capitale du Cambodge, M. Delaporte se rendit directement aux ruines d'Angkor, et il a pu résoudre enfin le difficile problème de la destination des édifices religieux de cette ancienne métropole de la civilisation indo-chinoise ; ses découvertes l'ont amené à ce résultat, aussi intéressant qu'inattendu, que ces anciens temples Khmers étaient voués au brahmanisme ; en explorant Angkor-Vat, il a fait dégager dans les parties élevées les chefs-d'œuvre de la sculpture cambodgienne, des bas-reliefs, jadis brillamment dorés, frontons et encadrements, dont tous les sujets, jusqu'à ceux qui décoraient le sanctuaire le plus intime, sont consa-

Digitized by Google

crés aux exploits de Rama et à la gloire de Vichnou ; c'est donc à ce dieu qu'était dédié Angkor-Vat. A Angkor Tom, il a visité de nouveaux monuments dans la plupart desquels il a retrouvé encore dans les principaux frontons les exploits de Rama et de Vichnou ; il y a constaté la présence du linga, emblême de Siva (*phallus* des anciens) ; il a fait déblayer et fouiller l'ancien palais des rois Khmers, œuvre de sculture grandiose et merveilleuse, dont les terrasses superposées sont ornées de superbes compositions en bas-reliefs : l'éléphant tricéphale, au corps énorme, Iravâlti, y trône à toutes les places d'honneur, comme aux angles de toutes les portes de la ville où il est monté par le dieu Indra, accompagné de deux Apsaras ou danseuses célestes de son paradis.

M. Delaporte avait déjà recueilli 300 photographies, 40 moulages et un petit nombre de pièces originales de grande valeur, lorsque, à la date du 1^er^ janvier, il a été obligé, ainsi que son second, M. Faraut, ingénieur, et l'un de ses dessinateurs, M. Tille, de céder à la maladie et de regagner Saïgon pour y entrer à l'hôpital ; puis, il a dû s'embarquer sur le premier transport en partance pour la France ; bien que très faible, il a supporté le voyage et il est aujourd'hui en voie de convalescence.

La mission, malgré le départ de son chef, n'en continue pas moins ses travaux : M. Delaporte en a remis le commandement, avec ses instructions, à M. le docteur Hernault, médecin de la marine, qu'assistent M. Ghilardi, chargé des moulages, et M. Laédhric, dessinateur et photographe ; à la date du 16 janvier, les recherches entreprises par les explora-

Digitized by Google

teurs se poursuivaient activement ; le personnel réduit à trois européens, accompagnés de deux interprètes, de douze miliciens indigènes et de quelques mandarins Cambodgiens et Siamois venait de se mettre en route pour Batta-Bong, d'où il devait repartir bientôt à bord de la canonnière mise à sa disposition par M. Le Myre de Vilers, pour gagner les ruines N. E. et pour visiter ensuite les monuments situés sur les rives du Më-Kong. Les opérations pourront être continuées jusqu'au milieu de mars, époque à laquelle la chaleur deviendra trop forte et le temps trop orageux pour qu'il soit possible à des Européens de résister aux intempéries du climat ; la mission rentrera probablement en France à la fin d'avril ou au commencement de mai.

L'état de la santé de M. Delaporte permet d'espérer qu'il pourra prochainement exposer lui-même à la Société les résultats de sa Mission.

Dans la même séance, la Société a entendu une très intéressante conférence de M. Léon Dru, ingénieur, sur le *Percement de l'Isthme de Krau de la presqu'île de Malaka.*

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — SÉANCE ANNUELLE.

Séance annuelle du 25 mai 1882.

PAGES.

Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1881-1882, par M. l'abbé Aug. Bérard, secrétaire..... 3

Rapport sur le concours de Poésie de l'année 1881-1882, par M. Burtaire, membre titulaire..... 17

Le Roitelet, idylle, par M. Louis Mercier, lauréat. 26

Notre-Dame des Buis ou la Chevauchée de la Vierge, légende, par M. Louis Mercier, lauréat..... 29

4 Août 1851, Saint-Dominique. Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement à la chapelle des Dominicains, et première Messe

Digitized by Google

du R. P. PIERSON, *de l'ordre des Frères Prêcheurs*, par Mme R. Gœtzmann, lauréat... 36

La Fête-Dieu, par M. Achille Millien, lauréat. 42

Concours d'Histoire de l'année 1881-1882.

1° Rapport sur *Le procès de Jean-Baptiste-Nicolas* FLOSSE, par M. G. Chartener, membre titulaire..... 47

2° Rapport sur la *Notice sur le château et les sires de Warsberg*, par M. A. Benoit, membre titulaire..... 49

Notice sur le château et les sires de Warsberg, par M. l'abbé Chatelain, lauréat..... 51

1° Antiquités et traditions..... 51

2° Le château de la Vieille-Warnesperch, son origine, ses premiers seigneurs..... 58

3° Jean de Warnesperch, voué de Chancey, justicier du duc de Lorraine..... 65

4° Thierry de Warnesperch, abbé de St-Mathias de Trèves (1257-1287). — Robert de Warnesperch, abbé de Ste-Marie-aux-Martyrs (1263). — Simon de Warnesperch, grand-prévot de la cathédrale (1263). — Roric de Warnesperch, gardien du couvent des franciscains (1262)..... 72

5° Boémond de Warnesperch, archevêque de Trèves (1289-1299)..... 79

6° Jacques de Warnesberg, chevalier (1261-1265). — Jean et Jacques de Warnesberg, ses deux fils, voués de Marange et de Thiecourt..... 85

7° Jacques de Warnesberg, frère de Jean-le-Justicier, (1268). — Origine et suite des sires de Raville, seigneurs de Warnesberg..... 92

8° Warnesberg-la-Vieille, au XIV siècle. — Guerre de 1324. — Bourgfriede de 1355. — Jean de Mirabel, sire de Warnesberg (1383)..... 99

9° Origine du château de la Neuve-Warnesberg (1262). — Jean-le-Justicier et Thierry de Warnesberg, ses premiers châtelains (1262-129..) — Maheu de Lorraine, sire de Warnesberg..... 107

Digitized by Google

10° Jean de Mengen, chatelain de Warnesberg-la-Neuve (1317). — Origine et suite des sires de Mengen, seigneurs de Warnesberg 115
11° La bataille de Bulgnéville (1431). — Ruine des deux châteaux-forts de Warnesberg (1433). — Les sires de Keyren à Warnesberg 123
12° Origine des barons de Warsberg..... 131
13° Les barons de Warsberg à Waudrevanges, Freistroff et Sarbourg..... 143
14° Le château et la seigneurie moderne de Warsberg.. 158
Explication des planches..... 166
Tableaux généalogiques.
I. Maison de Sarbruck-Warnesperch.
II. Maison de Raville-Warnesberg.
III. Maison de Mengen-Warnesberg.
IV et V. Les barons de Warsberg.

Notice sur le comte Durutte, membre de l'Académie de Metz, par M. Aug. Prost, membre titulaire..... 171

Le procès de Jean-Baptiste-Nicolas Flosse, né à Boulay, le 7 Décembre 1757, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 17 floréal an II (6 mai 1794), exécuté le lendemain, 18 floréal, sur la place de la Révolution, par M. Poulmaire, lauréat..... 259
Préface..... 259
Le procès de Jean-Baptiste-Nicolas Flosse..... 262
Annexes..... 289

Récompenses décernées par l'Académie à la suite des Concours de l'année 1881-1882. 321

Programme des Concours ouverts pendant l'année 1882-1883..... 323

Bureau de l'Académie de Metz pour l'année 1882-1883..... 327

Digitized by Google

II. — MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS.

Histoire-Archéologie.

De l'origine des gargouilles et du culte aérien de saint Michel, par M. Ch. Abel, membre titulaire..... 331

A propos d'une lanterne au-dessus de la Cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel, membre titulaire..... 347

L'ancien portail d'angle de la Cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel, membre titulaire.. 361

Sciences appliquées.

Note sur la conductibilité calorifique des métaux, par M. Ed. Deny, membre correspondant..... 379

Viticulture.

Note sur les variétés de vignes à planter dans les terres légères et peu fertiles, par M. D. Amblard, agrégé-cultivateur..... 401

Météorologie.

Observations météorologiques faites à Metz en 1881, par M. Schuster, agrégé-artiste.... 405

APPENDICE.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie pendant l'année 1881-1882..... 439

Digitized by Google

Travaux manuscrits déposés aux archives de l'Académie pendant l'année 1881-1882... 453

Tableau des membres de l'Académie..... 457

Académie, Sociétés savantes, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications..... 471

Communication du secrétaire de la Société académique Indo-Chinoise..... 477

PLANCHE.

Monnaies romaines trouvées aux environs de Warsberg. — Sceaux de différents membres de la famille des sires de Warsberg (Pl. XVI). 170

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

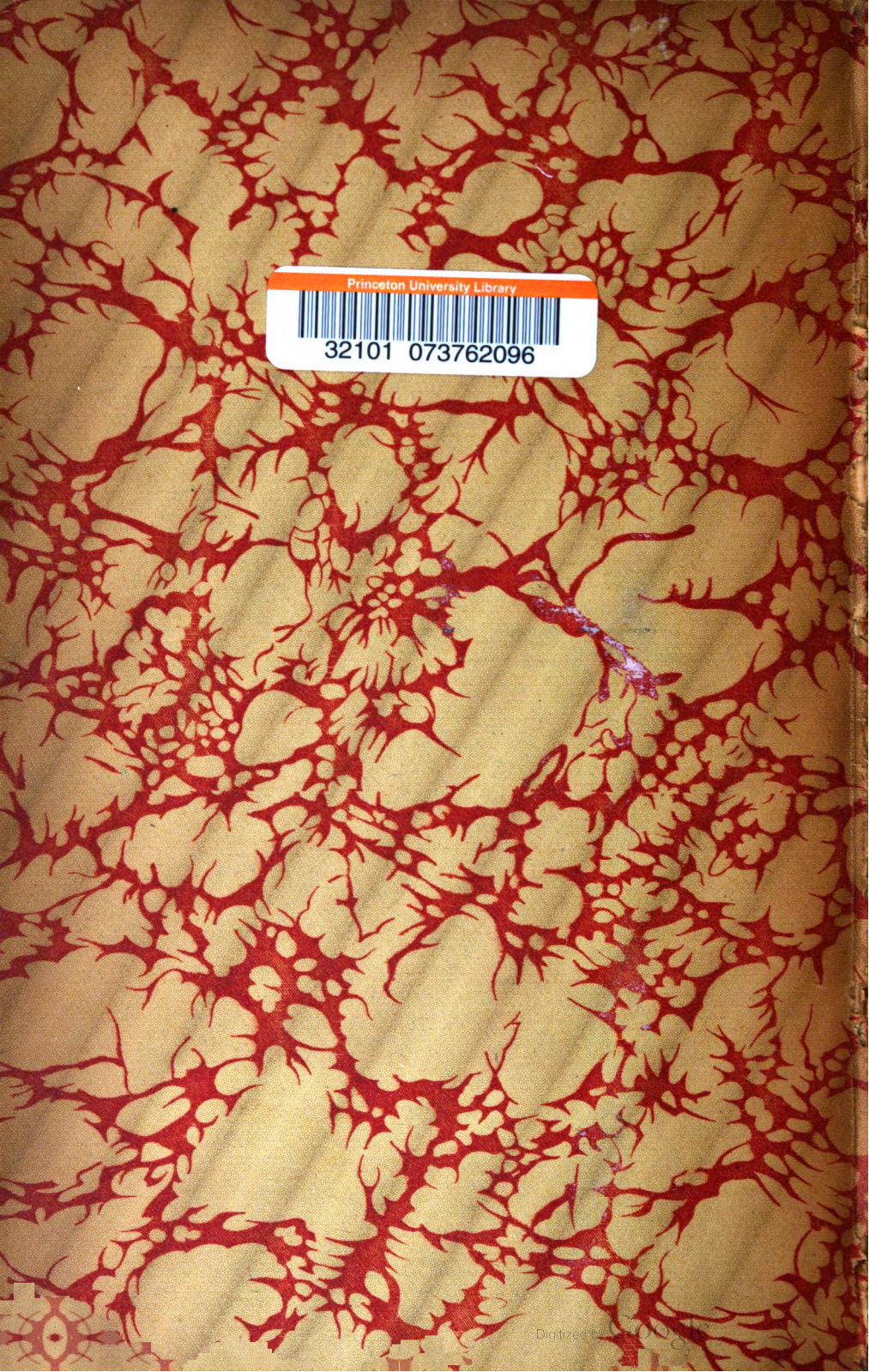
Princeton University Library
32101 073762096